

Ta parole
est une lampe pour mon pied"

“Ta parole
est une lampe pour mon pied”



**“Ta parole est une lampe pour mon pied,
une lumière sur mon sentier.”**
— Ps. 119:105, Dhorme.

“Ta parole est une lampe pour mon pied”

Publié en anglais en 1967

Publié en français en 1968

par les

**WATCHTOWER BIBLE AND TRACT SOCIETY
OF NEW YORK, INC.**

International Bible Students Association
Brooklyn, New York, U.S.A.

Première édition anglaise

600 000 exemplaires



“Your Word Is a Lamp to My Foot”

French

Made in the United States of America
Imprimé aux Etats-Unis d'Amérique

Dédié
au "Père des lumières célestes",
au Dieu qui nous a donné
la "lampe" pour notre pied
éclairant
le sentier que nous devons suivre,
par l'offrande totale et le baptême
d'eau, en marchant sur les traces
de Jésus-Christ

Sigles des traductions bibliques citées dans ce livre :

- AC* - La Sainte Bible, par l'Abbé A. Crampon, édition de 1905
Da - La Sainte Bible, par J. N. Darby, édition de 1952
NW - New World Translation of the Holy Scriptures, édition révisée (1961)

Toute référence biblique non suivie d'un sigle ou du nom de la traduction renvoie, pour les Ecritures hébraïques, à la *Bible Segond (Sg)* et, pour les Ecritures grecques, à la *Traduction du monde nouveau (MN)* ; l'abréviation "n. m." signifie "note marginale".

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRES	PAGES
1 Enseignements fondamentaux de la Bible	5
2 Une organisation fondée sur la Parole de Dieu	37
3 Les réunions de la congrégation	41
4 Votre ministère dans le champ	66
5 Les rapports sur votre ministère	100
6 Des frères chrétiens mûrs pour vous aider	112
7 La formation de nouvelles congrégations	149
8 Les surveillants itinérants	153
9 Comment l'œuvre de la prédication est financée	167
10 Préservons la pureté de l'organisation	169
11 Occasions d'avoir part à des privilèges de service spéciaux	185
12 Pour obtenir la vie éternelle, vous avez besoin d'endurance	207

CHAPITRE 1

Enseignements fondamentaux de la Bible

JEHOVAH DIEU s'est révélé aux hommes en leur donnant, par amour, sa Parole écrite, la Bible. Dans ce Livre, il relate ce qu'il a déjà accompli, quels sont ses desseins pour l'avenir et ce que nous devons faire pour marcher en harmonie avec sa volonté. Si votre désir est de devenir un témoin chrétien de Jéhovah, vous devriez connaître ces choses, afin de pouvoir représenter Dieu convenablement devant vos semblables.

La Bible déclare sans détours que la volonté de Dieu est que les hommes "parviennent à une connaissance exacte de la vérité". (I Tim. 2: 4.) Une telle connaissance nous est indispensable si nous voulons marcher de manière à plaire à Jéhovah. C'est pourquoi l'apôtre Paul, qui s'intéressait profondément au bien-être spirituel de son prochain, écrit ce qui suit: "Nous ne cessons de prier pour vous et de demander que vous soyez remplis de la connaissance exacte de sa volonté en toute sagesse et discernement spirituel, afin de marcher d'une manière digne de Jéhovah, dans le but de lui plaire entièrement." (Col. 1: 9, 10). Possédez-vous cette connaissance exacte?

Pour apprendre à d'autres à connaître Dieu, et pour marcher vous-même d'une manière digne de Jéhovah, vous avez besoin d'acquérir des connaissances. Voilà pourquoi nous recommandons instamment à quiconque a l'intention de se faire baptiser de parvenir d'abord à une connaissance exacte au moins des enseignements fondamentaux de la Bible. Ce conseil est en accord avec l'ordre que Jésus a donné, celui de faire des

disciples puis de les baptiser (Mat. 28:19). Un disciple est quelqu'un qui apprend et accepte les enseignements d'une autre personne.) Avez-vous appris et accepté les enseignements fondamentaux consignés dans la Bible?

Nous croyons sincèrement que vous serez grandement aidé en ce sens si vous lisez les livres *'Choses dans lesquelles il est impossible à Dieu de mentir'* et *La vie éternelle dans la liberté des fils de Dieu* (ou, si ces livres n'existent pas dans votre langue, d'autres publications récentes de la Société Watch Tower traitant des sujets analogues). Vous apprendrez ainsi ce qu'enseigne la Bible, ce que préconisent les témoins chrétiens de Jéhovah et quelles sont les responsabilités que vous devrez assumer quand vous serez baptisé.

Avant chaque assemblée des témoins chrétiens de Jéhovah, rassemblement dont le programme prévoit le baptême de ceux qui remplissent les conditions, le surveillant de votre congrégation se renseignera pour savoir si certains de ceux qui fréquentent la congrégation ont l'intention de se faire baptiser. S'il y en a, il leur demandera s'ils ont lu les publications mentionnées au paragraphe précédent. Si leur réponse est négative, il les encouragera à achever cette lecture avant de se faire baptiser. Il organisera également avec ces candidats au baptême une série de réunions ayant pour but de revoir les renseignements présentés dans la suite de ce chapitre intitulé "Enseignements fondamentaux de la Bible". Cette disposition les aidera à s'assurer qu'ils comprennent vraiment ces questions importantes; en outre, la congrégation saura que les candidats au baptême comprennent réellement ce qu'ils doivent faire s'ils veulent être des témoins chrétiens de Jéhovah, et qu'ils remplissent les conditions bibliques pour recevoir le baptême.

Le baptême est une étape importante de votre vie, aussi ne faut-il pas le prendre à la légère. Si vous désirez vous faire baptiser, vous devriez vous organiser de manière à ne manquer aucune de ces réunions préliminaires tenues à l'intention des candidats au

baptême. Pour vous y préparer, nous vous conseillons de prendre connaissance des questions imprimées aux pages suivantes et de lire les réponses. Cherchez également dans votre Bible les passages qui ne sont pas reproduits en entier. N'essayez pas d'apprendre par cœur les réponses. L'important est de vous assurer que vous comprenez chaque point, que vous y croyez et que vous êtes à même de l'exprimer clairement. Analysez chaque pensée, afin de voir comment elle affecte votre propre façon de vivre. N'oubliez pas que si vous devez bien apprendre ces vérités, c'est "afin de marcher d'une manière digne de Jéhovah, dans le but de lui plaire entièrement".

Les questions examinées de la page 8 à la page 37 du présent livre feront l'objet de trois réunions ou davantage, leur nombre étant laissé à la discrétion du surveillant de la congrégation. Celui-ci présidera lui-même au moins une de ces réunions, mais, s'il le désire, il peut demander aux autres membres du comité de la congrégation ou à d'autres frères mûrs de présider les autres séances. Ces réunions n'ont pas pour but de gêner qui que ce soit, mais de donner à chaque candidat l'occasion d'exprimer les choses qu'il croit sincèrement. D'après l'apôtre Paul, il faut qu'il y "ait un échange d'encouragement entre vous, chacun par la foi de l'autre, et la vôtre et la mienne". (Rom. 1:12.) Les réunions en question fourniront à certains des serviteurs nommés une excellente occasion de mieux vous connaître et, de votre côté, vous ferez plus amplement leur connaissance et vous vous sentirez plus libre de les aborder par la suite. S'il y a des points que vous ne comprenez pas complètement, n'hésitez pas à le leur dire. Ces frères seront heureux de vous aider.

A présent, examinons ensemble ces enseignements fondamentaux de la Bible. En les considérant un à un, essayons de les comprendre et aussi d'expliquer en nos propres termes ce que les textes cités signifient pour nous.

Qui est le vrai Dieu ?

La Bible répond : "Qu'ils sachent que ton nom, que toi seul, Jéhovah, tu es le Très-Haut sur toute la terre!" (Ps. 83 : 19, *AC*). "Ecoute, Israël : Jéhovah, notre Dieu, est seul Jéhovah." (Deut. 6 : 4, *AC*; Marc 12 : 29). "Dieu est Esprit, et ceux qui l'adorent doivent l'adorer avec l'esprit et la vérité." (Jean 4 : 24). [Considérez la différence entre ces textes et les croyances populaires locales, qu'elles soient celles de la chrétienté ou d'autres religions.]

Quelle sorte de Dieu Jéhovah est-il ?

"Dieu est amour." (I Jean 4 : 8). "Le Rocher, son œuvre est parfaite, car toutes ses voies sont justes ; c'est un Dieu fidèle et sans iniquité ; il est juste et droit." (Deut. 32 : 4, *AC*). "O profondeur de la richesse et de la sagesse et de la connaissance de Dieu ! Que ses jugements sont insondables et que ses voies sont impénétrables !" (Rom. 11 : 33). "Ah ! Seigneur Jéhovah, c'est toi qui as fait le ciel et la terre par ta grande puissance et ton bras étendu ; rien ne te sera impossible." (Jér. 32 : 17, *AC*). "Aucun homme n'a jamais vu Dieu ; le dieu fils unique qui, auprès de Dieu, est à la place près du sein, est celui qui l'a expliqué." (Jean 1 : 18). "Jéhovah passa devant lui et s'écria : 'Jéhovah ! Jéhovah ! Dieu miséricordieux et compatissant, lent à la colère, riche en bonté et en fidélité, qui conserve sa grâce jusqu'à mille générations, qui pardonne l'iniquité, la (...) [transgression, *Da*] et le péché ; mais il ne les laisse pas impunis.'" (Ex. 34 : 6, 7, *AC*). "Jéhovah n'est pas lent en ce qui concerne sa promesse, comme certains considèrent la lenteur, mais il est patient avec vous, ne désirant pas qu'aucun soit détruit, mais désirant que tous arrivent à la repentance." (II Pierre 3 : 9). "Avant que les montagnes fussent nées, et que tu eusses créé la terre et le monde, d'éternité en éternité tu es Dieu." (Ps. 90 : 2).

Que veut dire la Bible lorsqu'elle déclare que Jéhovah exige de notre part un attachement exclusif ?

"Jésus lui répondit : 'Il est écrit : "C'est Jéhovah ton Dieu que tu dois adorer, et c'est à lui seul que tu dois rendre un service sacré."'" (Luc 4 : 8). "Tu ne dois pas te faire d'image sculptée, ni de forme qui ressemble à quelque chose qui est là-haut dans les cieux, ou qui est sur la terre au-dessous, ou qui est dans les eaux sous la terre. Tu ne dois pas te prosterner vers eux, ni te laisser pousser à les servir, car moi, Jéhovah, ton Dieu, je suis un Dieu qui réclame un attachement exclusif." (Ex. 20 : 4, 5, *NW*).

Comment Jéhovah Dieu sanctifiera-t-il son nom? Comment pouvons-nous participer à sa sanctification?

“J’exercerai mon jugement sur lui par la peste et par le sang (...). Je me montrerai grand et saint, et je me ferai connaître aux yeux de beaucoup de nations, et elles sauront que je suis Jéhovah.” (Ezéch. 38: 22, 23, AC). “Vous devez donc prier ainsi: ‘Notre Père qui es dans les cieus, que ton nom soit sanctifié.’” (Mat. 6: 9). “Jéhovah des armées, c’est lui que vous sanctifierez.” (Is. 8: 13, AC). “Je t’ai glorifié sur la terre (...). J’ai manifesté ton nom aux hommes que tu m’as donnés de ce monde.” (Jean 17: 4, 6). “Maintenez l’excellence de votre conduite au milieu des nations, afin que, sur la chose même où ils parlent contre vous comme malfaiteurs, ils glorifient Dieu au jour de son inspection, par suite de vos excellentes œuvres dont ils sont témoins oculaires.” (I Pierre 2: 12). [Considérez comment notre conduite rejaillit sur le nom de Jéhovah.]

Qui est Jésus-Christ?

“Simon Pierre répondit: ‘Tu es le Christ, le Fils du Dieu vivant.’” (Mat. 16: 16).

Quelle position Jésus occupe-t-il par rapport à Jéhovah Dieu?

“Vous avez entendu que je vous ai dit: Je m’en vais et je reviendrai vers vous. Si vous m’aimiez, vous vous réjouiriez de ce que je vais au Père, parce que le Père est plus grand que moi.” (Jean 14: 28). “Il est l’image du Dieu invisible, le premier-né de toute création; car par son moyen toutes les autres choses furent créées dans les cieus et sur la terre, les choses visibles et les choses invisibles, que ce soient des trônes, ou des seigneuries, ou des gouvernements, ou des autorités. Toutes les autres choses ont été créées par lui et pour lui. De plus, il est avant toutes les autres choses et par son moyen toutes les autres choses ont été amenées à l’existence.” (Col. 1: 15-17). “Il y a un seul Dieu, et un seul médiateur entre Dieu et les hommes: un homme, Christ Jésus.” (I Tim. 2: 5). “Gardez cette attitude mentale qui était aussi en Christ Jésus qui, bien qu’existant en forme de Dieu, ne songea pas à une usurpation, à savoir qu’il fût égal à Dieu. Non, mais il se vida de lui-même et, prenant la forme d’un esclave, il devint selon la ressemblance des hommes. De plus, quand il se trouva en figure d’homme, il s’humilia lui-même et devint obéissant jusqu’à la mort, oui la mort sur un poteau de torture. C’est pour cette raison aussi que Dieu l’a élevé à une position supérieure et lui a donné avec bonté le nom qui est au-dessus de tout autre nom, pour qu’au nom de

Jésus fléchisse tout genou de ceux qui sont dans les cieus, de ceux qui sont sur la terre et de ceux qui sont sous le sol, et que toute langue reconnaisse ouvertement que Jésus-Christ est Seigneur à la gloire de Dieu le Père." (Phil. 2:5-11).

Pourquoi Jésus subit-il une mort sacrificielle?

"Le Fils de l'homme est venu, non pour être servi, mais pour servir et donner son âme comme rançon en échange de beaucoup." (Mat. 20:28). "Nous voyons Jésus, qui a été fait un peu au-dessous des anges, couronné de gloire et d'honneur pour avoir souffert la mort, afin que par la bonté imméritée de Dieu il goûtât la mort pour tout homme. (...) afin que par sa mort il pût anéantir celui qui a le moyen de causer la mort, à savoir le Diable; et pour qu'il pût affranchir tous ceux qui par crainte de la mort étaient tenus en esclavage toute leur vie." (Héb. 2:9, 14, 15). "Le lendemain, il vit Jésus venir à lui et il dit: 'Voyez l'Agneau de Dieu qui ôte le péché du monde!'" (Jean 1:29).

Comment la rédemption est-elle une expression de l'amour de Dieu envers les hommes?

"Dieu nous recommande son amour en ce que, alors que nous étions encore pécheurs, Christ est mort pour nous." (Rom. 5:8). "En ceci l'amour de Dieu a été manifesté dans notre cas, parce que Dieu a envoyé son Fils unique dans le monde pour que nous acquérions la vie par lui. L'amour, à cet égard, c'est, non pas que nous avons aimé Dieu, mais que lui nous a aimés et a envoyé son Fils comme sacrifice propitiatoire pour nos péchés." (I Jean 4:9, 10). "Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque exerce la foi en lui ne soit pas détruit mais ait la vie éternelle." (Jean 3:16).

Comment la rédemption nous touche-t-elle personnellement?

"Par son moyen, nous avons la libération par la rançon, grâce au sang de celui-ci, oui, le pardon de nos offenses, selon les richesses de sa bonté imméritée." (Eph. 1:7). "Mes petits enfants, je vous écris ces choses pour que vous ne commettiez pas de péché. Et cependant, si quelqu'un commet un péché, nous avons un assistant auprès du Père, Jésus-Christ, un juste. Et il est un sacrifice propitiatoire pour nos péchés, et non seulement pour les nôtres, mais aussi pour ceux du monde entier." (I Jean 2:1, 2). "Celui qui exerce la foi dans le Fils a la vie éternelle; celui qui désobéit au Fils ne verra pas la vie, mais le courroux de Dieu demeure sur lui." (Jean 3:36).

Qu'est l'esprit saint?

“La *force active* de Dieu se mouvait de côté et d'autre au-dessus de la surface des eaux.” (Gen. 1: 2, *NW*). “Vous recevrez de la puissance quand l'esprit saint arrivera sur vous, et vous serez mes témoins et à Jérusalem et dans toute la Judée et à Samarie et jusqu'à la partie la plus lointaine de la terre.” (Actes 1:8). “Et comme le jour de la fête de la Pentecôte était en cours, ils étaient tous ensemble au même lieu, et soudain il se fit du ciel un bruit comme celui d'une brise forte et impétueuse, et il remplit toute la maison où ils étaient assis. Et ils virent apparaître des langues comme si elles étaient de feu et elles se répartirent, et il s'en posa une sur chacun d'eux, et ils devinrent tous remplis de l'esprit saint et se mirent à parler en différentes langues, suivant ce que l'esprit leur donnait de s'exprimer.” (Actes 2: 1-4).

Comment pouvons-nous profiter aujourd'hui de l'opération de cet esprit?

“Si donc, quoique méchants, vous savez donner ce qui est bon à vos enfants, combien plus le Père au ciel donnera-t-il l'esprit saint à ceux qui le lui demandent!” (Luc 11: 13). “Toute Ecriture est *inspirée* de Dieu et utile pour enseigner, pour reprendre, pour redresser les choses, pour discipliner selon la justice.” (II Tim. 3: 16; voir aussi II Pierre 1: 21). “Faites attention à vous-mêmes et à tout le troupeau au milieu duquel l'esprit saint vous a établis surveillants, pour paître la congrégation de Dieu, qu'il a acquise avec le sang de son propre Fils.” (Actes 20: 28).

Qui a fait consigner ses pensées dans la Bible? Est-ce à dire que Dieu dicta ou écrivit personnellement tout le contenu de la Bible? Celle-ci est-elle entièrement véridique?

“Toute Ecriture est inspirée de Dieu.” (II Tim. 3: 16). “En fait, c'est pourquoi, nous aussi, nous rendons sans cesse grâces à Dieu, parce que, lorsque vous avez reçu la parole de Dieu, que nous vous faisons entendre, vous l'avez acceptée, non comme la parole des hommes, mais pour ce qu'elle est vraiment, pour la parole de Dieu, qui est aussi à l'œuvre en vous les croyants.” (I Thess. 2: 13). “Vous savez ceci d'abord: qu'aucune prophétie de l'Ecriture ne provient d'une interprétation particulière. Car ce n'est pas par la volonté de l'homme que la prophétie a jamais été apportée, mais des hommes ont parlé de la part de Dieu alors qu'ils étaient portés par l'esprit saint.” (II Pierre 1: 20, 21). “Sanctifie-les au moyen de la vérité; ta parole est vérité.” (Jean 17: 17).

Pourquoi devons-nous prier?

"La fin de toutes choses s'est approchée. Soyez donc d'esprit pondéré et vigilants en vue de prières." (I Pierre 4:7). "Et il leur dit aussi une comparaison sur ce qu'il leur fallait toujours prier et ne pas renoncer." (Luc 18:1). "Priez l'un pour l'autre (...). La supplication d'un homme juste, quand elle est à l'œuvre, a beaucoup de force." (Jacq. 5:16).

A qui devons-nous adresser nos prières?

"Si vous demandez au Père quoi que ce soit, il vous le donnera en mon nom. (...) Demandez et vous recevrez, afin que votre joie devienne complète." (Jean 16:23, 24). "Prête l'oreille à mes paroles, Jéhovah, entends mon secret gémississement; sois attentif à mes cris, ô mon Roi et mon Dieu; car c'est à toi que j'adresse ma prière." (Ps. 5:2, 3, AC).

A propos de quoi convient-il de prier?

"Quoi que nous demandions selon sa volonté, il nous écoute." (I Jean 5:14). "N'ayez souci de rien, mais en toutes choses, par la prière et les supplications avec actions de grâces, que vos requêtes soient exposées à Dieu." (Phil. 4:6). "Au nom de notre Seigneur Jésus-Christ, rendant toujours grâces pour toutes choses à notre Dieu et Père." (Eph. 5:20). "Vous devez donc prier ainsi: 'Notre Père qui es dans les cieux, que ton nom soit sanctifié. Que ton royaume vienne. Que ta volonté se fasse, comme au ciel, aussi sur la terre. Donne-nous aujourd'hui notre pain pour ce jour; et remets-nous nos dettes, comme nous aussi nous avons remis à nos débiteurs. Et ne nous amène pas en tentation, mais délivre-nous du mauvais.'" (Mat. 6:9-13).

Qu'est-ce que le Royaume de Dieu?

"Je voyais dans les visions de la nuit, et voici, quelqu'un comme un fils d'homme vint avec les nuées des cieux, et il avança jusqu'à l'Ancien des jours, et on le fit approcher de lui. Et on lui donna la domination, et l'honneur, et la royauté, pour que tous les peuples, les peuplades et les langues, le servissent. Sa domination est une domination éternelle, qui ne passera pas, et son royaume, un royaume qui ne sera pas détruit." (Dan. 7:13, 14, *Da*). "Dans le temps de ces rois, le Dieu des cieux suscitera un royaume qui ne sera jamais détruit, et qui ne passera point sous la domination d'un autre peuple; il brisera et anéantira tous ces royaumes-là, et lui-même subsistera éternellement." (Dan. 2:44). "Jésus répondit: 'Mon royaume ne fait pas partie de ce monde. Si mon royaume faisait partie de ce

monde, mes gens auraient combattu pour que je ne fusse pas livré aux Juifs. Mais, ainsi en est-il, mon royaume n'est pas de cette source." (Jean 18:36). "Ils chantent un cantique nouveau, disant: 'Tu es digne de prendre le rouleau et d'en ouvrir les sceaux, parce que tu as été égorgé et, par ton sang, tu as acheté pour Dieu des personnes de toute tribu, de toute langue, de tout peuple et de toute nation, et tu en as fait pour notre Dieu un royaume et des prêtres, et ils régneront sur la terre.'" (Rév. 5:9, 10).

Le Christ revient-il visiblement, en tant qu'homme, sinon comment revient-il?

"Quand le Fils de l'homme arrivera dans sa gloire et, avec lui, tous les anges, il s'assiéra sur son glorieux trône." (Mat. 25:31). "Christ lui-même est mort une fois pour toutes concernant les péchés, juste pour des injustes, afin de vous mener à Dieu, ayant été mis à mort dans la chair, mais rendu vivant dans l'esprit." (I Pierre 3:18). "Dans la maison de mon Père il y a beaucoup de demeures. Sinon, je vous l'aurais dit, parce que je vais vous préparer une place. Et si je m'en vais vous préparer une place, je reviendrai et vous recevrai auprès de moi, afin que là où je suis, vous soyez aussi. (...) Encore un peu de temps et le monde ne me verra plus, mais vous me verrez, parce que je vis et que vous vivrez." (Jean 14:2, 3, 19).

Comment les hommes peuvent-ils reconnaître sa seconde présence?

Lisez en entier dans votre Bible les chapitres suivants: Matthieu 24 et 25; Marc 13; Luc 21; Daniel 4; Révélation 6.

Que signifie 'chercher d'abord le royaume'?

"Cessez de vous amasser des trésors sur la terre où la mite et la rouille rongent, et où les voleurs percent et dérobent. Amassez-vous plutôt des trésors dans le ciel, où il n'y a ni mite ni rouille qui rongent, ni voleurs qui percent et volent. (...) Personne ne peut travailler comme un esclave pour deux maîtres; ou bien, en effet, il haïra l'un et aimera l'autre, ou bien il s'attachera à l'un et méprisera l'autre. Vous ne pouvez travailler comme un esclave pour Dieu et pour la Richesse. (...) Ne vous mettez donc pas en souci en disant: 'Qu'allons-nous manger?' ou: 'Qu'allons-nous boire?' ou: 'De quoi allons-nous nous vêtir?' Car toutes ces choses les nations les recherchent avec ardeur. Car votre Père céleste sait que vous avez besoin de toutes ces choses. Donc cherchez d'abord, sans cesse, le

royaume et sa justice, et toutes ces autres choses vous seront données par-dessus." (Mat. 6:19-33). "Ainsi donc, ayant une si grande nuée de témoins qui nous entoure, ôtons, nous aussi, tout poids et le péché qui nous entrave facilement, et courons avec endurance la course qui nous est proposée, regardant fixement Jésus, le Principal Agent de notre foi, qui la mène à la perfection. Pour la joie qui lui était proposée, il endura un poteau de torture, méprisant la honte, et s'assit à la droite du trône de Dieu. Oui, examinez bien celui qui a enduré de tels propos contradictoires de la part des pécheurs, contre leurs propres intérêts, afin que vous ne vous lassiez pas et ne renonciez pas dans votre âme." (Héb. 12:1-3). "Quand ils furent arrivés auprès de lui, il leur dit: 'Vous savez bien de quelle façon, depuis le premier jour où j'ai mis le pied dans le district d'Asie, je me suis comporté avec vous tout le temps, travaillant comme un esclave pour le Seigneur en toute humilité d'esprit et avec des larmes et des épreuves qui me sont arrivées par les complots des Juifs; tandis que je ne me suis pas retenu de vous dire toutes les choses qui étaient profitables ni de vous enseigner publiquement et de maison en maison. Mais j'ai rendu un témoignage complet aux Juifs et aux Grecs sur la repentance envers Dieu et la foi en notre Seigneur Jésus.'" (Actes 20:18-21). "Cette bonne nouvelle du royaume sera prêchée par la terre habitée tout entière en témoignage à toutes les nations; et alors la fin viendra." (Mat. 24:14).

Quel est le dessein de Dieu à l'égard de la terre?

"Dieu les bénit, et il leur dit: 'Soyez féconds, multipliez, remplissez la terre et soumettez-la, et dominez sur les poissons de la mer, sur les oiseaux du ciel et sur tout animal qui se meut sur la terre.'" (Gen. 1:28, *AC*). "Jéhovah, qui a créé les cieux, lui, le Dieu qui a formé la terre et qui l'a achevée, qui l'a fondée lui-même et qui n'en a pas fait un chaos, mais l'a formée pour être habitée." (Is. 45:18, *AC*). "Les cieux sont les cieux de Jéhovah, mais il a donné la terre aux fils de l'homme." (Ps. 115:16, *AC*). "Que ton royaume vienne. Que ta volonté se fasse, comme au ciel, aussi sur la terre." (Mat. 6:10).

Comment ce dessein sera-t-il accompli?

"Dans le temps de ces rois, le Dieu des cieux suscitera un royaume qui ne sera jamais détruit, et qui ne passera point sous la domination d'un autre peuple; il brisera et anéantira tous ces royaumes-là et lui-même subsistera éternellement." (Dan. 2:44). "Les méchants seront retranchés, mais ceux qui espèrent en Jéhovah posséderont le pays.

Encore un peu de temps, et le méchant n'est plus; tu regardes sa place, et il a disparu. Mais les doux posséderont la terre, ils goûteront les délices d'une paix profonde. (...) Les justes posséderont le pays, et ils y habiteront à jamais." (Ps. 37: 9-11, 29, AC).

Quelles conditions régneront sur la terre dans le nouveau système de choses promis par Dieu?

"Il y a de nouveaux cieux et une nouvelle terre que nous attendons selon sa promesse, et dans ceux-là la justice doit habiter." (II Pierre 3:13). "Je vis un nouveau ciel et une nouvelle terre; car l'ancien ciel et l'ancienne terre avaient disparu, et la mer n'est plus. Je vis aussi la ville sainte, la Nouvelle Jérusalem, descendre du ciel d'après de Dieu, préparée comme une épouse qui s'est parée pour son époux. Alors j'entendis du trône une forte voix qui disait: 'Voici, la tente de Dieu est avec le genre humain, et il résidera avec eux, et ils seront ses peuples. Et Dieu lui-même sera avec eux. Et il essuiera toute larme de leurs yeux, et la mort ne sera plus, et il n'y aura plus ni deuil, ni cri, ni douleur. Les choses anciennes ont disparu.'" (Rév. 21:1-4). "Ils bâtiront des maisons et ils les habiteront; ils planteront des vignes et ils en mangeront le fruit; ils ne bâtiront pas pour qu'un autre habite; ils ne planteront pas pour qu'un autre mange; car les jours de mon peuple égalèrent ceux des arbres, et mes élus useront l'ouvrage de leurs mains. Ils ne se fatigueront plus en vain, ils n'enfanteront pas pour une mort subite; car ils seront une race de bénis de Jéhovah, eux et leurs rejetons. Avant qu'ils crient vers moi, je répondrai; ils parleront encore, que je les exaucerai. Le loup et l'agneau paîtront ensemble; le serpent se nourrira de la poussière; le lion mangera du fourrage comme le bœuf; il ne se fera ni mal ni dommage sur toute ma montagne sainte, dit Jéhovah." (Is. 65: 21-25, AC). "Un rameau sortira du tronc de Jessé, et de ses racines croîtra un rejeton. Sur lui reposera l'esprit de Jéhovah, esprit de sagesse et d'intelligence, esprit de conseil et de force, esprit de connaissance et de crainte de Jéhovah. Il mettra ses délices dans la crainte de Jéhovah; il ne jugera point sur ce qui paraîtra à ses yeux, et il ne prononcera point sur ce qui frappera ses oreilles. Il jugera les petits avec justice et fera droit aux humbles de la terre; il frappera la terre de la verge de sa bouche, et par le souffle de ses lèvres il fera mourir le méchant. La justice ceindra ses flancs, et la fidélité sera la ceinture de ses reins. Le loup habitera avec l'agneau, la panthère reposera sur le chevreau; le veau, le lion et le bœuf gras vivront ensemble, et un jeune enfant les conduira. La vache et l'ourse auront

un même pâturage, leurs petits un même gîte, et le lion mangera du fourrage comme le bœuf. Le nourrisson s'ébattra sur le trou de la vipère, et l'enfant à peine sevré mettra sa main sur la prunelle du basilic. On ne fera point de mal et on ne causera point de dommage sur toute ma montagne sainte; car le pays [NW: la terre] sera rempli de la connaissance de Jéhovah, comme le fond des mers par les eaux qui le couvrent." (Is. 11:1-9, AC). "Il détruira la mort pour toujours; le Seigneur, Jéhovah, essuyera les larmes sur tous les visages. Il ôtera l'opprobre de son peuple de dessus toute la terre; car Jéhovah a parlé." (Is. 25:8, AC). "La terre donnera son fruit; Dieu, notre Dieu, nous bénira." (Ps. 67:6, Da). "Venez, contemplez les œuvres de Jéhovah, les dévastations qu'il a opérées sur la terre! Il a fait cesser les combats jusqu'au bout de la terre, il a brisé l'arc, il a rompu la lance, il a consumé par le feu les chars de guerre." (Ps. 46:9, 10, AC).

Quelle œuvre urgente la Bible assigne-t-elle aux chrétiens à notre époque?

"Cette bonne nouvelle du royaume sera prêchée par la terre habitée tout entière en témoignage à toutes les nations; et alors la fin viendra." (Mat. 24:14). "Allez donc et faites des disciples de gens de toutes les nations, les baptisant au nom du Père et au nom du Fils et au nom de l'esprit saint, les enseignant à observer toutes les choses que je vous ai ordonnées. Et voici, je suis avec vous tous les jours jusqu'à la clôture du système de choses." (Mat. 28:19, 20). "Par lui, offrons sans cesse à Dieu un sacrifice de louange, c'est-à-dire le fruit des lèvres qui font une déclaration publique au sujet de son nom." (Héb. 13:15).

De quelle façon doivent-ils accomplir cette œuvre?

"Je ne me suis pas retenu de vous dire toutes les choses qui étaient profitables ni de vous enseigner publiquement et de maison en maison." (Actes 20:20). "Selon sa coutume, Paul (...) raisonna avec eux d'après les Ecritures." (Actes 17:2). "Prêche la parole, fais-le de façon urgente." (II Tim. 4:2). "Or Jésus, épuisé du voyage, était assis près de la source, comme il était. C'était environ la sixième heure. Une femme de Samarie vint pour puiser de l'eau. (...) Jésus lui répondit en disant: 'Quiconque boit de cette eau aura encore soif. Celui qui boira de l'eau que je lui donnerai n'aura plus jamais soif, mais l'eau que je lui donnerai deviendra en lui une source d'eau sortant à gros bouillons pour communiquer la vie éternelle.' La femme lui dit: 'Seigneur, donne-moi cette eau, afin que je n'aie pas soif et que je n'aie plus à venir à cet endroit. pour

puiser de l'eau.' ” (Jean 4:6-15). [Le surveillant parlera des dispositions que la congrégation a prises en vue d'aider tous ses membres à participer au ministère du champ à des moments qui leur conviennent.]

Accomplissons-nous cette œuvre par notre propre force?

“Nous avons ce trésor dans des vases de terre, pour que la puissance qui est au delà de ce qui est normal soit celle de Dieu et non celle venant de nous-mêmes.” (II Cor. 4:7). “Pour toutes choses j'ai la force en vertu de celui qui me communique la puissance.” (Phil. 4:13). “Le Seigneur s'est tenu près de moi et m'a donné de la force, afin que par moi la prédication soit entièrement accomplie et que toutes les nations l'entendent.” (II Tim. 4:17).

Pourquoi les chrétiens sont-ils appelés témoins de Jéhovah?

“Vous êtes mes témoins, dit Jéhovah, et mon serviteur que j'ai choisi, afin que vous reconnaissiez et que vous croyiez, et que vous compreniez que c'est moi. Avant moi aucun Dieu n'a été formé, et il n'y en aura point après moi. C'est moi, moi qui suis Jéhovah, et il n'y a point d'autre sauveur que moi. C'est moi qui ai annoncé, qui ai sauvé, qui ai prédit: ce n'est pas un Dieu étranger parmi vous; vous êtes mes témoins, dit Jéhovah; c'est moi qui suis Dieu!” (Is. 43:10-12, *AC*). “Jésus-Christ, ‘le Témoin fidèle,’ ‘Le premier-né d'entre les morts,’ et ‘Le Chef des rois de la terre.’ ” (Rév. 1:5).

Qui est ou qu'est-ce que l'“esclave fidèle et avisé”?

“N'ayez pas de crainte, *petit troupeau*, car votre Père a trouvé bon de vous donner le royaume. (...) Que vos reins soient ceints et vos lampes allumées, et vous-mêmes soyez semblables à des hommes qui attendent leur maître à son retour du mariage, afin de lui ouvrir aussitôt qu'il arrivera et frappera. Heureux ces esclaves que le maître, à son arrivée, trouvera en train de veiller! (...) Vous aussi, tenez-vous prêts, parce que c'est à une heure que vous ne pensez pas probable que le Fils de l'homme vient.’ Alors Pierre dit: ‘Seigneur, dis-tu cette comparaison pour nous ou aussi pour tous?’ Et le Seigneur dit: ‘Quel est vraiment l'intendant fidèle, l'avisé, que son maître établira sur l'ensemble de ses gens pour leur donner sans cesse leur ration de vivres en temps voulu? Heureux est cet esclave, si son maître en arrivant le trouve faisant ainsi! Je vous le dis vraiment: Il l'établira sur tous ses biens.’ ” (Luc 12:32, 35-44; voir aussi Matthieu 24:45-47). “Vous êtes mes témoins, (...) mon serviteur.” (Is. 43:10, *AC*).

Pourquoi est-il profitable d'assister aux réunions tenues par la congrégation ?

"Observons-nous les uns les autres pour nous inciter à l'amour et aux œuvres excellentes, sans abandonner notre assemblée, comme quelques-uns en ont la coutume, mais en nous encourageant mutuellement, et cela d'autant plus que vous voyez approcher le jour." (Héb. 10 : 24, 25). "Celui qui se tient à l'écart cherche ce qui lui plaît, il s'irrite contre tout ce qui est sage." (Prov. 18 : 1). "Je désire ardemment vous voir, (...) pour qu'il y ait un échange d'encouragement entre vous, chacun par la foi de l'autre, et la vôtre et la mienne." (Rom. 1 : 11, 12).

Pourquoi l'étude en particulier est-elle importante dans la vie du chrétien ?

"Or ceux-ci avaient l'esprit plus noble que ceux de Thessalonique, car ils reçurent la parole avec le plus grand empressement d'esprit, examinant soigneusement les Ecritures chaque jour pour voir si ces choses étaient bien ainsi." (Actes 17 : 11). "Que ce livre de la loi ne s'éloigne point de ta bouche; médite-le jour et nuit, pour agir fidèlement selon tout ce qui y est écrit; car c'est alors que tu auras du succès dans tes entreprises, c'est alors que tu réussiras." (Josué 1 : 8).

Qui est le Diable? Quelle est son origine?

"Le serpent était le plus rusé de tous les animaux des champs que Jéhovah Dieu avait faits. Il dit à la femme: 'Est-ce que Dieu aurait dit: "Vous ne mangerez pas de tout arbre du jardin?"' La femme répondit au serpent: 'Nous mangeons du fruit des arbres du jardin. Mais du fruit de l'arbre qui est au milieu du jardin, Dieu a dit: "Vous n'en mangerez point et vous n'y toucherez point, de peur que vous ne mouriez."' Le serpent dit à la femme: 'Non, vous ne mourrez point; mais Dieu sait que, le jour où vous en mangerez, vos yeux s'ouvriront et vous serez comme Dieu, connaissant le bien et le mal.'" (Gen. 3 : 1-5, AC). "Il fut donc jeté, le grand dragon, le serpent originel, celui qui est appelé Diable et Satan, qui abuse la terre habitée tout entière; il fut jeté sur la terre, et ses anges furent jetés avec lui." (Rév. 12 : 9). "Revêtez l'armure complète de Dieu, pour que vous puissiez tenir ferme contre les machinations du Diable; parce que nous avons à lutter, non contre le sang et la chair, mais (...) contre les forces spirituelles mauvaises qui sont dans les lieux célestes." (Eph. 6 : 11, 12).

Contre quelles pratiques spiritiques employées par le Diable et ses démons la Bible nous met-elle en garde ?

“Qu'on ne trouve chez toi personne qui fasse passer son fils ou sa fille par le feu, personne qui exerce le métier de devin, d'astrologue, d'augure, de magicien, d'enchantateur, personne qui consulte ceux qui évoquent les esprits ou disent la bonne aventure, personne qui interroge les morts.” (Deut. 18:10, 11). “Comme nous allions au lieu de prière, (...) une servante qui avait un esprit, un démon de divination, vint au-devant de nous. Elle procurait à ses maîtres un grand gain en pratiquant l'art de la prédiction.” (Actes 16:16). [Enumérez les pratiques qui ont cours localement.]

Comment pouvons-nous nous protéger contre l'influence de ces esprits iniques ?

“Soumettez-vous donc à Dieu ; mais opposez-vous au Diable, et il fuira loin de vous.” (Jacq. 4:7). “Revêtez l'armure complète de Dieu, pour que vous puissiez tenir ferme contre les machinations du Diable (...). C'est pourquoi prenez l'armure complète de Dieu, afin que vous puissiez résister dans le jour mauvais et, après avoir fait toutes choses complètement, tenir ferme. Tenez donc ferme, les reins ceints de la vérité, et sur vous la cuirasse de la justice, et les pieds chaussés de l'équipement de la bonne nouvelle de paix. Par-dessus toutes choses, prenez le grand bouclier de la foi, avec lequel vous pourrez éteindre les projectiles brûlants du mauvais. Acceptez aussi le casque du salut, et l'épée de l'esprit, c'est-à-dire la parole de Dieu, tandis que par toute forme de prière et de supplication vous continuez dans la prière en toute occasion, dans l'esprit.” (Eph. 6:11-18).

Pourquoi Dieu a-t-il permis que la méchanceté continue jusqu'à l'heure actuelle ?

“Que dirons-nous donc ? Y a-t-il de l'injustice chez Dieu ? Qu'il n'en devienne jamais ainsi ! Car il dit à Moïse : ‘Je ferai miséricorde à qui je fais miséricorde, et je montrerai de la compassion à qui je montre de la compassion.’ Ainsi donc, cela dépend non de celui qui désire ni de celui qui court, mais de Dieu, qui fait miséricorde. Car l'Écriture dit à Pharaon : ‘Pour cela même je t'ai laissé subsister, pour que relativement à toi je puisse montrer ma puissance, et que mon nom soit déclaré par toute la terre.’ Ainsi, pour qui il le désire, il fait miséricorde, mais pour qui il le désire, il le laisse devenir obstiné. (...) Dieu, bien qu'ayant la volonté de manifester son courroux et de faire connaître sa puissance, a toléré avec beaucoup de longanimité les vases de courroux rendus prêts pour la destruction, pour

qu'il fasse connaître les richesses de sa gloire sur les vases de miséricorde, qu'il a préparés par avance pour la gloire." (Rom. 9:14-23; voir aussi Job 1:9-12; 2:4-6). "Jéhovah n'est pas lent en ce qui concerne sa promesse, comme certains considèrent la lenteur, mais il est patient avec vous, ne désirant pas qu'aucun soit détruit, mais désirant que tous arrivent à la repentance. (...) De plus, considérez la patience de notre Seigneur comme salut, comme notre bien-aimé frère Paul vous l'a aussi écrit selon la sagesse qui lui a été donnée." (II Pierre 3:9, 15).

Par quel moyen Dieu détruira-t-il les méchants?

"Il cria d'une voix forte, disant: 'Elle est tombée! Babylone la grande est tombée, et elle est devenue une demeure de démons et un repaire de toute exhalaison impure et un repaire de tout oiseau impur et détesté! Car à cause du vin de sa fornication, lequel réveille la passion, toutes les nations sont tombées victimes, et les rois de la terre ont commis la fornication avec elle, et les marchands voyageurs de la terre sont devenus riches grâce à son luxe scandaleux.' (...) 'Car ses péchés se sont amoncelés jusqu'au ciel, et Dieu s'est souvenu de ses actes d'injustice. (...) C'est pourquoi en un seul jour ses fléaux viendront, la mort et le deuil et la famine, et elle sera entièrement brûlée par le feu, parce que Jéhovah Dieu, qui l'a jugée, est fort.'" (Rév. 18:2-5, 8). "Je vis le ciel ouvert, et voici, un cheval blanc. Et celui qui était assis dessus est appelé Fidèle et Véritable, et il juge et fait la guerre avec justice. (...) Et de sa bouche sort une longue épée affilée, pour qu'il en frappe les nations, et il les paîtra avec une verge de fer. Il foule aussi la cuve de la fureur du courroux de Dieu le Tout-Puissant. (...) Et je vis la bête sauvage et les rois de la terre et leurs armées rassemblés pour faire la guerre à celui qui était assis sur le cheval et à son armée. Et la bête sauvage fut prise, et avec elle le faux prophète qui avait accompli devant elle les signes par lesquels il avait abusé ceux qui avaient reçu la marque de la bête sauvage et ceux qui font adoration devant son image. Alors qu'ils étaient encore vivants, ils furent lancés tous les deux dans le lac ardent qui brûle avec du soufre. Mais les autres furent tués par la longue épée de celui qui était assis sur le cheval, épée qui sortait de sa bouche. Et tous les oiseaux se rassasièrent de leurs chairs." (Rév. 19:11, 15, 19-21). "Je vis descendre du ciel un ange qui avait la clé de l'abîme et une grande chaîne à la main. Et il saisit le dragon, le serpent originel, qui est le Diable et Satan, et le lia pour mille ans. Et il le lança dans l'abîme qu'il ferma et scella sur lui, pour qu'il n'abusât plus les nations jusqu'à ce que

les mille ans fussent achevés. Après ces choses, il doit être délié pour un peu de temps. (...) Or dès que les mille ans seront achevés, Satan sera délié de sa prison, et il sortira pour abuser ces nations qui sont aux quatre coins de la terre, Gog et Magog, afin de les rassembler pour la guerre. Leur nombre est comme le sable de la mer. (...) Et le Diable qui les abusait fut lancé dans le lac de feu et de soufre, où étaient déjà et la bête sauvage et le faux prophète." (Rév. 20 : 1-3, 7, 8, 10).

Qu'est-ce que l'âme humaine ? Peut-elle mourir ?

"Jéhovah Dieu forma l'homme de la poussière du sol, et il souffla dans ses narines un souffle de vie, et l'homme devint une âme vivante." (Gen. 2 : 7, *AG* n. m. ; voir aussi I Corinthiens 15 : 45). "Voici, toutes les âmes sont à moi ; l'âme du fils comme l'âme du père, l'une et l'autre sont à moi ; l'âme qui pêche, c'est celle qui mourra." (Ezéch. 18 : 4). "En fait, toute âme qui n'écoute pas ce Prophète sera complètement détruite d'entre le peuple." (Actes 3 : 23).

Qu'est-ce que le péché ?

"Quiconque pratique le péché pratique aussi l'iniquité, et ainsi le péché est l'iniquité [une marche sans loi, *Da* n. m.]." (I Jean 3 : 4). "Tous ont péché et n'atteignent pas à la gloire de Dieu." (Rom. 3 : 23).

Comment sommes-nous tous devenus pécheurs ?

"Par un seul homme le péché est entré dans le monde et la mort par le péché, et (...) ainsi la mort s'est étendue à tous les hommes, parce qu'ils ont tous péché." (Rom. 5 : 12).

Existe-t-il actuellement un homme qui ne soit pas pécheur ?

"Si nous déclarons : 'Nous n'avons pas de péché,' nous nous abusons nous-mêmes et la vérité n'est pas en nous." (I Jean 1 : 8). "Il n'y a point d'homme qui ne pêche." (I Rois 8 : 46).

Quelle doit être notre attitude à l'égard du péché ?

"Ne permettez pas que le péché continue de régner dans votre corps mortel pour que vous obéissiez à ses désirs. Ne continuez pas non plus de présenter vos membres au péché comme armes d'injustice, mais présentez-vous vous-mêmes à Dieu comme ceux qui sont vivants d'entre les morts, et présentez aussi vos membres à Dieu comme armes de justice. Car le péché ne doit pas dominer sur vous, étant

donné que vous êtes non sous la loi mais sous la bonté imméritée." (Rom. 6: 12-14).

Qu'est-ce que la mort ?

"Il leur dit : 'Lazare, notre ami, repose, mais je me rends là-bas pour le réveiller du sommeil.' Les disciples lui dirent alors : 'Seigneur, s'il repose, il se rétablira.' Cependant Jésus avait parlé de sa mort. Mais ils s'imaginaient qu'il avait parlé du repos du sommeil. Jésus leur dit alors franchement : 'Lazare est mort.'" (Jean 11: 11-14). "Les vivants savent qu'ils mourront, tandis que les morts ne savent rien, et ils ne reçoivent plus de salaire, car leur mémoire est en oubli. (...) Tout ce que ta main trouve à faire, fais-le durant ta vie, car il n'y a ni œuvre ni raison, ni science ni sagesse dans le schéol où tu vas." (Eccl. 9: 5, 10, *Liénart*). "C'est à la sueur de ton visage que tu mangeras ton pain, jusqu'à ce que tu retournes à la terre parce que c'est d'elle que tu as été tiré; car tu es poussière et tu retourneras en poussière." (Gen. 3: 19, *AC*).

Pourquoi les hommes meurent-ils ?

"Le salaire que paie le péché, c'est la mort." (Rom. 6: 23). "En Adam tous meurent." (I Cor. 15: 22).

Celui qui meurt peut-il espérer revivre ?

"J'ai l'espérance à l'égard de Dieu, espérance que ces hommes nourrissent eux-mêmes, qu'il doit y avoir une résurrection tant des justes que des injustes." (Actes 24: 15). "Ne vous étonnez pas de cela, parce que l'heure vient où tous ceux qui sont dans les tombes commémoratives entendront sa voix et en sortiront, ceux qui ont fait de bonnes choses pour une résurrection de vie, ceux qui ont pratiqué des choses viles pour une résurrection de jugement." (Jean 5: 28, 29). "La mer rendit les morts qui étaient en elle, et la mort et le Hadès rendirent les morts qui étaient en eux, et ils furent jugés individuellement, selon leurs actions." (Rév. 20: 13).

Combien d'entre le genre humain seront au ciel avec le Christ ?

"Je vis, et voici, l'Agneau se tenant sur le mont Sion, et avec lui cent quarante-quatre mille qui avaient son nom et le nom de son Père écrits sur le front. (...) Et ils chantent comme un cantique nouveau devant le trône et devant les quatre créatures vivantes et les aînés; et nul ne pouvait apprendre à fond ce cantique si ce n'est les cent quarante-quatre mille, qui ont été achetés de la terre." (Rév. 14: 1, 3; voir aussi 7: 4-8).

Que feront-ils au ciel?

“Tu en as fait pour notre Dieu un royaume et des prêtres, et ils régneront sur la terre.” (Rév. 5:10). “Je vis des trônes, et il y eut ceux qui s’y assirent, et le pouvoir de juger leur fut donné. Oui, je vis les âmes de ceux qui avaient été exécutés à la hache à cause du témoignage qu’ils avaient rendu à Jésus et pour avoir parlé de Dieu, et ceux qui n’avaient adoré ni la bête sauvage ni son image et qui n’avaient pas reçu la marque sur le front et sur la main. Et ils vinrent à la vie et régneront avec le Christ pendant mille ans. (...) Heureux et saint celui qui a part à la première résurrection; sur ceux-ci la seconde mort n’a pas de pouvoir, mais ils seront prêtres de Dieu et du Christ, et ils régneront avec lui pendant les mille ans.” (Rév. 20: 4, 6).

Le chrétien vit-il sous l’alliance de la Loi, et doit-il observer des sabbats et offrir des sacrifices?

“Le Christ est la fin de la Loi, afin que quiconque exerce la foi ait la justice.” (Rom. 10:4). “La Loi est devenue notre tuteur menant à Christ, afin que nous fussions déclarés justes par suite de la foi. Mais maintenant que la foi est arrivée, nous ne sommes plus sous un tuteur.” (Gal. 3:24, 25). “Que personne donc ne vous juge dans le manger et le boire ou à propos d’une fête ou de l’observance de la nouvelle lune ou d’un sabbat; car ces choses sont une ombre des choses à venir, mais la réalité appartient au Christ.” (Col. 2:16, 17).

Pourquoi devons-nous éviter de mentir?

“Le Diable (...) ne tint pas bon dans la vérité, parce que la vérité n’est pas en lui. Quand il dit le mensonge, il parle selon sa propre disposition, parce qu’il est menteur et le père du mensonge.” (Jean 8:44). “Il y a six choses que hait Jéhovah, il y en a sept qu’il a en horreur: les yeux altiers, la langue menteuse, les mains qui font couler le sang innocent, le cœur qui médite des projets coupables, les pieds empressés à courir au mal, le faux témoin qui profère des mensonges, et celui qui sème la discorde entre frères.” (Prov. 6:16-19, AC). “Mais pour (...) tous les menteurs, leur part sera dans le lac brûlant de feu et de soufre. Cela signifie la seconde mort.” (Rév. 21:8).

Comment le chrétien doit-il considérer le vol?

“Que nul d’entre vous n’ait à souffrir comme meurtrier, ou voleur, ou malfaiteur, ou comme s’ingérant dans les affaires d’autrui.” (I Pierre 4:15). “Que le voleur ne vole plus, mais plutôt qu’il travaille dur, faisant de ses mains

ce qui est du bon travail, afin qu'il ait de quoi donner à celui qui est dans le besoin." (Eph. 4 : 28).

Comment le chrétien doit-il considérer l'ivrognerie ?

"Quoi! Ne savez-vous pas que les injustes n'hériteront pas le royaume de Dieu? Ne vous abusez pas. Ni fornicateurs, ni idolâtres, ni adultères, (...) ni gens avides, ni ivrognes, (...) n'hériteront le royaume de Dieu." (I Cor. 6 : 9, 10). "Les serviteurs ministériels doivent également être sérieux, non (...) adonnés à beaucoup de vin." (I Tim. 3 : 8).

Que déclare la loi de Dieu sur le sang ?

"Tout ce qui se meut, qui est être vivant, vous servira de nourriture ; aussi bien que l'herbe verte je vous les ai tous donnés. Seulement vous ne mangerez point de chair avec son âme, à savoir avec son sang." (Gen. 9 : 3, 4, *Liénart* ; voir aussi Deutéronome 12 : 15, 16). "L'esprit saint et nous-mêmes avons consenti à ne pas vous imposer d'autres fardeaux que ces choses nécessaires : vous garder exempts des choses sacrifiées aux idoles et du sang et des choses étouffées et de la fornication. Si vous vous gardez soigneusement de ces choses, vous prospérerez. Portez-vous bien !" (Actes 15 : 28, 29). [Enumérez les pratiques locales qui sont touchées par cette loi.]

Que dit la Bible à propos des pratiques telles que la fornication, l'adultère et les relations sexuelles entre deux personnes du même sexe? Quelqu'un qui se livre à de telles pratiques peut-il se faire baptiser?

"Or les œuvres de la chair sont manifestes, et ce sont la fornication, l'impureté, la conduite dissolue, l'idolâtrie, la pratique du spiritisme, les haines, les disputes, la jalousie, les accès de colère, les querelles, les divisions, les sectes, les envies, les beuveries, les orgies, et choses semblables. Quant à ces choses, je vous préviens, comme déjà je vous en ai prévenus, que ceux qui pratiquent de telles choses n'hériteront pas le royaume de Dieu." (Gal. 5 : 19-21). "Que le mariage soit chose honorable chez tous, et le lit conjugal sans souillure, car Dieu jugera les fornicateurs et les adultères." (Héb. 13 : 4). "Dieu donc, selon les désirs de leur cœur, les a livrés à l'impureté, afin que leurs corps soient déshonorés parmi eux, oui ceux qui ont échangé la vérité de Dieu contre le mensonge et ont vénéré la création, et lui ont rendu un service sacré plutôt qu'à Celui qui a créé, lequel est béni éternellement. Amen. C'est pourquoi Dieu les a livrés à des appétits sexuels honteux, car leurs femmes ont changé l'usage naturel en celui qui est contre nature ;

et de même les hommes, abandonnant l'usage naturel de la femme, se sont violemment enflammés dans leurs désirs les uns pour les autres, hommes avec hommes, commettant ce qui est obscène et recevant en eux-mêmes la pleine rétribution que méritait leur égarement." (Rom. 1:24-27). "Faites donc mourir vos membres du corps qui sont sur la terre en ce qui concerne la fornication, l'impureté, l'appétit sexuel, le désir mauvais, et la convoitise, qui est une idolâtrie. C'est à cause de ces choses que le courroux de Dieu vient. C'est dans ces choses que, vous aussi, vous marchiez autrefois, quand vous viviez en elles. Mais maintenant éloignez-les réellement toutes de vous, le courroux, la colère, la malice, le langage injurieux et, de votre bouche, les propos obscènes. Ne vous mentez pas les uns aux autres. Dépouillez l'ancienne personnalité avec ses pratiques, et revêtez la nouvelle personnalité, qui, par la connaissance exacte, est renouvelée selon l'image de Celui qui l'a créée." (Col. 3:5-10). "Voici donc ce que je dis et j'en rends témoignage dans le Seigneur, c'est que vous ne marchiez plus comme marchent les nations, dans la stérilité de leurs pensées, ces gens étant mentalement dans les ténèbres et éloignés de la vie qui appartient à Dieu, à cause de l'ignorance qui est en eux, à cause de l'insensibilité de leur cœur. N'ayant plus aucun sens moral, ils se sont livrés à une conduite dissolue pour pratiquer toute sorte d'impureté avec avidité. Mais vous n'avez pas appris que le Christ est ainsi, pourvu, évidemment, que vous l'ayez entendu et que vous ayez été enseignés par son moyen, tout comme la vérité est en Jésus, que vous devez vous dépouiller de l'ancienne personnalité qui se conforme à votre forme de conduite passée et qui se corrompt suivant ses désirs trompeurs; mais que vous devez être renouvelés dans la force qui actionne votre esprit, et que vous devez revêtir la nouvelle personnalité qui a été créée selon la volonté de Dieu dans la justice et la loyauté véritables." (Eph. 4:17-24).

Pourquoi la pureté morale de toutes les personnes dans l'organisation de Jéhovah est-elle importante pour chacun de nous?

"Beaucoup suivront leurs actes de conduite dissolue, et à cause d'eux on parlera en mal de la voie de la vérité." (II Pierre 2:2). "Bien-aimés, alors que je faisais tous mes efforts pour vous écrire au sujet du salut que nous possédons en commun, j'ai jugé nécessaire de vous écrire pour vous exhorter à mener un dur combat pour la foi qui a été transmise aux saints une fois pour toutes. La raison que j'ai, c'est que certains hommes se sont glissés parmi vous, qui, il y a longtemps, ont été établis par les

Écritures pour ce jugement, des hommes impies, qui changent la bonté imméritée de notre Dieu en excuse pour se conduire de manière dissolue et qui trahissent notre seul Propriétaire et Seigneur, Jésus-Christ." (Jude 3, 4; voir aussi Josué 7:1-26).

Quelle mesure une congrégation doit-elle prendre quand une personne en son sein persiste, avec impénitence, à violer les commandements de Dieu ?

"Dans ma lettre je vous ai écrit de cesser de fréquenter les fornicateurs, ne voulant pas dire de façon complète les fornicateurs de ce monde ou les gens avides et les extorqueurs ou les idolâtres. Autrement il vous faudrait, en fait, sortir du monde. Mais maintenant je vous écris de cesser de fréquenter celui qui, appelé frère, est fornicateur, ou avide, ou idolâtre, ou insulteur, ou ivrogne, ou extorqueur, de ne pas même manger avec un tel homme. Car qu'ai-je à faire de juger ceux du dehors? Ne jugez-vous pas ceux du dedans, tandis que Dieu juge ceux du dehors? 'Enlevez l'homme méchant du milieu de vous.'" (I Cor. 5:9-13).

Si, par faiblesse, une personne commet un péché sérieux, mais désire être aidée pour se rétablir dans la faveur de Jéhovah, que doit-elle faire ?

"Qu'il appelle auprès de lui les aînés de la congrégation, et qu'ils prient sur lui en l'oignant d'huile au nom de Jéhovah. Et la prière de la foi rétablira celui qui est indisposé, et Jéhovah le relèvera. De plus, s'il a commis des péchés, il lui sera pardonné." (Jacq. 5:14, 15). "Frères, même si un homme fait un faux pas avant qu'il s'en rende compte, vous qui avez des qualifications spirituelles essayez de rétablir un tel homme dans un esprit de douceur, te surveillant toi-même, de crainte que tu ne sois aussi tenté." (Gal. 6:1). "Celui qui cache ses transgressions ne prospère point, mais celui qui les avoue et les délaisse obtient miséricorde." (Prov. 28:13). "Je t'ai fait connaître mon péché, je n'ai point caché mon iniquité; j'ai dit: 'Je veux confesser à Jéhovah mes transgressions.' Et toi, tu as remis l'iniquité de mon péché." (Ps. 32:5, AC). "Mes petits enfants, je vous écris ces choses pour que vous ne commettiez pas de péché. Et cependant, si quelqu'un commet un péché, nous avons un assistant auprès du Père, Jésus-Christ, un juste. Et il est un sacrifice propitiatoire pour nos péchés, et non seulement pour les nôtres, mais aussi pour ceux du monde entier." (I Jean 2:1, 2).

Quelle qualité chrétienne devrait caractériser, avant toute autre, nos rapports avec nos frères spirituels et avec les membres de notre famille ?

“Je vous donne un nouveau commandement, que vous vous aimiez les uns les autres ; tout comme je vous ai aimés, que vous aussi vous vous aimiez les uns les autres. A ceci tous reconnaîtront que vous êtes mes disciples, si vous avez de l’amour entre vous.” (Jean 13:34, 35). “Maris, continuez d’aimer vos femmes, tout comme le Christ aussi a aimé la congrégation et s’est livré pour elle.” (Eph. 5:25). “Qu’elles rappellent à la raison les jeunes femmes, leur disant d’aimer leurs maris, d’aimer leurs enfants.” (Tite 2:4). “Continuez de vous supporter les uns les autres et de vous pardonner librement l’un l’autre, si quelqu’un a un sujet de plainte contre l’autre. De même que Jéhovah vous a librement pardonné, faites pareillement. Mais, en plus de toutes ces choses, revêtez-vous de l’amour, qui est un parfait lien d’union.” (Col. 3:13, 14).

Dans l’ordre de choses établi par Dieu, qui est le chef d’une femme mariée ?

“Femmes, soyez soumises à vos maris, comme il convient dans le Seigneur.” (Col. 3:18). “Que les femmes soient soumises à leurs maris comme au Seigneur, parce qu’un mari est chef de sa femme comme le Christ est, lui aussi, chef de la congrégation, étant sauveur de ce corps.” (Eph. 5:22, 23).

Une femme dont le mari n’est pas croyant est-elle libérée de l’autorité de celui-ci ?

“Femmes, soyez soumises à vos maris, afin que, s’il y en a qui n’obéissent pas à la parole, ils soient gagnés sans parole par la conduite de leurs femmes, ayant été témoins oculaires de votre conduite chaste avec profond respect.” (I Pierre 3:1, 2). “Une femme mariée est liée par la loi à son mari pendant qu’il est en vie ; mais si son mari meurt, elle est affranchie de la loi de son mari.” (Rom. 7:2).

Qui est responsable devant Dieu de l’éducation et de la correction des enfants ?

“Vous, pères, n’irritez pas vos enfants, mais continuez de les élever dans la discipline et les conseils autorisés de Jéhovah.” (Eph. 6:4). “Celui qui ménage sa verge hait son fils, mais celui qui l’aime cherche à le corriger.” (Prov. 13:24). “La verge et la correction donnent la sagesse, mais l’enfant livré à lui-même fait honte à sa mère.” (Prov. 29:15).

Le chrétien a-t-il le droit d'avoir plus d'une femme en vie ?

"Le surveillant doit donc être irrépréhensible, mari d'une seule femme." (I Tim. 3:2). "L'homme quittera son père et sa mère et s'attachera à sa femme, et les deux seront une seule chair' (...) [...] Si bien qu'ils ne sont plus deux, mais une seule chair." (Mat. 19:5, 6).

Quel est le seul motif biblique qui permet à quelqu'un de divorcer et de se remarier ?

"Je vous dis que quiconque divorce d'avec sa femme, excepté pour le motif de fornication, et en épouse une autre commet un adultère." (Mat. 19:9). "Celui qui divorce d'avec sa femme, excepté pour cause de fornication, fait qu'elle est exposée à l'adultère, étant donné que quiconque épouse une femme divorcée commet un adultère." (Mat. 5:32).

Deux personnes qui vivent ensemble comme mari et femme ont-elles besoin de régulariser leur situation vis-à-vis des autorités ?

"Que le mariage soit chose honorable chez tous, et le lit conjugal sans souillure, car Dieu jugera les fornicateurs et les adultères." (Héb. 13:4). "Continue de leur rappeler d'être soumis et obéissants envers les gouvernements et envers les autorités comme chefs, d'être prêts pour toute bonne œuvre." (Tite 3:1). "Or, en ces jours-là, un décret fut rendu (...) pour que toute la terre habitée se fasse inscrire (...). Naturellement, Joseph aussi monta de Galilée, (...) afin de se faire inscrire avec Marie, qui lui avait été donnée en mariage." (Luc 2:1-5).

En quoi consiste le fruit de l'esprit ?

"Le fruit de l'esprit, c'est l'amour, la joie, la paix, la longanimité, la bienveillance, la bonté, la foi, la douceur, la maîtrise de soi." (Gal. 5:22, 23).

Est-il raisonnable de s'attendre à ce que le chrétien manifeste ce fruit dans sa façon de vivre ?

"Ne cessez de marcher par l'esprit et vous n'accomplirez aucun désir charnel. (...) Si nous vivons par l'esprit, continuons aussi, par l'esprit, de marcher de manière ordonnée." (Gal. 5:16, 25).

Est-ce à dire que nous y parviendrons parfaitement ?

"Frères, même si un homme fait un faux pas avant qu'il s'en rende compte, vous qui avez des qualifications spirituelles essayez de rétablir un tel homme dans un esprit de

douceur, te surveillant toi-même, de crainte que tu ne sois aussi tenté.” (Gal. 6 : 1).

Comment le chrétien devrait-il considérer les manquements de ses frères dans la foi ?

“Cessez de juger afin que vous ne soyez pas jugés ; car, du jugement dont vous jugez, on vous jugera ; et de la mesure dont vous mesurez, on mesurera pour vous. Pourquoi donc regardes-tu la paille qui est dans l’œil de ton frère, alors que tu n’examines pas la poutre qui est dans ton œil à toi ? Ou comment peux-tu dire à ton frère : ‘Laisse-moi retirer la paille de ton œil’ ; alors que, voici, une poutre est dans ton œil à toi ? Hypocrite ! retire premièrement la poutre de ton œil, puis tu verras clairement comment retirer la paille de l’œil de ton frère.” (Mat. 7 : 1-5). “Cessons donc de nous juger les uns les autres, mais prenez plutôt cette décision : de ne pas mettre devant un frère une pierre d’achoppement ou une cause de chute. (...) Poursuivons donc les choses qui favorisent la paix et les choses qui édifient les uns les autres.” (Rom. 14 : 13-19).

Lorsque des difficultés d’ordre personnel surgissent entre deux personnes, quelle est la façon chrétienne de les résoudre ?

“Si ton frère commet un péché, va exposer sa faute entre toi et lui seul. S’il t’écoute, tu as gagné ton frère. Mais s’il n’écoute pas, prends avec toi un ou deux autres, afin que de la bouche de deux ou trois témoins toute affaire soit établie. S’il ne les écoute pas, parle à la congrégation. S’il ne veut pas même écouter la congrégation, qu’il soit pour toi comme un homme des nations et un perceuteur d’impôts.” (Mat. 18 : 15-17 ; voir aussi les versets 21-35).

D’après la Bible, le chrétien peut-il participer au culte ou à toute autre activité des autres religions ?

“Ne vous mettez pas sous un joug inégal avec les incroyants. Car quelle participation ont la justice et l’iniquité ? Ou quelle communion la lumière a-t-elle avec les ténèbres ? De plus, quelle harmonie y a-t-il entre Christ et Bélial ? Ou quelle part une personne fidèle a-t-elle avec un incroyant ? Et quel accord le temple de Dieu a-t-il avec les idoles ? Car nous sommes le temple d’un Dieu vivant ; comme Dieu a dit : ‘Je résiderai au milieu d’eux et je marcherai au milieu d’eux, et je serai leur Dieu, et ils seront mon peuple.’ ‘C’est pourquoi sortez du milieu d’eux, et séparez-vous,’ dit Jéhovah, ‘et cessez de toucher la chose impure’ ; ‘et je vous recevrai.’ ‘Et je serai un père pour vous, et vous serez pour moi des fils et des filles,’ dit Jéhovah le

Tout-Puissant.' " (II Cor. 6 : 14-18). "J'entendis du ciel une autre voix qui disait : 'Sortez d'elle, mon peuple, si vous ne voulez pas participer avec elle à ses péchés, et si vous ne voulez pas recevoir de ses fléaux. Car ses péchés se sont amoncelés jusqu'au ciel, et Dieu s'est souvenu de ses actes d'injustice.'" (Rév. 18 : 4, 5). "Les choses que les nations sacrifient, elles les sacrifient à des démons et non à Dieu ; et je ne veux pas que vous deveniez participants avec les démons." (I Cor. 10 : 20). "Entrez par la porte étroite ; car large et spacieux est le chemin qui mène à la destruction, et nombreux sont ceux qui entrent par là ; mais étroite est la porte, et resserré le chemin qui mène à la vie, et peu nombreux sont ceux qui la trouvent. (...) Ce ne sont pas tous ceux qui me disent : 'Seigneur, Seigneur,' qui entreront dans le royaume des cieux, mais celui qui fait la volonté de mon Père qui est dans les cieux. Beaucoup me diront en ce jour-là : 'Seigneur, Seigneur, n'avons-nous pas prophétisé en ton nom, et expulsé les démons en ton nom, et accompli beaucoup d'œuvres puissantes en ton nom?' Et cependant je leur déclarerai : Je ne vous ai jamais connus ! Écartez-vous de moi, ouvriers d'iniquité." (Mat. 7 : 13, 14, 21-23). "Les hommes (...) ayant une forme de pieux dévouement mais reniant ce qui en est la force ; et de ceux-là éloignetoï." (II Tim. 3 : 2, 5). [Considérez les changements que cela peut nécessiter dans la vie de quelqu'un.]

Quelle est la seule célébration religieuse que les chrétiens ont reçu l'ordre d'observer ?

"J'ai reçu du Seigneur ce que je vous ai aussi transmis, que le Seigneur Jésus dans la nuit où il allait être livré prit un pain et, après avoir rendu grâces, il le rompit et dit : 'Ceci signifie mon corps qui est pour vous. Ne cessez de faire ceci en mémoire de moi.' Il fit de même en ce qui concerne la coupe aussi, après qu'il eut pris le repas du soir, disant : 'Cette coupe signifie la nouvelle alliance en vertu de mon sang. Ne cessez de faire ceci, toutes les fois que vous la boirez, en mémoire de moi.' Car toutes les fois que vous mangez ce pain et que vous buvez cette coupe, vous ne cessez de proclamer la mort du Seigneur, jusqu'à ce qu'il arrive." (I Cor. 11 : 23-26).

Quels principes bibliques devraient guider le chrétien quand il doit décider s'il peut prendre part à d'autres célébrations populaires locales ?

"Ils ne font pas partie du monde, tout comme je ne fais pas partie du monde." (Jean 17 : 16). "N'aimez pas le monde ni les choses qui sont dans le monde. Si quelqu'un aime le monde, l'amour du Père n'est pas en lui ; parce que

tout ce qui est dans le monde — le désir de la chair et le désir des yeux et l'orgueilleux étalage de ses ressources — ne vient pas du Père mais vient du monde. De plus, le monde passe et son désir aussi, mais celui qui fait la volonté de Dieu demeure à jamais." (I Jean 2: 15-17). "Comme on célébrait l'anniversaire de la naissance d'Hérode, la fille d'Hérodiade dansa et plut tant à Hérode qu'il lui promit par serment de lui donner ce qu'elle demanderait. Sa mère lui ayant fait la leçon, elle dit: 'Donne-moi ici sur un plat la tête de Jean le Baptiste.' Bien qu'il en fût attristé, le roi, par égard pour ses serments et pour ceux qui étaient étendus auprès de lui, commanda de la lui donner; et il envoya décapiter Jean dans la prison," (Mat. 14: 6-10). "Il suffit que, dans le temps qui est passé, vous ayez accompli la volonté des nations, quand vous avanciez dans les actes de conduite dissolue, les désirs, les excès de vin, les orgies, les souleries et les idolâtries illégales." (I Pierre 4: 3). "Quelle participation ont la justice et l'iniquité? Ou quelle communion la lumière a-t-elle avec les ténèbres? De plus, quelle harmonie y a-t-il entre Christ et Bélial? Ou quelle part une personne fidèle a-t-elle avec un incroyant? Et quel accord le temple de Dieu a-t-il avec les idoles? (...)" "C'est pourquoi sortez du milieu d'eux, et séparez-vous," dit Jéhovah, "et cessez de toucher la chose impure"; "et je vous recevrai." (II Cor. 6: 14-17). [Analysez l'application de ces passages bibliques aux activités qui sont populaires dans votre région.]

Qui est identifié dans la Bible au "chef du monde" et au "dieu de ce système de choses"?

"Je ne parlerai plus beaucoup avec vous, car le chef du monde vient. Et il n'a pas de prise sur moi [Jésus-Christ]." (Jean 14: 30). "Nous savons que nous venons de Dieu et que le monde entier gît au pouvoir du mauvais." (I Jean 5: 19). "Le dieu de ce système de choses a aveuglé l'esprit des incroyants, afin que l'éclat de la glorieuse bonne nouvelle sur le Christ, qui est l'image de Dieu, ne les atteigne pas." (II Cor. 4: 4). "Il fut donc jeté, le grand dragon, le serpent originel, celui qui est appelé Diable et Satan, qui abuse la terre habitée tout entière; il fut jeté sur la terre, et ses anges furent jetés avec lui." (Rév. 12: 9).

Quelle est la position du chrétien vis-à-vis du présent monde?

"Si vous faisiez partie du monde, le monde serait épris de ce qui serait sien. Mais parce que vous ne faites pas partie du monde et que je vous ai choisis du milieu du

monde, à cause de cela le monde vous hait." (Jean 15:19). "Je te sollicite, non pas de les sortir du monde, mais de veiller sur eux à cause du mauvais. Ils ne font pas partie du monde, tout comme je ne fais pas partie du monde." (Jean 17:15, 16). "Ne savez-vous pas que l'amitié pour le monde est inimitié contre Dieu? Celui donc qui veut être ami du monde se constitue ennemi de Dieu." (Jacq. 4:4).

Comment Jésus considérerait-il toute participation aux affaires politiques du monde?

"Le Diable l'emmena encore vers une montagne extraordinairement haute, et, lui montrant tous les royaumes du monde et leur gloire, il lui dit: 'Toutes ces choses, je te les donnerai si tu tombes à mes pieds et fais un acte d'adoration devant moi.' Alors Jésus lui dit: 'Va-t'en, Satan! Car il est écrit: 'C'est Jéhovah ton Dieu que tu dois adorer, et c'est à lui seul que tu dois rendre un service sacré.''" (Mat. 4:8-10). "Jésus, sachant qu'ils allaient venir et le saisir pour le faire roi, se retira de nouveau dans la montagne, tout seul." (Jean 6:15). "Jésus répondit: 'Mon royaume ne fait pas partie de ce monde. Si mon royaume faisait partie de ce monde, mes gens auraient combattu pour que je ne fusse pas livré aux Juifs. Mais, ainsi en est-il, mon royaume n'est pas de cette source.'" (Jean 18:36). [Considérez l'application de ces textes aux situations qui peuvent exister localement.]

Comment les commandements de la Bible relatifs à l'idolâtrie concernent-ils le chrétien en ce monde moderne?

"Gardez-vous des idoles." (I Jean 5:21). "Tu ne dois pas te faire d'image sculptée, ni de forme qui ressemble à quelque chose qui est là-haut dans les cieux, ou qui est sur la terre au-dessous, ou qui est dans les eaux sous la terre. Tu ne dois pas te prosterner vers eux, ni te laisser pousser à les servir, car moi, Jéhovah, ton Dieu, je suis un Dieu qui réclame un attachement exclusif." (Ex. 20:4, 5, NW). "Je suis Jéhovah, c'est là mon nom, et je ne donnerai ma gloire à nul autre, ni mon honneur aux idoles." (Is. 42:8, AC). "Leurs idoles, or et argent, une œuvre de main d'homme. Elles ont une bouche et ne parlent pas, elles ont des yeux et ne voient pas, elles ont des oreilles et n'entendent pas, elles ont un nez et ne sentent pas. Leurs mains, mais elles ne touchent point, leurs pieds, mais ils ne marchent point! De leur gosier, pas un murmure. Comme elles, seront ceux qui les firent, quiconque met en elles sa foi." (Ps. 115:4-8, *Jérusalem*). "Nébucadnetsar, le roi, fit une statue d'or; sa hauteur était de soixante coudées, sa lar-

geur de six coudées ; il la dressa dans la plaine de Dura, dans la province de Babylone. (...) Et un héraut cria avec force : Il vous est ordonné, peuples, peuplades et langues : Aussitôt que vous entendrez le son du cor, de la flûte, de la cithare, de la sambuque, du psaltérion, de la musette, et toute espèce de musique, vous vous prosternerez et vous adorerez la statue d'or que Nébucadnetsar, le roi, a dressée ; et quiconque ne se prosternera pas et n'adorera pas, sera jeté à l'heure même au milieu d'une fournaise de feu ardent. (...) Shadrac, Méshac et Abed-Négo répondirent et dirent au roi : (...) Et sinon, sache, ô roi, que nous ne servirons pas tes dieux, et que nous n'adorerons pas la statue d'or que tu as dressée." (Dan. 3 : 1-18, *Da*). "A un jour fixé, Hérode revêtit le costume royal et s'assit sur le siège de justice, et il leur faisait une allocution publique. De son côté, le peuple rassemblé criait : 'La voix d'un dieu et non d'un homme !' A l'instant même l'ange de Jéhovah le frappa, parce qu'il n'avait pas donné la gloire à Dieu ; et, étant rongé de vers, il expira." (Actes 12 : 21-23). "Si quelqu'un adore la bête sauvage et son image, et reçoit une marque sur le front ou sur la main, il boira, lui aussi, du vin de la colère de Dieu qui est versé sans mélange dans la coupe de son courroux, et il sera tourmenté par le feu et le soufre sous les yeux des saints anges et sous les yeux de l'Agneau. Et la fumée de leur tourment monte aux siècles des siècles, et ils n'ont de repos ni jour ni nuit, ceux qui adorent la bête sauvage et son image, et quiconque reçoit la marque de son nom. C'est ici qu'est l'endurance pour les saints, ceux qui observent les commandements de Dieu et la foi de Jésus." (Rév. 14 : 9-12). [Citez des exemples de situations locales qui pourraient exiger l'application de ces conseils.]

A la lumière des passages cités ci-après, quelle est la position du vrai chrétien dans le présent monde ?

"Il arrivera, à la fin des jours, que la montagne de la maison de Jéhovah sera établie au sommet des montagnes et élevée au-dessus des collines, et toutes les nations y afflueront. Et des peuples nombreux viendront et diront : 'Venez et montons à la montagne de Jéhovah, à la montagne du Dieu de Jacob ; il nous instruira de ses voies et nous marcherons dans ses sentiers.' Car de Sion sortira la loi, et la parole de Dieu de Jérusalem. Il sera l'arbitre des nations et le juge des peuples nombreux ; ils forgeront leurs épées en socs de charrue et leurs lances en faucilles. Une nation ne s'élèvera plus contre une autre, et l'on n'apprendra plus la guerre." (Is. 2 : 2-4, *AC*). "Ils ne font pas partie du monde, tout comme je ne fais pas partie du monde." (Jean 17 : 16). "Bien que nous marchions dans

la chair, nous ne faisons pas la guerre selon ce que nous sommes dans la chair. Car les armes de notre guerre ne sont pas charnelles mais puissantes par Dieu pour renverser des choses solidement retranchées." (II Cor. 10: 3, 4). "Ne devez rien à personne, sinon de vous aimer l'un l'autre; car celui qui aime son semblable a accompli la loi. Car le code de la loi: 'Tu ne dois pas commettre d'adultère, Tu ne dois pas assassiner, Tu ne dois pas voler, Tu ne dois pas convoiter,' et quelque autre commandement qu'il y ait, se résume en cette parole, à savoir: 'Tu aimeras ton prochain comme toi-même.' L'amour ne fait pas de mal au prochain; l'amour est donc l'accomplissement de la loi." (Rom. 13:8-10). "Alors Jésus lui dit: 'Remets ton épée à sa place, car tous ceux qui prendront l'épée périront par l'épée.'" (Mat. 26:52). "Vous avez été achetés à un prix; cessez de devenir esclaves des hommes." (I Cor. 7:23).

Le chrétien est-il tenu de se soumettre aux chefs de ce monde et de les respecter?

"Que toute âme soit soumise aux autorités supérieures, car il n'y a pas d'autorité excepté par Dieu; les autorités existantes se tiennent placées dans leurs positions relatives par Dieu. Celui donc qui s'oppose à l'autorité a pris position contre l'arrangement de Dieu; ceux qui ont pris position contre elle recevront un jugement sur eux-mêmes. Car ceux qui dirigent sont un objet de crainte, non pour la bonne action mais pour la mauvaise. Veux-tu donc ne pas avoir de crainte de l'autorité? Fais sans cesse le bien, et tu auras des louanges de sa part; car elle est pour toi ministre de Dieu pour ton bien. Mais si tu fais ce qui est mal, sois dans la crainte: car ce n'est pas sans dessein qu'elle porte l'épée; car elle est ministre de Dieu, vengeur pour exprimer le courroux sur celui qui pratique ce qui est mal. Il y a donc une raison majeure pour que vous soyez dans la soumission, non seulement à cause de ce courroux mais aussi à cause de votre conscience. C'est pourquoi, en effet, vous payez aussi des impôts; car ils sont serviteurs publics de Dieu, s'employant constamment à cela même. Rendez à tous ce qui leur est dû, à celui qui exige l'impôt, l'impôt; à celui qui exige le tribut, le tribut; à celui qui exige la crainte, une telle crainte; à celui qui exige l'honneur, un tel honneur." (Rom. 13:1-7). "Continue de leur rappeler d'être soumis et obéissants envers les gouvernements et envers les autorités comme chefs, d'être prêts pour toute bonne œuvre." (Tite 3:1). "Au sujet de toutes les choses dont je suis accusé par les Juifs, Roi Agrippa, je m'estime heureux que c'est devant toi que je dois présenter ma défense aujourd'hui, surtout que tu connais à fond

toutes les coutumes ainsi que les controverses parmi les Juifs. Aussi, je te prie de m'écouter avec patience." (Actes 26 : 2, 3).

Le chrétien doit-il payer tous les impôts exigés par la loi ?

"Ils le questionnèrent, disant : 'Enseignant, nous savons que tu parles et enseignes de manière exacte et ne montres aucune partialité, mais que tu enseignes la voie de Dieu en harmonie avec la vérité : Nous est-il permis ou non de payer l'impôt à César ?' Mais il s'aperçut de leur astuce et leur dit : 'Montrez-moi un denier. De qui porte-t-il l'image et l'inscription ?' Ils dirent : 'De César.' Il leur dit : 'Mais oui, donc, rendez les choses de César à César, mais les choses de Dieu à Dieu.'" (Luc 20 : 21-25). "Rendez à tous ce qui leur est dû, à celui qui exige l'impôt, l'impôt ; à celui qui exige le tribut, le tribut ; à celui qui exige la crainte, une telle crainte ; à celui qui exige l'honneur, un tel honneur." (Rom. 13 : 7).

Peut-il y avoir des circonstances qui empêcheraient le chrétien d'obéir à la loi ?

"Ils les appelèrent et leur enjoignirent de ne dire mot ni d'enseigner nulle part sur la base du nom de Jésus. Mais Pierre et Jean leur répondirent : 'S'il est juste au regard de Dieu de vous écouter plutôt que Dieu, jugez-en vous-mêmes. Mais quant à nous, nous ne pouvons cesser de parler des choses que nous avons vues et entendues.'" (Actes 4 : 18-20). "'Nous vous avons positivement ordonné de ne pas continuer à enseigner sur la base de ce nom, et cependant, voici, vous avez rempli Jérusalem de votre enseignement, et vous êtes déterminés à faire venir sur nous le sang de cet homme.' Pierre et les autres apôtres répondirent en disant : 'Nous devons obéir à Dieu comme chef plutôt qu'aux hommes.'" (Actes 5 : 28, 29).

Pourquoi les vrais chrétiens sont-ils persécutés ?

"Si vous faisiez partie du monde, le monde serait épris de ce qui serait sien. Mais parce que vous ne faites pas partie du monde et que je vous ai choisis du milieu du monde, à cause de cela le monde vous hait. N'oubliez pas la parole que je vous ai dite. Un esclave n'est pas plus grand que son maître. S'ils m'ont persécuté, ils vous persécuteront aussi ; s'ils ont observé ma parole, ils observeront la vôtre aussi. Mais ils feront toutes ces choses contre vous à cause de mon nom, parce qu'ils ne connaissent pas celui qui m'a envoyé" (Jean 15 : 19-21). "En fait, tous ceux qui désirent vivre avec pieux dévouement, associés à Christ Jésus, seront aussi persécutés." (II Tim. 3 : 12).

"Avant toutes ces choses, on mettra la main sur vous et on vous persécutera, vous livrant aux synagogues et aux prisons, et vous serez traînés devant des rois et des gouverneurs à cause de mon nom. Cela tournera, pour vous, en témoignage." (Luc 21 : 12, 13).

Quels sont certains des facteurs à considérer en déterminant si tel ou tel emploi convient au chrétien ?

"Que le voleur ne vole plus, mais plutôt qu'il travaille dur, faisant de ses mains ce qui est du bon travail, afin qu'il ait de quoi donner à celui qui est dans le besoin." (Eph. 4 : 28). "Le Diable (...) est menteur et le père du mensonge." (Jean 8 : 44). "J'entendis du ciel une autre voix qui disait : 'Sortez d'elle [Babylone la Grande], mon peuple, si vous ne voulez pas participer avec elle à ses péchés, et si vous ne voulez pas recevoir de ses fléaux.'" (Rév. 18 : 4). "Quoi ! Ne savez-vous pas que les injustes n'hériteront pas le royaume de Dieu ? Ne vous abusez pas. Ni fornicateurs, ni idolâtres, ni adultères, ni hommes réservés pour des fins contre nature, ni hommes qui couchent avec des hommes, ni voleurs, ni gens avides, ni ivrognes, ni insulteurs, ni extorqueurs n'hériteront le royaume de Dieu. Et cependant c'est là ce qu'étaient certains d'entre vous. Mais vous avez été bien lavés, mais vous avez été sanctifiés, mais vous avez été déclarés justes au nom de notre Seigneur Jésus-Christ et avec l'esprit de notre Dieu." (I Cor. 6 : 9-11). "Venez, montons à la montagne de Jéhovah, à la maison du Dieu de Jacob ; il nous enseignera ses voies, et nous marcherons dans ses sentiers.' Car de Sion sortira la loi, et de Jérusalem la parole de Jéhovah. Il sera l'arbitre de peuples nombreux et le juge de nations puissantes et lointaines. Ils forgeront leurs épées en socs de charrue et leurs lances en serpettes ; une nation ne lèvera plus l'épée contre l'autre, et l'on n'apprendra plus la guerre." (Michée 4 : 2, 3, AC). "Leur écrire de s'abstenir (...) du sang." (Actes 15 : 20). "Jésus, sachant qu'ils allaient venir et le saisir pour le faire roi, se retira de nouveau dans la montagne, tout seul." (Jean 6 : 15).

Quelle attitude devrions-nous constamment adopter en ce qui concerne l'accomplissement de la volonté de Jéhovah ?

"Voici, je suis venu pour faire ta volonté." (Héb. 10 : 9). "Heureux l'homme qui craint Jéhovah, qui met toute sa joie à observer ses préceptes." (Ps. 112 : 1, AC). "Tu dois aimer Jéhovah ton Dieu de tout ton cœur et de toute ton âme et de toute ta force et de tout ton esprit." (Luc 10 : 27). "Jésus leur dit : 'Ma nourriture est que je fasse la volonté de celui qui m'a envoyé et que je finisse son œuvre.'" (Jean 4 : 34).

Pourquoi celui qui s'est voué à Dieu doit-il se faire baptiser ?

“Allez donc et faites des disciples de gens de toutes les nations, les baptisant au nom du Père et au nom du Fils et au nom de l'esprit saint.” (Mat. 28:19). “Alors Jésus vint de la Galilée au Jourdain vers Jean, pour être baptisé par lui. Mais celui-ci voulait l'en empêcher, en disant : ‘C'est moi qui ai besoin d'être baptisé par toi, et toi, tu viens à moi?’ Jésus lui répondit : ‘Laisse faire maintenant car c'est ainsi qu'il nous convient d'exécuter tout ce qui est juste.’ Alors il ne l'empêcha plus. Après avoir été baptisé Jésus remonta aussitôt de l'eau ; et il vit descendre comme une colombe l'esprit de Dieu qui venait sur lui. Voici, il y eut aussi une voix des cieus qui disait : ‘Celui-là est mon Fils, le bien-aimé, que j'ai approuvé.’” (Mat. 3:13-17). “Quand ils eurent cru à Philippe, qui déclarait la bonne nouvelle du royaume de Dieu et du nom de Jésus-Christ, ils se mirent à se faire baptiser, hommes et femmes.” (Actes 8:12). “Ce qui y correspond, c'est ce qui vous sauve aussi à présent, à savoir le baptême, (non pas l'éloignement de la malpropreté de la chair, mais la requête faite à Dieu d'une bonne conscience,) par la résurrection de Jésus-Christ.” (I Pierre 3:21).

CHAPITRE 2**Une organisation
fondée sur la Parole de Dieu**

TOUT comme la Parole de Dieu est une lampe pour nos pieds en ce qui concerne nos croyances et notre conduite personnelle, de même elle fournit des instructions en matière d'organisation. Elle nous fait clairement comprendre comment Jéhovah procède dans l'accomplissement de ses desseins, et elle nous montre comment nous pouvons participer à la réalisation de ces derniers.

Il s'ensuit que la sainte Bible constitue pour les témoins chrétiens de Jéhovah le recueil fondamental d'instructions en fait d'organisation. Elle renferme

les justes lois, commandements et décisions judiciaires de Jéhovah. Elle énonce des principes qui doivent guider les pensées et les actions de celui qui veut plaire à Dieu. Son contenu s'applique à tous les hommes, sans exception, dans toutes les parties du monde. — Michée 4: 2, AC; Actes 10: 34, 35.

La Parole inspirée de Dieu nous informe que Jéhovah a soumis toutes choses à Jésus-Christ et qu'il a établi celui-ci chef de la congrégation chrétienne (Eph. 1: 22, 23). A la Pentecôte de l'an 33 de notre ère, le Christ glorifié répandit l'esprit saint de Dieu sur ses fidèles disciples réunis à Jérusalem, les désignant ainsi, en tant que classe, comme son "esclave fidèle et avisé". (Mat. 24: 45.) Jésus leur avait dit d'avance que lorsqu'ils recevraient cet esprit, ils seraient ses témoins d'abord à Jérusalem, en Judée et en Samarie puis jusqu'à la partie la plus lointaine de la terre (Actes 1: 8). A mesure que de nouveaux chrétiens prendraient rang parmi eux, ceux qui se trouvaient déjà au sein de la congrégation chrétienne devaient leur donner la nourriture spirituelle dont ils avaient besoin. Tous contribuaient de diverses façons à l'édification spirituelle de chaque membre de la congrégation. — Eph. 4: 16.

Aujourd'hui, les membres du reste, tous chrétiens oints de l'esprit et membres du corps du Christ, constituent l'"esclave fidèle et avisé", et c'est cette classe, annoncée dans Matthieu 24: 47, que le Seigneur Jésus a établie "sur tous ses biens" terrestres. D'où l'importance vitale de collaborer étroitement avec cette classe de l'"esclave" et de suivre d'une manière positive les conseils que vous recevez par son intermédiaire. Cela est en harmonie avec ce qui est écrit dans Révélation 7: 9-17. Ce passage explique clairement qu'outre les 144 000 Israélites spirituels, qui seraient "esclaves de notre Dieu", une "grande foule" se tiendrait approuvée devant Dieu et le Christ. Les membres de cette "foule" respectent l'organisation de Jéhovah car, selon ce passage, ils servent Dieu "dans son temple", c'est-à-dire en collaborant avec le reste des membres du corps du

Christ qui sont encore sur la terre et constituent un temple de “pierres vivantes”, “un saint temple pour Jéhovah (...) un lieu pour que Dieu y habite par l’esprit”. (I Pierre 2:5; Eph. 2:21, 22.) Et dans sa comparaison des brebis et des boucs, Jésus déclare que les gens des nations subiront un examen judiciaire sur la base de leur façon de traiter ses “frères” oints de l’esprit, ses cohéritiers du Royaume céleste. Ceux qui soutiennent fidèlement ses “frères”, même lorsque ces derniers sont persécutés, et qui les rafraîchissent en participant de tout cœur avec eux au service de Dieu en tant que chrétiens voués, ceux-là recevront l’approbation de Jésus-Christ, et il les récompensera en leur donnant la vie éternelle. — Mat. 25:31-46; Hébr. 2:10, 11.

Certains des chrétiens oints de l’esprit et membres du corps du Christ font partie du collège central visible. Au premier siècle de notre ère, le collège central se composait des apôtres et d’autres frères mûrs de la congrégation de Jérusalem (Actes 15:2, 6, 23). Lorsque les membres de ce collège devaient prendre des décisions affectant la vie et l’activité du peuple de Dieu, ils examinaient attentivement ce que disaient les Ecritures sur la question à trancher, se tournaient vers Dieu pour être guidés par son esprit, et donnaient alors des conseils appropriés. Grâce à la surveillance exercée par ce collège central, les congrégations furent afferemies dans la foi, crûrent en nombre et furent bénies par Dieu. — Actes 16:4, 5; I Cor. 3:6, 7.

En ces temps modernes, pour effectuer l’œuvre de prédication le plus efficacement possible, l’“esclave fidèle et avisé” a organisé légalement une association: la Watch Tower Bible and Tract Society of Pennsylvania. Cette Société, composée de chrétiens mûrs, est sans but lucratif et vouée entièrement à l’avancement sur la terre des intérêts du vrai culte. Depuis de nombreuses années, elle est utilisée par les disciples oints de Jésus-Christ pour dispenser la connaissance à la maison de la foi et diriger l’œuvre de prédication; manifestement Jéhovah a béni cette disposition. Le collège central

visible s'identifie pratiquement au conseil d'administration de cette Société. Comme ce fut le cas chez les premiers chrétiens, la surveillance exercée par ce collège central est un facteur d'unité et d'accroissement.

Pour faciliter l'exécution de l'ordre que Jésus a donné, celui de prêcher "cette bonne nouvelle du royaume" par la terre habitée tout entière, la Société Watch Tower a organisé des filiales dans divers pays. Toutes ces filiales travaillent sous la direction du collège central visible, mais chacune s'occupe de son propre territoire. Connaissant les conditions du pays, la filiale est à même d'appliquer les instructions de la façon la plus profitable et de régler promptement les questions locales.

Comme au premier siècle de notre ère, aujourd'hui encore il est tout aussi important de coopérer étroitement avec l'organisation visible de Jéhovah. Les chrétiens qui se firent baptiser à la Pentecôte de l'an 33, fréquentèrent assidûment les apôtres, afin de s'instruire (Actes 2: 41, 42). Dispersés à cause des persécutions, les disciples restèrent toujours en contact avec le collège central à Jérusalem (Actes 8: 1, 14-17). Plus tard, lorsque Saul de Tarse fut converti, le Seigneur veilla à ce qu'il prît contact avec les représentants de la congrégation chrétienne, afin de recevoir des instructions (Actes 9: 1-22). En effectuant son œuvre de prédication, cet apôtre zélé aida ses frères à mieux apprécier l'organisation visible de Jéhovah. De quelle manière? En soumettant l'importante question de la circoncision au collège central siégeant à Jérusalem, et en soutenant la décision prise par ce collège; en outre, il organisa des congrégations dans de nombreuses villes où il avait prêché (Actes 14: 21-23; 15: 1, 2; 16: 4, 5). Les instructions adressées par écrit à certaines de ces congrégations ont été conservées pour nous dans la Parole inspirée de Dieu, et elles continuent de fournir la base des méthodes d'organisation suivies de nos jours par les témoins chrétiens de Jéhovah.

CHAPITRE 3

Les réunions de la congrégation

PARTOUT dans le monde où il y a des groupes de témoins de Jéhovah, la Société Watch Tower a formé des congrégations et organisé un programme de réunions en vue de l'édification spirituelle des assistants.

Il est important que chacun de nous assiste aux réunions pour écouter la Parole de Dieu et participer au culte, tout comme aux jours du fidèle Néhémie, qui exhorta ses frères israélites en ces termes: "Nous ne négligerons pas la maison de notre Dieu." (Néh. 10 : 40, *Crampon-Tricot*). Lorsque vous assistez aux réunions des témoins de Jéhovah, vous montrez que vous êtes conscient de vos besoins spirituels et vous vous identifiez aux serviteurs de Jéhovah sur la terre. Dans Hébreux 10: 24, 25, l'apôtre Paul nous encourage à saisir toute l'importance des réunions, en nous disant: "Observons-nous les uns les autres pour nous inciter à l'amour et aux œuvres excellentes, sans abandonner notre assemblée, comme quelques-uns en ont la coutume, mais en nous encourageant mutuellement, et cela d'autant plus que vous voyez approcher le jour." Ce "jour" est vraiment très proche, et les pressions exercées par le monde augmentent sans cesse. C'est pourquoi, plus que jamais auparavant, il est nécessaire de s'assembler aux réunions de la congrégation, afin de demeurer spirituellement éveillé. Même lorsque vous êtes fatigué à la fin de la journée, vous trouverez que les réunions sont rafraîchissantes.

L'assistance aux réunions est tout aussi importante pour les jeunes gens que pour leurs aînés. Nous recommandons vivement aux parents d'amener leurs enfants aux réunions. A son époque, le prophète Moïse donna

à son peuple l'ordre suivant: "Tu rassembleras le peuple, les hommes, les femmes, les enfants, (...) afin qu'ils t'entendent, et afin qu'ils apprennent." (Deut. 31:12). Et à propos du jeune homme Timothée, la Bible nous informe qu'il connaissait les saintes lettres depuis son enfance. — II Tim. 3:14, 15.

Pour devenir un chrétien mûr et spirituellement sain, il ne suffit pas d'assister de temps en temps aux réunions. Il faut autre chose. L'assiduité est nécessaire ainsi que l'équilibre, pour que nous puissions profiter de tout ce que Jéhovah nous donne par son organisation. Ceux qui embrassèrent la vérité à la Pentecôte de l'an 33, ne prenaient pas ces choses à la légère. "Ils étaient assidus à l'enseignement des apôtres (...). Et jour après jour, ils fréquentaient constamment le temple d'un commun accord." (Actes 2:42, 46). Par la suite, lorsque Paul enseigna les disciples à Ephèse, il organisa un programme intensif d'édification spirituelle, faisant des discours tous les jours (Actes 19:9). En fait, voudrions-nous être ailleurs qu'en compagnie du peuple de Jéhovah? Et que peut-il y avoir de plus profitable que d'écouter une discussion basée sur la Parole de Dieu?

En assistant aux réunions, nous avons également le privilège et le devoir de considérer les autres assistants. Naturellement, le simple fait d'être présent est une source d'encouragement pour les autres. Mais en parlant de l'importance des réunions, l'apôtre Paul nous exhorte à ne pas nous contenter d'être présents. Il déclare: "Tenons ferme la déclaration publique de notre espérance, sans chanceler." (Héb. 10:23). Aussi, lorsque les assistants sont invités à participer à la réunion, exprimez-vous volontairement sur la matière examinée. Cela gravera dans votre esprit les points discutés, votre foi s'en trouvera affermie et vous aurez édifié les autres membres de l'auditoire. Vous aurez aussi donné le bon exemple aux nouveaux amis de la vérité qui sont présents. Ne pensez pas que ce que vous pourriez dire est sans importance. Votre participation volontaire réchauffera le cœur des autres assistants, et le fait

d'avoir accepté le privilège de prendre part à la réunion vous procurera d'abondantes bénédictions.

Vous pouvez également procurer des bénédictions à vos semblables en les invitant et en les amenant aux réunions des témoins de Jéhovah. Racontez à vos amis et à vos voisins les bonnes choses que vous apprenez à ces réunions, et invitez-les à vous y accompagner. Donnez une large publicité aux réunions, aussi bien verbalement qu'en diffusant des feuilles d'invitation lorsque vous participez au ministère du champ. Dès le début, créez chez ceux avec qui vous étudiez la Bible le désir d'assister aux réunions. Même au sein de la congrégation, il se peut que certains aient besoin d'aide et d'encouragement pour fréquenter les réunions. L'assistance que vous pourrez leur prêter leur sera profitable, à eux et à vous-même.

Chacune des réunions est importante; chacune joue un rôle dans votre vie de chrétien. Notez combien cela est vrai à mesure que nous considérerons les différentes réunions de la congrégation.

L'ÉTUDE DE "LA TOUR DE GARDE"

L'étude hebdomadaire du périodique *La Tour de Garde* est la réunion la plus importante de la congrégation, et tous ceux qui fréquentent cette dernière devraient faire de grands efforts pour y être régulièrement présents. Souvent, la matière étudiée montre comment appliquer les principes bibliques à votre vie de tous les jours, et vous fortifie pour que vous puissiez repousser l'"esprit du monde" et éviter d'avoir une conduite non chrétienne (I Cor. 2:12). Les colonnes de *La Tour de Garde* jettent une lumière accrue sur les doctrines de la Bible et sur l'accomplissement des prophéties, à mesure que Jéhovah révèle leur signification. Si vous participez régulièrement à l'étude de *La Tour de Garde*, vous conserverez une vision claire du système de choses nouveau et juste promis par Jéhovah. Cette étude vous aidera à manifester dans votre vie le fruit de l'esprit de Dieu, et elle vous affermira dans votre désir de servir Jéhovah avec

zèle (Gal. 5:22, 23). Elle vous fortifiera en vue des grandes épreuves de la foi que devra subir chacun d'entre nous. Elle vous aidera à vous montrer digne d'une vie parfaite dans l'ordre nouveau promis par Dieu, sous le règne de son Royaume de justice éternel.

Le programme d'étude des articles principaux de *La Tour de Garde* est imprimé dans chaque numéro, de sorte que le lecteur sait d'avance quel sujet sera examiné à la prochaine réunion. Vous trouverez qu'il est avantageux de vous réserver du temps pendant la semaine pour la lecture de la prochaine leçon et pour chercher les passages bibliques avant d'assister à la réunion. Cela vous permettra de participer à celle-ci, et vous constaterez aussi qu'en agissant ainsi vous retirerez un plus grand profit des commentaires faits par les autres assistants.

Cependant, s'il vous arrive parfois de ne pas pouvoir étudier d'avance votre leçon, ne manquez pas la réunion pour autant. En y assistant, vous profiterez des commentaires préparés par les autres assistants. Leurs réponses vous aideront à comprendre certains points qui vous semblaient obscurs, et rien qu'à les écouter s'exprimer sur des vérités que vous connaissez bien, votre reconnaissance sera approfondie et votre cœur sera fortifié (Prov. 4:4, 23). En outre, le serviteur préposé à la conduite de l'étude de *La Tour de Garde* s'efforcera de diriger la réunion de telle manière que les points principaux soient soulignés pour le profit de tous. Et, chose plus importante encore, n'oubliez pas que Jésus-Christ a déclaré: "Là où deux ou trois sont réunis en mon nom, je suis là au milieu d'eux." — Mat. 18:20.

L'étude de *La Tour de Garde* commence et se termine par un cantique et une prière. Après la prière du début, le conducteur attire brièvement l'attention des assistants sur quelques points importants de la leçon, aussi bien pour aiguïser leur appétit pour ce qui doit suivre que pour les aider à comprendre la raison pour laquelle ils vont examiner cette matière. Si l'article est la suite de l'étude de la semaine précédente, le conducteur peut en rappeler sommairement les idées

importantes et les relier à la partie suivante. Il posera les questions imprimées dans *La Tour de Garde*, puis il invitera ceux qui lèvent la main à y répondre. Sentez-vous libre de vous exprimer. En général, le conducteur dirige l'attention de l'auditoire sur les passages bibliques cités dans le paragraphe, et encourage les assistants à montrer le rapport entre ces textes et la question examinée. Si le temps le lui permet, il fait lire certains passages de la Bible dont la référence seule est donnée. Puis, pour résumer la discussion, il fait lire le paragraphe. Pour la lecture des paragraphes, on peut prendre chaque semaine un lecteur différent, et, si possible, on désignera d'avance un bon lecteur, car une lecture enthousiaste et bien accentuée peut être très instructive. S'il n'y a qu'un seul frère qui sache bien lire, on lui confiera la lecture toutes les semaines. Si vous êtes un frère et que vous sachiez bien lire, ou bien si vous vous appliquez en vue de devenir un bon lecteur public, à l'occasion vous aurez peut-être le privilège de servir la congrégation dans ce domaine.

Normalement, l'étude de *La Tour de Garde* ne dure qu'une heure, et dix minutes devraient suffire pour l'ouverture et la clôture de la réunion, y compris les communications. Vous pouvez aider le conducteur à respecter le temps imparti en préparant vos réponses afin de les donner dès que les questions sont posées. De cette façon, l'étude sera vivante et la congrégation pourra écouter de nombreux participants pendant le temps que durera l'étude.

Dans la plupart des cas, la congrégation tout entière se réunit à la Salle du Royaume pour l'étude hebdomadaire de *La Tour de Garde*. Cependant, si certains de ses membres habitent loin de la Salle du Royaume, parfois on organise à leur intention des études de *La Tour de Garde* le dimanche ou un autre jour qui leur convient. Il est préférable qu'ils aient une étude de *La Tour de Garde* sur les lieux que de les voir manquer la réunion centrale en raison de l'importance du trajet ou de l'inconfort des moyens de transport. Dans

de tels cas, un frère de l'endroit est nommé conducteur de l'étude.

Cette réunion se tient dans la langue du pays ou de la région, à moins que la congrégation n'ait été organisée exprès pour servir une partie de la population qui parle une langue différente. Si toutefois une partie de la congrégation est d'expression étrangère, il n'y a pas d'objection à ce qu'une étude de *La Tour de Garde* soit organisée pour le profit de ces frères. Ils arriveront à une meilleure compréhension en étudiant *La Tour de Garde* et en s'exprimant dans leur langue maternelle. Ces réunions en d'autres langues auront lieu à des heures différentes de celles des réunions régulières, et on encouragera ceux qui y assistent à être présents également aux réunions de la congrégation qui se font dans la langue du pays, afin qu'ils puissent apprendre cette dernière. De cette façon, avec le temps ils pourront participer plus pleinement au ministère.

LA RÉUNION PUBLIQUE

La réunion publique est entièrement différente de l'étude de *La Tour de Garde*. Il ne s'agit pas d'une discussion par questions et réponses d'articles imprimés, mais en général elle se fait sous forme de discours. Cependant, pour éveiller l'intérêt des assistants et graver dans leur esprit les idées les plus importantes, l'orateur peut utiliser des images, des cartes ou un tableau noir sur lequel il écrirait le plan des points principaux de son exposé. Le programme de cette réunion peut comporter des questions posées à l'auditoire et par l'auditoire. Parfois le sujet peut être traité sous forme de symposium présenté par plusieurs orateurs.

Une grande variété de sujets sont traités à cette réunion. Il y a des discours sur des problèmes conjugaux et sur les situations difficiles auxquelles doivent faire face les jeunes gens en ce monde moderne. On parle de la morale chrétienne, des merveilles de la création et de la confirmation des Écritures par la science. D'autres discours fournissent une toile de fond instructive vous permettant de mieux apprécier les récits bibliques et

leur signification à notre époque. Parfois un passage de la Bible est commenté verset par verset. A l'occasion, l'un des films de la Société peut être projeté lors de la réunion publique. Enfin, d'autres sujets qui sont particulièrement appropriés pour votre ville ou pour votre congrégation peuvent être traités. Assurément, la réunion publique est un festin spirituel.

On l'appelle une réunion *publique* parce qu'elle est annoncée publiquement et que l'orateur pense au public en prononçant son discours. Certes il ne s'adresse pas uniquement aux membres du public, mais il veille à expliquer son sujet en des termes que le public pourra comprendre. Il invite souvent les assistants à ouvrir la Bible et à le suivre quand il en lit un passage, tout comme vous le faites vous-même lorsque vous discutez avec quelqu'un dans son foyer. Quiconque assiste à cette réunion ne peut manquer de remarquer qu'il se trouve parmi des gens qui étudient vraiment la Parole de Dieu et qui y croient, si bien que la personne sincère sera incitée à déclarer: "Dieu est réellement parmi vous." — I Cor. 14: 25.

Etant donné que ces discours sont annoncés comme des réunions publiques et que les gens sont invités à simplement écouter un exposé biblique, ces réunions ne commencent pas et ne se terminent pas par une prière, sinon nous obligerions les gens à se joindre à nous dans notre culte. Au contraire, celui qui préside ouvre en général la réunion avec quelques paroles de bienvenue, puis il présente l'orateur et annonce le titre du sujet qui sera traité ce jour-là. Ses remarques seront très courtes. Après le discours, le président clôture la réunion par quelques communications appropriées. Le plus souvent, il annonce le titre du prochain discours public et le nom de l'orateur. Il invite chaleureusement tous les assistants à rester pour l'étude de *La Tour de Garde*, si cette réunion se tient après le discours public. Si des membres du public sont présents, il peut les inviter à profiter des études bibliques à domicile que nous conduisons gratuitement, et avant qu'ils ne quittent la réunion on voudra peut-être leur remettre

un tract ou une brochure avec une feuille d'invitation donnant la liste des réunions de la congrégation.

Vous avez un rôle important à jouer en rapport avec la réunion publique. Naturellement, votre présence est nécessaire pour que cette réunion des membres de la congrégation atteigne son but. Mais il y a plus. La congrégation compte sur vous pour annoncer le discours. Vous pouvez le faire en diffusant des feuilles d'invitation (parfois aussi à l'aide de pancartes), mais également en parlant avec enthousiasme aux gens que vous connaissez et à d'autres amis de la vérité, en stimulant leur désir d'être présents. Quand cela est possible, prenez rendez-vous pour amener d'autres personnes à la réunion. C'est de loin la méthode la plus efficace pour augmenter l'assistance.

S'il y a assez d'orateurs qualifiés dans votre congrégation, sans doute aurez-vous un discours public toutes les semaines. Souvent on peut arriver à ce résultat en invitant des orateurs des congrégations voisines. Cependant, même s'il y a un manque d'orateurs dans votre région, on fera le nécessaire pour que ces discours publics soient présentés le plus souvent possible, afin que la congrégation ne soit pas privée de l'excellent enseignement dispensé par ce moyen.

Outre les discours prononcés dans votre Salle du Royaume, des réunions publiques peuvent être organisées à la campagne, dans les communes éloignées faisant partie du territoire de votre congrégation. Tout en organisant ces réunions publiques, on s'efforcera de rendre un témoignage complet dans ces territoires. Il se peut que de nombreux endroits soient disponibles, tels que des salles de fêtes, des salles de réunions, des écoles, les maisons des proclamateurs du Royaume, des jardins, des champs et des parcs, et dans ce cas la congrégation voudra sans doute exploiter quelques-unes de ces possibilités. En général, ces lieux de réunion peuvent être loués à des prix modiques, et parfois on peut les obtenir gratuitement. Si vous utilisez un matériel de sonorisation, n'oubliez pas de vous conformer aux ordonnances locales réglementant l'usage des haut-

parleurs. Il suffit d'amplifier la voix de l'orateur pour que tous les membres de l'auditoire puissent bien l'entendre.

Des réunions publiques semblables à celles organisées par chaque congrégation des témoins de Jéhovah furent également tenues par Jésus-Christ, ses apôtres et ses disciples. Souvent ils parlaient dans les synagogues, qui n'étaient en réalité que les salles de réunions de cette époque-là (Jean 18:20; Actes 17:1-3). Pour faire ses discours, Paul utilisa une salle d'école à Ephèse (Actes 19:8, 9). Des discours furent prononcés également sur des montagnes et au bord de la mer (Mat. 5:1, 2; 13:1, 2). Non seulement les membres du public, mais encore les disciples furent grandement encouragés par les choses qu'ils apprirent lors de ces discours (Mat. 7:28; Luc 6:17, 20). Il en sera de même pour vous si vous assistez régulièrement aux réunions publiques.

LA RÉUNION DE SERVICE

La réunion de service a spécialement pour but de vous équiper pour participer efficacement à l'œuvre consistant à prêcher la bonne nouvelle du Royaume et à faire des disciples de ceux qui écoutent la Parole de Dieu (Mat. 24:14). Cette réunion comporte des allocutions qui expliquent les méthodes bibliques à utiliser dans le ministère du champ; en outre, des rapports encourageants sont relatés sur l'œuvre de prédication effectuée localement et dans d'autres parties du monde. Elle comporte aussi des démonstrations des méthodes les plus efficaces pour présenter aux gens le message du Royaume, pour les intéresser à la Parole de Dieu et pour surmonter les différents obstacles et répondre aux objections que vous rencontrez souvent dans votre territoire. Des instructions pratiques sont données sur la façon de diriger des études bibliques à domicile et d'aider les personnes à commencer à fréquenter la congrégation. Cette réunion aide aussi bien les nouveaux témoins que les proclamateurs expérimentés à augmenter leurs capacités dans le service

de Dieu. Si tous les membres de la congrégation fréquentent assidûment la réunion de service, ils agiront toujours de concert et chacun participera régulièrement au service du champ. Puisque chaque témoin de Jéhovah baptisé est un ministre, cette réunion est importante pour chacun de nous, et quiconque désire devenir un serviteur de Dieu voué y assistera avec profit. Faites en sorte que cette réunion figure dans votre programme d'activité hebdomadaire.

Des réunions de ce genre n'ont rien de nouveau. Elles sont basées sur des précédents bibliques bien établis. Avant d'envoyer prêcher ses disciples, Jésus leur donna des instructions détaillées sur ce qu'ils devaient dire et la façon dont ils devaient agir (Mat. 10:5 à 11:1; Luc 10:1-16). Plus tard, ses disciples continuèrent de tenir des réunions au cours desquelles ils se racontèrent ce qui leur était arrivé dans le ministère du champ, ce qui les fortifiait pour persévérer dans le service (Actes 4:23-31). Nous poursuivons cette pratique de nos jours.

Le programme de la réunion de service est bâti autour des renseignements publiés par la Société dans *Notre ministère du Royaume*, que vous recevez chaque mois du surveillant de votre congrégation. Dès que ce dernier reçoit *Notre ministère*, il en analyse attentivement le contenu et distribue les différentes participations parmi les frères qualifiés, en informant ces derniers par écrit le plus rapidement possible. Mais cela ne suffit pas s'il veut que la congrégation locale ait des réunions pratiques et profitables. Le surveillant peut relire les conseils que le serviteur de circonscription a donnés dans son dernier rapport, et veiller à ce que ces points soient considérés au cours du mois. Il s'efforce également de parler avec chaque participant à propos de la meilleure façon de présenter son sujet en tenant compte des besoins locaux. A l'occasion, il peut même changer le programme prévu afin de traiter une question locale urgente. Il prendra des dispositions pour que les démonstrations soient répétées d'avance et que toutes les parties de la réunion soient bien coordonnées. Tout

cela prend du temps, mais le résultat sera un programme instructif et spirituellement édifiant.

De temps à autre, le programme d'une réunion de service est laissé à la discrétion du surveillant de la congrégation locale. Les autres serviteurs ont peut-être des suggestions, qui seront prises en considération. Puisque le surveillant connaît bien les besoins de la congrégation, il peut s'assurer que la réunion comporte des suggestions pratiques qui aideront réellement les proclamateurs.

Chaque réunion de service commence et se termine par un cantique et une prière, à moins que deux réunions se suivent. Le texte du jour est examiné. A la fin du programme, les rendez-vous de service pour les jours à venir sont annoncés et souvent quelques détails sont donnés sur les prochaines réunions.

A presque chaque réunion de service, l'occasion vous est offerte de vous exprimer. Profitez-en. S'il y a une discussion par questions et réponses d'un article de *Notre ministère* ou d'une autre publication, efforcez-vous de lire l'article d'avance pour que vous soyez à même de répondre. Ou bien, si vous êtes invité à relater un fait de prédication ou à participer à une démonstration, faites tout votre possible pour accepter joyeusement ce privilège et travaillez-y avec application. Assistez à la réunion de service avec l'idée de donner, et non seulement de recevoir.

Les différentes parties de la réunion de service sont confiées à des frères voués et baptisés qui possèdent les capacités nécessaires et qui montrent le bon exemple en tant que chrétiens. Si vous êtes frère et que vous travaillez avec application, peut-être aurez-vous le privilège de servir la congrégation dans ce domaine. Acceptez avec joie ces participations, et préparez-les consciencieusement comme une partie du service que vous offrez à Jéhovah. Dès que vous êtes désigné pour prendre part à une réunion, étudiez soigneusement les renseignements fournis par la Société. Déterminez quels sont les points instructifs les plus importants et soulignez-les, pour que les proclamateurs puissent les comprendre

et s'en souvenir. Il existe de nombreuses façons de présenter efficacement un sujet. Démonstrations, discussions autour d'une table, interviews, affirmations à approuver ou à corriger, discussions avec l'assistance, dialogues, discussions par questions et réponses, discours de service, voilà autant de méthodes qui peuvent être utilisées de temps en temps. N'oubliez pas combien il est important d'appliquer les idées à la situation de la congrégation locale. Si vous n'êtes pas sûr de ce qui est nécessaire sous ce rapport, parlez-en au surveillant de votre congrégation. La présentation idéale est celle qui est simple, pratique et pertinente.

Pour ce qui est des démonstrations, tous les proclamateurs ayant une bonne réputation au sein de la congrégation, y compris les enfants, peuvent y prendre part. En fait, il est bon que de temps à autre chaque proclamateur de la congrégation ait l'occasion de participer au programme. Si l'on vous demande de présenter une démonstration, gardez-vous de faire d'imposantes mises en scène à grand renfort d'accessoires. Bornez-vous à représenter des scènes courantes, telles que la prédication de porte en porte, une nouvelle visite, une étude biblique à domicile ou une discussion en famille. L'important, c'est ce qui est dit et la façon de le dire, non la mise en scène. Pour être efficace, une démonstration doit être suffisamment répétée à l'avance. La répétition se fera chez un frère ou à la Salle du Royaume, afin que chacun sache bien son rôle et où il doit se tenir par rapport aux autres participants. Ainsi la démonstration se déroulera sans accroc et atteindra son but.

Chaque réunion de service a un thème. La première réunion du mois est bâtie autour du thème de service indiqué sur le calendrier de la Société et dans l'*Annuaire*. Les réunions suivantes seront basées sur d'autres thèmes appropriés. La réunion restera plus longtemps gravée dans l'esprit des proclamateurs si chaque participant relie son sujet avec le thème; n'oubliez pas cela lorsque vous préparez votre participation. Tenez compte également du temps imparti. Si chaque participant

respecte l'horaire prévu, la réunion se fera en une heure, sans compter le cantique et la prière. Tous ceux qui participent au programme devraient coopérer ensemble afin de parvenir à ce résultat.

L'ÉCOLE DU MINISTÈRE THÉOCRATIQUE

En plus des autres réunions, chaque congrégation des témoins de Jéhovah tient l'École du ministère théocratique. Cette école fournit une formation progressive à des hommes, des femmes et des enfants. Elle se fait à l'aide de manuels spéciaux et d'un programme d'activité bien conçu. Dans le cadre de cette école, les assistants lisent périodiquement la Bible tout entière, analysent les principes de l'art oratoire et étudient les meilleures méthodes pour diriger les réunions de la congrégation. Les élèves prononcent aussi de courtes allocutions devant un groupe d'autres élèves, s'exercent à donner des sermons devant une personne, et un conseiller qualifié leur fait des suggestions constructives pour les aider à s'améliorer.

En organisant et en dirigeant cette réunion, les témoins de Jéhovah montrent qu'ils prennent à cœur ce conseil pratique que l'apôtre Paul donna à Timothée, serviteur du Seigneur comme lui-même: "Continue de t'appliquer à la lecture publique, à l'exhortation, à l'enseignement. (...) Réfléchis sur ces choses; absorbe-toi en elles, afin que tes progrès soient manifestes à tous." (I Tim. 4:13-15). En vous faisant inscrire à l'École du ministère théocratique, qui se tient une fois par semaine à la Salle du Royaume, vous montrez que vous aussi, vous désirez faire des progrès. Cette formation peut vous aider à devenir un ministre plus efficace, louant publiquement Jéhovah. Elle peut vous équiper et vous permettre d'accomplir davantage durant le temps que vous pouvez consacrer au ministère du champ, et vous aider aussi à donner d'excellentes réponses aux réunions de la congrégation. Dans le cas des frères, cette formation constitue l'un des pas importants qu'ils doivent faire s'ils veulent se qualifier pour recevoir le privilège d'être responsables d'organiser une partie

de la réunion de service et de prononcer des discours publics. En outre, cette formation vous permettra de développer les capacités nécessaires chez ceux qui sont nommés surveillants parmi le peuple de Jéhovah.

Toutes les personnes, des deux sexes, qui fréquentent la congrégation sont encouragées à se faire inscrire à l'Ecole du ministère théocratique et à y assister régulièrement. Périodiquement, les inscrits seront désignés pour prononcer des allocutions d'élèves, et ils en seront informés bien à l'avance, pour qu'ils puissent se préparer soigneusement. A cette école on ne fait pas l'appel des élèves; néanmoins, il est dans l'intérêt de chacun d'être présent, et cela est particulièrement important lorsque vous avez été désigné pour faire un discours. Tâchez d'arriver à la salle avant le commencement de la réunion; ainsi, le serviteur à l'école saura que vous êtes présent pour donner votre allocution. Si une situation imprévue vous empêche d'être présent le jour où vous avez un discours à faire, ne manquez pas d'en informer le serviteur à l'école, et cela dès que possible, pour qu'il puisse trouver un remplaçant.

Lorsque vous êtes désigné pour prononcer un discours à l'Ecole du ministère théocratique, n'oubliez pas que votre participation vise un double but: Elle vous fournit l'occasion de devenir un meilleur orateur, et en même temps vous présentez des idées instructives au profit de tous les assistants. Pour atteindre ces objectifs, il est important de passer du temps non seulement à étudier la matière que vous allez développer dans votre discours, mais encore à analyser les aspects de l'art oratoire auxquels on vous a dit de prêter particulièrement attention. En agissant ainsi, vous augmenterez vos capacités dans l'art de parler, et vos progrès se verront dans vos allocutions.

Chaque fois qu'un élève prononce une allocution, le serviteur lui donne des conseils constructifs. Si donc vous devez prononcer une allocution, avant le commencement de la réunion ne manquez pas de remettre votre fiche de Conseils oratoires au serviteur, car celui-ci voudra y inscrire des notes. Si vous avez réussi à mani-

fester certaines qualités de l'art oratoire, le serviteur vous en félicitera et, dans la mesure où l'horaire le permet, il pourra expliquer pour le bien de tous les assistants comment ces qualités ont été manifestées et en quoi elles concernent notre ministère. Si le serviteur pense qu'il vous serait profitable de porter encore votre attention sur un certain aspect de l'art de parler, il vous fera des suggestions en vue de vous aider. N'oubliez jamais que ces conseils vous sont donnés en vue de votre édification et pour vous aider à mieux louer Jéhovah Dieu.

Outre les allocutions d'élèves, en général le programme de l'école comporte aussi un discours d'instruction, prononcé par le serviteur à l'école ou par l'un des frères inscrits choisi parmi les mieux qualifiés. Si vous travaillez avec application (et que vous soyez un frère), avec le temps vous aurez peut-être le privilège de prononcer des discours d'instruction. Presque chaque semaine, il y a aussi une révision orale sur le discours d'instruction prononcé la semaine précédente, et si vous vous préparez d'avance afin de répondre volontairement à au moins une des questions posées, vous en serez personnellement stimulé et les autres assistants en bénéficieront également. Périodiquement, il peut y avoir aussi des révisions écrites des matières déjà étudiées. Ces révisions ne se font pas dans un esprit de compétition, mais elles sont simplement un moyen pour vous aider à vous assurer que vous possédez une connaissance exacte des sujets examinés et pour vous permettre d'apprendre des points importants qui vous auraient échappé. Profitez de toutes ces dispositions en participant activement à l'Ecole du ministère théocratique. Même ceux qui ne peuvent faire des allocutions, soit à cause d'une infirmité, soit parce qu'ils sont trop jeunes, devraient y assister et tirer profit de l'enseignement dispensé.

L'ÉTUDE DE LIVRE

D'ordinaire, une étude de livre de la congrégation est une réunion plus petite que les autres. Elle réunit

quelques familles ou un groupe de personnes relativement peu nombreuses. Au lieu de réunir toute la congrégation en un seul endroit pour cette étude, des lieux de réunion sont établis un peu partout dans le territoire de la congrégation. Un groupe se réunira probablement à la Salle du Royaume; d'autres s'assembleront dans des maisons particulières aimablement mises à leur disposition à cet effet. Ces études constituent une preuve de la bonté de cœur de Jéhovah et de la tendresse avec laquelle il prend soin de son peuple, car grâce à ces groupes peu importants, chaque assistant peut faire l'objet d'une attention personnelle en vue de sa croissance spirituelle. — Es. 40: 11.

L'étude de livre dure une heure et se fait à l'aide de la Bible et d'un manuel imprimé par la Société Watch Tower. Ici vous étudierez attentivement des doctrines bibliques, des prophéties, des conseils relatifs à la conduite chrétienne et d'autres renseignements qui vous aideront à accomplir votre vœu de faire la volonté de Jéhovah Dieu. Les passages bibliques qui ne sont pas reproduits en entier sont lus dans la Bible et le rapport existant entre ces textes et la matière examinée est analysé. Le conducteur prend le temps qu'il faut pour étudier le sujet en profondeur. Si vous assistez à cette étude toutes les semaines, vous ferez de bons progrès non seulement dans la connaissance, mais aussi dans la compréhension; vous apprendrez à connaître la raison des idées avancées et comment les étayer à l'aide de la Bible (Prov. 4: 1; II Tim. 2: 15). Vous saurez comment diriger des discussions sur cette matière chez une personne ou une famille que vous aidez à connaître la "parole de vie". (Phil. 2: 16.) Ces études vous aideront grandement à vous équiper en vue de devenir un ministre capable d'enseigner la Parole de Dieu.

Grosso modo, cette réunion se dirige de la même manière que l'étude de *La Tour de Garde*. Elle commence et se termine par une prière. Le conducteur pose une ou plusieurs questions sur chaque paragraphe, invite les assistants à y répondre, fait lire les passages bibliques

cités et enfin passe à la lecture du paragraphe en guise de résumé. Cependant, le nombre de paragraphes à examiner aux études de livre n'est pas fixé, si bien que le conducteur peut prendre le temps qu'il faut pour approfondir la matière. Plutôt que d'examiner un grand nombre de pages, l'important est de s'assurer que les assistants comprennent ce qu'ils ont étudié. Afin de graver les idées principales dans l'esprit de chacun, en général le conducteur fait une courte révision orale aussi bien au début qu'à la fin de l'étude.

Ces petites réunions vous donnent mieux l'occasion de vous exprimer. Vous constaterez qu'il n'est pas difficile du tout de participer librement à cette étude, et cela vous fournira l'occasion de vous habituer à faire des déclarations de votre foi devant d'autres personnes (Héb. 13:15). Nous vous conseillons d'apprendre comment répondre en vos propres termes, au lieu de lire la réponse dans le livre, car cela vous permettra de déterminer si vous avez réellement compris le sujet. Exercez-vous à faire des commentaires simples, clairs et brefs, parce que ce seront ces explications-là qui seront les plus faciles à suivre et, par conséquent, les plus appropriées quand vous enseignerez autrui. Pour profiter pleinement de l'étude, réservez-vous du temps pour préparer d'avance votre leçon.

Bien que tous les assistants soient encouragés à prendre part à la lecture des passages bibliques, une seule personne fait la lecture des paragraphes chaque semaine. Si possible, un frère voué et qualifié est choisi pour les lire. Mais si le conducteur est le seul frère qualifié disponible, il peut demander à une sœur vouée ou, dans certains cas, à une personne non vouée de faire la lecture. D'habitude, il désignera le lecteur des paragraphes une semaine à l'avance. Si ce privilège vous est offert, ne manquez pas de vous préparer convenablement, puisqu'une bonne lecture contribue beaucoup à la valeur instructive de la réunion.

Etant donné que ces groupes d'étude se tiennent un peu partout dans le territoire de la congrégation, ils vous sont facilement accessibles, à vous et aux gens de

vosre quartier qui commencent à s'intéresser à la vérité. Faites tous vos efforts pour amener d'autres personnes à la réunion, pour qu'elles puissent assister aux discussions spirituellement édifiantes qui y ont lieu et connaître l'ambiance chaleureuse qui y règne. En visitant ces personnes, pourquoi ne pas vous faire accompagner de temps à autre par d'autres membres de votre étude de livre? La personne qui a fait connaissance avec plusieurs de ceux qui fréquentent l'étude acceptera plus facilement votre invitation d'y assister.

Outre un lieu d'étude, l'endroit où se tient l'étude de livre est également un lieu de rendez-vous pour le service. Le groupe se réunit là à des heures qui lui conviennent, afin de participer au ministère du champ.

Lorsque votre étude de livre s'accroîtra et comptera de façon régulière une vingtaine d'assistants, le surveillant de la congrégation envisagera la création d'un autre groupe d'étude. Naturellement, cela nécessitera les services d'un autre conducteur d'étude mûr, et si vous remplissez les conditions bibliques requises, il se peut que ce privilège vous soit offert (I Tim. 3 : 8-10, 12, 13). Il faudra aussi un autre foyer où le nouveau groupe pourra se réunir. Ce foyer doit être ordonné et propre, et situé à un endroit où les proclamateurs pourront se réunir sans avoir à faire un trop grand déplacement. Offrir sa maison pour qu'elle serve comme lieu de culte est vraiment un privilège, et souvent cette disposition procure d'abondantes bénédictions spirituelles aux membres de cette maison. Si vous aimeriez qu'une étude de livre se tienne dans votre foyer, pourquoi ne pas en parler à votre surveillant? Alors, lorsque le besoin se fera sentir, il saura où il peut organiser une nouvelle étude. Les premiers chrétiens tenaient des réunions dans leurs maisons, et cette pratique se poursuit de nos jours, avec la bénédiction de Jéhovah. — Rom. 16 : 3, 5 ; Philém. 1, 2.

L'HEURE DES RÉUNIONS

Les heures auxquelles se tiennent les réunions de la congrégation sont fixées localement. Elles peuvent varier

d'une ville à l'autre, parce que la question est soumise à la congrégation, et les heures choisies sont celles qui conviennent à la majorité des proclamateurs.

La plupart des congrégations tiennent le dimanche leur réunion publique et leur étude de *La Tour de Garde*. Elles réservent un soir vers le début de la semaine pour leur étude de livre, et un autre soir plus tard dans la semaine pour l'École du ministère théocratique et la réunion de service. Mais tout cela est variable. Si certains frères ont plusieurs heures de trajet pour se rendre aux réunions, ou si d'autres circonstances l'exigent, une congrégation peut tenir le même jour plusieurs de ces réunions.

Dans les régions où la plupart des frères travaillent tard, le programme des réunions peut être modifié pour tenir compte de la situation. Certaines congrégations tiennent à une heure assez tardive leurs réunions en semaine; d'autres tiennent les leurs dans l'après-midi. Bien entendu, là où la Salle du Royaume est utilisée par plus d'une congrégation, les heures des réunions sont fixées en conséquence.

Un grand nombre de proclamateurs participent le dimanche au ministère du champ. Beaucoup d'entre eux préfèrent prendre part au service du champ au début de la journée et assister aux réunions l'après-midi ou le soir. Mais certains ont trouvé que, compte tenu de la vie que mènent les gens dans leur région, ils obtiennent dans le ministère du champ de meilleurs résultats le dimanche après-midi que dans la matinée; aussi tiennent-ils leurs réunions le matin. L'une et l'autre méthode sont bonnes.

LA SALLE DU ROYAUME

La Salle du Royaume des témoins de Jéhovah est le centre du culte pur de la localité. Cette salle est le lieu principal où se tiennent les réunions de la congrégation, et elle constitue un centre d'où peut être dirigé le ministère du champ.

Dans les localités où la congrégation est peu importante, les frères peuvent se réunir dans une maison

particulière. Cependant, dès qu'il est possible et pratique de le faire, chaque congrégation s'efforce d'obtenir une salle de réunion appropriée. Dans certaines localités, il est plus commode de louer une salle que d'en acheter ou d'en bâtir une. Mais un très grand nombre de congrégations ont décidé d'acheter un terrain et de construire une Salle du Royaume correspondant à leurs besoins. C'est là une question que chaque congrégation doit décider elle-même. D'ordinaire, les Salles du Royaume sont de grandeur moyenne. La condition spirituelle de la congrégation est bien plus importante que les dimensions d'un bâtiment. Naturellement, que vous soyez propriétaire ou locataire de votre salle, il faut la tenir en état de propreté; c'est là une responsabilité qui incombe à chaque membre de la congrégation. Aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur, la Salle du Royaume doit représenter convenablement l'organisation de Jéhovah. Normalement, le surveillant de la congrégation établit un roulement pour les différents groupes d'études de livre, qui nettoient la salle à tour de rôle. Il affiche également une liste des choses qu'il faut faire chaque semaine. Quand arrive le tour de votre groupe d'étude, ne manquez pas de lui prêter votre concours.

Il existe de nombreux moyens de faire connaître la Salle du Royaume. Premièrement, on devrait mettre à l'extérieur un écriteau portant ces mots: "Salle du Royaume des témoins de Jéhovah", ainsi qu'une liste, tenue à jour, des heures des réunions. Si votre salle est située au rez-de-chaussée et possède une devanture, faites un étalage attrayant de nos publications qui attirera le regard des passants. Si vous aimez disposer les choses avec art, vous voudrez peut-être proposer vos services pour tenir l'étalage propre et à jour, en exposant les publications les plus récentes et en changeant de temps à autre la disposition de l'étalage. Certains journaux acceptent volontiers d'annoncer gratuitement l'heure des réunions ou d'un événement spécial, et il est bien de profiter de ce service. Peut-être le serviteur de congrégation jugera-t-il bon d'insérer

dans l'annuaire son numéro de téléphone sous le nom de "Témoins de Jéhovah".

Outre ces moyens de publicité, ne manquez pas de faire un bon usage des feuilles d'invitation imprimées par votre congrégation. Diffusez-les largement. Elles sont excellentes pour rappeler aux habitants de votre territoire que les témoins de Jéhovah sont actifs parmi eux et prêts à les aider.

Il va de soi que l'entretien d'une Salle du Royaume coûte de l'argent. Tous ceux qui fréquentent la congrégation ont à cet égard le privilège d'apporter des contributions pécuniaires. Celles-ci ne sont jamais sollicitées, et il n'y a jamais de collectes. Une boîte à contributions est placée dans la Salle du Royaume pour permettre à chacun de donner ce qu'il peut, non "par contrainte", mais "comme il l'a résolu dans son cœur". — II Cor. 9 : 7 ; 8 : 12.

A chaque réunion tenue dans la Salle du Royaume il faut désigner comme placeur un frère ayant l'abord aimable. Seriez-vous disposé à accomplir de temps à autre ce service ? Parlez-en à votre surveillant. Si vous êtes désigné à cet effet, gardez présent à l'esprit que votre tâche consiste à accueillir les étrangers et à faire en sorte qu'ils se sentent les bienvenus. Assurez-vous aussi qu'il y a assez de chaises et que le chauffage et l'aération de la salle sont suffisants.

Outre que la Salle du Royaume sert régulièrement de lieu de réunion pour la congrégation et de rendez-vous pour le service du champ, elle peut encore être utilisée pour les mariages et les enterrements, avec l'autorisation du comité de service de la congrégation. C'est au comité qu'incombe la responsabilité de décider quels préparatifs peuvent se faire dans la salle en vue de tels événements, et quelle annonce relative à cet emploi de la salle peut être faite à la congrégation, si les intéressés désirent en informer les frères. Suivant les besoins, la congrégation fournira un orateur pour un service d'enterrement, que celui-ci se tienne dans la Salle du Royaume ou ailleurs ; si, à cet effet, on demande les services d'un frère en particulier et que

celui-ci soit à même de s'en occuper, il n'y a pas d'inconvénient à cela. De même, si on le lui demande, le surveillant sera heureux de désigner un frère capable pour prononcer un discours de mariage, en tenant compte des exigences de la loi du pays.

LES ASSEMBLÉES DE CIRCONSCRIPTION ET DE DISTRICT

Tous ceux qui assistent régulièrement aux réunions tenues dans la Salle du Royaume attendent impatiemment les assemblées plus importantes que le peuple de Jéhovah tient périodiquement. Depuis longtemps, les grands rassemblements du peuple de Jéhovah en vue de son enseignement font partie du vrai culte (Néh. 8: 1-3; Deut. 16: 1-16; 31: 10-13). Ces assemblées sont des événements importants dans la vie des témoins de Jéhovah des temps actuels.

Deux fois par an, un certain nombre de congrégations qui sont visitées par le même serviteur de circonscription se réunissent pendant trois jours pour une assemblée de circonscription. Cette réunion comporte des discours et des démonstrations destinés à donner des instructions pratiques suivant les besoins de la circonscription. De telles assemblées fournissent également l'occasion à ceux qui viennent de se vouer à Jéhovah Dieu de symboliser ce vœu par le baptême d'eau. En outre, d'ordinaire plusieurs circonscriptions se réunissent une fois l'an pour tenir ce qu'on appelle une assemblée de district. C'est lors de ces assemblées de district, ou des assemblées nationales et internationales qui ont lieu de temps à autre, qu'ont été présentés certains des discours et des communications les plus remarquables de l'histoire moderne du peuple de Jéhovah. Le dernier jour ou les deux derniers jours de ces assemblées ne sont pas les seuls qui soient importants; dès la première session, le programme comporte des sujets qui ont été spécialement préparés pour vous permettre de louer Jéhovah plus efficacement et de persévérer fidèlement dans son service jusque dans son nouveau système de choses. Si possible,

prenez d'avance vos dispositions afin de profiter de toute l'assemblée.

Le fait même qu'un grand nombre de personnes manifestant l'esprit de Dieu se soient réunies incite les gens à poser des questions, tout comme cela s'est produit à la Pentecôte de l'an 33. C'est pourquoi les congrès du peuple de Jéhovah nous donnent l'occasion de rendre témoignage au Royaume de Dieu d'une façon frappante (Actes 2:1-42). L'amour qui incite les témoins de Jéhovah à donner de leur temps et à travailler pour servir leurs frères chrétiens dans les différents services de l'assemblée, étonne le monde et nous permet de rendre un témoignage efficace. — Jean 13:34, 35.

Non seulement il faut pourvoir aux besoins spirituels des assistants par le moyen du programme, mais il faut encore satisfaire leurs besoins matériels. Il est nécessaire de les loger tous. En général, lors de nos grands congrès, les chambres d'hôtel ne suffisent pas; d'ailleurs, il y a de nombreux délégués qui viennent avec leur famille et dont les moyens sont modestes. Ceux-là ont besoin de se loger économiquement. Voilà pourquoi il faut visiter les gens de maison en maison pour trouver ceux qui sont disposés à louer une chambre pour un prix raisonnable. Les congressistes peuvent se nourrir à peu de frais à la cafétéria et au service des rafraîchissements de l'assemblée. Il faut aussi des placeurs. Ces services, et bien d'autres nécessaires au bon fonctionnement de l'assemblée, sont assurés par des congressistes qui se portent volontaires. Aucun d'eux n'est payé, mais tous offrent leurs services volontairement, par amour pour leurs frères chrétiens (Ps. 110:3, *Liénart*). Lorsque vous assistez aux assemblées, vous avez le privilège de vous porter volontaire pour aider ainsi vos frères. Si vous avez la possibilité de prendre part à ce service, vous trouverez que la joie que vous procure l'assemblée sera beaucoup plus grande, car, comme l'a déclaré le Seigneur Jésus, "il y a plus de bonheur à donner qu'il y en a à recevoir". — Actes 20:35.

L'ÉTUDE EN PARTICULIER ET EN FAMILLE

Nous étant voués individuellement à Jéhovah, nous désirons montrer que notre plaisir est de le connaître, lui et ses déclarations. Pour nous, étudier et parler des Ecritures n'est pas une corvée. Ces choses remplissent notre cœur et notre esprit et, en conséquence, nous cherchons les occasions où nous pouvons lire la Bible et les guides bibliques. Nous ressemblons à l'homme duquel un psalmiste a dit qu'il "a son plaisir dans la loi de Jéhovah, et (...) la médite jour et nuit". (Ps. 1:2, *AC.*) De tout cœur, nous nous joignons au rédacteur du Psaume 119, qui déclara à Dieu: "Combien j'aime ta Loi! Tout le jour elle est ma méditation. (...) Qu'elles sont douces à mon palais, tes paroles, meilleures que le miel à ma bouche! (...) Ta parole est une lampe pour mon pied, une lumière sur mon sentier." (Ps. 119:97, 103, 105, *Dhorme*). Puisque nous sommes remplis de ces sentiments, nous ne limitons pas notre examen de la Parole de Dieu aux heures que nous passons à la Salle du Royaume. Au contraire, nous nous efforçons d'y consacrer du temps chaque jour dans notre foyer.

Si votre famille est unie dans le culte pur de Jéhovah, vous désirerez certainement étudier en partie en tant que groupe familial. La Bible engage particulièrement les parents à assumer leur responsabilité d'inculquer les pensées de Dieu à leurs enfants (Eph. 6:4; Deut. 6:1, 6, 7; Ps. 78:3, 4). Que de bénédictions la maison qui agit de la sorte ne se procure-t-elle pas! La famille est plus unie et les fruits de l'esprit de Dieu manifestés dans la vie de ses membres contribuent au bonheur de ce foyer. De cette façon, les enfants auront leurs pieds bien posés sur le chemin qui conduit à la vie éternelle (Prov. 22:6). Ainsi, lorsque vous vous asseyez ensemble pour prendre un repas, suivez la pratique chrétienne consistant à rendre grâces à Dieu avant de commencer à manger (Mat. 14:19; Actes 27:35; Luc 11:2, 3). De même, vous trouverez qu'il est très utile de profiter d'un repas où toute la famille est réunie pour lire et discuter le texte du jour et les commentaires tels qu'ils

sont indiqués dans l'*Annuaire des témoins de Jéhovah*, si ce livre paraît dans votre langue. Si l'*Annuaire* n'existe pas dans votre langue, vous trouverez les textes pour chaque jour dans *La Tour de Garde*. Efforcez-vous de faire en sorte que chaque membre de la famille participe à la discussion. De nombreuses familles profitent de ces occasions pour lire certains des rapports publiés dans l'*Annuaire*. De telles pratiques peuvent faire de vos repas des occasions à la fois agréables et spirituellement édifiantes. — Rom. 14 : 19.

Outre la discussion régulière du texte du jour, il est bien de vous réserver une soirée ou un autre moment approprié pour une étude de la Bible en famille. Il existe de nombreuses publications que vous pouvez étudier ensemble. Il peut s'agir de préparer ensemble l'une des réunions de la congrégation, ou bien peut-être préférez-vous étudier autre chose. Choisissez la matière qui convient le mieux aux besoins de votre famille. Le temps réservé à l'étude et le nombre de pages à examiner sont déterminés par chaque famille. Prenez le temps de chercher ensemble les passages bibliques. Discutez chaque point en profondeur, pour que tout le monde le comprenne. Soulignez la valeur pratique des idées dans votre vie de tous les jours. Si vous procédez de cette façon, le temps que vous passerez ensemble chaque semaine contribuera grandement à la croissance spirituelle de votre famille.

Bien entendu, il est peu probable que vous fassiez ensemble toutes vos lectures et toutes vos études. Nous avons aussi besoin d'étudier en particulier, et il s'est avéré qu'en général le développement spirituel de chacun se fait plus ou moins rapidement en fonction du temps qu'il consacre à l'étude. Jadis, Jéhovah Dieu conseilla à Josué d'étudier régulièrement les Ecritures pour réussir en tant que serviteur de Dieu (Josué 1 : 8). Il en est de même pour nous aujourd'hui.

Une partie de votre étude en particulier sera consacrée sans doute à la préparation des réunions de la congrégation; une autre partie consistera à lire la Bible et d'autres publications. Par amour, l'"esclave fidèle et

avisé" vous a fourni en abondance d'excellents instruments d'étude. Outre les livres cartonnés et les brochures, il y a *La Tour de Garde*, qui est l'organe principal des témoins de Jéhovah. Le périodique *Réveillez-vous!*, édité en de nombreuses langues, publie des rapports sur les nouvelles du monde et vous aide à connaître le point de vue théocratique sur une grande variété de sujets. Dans la mesure où vous pourrez lire ces publications quand elles paraissent, vous vous procurerez une bénédiction. Naturellement, certains peuvent consacrer plus de temps à la lecture que d'autres; les uns lisent plus vite que les autres; il y en a qui saisissent les idées plus rapidement. Mais la Société a fourni assez de lecture pour tout le monde. Si vous en profitez, suivant vos possibilités personnelles, vous serez protégé contre l'esprit du monde, affermi dans la foi et équipé pour être un meilleur serviteur de Jéhovah Dieu. — Phil. 4 : 8; Rom. 12 : 2.

CHAPITRE 4

Votre ministère dans le champ

IL Y A dix-neuf cents ans, lors de son séjour terrestre en tant qu'homme, le Seigneur Jésus-Christ nous fournit un modèle du culte approuvé par Jéhovah Dieu. Plus d'une fois pendant que son Fils était sur la terre, Jéhovah exprima du haut des cieux son approbation à son égard. Il le fit lors du baptême de Jésus, et encore, vers la fin du ministère terrestre de celui-ci, Dieu déclara en présence d'un groupe des disciples de Jésus: "Celui-ci est mon Fils, le bien-aimé, que j'ai approuvé; écoutez-le." (Mat. 17 : 5; 3 : 17). C'est donc avec le plus vif intérêt que nous notons ce que Jésus accomplit lui-même dans le service de Jéhovah, et ce qu'il ordonna à ses disciples de faire.

Quelques mois après avoir été baptisé dans l'eau par Jean-Baptiste, Jésus entra dans la synagogue de Nazareth, ville où il avait été élevé, et lut devant l'assistance la mission qu'il avait reçue de Dieu, à savoir: "L'esprit de Jéhovah est sur moi, parce qu'il m'a oint pour déclarer la bonne nouvelle aux pauvres, il m'a envoyé pour prêcher la libération aux captifs et le recouvrement de la vue aux aveugles, pour renvoyer libres ceux qu'on écrase, pour prêcher l'année favorable de Jéhovah." (Luc 4:16-21; Is. 61:1, 2, AC). Il accomplit fidèlement cette mission. De ville en ville et de village en village, dans les maisons et dans les lieux publics, il annonça "la bonne nouvelle du royaume de Dieu". (Luc 8:1; Mat. 9:35.) Tout en prêchant, il donna à ses disciples des instructions pour leur permettre d'accomplir un ministère analogue. — Mat. 10:7, 11-13.

Puis, après sa résurrection, Jésus apparut à ses disciples et leur dit: "Allez donc et faites des disciples de gens de toutes les nations, les baptisant au nom du Père et au nom du Fils et au nom de l'esprit saint, les enseignant à observer toutes les choses que je vous ai ordonnées." (Mat. 28:19, 20). Les disciples comprenaient l'importance de cette œuvre; c'est pourquoi, même lorsqu'ils furent persécutés, ils ne cessèrent de déclarer "la bonne nouvelle de la parole". (Actes 8:4.) Par la suite, l'esprit saint incita l'apôtre Paul à montrer combien il est vital pour le prédicateur lui-même de prendre part à cette proclamation publique de la Parole de Dieu. Paul écrivit: "Avec le cœur on exerce la foi pour la justice, mais avec la bouche on fait la déclaration publique pour le salut." (Rom. 10:10). Et à propos de notre époque, Jésus prophétisa: "Cette bonne nouvelle du royaume sera prêchée par la terre habitée tout entière en témoignage à toutes les nations; et alors la fin viendra." (Mat. 24:14). Il va de soi que cette prédication devait être effectuée par les fidèles disciples de Jésus-Christ. Si donc vous êtes un vrai chrétien, cette déclaration prophétique constitue votre mission comme prédicateur du Royaume de Dieu.

Si vous êtes un chrétien voué et baptisé, vous êtes un ministre ordonné de Jéhovah Dieu. Vous ne vous êtes pas ordonné vous-même en faisant le vœu de servir Dieu, pas plus que vous n'avez été ordonné par celui qui vous a baptisé. La mission que Dieu confie à tous ceux qui se vouent à lui pour faire sa volonté, voilà ce qui constitue votre ordination comme ministre. Certes, le commandement divin ordonnant de prêcher la bonne nouvelle du Royaume se trouve dans la Bible et peut être lu par tous; néanmoins, cet ordre constitue l'ordination uniquement de ceux qui remplissent les conditions imposées par Dieu. On peut le comparer à un diplôme que reçoit un étudiant. Le texte du diplôme peut être lu par n'importe qui, pourtant il ne s'applique pas à tout le monde. Le nom du titulaire n'est inscrit sur le diplôme que lorsqu'il a rempli les conditions. Pareillement, c'est seulement après que quelqu'un a étudié, s'est voué à Dieu et a reçu le baptême que la mission divine consignée dans la Bible constitue son ordination. Bien entendu, une instruction au séminaire et des certificats d'ordination ne sont pas nécessaires pour être ordonné bibliquement (Jean 7:14, 15; Actes 4:13). Au contraire, les ministres ordonnés par Jéhovah Dieu et soutenus par son esprit saint produisent des lettres de recommandation vivantes. — II Cor. 3:1-3.

Votre ministère n'est pas une chose que vous pouvez prendre à la légère; il devrait influencer toute votre vie de chrétien (I Cor. 10:31). Il vous faut du temps pour vous en occuper, mais il ne suffit pas d'y consacrer vos moments perdus, quand vous n'avez rien d'autre à faire. La Parole de Dieu vous donne ce conseil: "Veillez donc très attentivement à ce que vous marchiez non comme des insensés mais comme des sages, rachetant le temps opportun pour vous-mêmes, car les jours sont mauvais." (Eph. 5:15, 16). Il ne s'agit pas, cependant, d'employer pour le ministère du champ le temps que vous devez consacrer à d'autres responsabilités chrétiennes; pour l'accomplir, vous n'allez pas négliger l'étude de la Bible, l'assistance aux réunions de la congrégation ou vos devoirs bibliques vis-à-vis

de votre famille. Il est nécessaire de maintenir votre équilibre en vous acquittant de toutes les responsabilités qui vous incombent en tant que chrétien. A ce propos, dans Colossiens 4:5 la nécessité de racheter le temps opportun est liée à celle de "marcher avec sagesse à l'égard de ceux du dehors". Oui, c'est le temps qu'auparavant vous consacriez à des amis et à des activités du monde que vous devez 'racheter' à présent pour le service chrétien. Il se peut aussi qu'en organisant mieux vos affaires personnelles, vous puissiez passer davantage de temps dans le ministère. Le nombre d'heures que vous pourrez y consacrer est une chose que vous devrez décider vous-même, mais ne vous en remettez pas au hasard. Vous accomplirez beaucoup plus et vous obtiendrez de meilleurs résultats si vous vous réservez régulièrement du temps chaque semaine pour participer à cette œuvre de prédication si importante.

Tout comme Jésus-Christ, notre modèle, lorsque vous prendrez part à la prédication, vous ne parlerez pas 'de vous-même'. (Jean 7:16-18.) Quand vous trouverez une oreille attentive, vous voudrez raisonner avec la personne à l'aide des Ecritures (Actes 17:2-4). En outre, la Société a publié des Bibles et des sermons imprimés sous forme de livres, de brochures et de périodiques. Vous pouvez présenter ces publications aux gens; ainsi, même lorsque vous ne serez plus présent pour leur parler chez eux, ils pourront lire et étudier, en cherchant les passages dans leur propre Bible. Les témoins de Jéhovah ne sont pas des vendeurs ou des colporteurs. Ils ne propagent pas leurs publications afin de réaliser un bénéfice. Ils les remettent simplement aux personnes qui s'y intéressent pour une modique contribution destinée à couvrir les frais d'impression et de manutention. Parmi les personnes rencontrées dans l'œuvre du témoignage, beaucoup n'ont pas les moyens de faire cette contribution, aussi des millions de brochures, de périodiques et de tracts sont-ils donnés gratuitement chaque année, afin que les pauvres puissent eux aussi profiter du message de salut contenu dans ces publications (II Cor. 2:17). En se servant de ces

écrits, les témoins de Jéhovah des temps actuels ressemblent à leurs frères chrétiens du premier siècle qui, d'après les historiens, étaient des pionniers dans l'emploi du codex ou livre à feuilles cousues pour faire des copies des saintes Ecritures.

Sans doute y aura-t-il des moments où, comme beaucoup d'autres, vous vous sentirez incapable d'accomplir l'œuvre consistant à prêcher et à enseigner la Bible. Mais n'oubliez pas que ce ne sont pas les capacités individuelles qui permettent à quelqu'un de remplir les conditions pour être un ministre de Dieu. L'apôtre Paul a rappelé aux frères de Corinthe que "si nous sommes suffisamment qualifiés, cela vient de Dieu". (II Cor. 3: 4-6.) Votre désir d'être employé par Dieu est bien plus important que vos capacités naturelles. Souvenez-vous que Moïse se croyait inapte à cause d'un empêchement de la langue et que Jérémie se disait trop jeune; pourtant, l'un et l'autre acceptèrent la tâche que Dieu leur confiait. Songez à la façon merveilleuse dont Jéhovah Dieu se servit d'eux! A votre tour, montrez-vous prêt à servir. Assistez régulièrement aux réunions auxquelles Jéhovah pourvoit pour vous former. Priez pour qu'il vous dirige, et vous trouverez une grande joie en vous rendant compte qu'il se sert de vous et que la puissance qui est au-delà de ce qui est normal vient de Dieu et non de vous-même. — II Cor. 4: 1, 7.

Pendant que vous allez de maison en maison, gardez présent à l'esprit l'excellent conseil que Jésus donna à un groupe de soixante-dix de ses disciples, lorsqu'il les envoya prêcher. Il leur dit: "Où que vous entriez dans une maison, dites d'abord: 'Puisse cette maison avoir la paix.' Et s'il s'y trouve un ami de la paix, votre paix reposera sur lui. Mais s'il n'y en a pas, elle vous reviendra." (Luc 10: 5, 6). Vous avez un message merveilleux et réconfortant à partager avec les hommes au cœur réceptif. Les "brebis" répondront à l'appel que le Berger accompli leur adresse par votre intermédiaire (Jean 10: 4, 14-16). Conformément à la déclaration prophétique de Jésus consignée dans Matthieu 24: 14,

vosre objectif est d'annoncer aux hommes la bonne nouvelle du Royaume, "en témoignage". Mais nous n'avons aucune raison de nous attendre à voir le monde entier se convertir à la suite de notre prédication.

Il est toujours réjouissant de trouver des gens qui écoutent avec intérêt le message du Royaume, et sans doute connaîtrez-vous souvent cette joie (Luc 10 : 1, 17 ; Actes 15 : 3). Cependant, l'accomplissement de votre ministère ne se mesure pas simplement d'après le nombre de personnes qui s'intéressent à la vérité de la Parole de Dieu, ni d'après la quantité de publications que vous réussissez à distribuer. Même si les hommes que vous visitez n'acceptent pas la bonne nouvelle que vous leur apportez et n'écoutent que quelques phrases de votre message, rien que par votre présence à leur porte le nom de Dieu et le message du Royaume sont gardés présents à leur esprit. C'est ainsi que le dessein de Jéhovah s'accomplit et que vous participez à son accomplissement (Rom. 9 : 17 ; Marc 13 : 10). Le fait même que vous prenez part régulièrement au ministère prouve votre amour et votre attachement à l'égard de Jéhovah, et cela réjouit son cœur. — I Jean 5 : 3 ; Prov. 27 : 11.

Même si les hommes se montrent indifférents ou inamicaux, ne cessez pas de leur donner d'autres occasions d'écouter le message. Nombre de ceux qui naguère refusaient d'écouter les témoins qui se présentaient à leur porte sont aujourd'hui reconnaissants de la patience et de la persévérance des proclamateurs qui ne cessaient de revenir, et à présent ils sont devenus nos frères et nos sœurs spirituels, avec la perspective de vivre éternellement. Il se peut que vous-même soyez de ceux-là. Souvent ceux qui ne nous écoutent pas croient qu'ils pratiquent la religion véritable, ou bien ils sont aigris par des déboires personnels, ou encore on leur a raconté des mensonges à notre sujet. Cela est en accord avec ce qu'écrivit l'apôtre Paul dans II Corinthiens 4 : 4, savoir : "Le dieu de ce système de choses a aveuglé l'esprit des incroyants, afin que l'éclat de la glorieuse bonne nouvelle sur le Christ, qui est l'image de Dieu, ne les atteigne pas." Si vous faites preuve d'amabilité,

"instruisant avec douceur ceux qui ne sont pas favorablement disposés", peut-être pourrez-vous les aider. Paul écrivit en effet: "Il se peut que Dieu leur donne la repentance qui conduit à une connaissance exacte de la vérité, et qu'ils reviennent à la raison, sortant du piège du Diable." (II Tim. 2: 24-26). Ne serait-ce pas merveilleux de pouvoir enseigner une telle personne, et de l'aider à louer Jéhovah?

Votre conduite personnelle, aussi bien dans le ministère du champ qu'en vaquant aux autres activités quotidiennes, peut faire beaucoup pour vaincre les préjugés des gens qui nous observent et pour rendre leur esprit réceptif à la vérité. C'est pourquoi il est indispensable de surveiller à tous moments votre langage et votre comportement, pour qu'ils soient toujours dignes d'un serviteur de Jéhovah Dieu (I Pierre 2: 12; 3: 1, 2). Lorsque vous participez au service du champ, veillez toujours à ce que votre personne et vos vêtements soient propres et nets. Si vous parlez toujours avec amabilité, vos paroles ne manqueront pas de donner une impression favorable aux personnes dont le cœur est honnête. Nous obtiendrons à coup sûr de bons résultats si nous gardons toujours présent à l'esprit ce conseil biblique: "Sous aucun rapport nous ne fournissons de cause d'achoppement, afin qu'on ne trouve rien à redire à notre ministère; mais sous tous les rapports, nous nous recommandons nous-mêmes comme ministres de Dieu." — II Cor. 6: 3, 4.

Où que vous habitiez et quelles que soient les conditions dans lesquelles vous servez Dieu, ne perdez jamais de vue votre responsabilité personnelle en tant que ministre de Dieu (I Cor. 9: 16). Dans sa Parole, Jéhovah a fait consigner des exemples et des conseils pour nous encourager à persévérer même dans les conditions les plus difficiles. Nous avons donc des modèles à suivre. Par exemple, dans le livre des Actes nous apprenons que lorsque nos frères chrétiens furent persécutés par les autorités, ils ne cessèrent pas, par crainte, de se réunir pour adorer Dieu; cependant, ils prirent certaines précautions pour éviter des diffi-

cultés inutiles (Actes 12:1-17). Bien que menacés par les autorités gouvernementales, ils n'acceptèrent pas de cesser leur prédication (Actes 4:18-20; 5:27-32). Lorsque les circonstances les isolèrent de leurs frères dans la foi, ils ne devinrent pas inactifs (Actes 8:4). Même en prison, ils saisirent les occasions qui s'offraient à eux de prêcher (Actes 16:25-34; 28:16-31). Jéhovah était toujours près d'eux; ils pouvaient le prier pour recevoir son esprit, et vous pouvez faire de même. — Luc 11:13.

Le ministère que Dieu nous a confié est urgent. Timothée, fidèle serviteur de Dieu, comprit mieux ce fait lorsqu'il reçut le conseil suivant d'un membre du collège central de la congrégation chrétienne primitive: "Je t'adjure solennellement devant Dieu et Christ Jésus, qui est destiné à juger les vivants et les morts, et par sa manifestation et son royaume, prêche la parole, fais-le de façon urgente en époque favorable et en époque difficile." (II Tim. 4:1, 2). De nos jours, cette prédication est d'autant plus urgente que le Royaume est déjà établi et que les "derniers jours" du présent système de choses inique approchent rapidement de leur terme! Si vous gardez "près de votre pensée la présence du jour de Jéhovah", vous serez incité à accomplir dans une pleine mesure des "actions de pieux dévouement". (II Pierre 3:11, 12.) A l'heure où nous sommes, il ne convient pas de rendre à Jéhovah simplement un "service symbolique", avec l'idée que du moment que l'on consacre quelques heures au service du champ, c'est tout ce qui est nécessaire. L'époque veut qu'on fasse preuve de zèle dans le ministère, et qu'on y participe au maximum suivant les circonstances dans lesquelles on se trouve.

Ne perdez jamais de vue le fait que notre génération verra la prochaine destruction de Babylone la Grande, l'empire mondial de la fausse religion, ainsi que la destruction à Harmaguédon de tous les autres humains qui n'auront pas pris fait et cause pour Jéhovah (Rév. 18:2-8; 19:11-21). Seuls 'ceux qui invoquent le nom de Jéhovah seront sauvés'. Cependant, les

Écritures posent ces questions: "Comment invoqueront-ils celui en qui ils n'ont pas foi? Comment, de leur côté, auront-ils foi en celui dont ils n'ont pas entendu parler? Comment, de leur côté, entendront-ils sans quelqu'un qui prêche?" (Rom. 10:13, 14). Oui, votre ministère concerne le salut de vos semblables (I. Tim. 4:16; Ezéch. 3:17-21). Le fait que les gens refusent de nous écouter ne diminue pas l'urgence de notre œuvre. A maintes reprises, Jéhovah a ordonné à ses fidèles serviteurs de ne pas cesser de parler. "Tu leur diras mes paroles, qu'ils écoutent ou qu'ils n'écoutent pas." (Ezéch. 2:7; És. 6:9). Que les hommes écoutent avec foi ou non, nous avons le privilège de parler en faveur de Dieu, de faire connaître son nom, de proclamer sa justice et d'annoncer son amour. Aussi, en reconnaissance de tout ce que Jéhovah a fait pour vous, faites en sorte que votre ministère reflète la profondeur de l'amour que vous éprouvez pour lui. — És. 12:4, 5; Ps. 71:14-16; I Jean 4:9-11; II Cor. 5:14, 15.

TERRITOIRE POUR LA PRÉDICATION

Pour que le ministère puisse s'effectuer d'une façon ordonnée et efficace, il est à la fois pratique et biblique que le territoire pour la prédication fasse l'objet d'une attribution (II Cor. 10:13; Gal. 2:9). C'est pourquoi la Société attribue une certaine étendue de territoire à chaque congrégation de témoins de Jéhovah. La responsabilité incombe à la congrégation de s'assurer que ce territoire est visité systématiquement et aussi souvent que possible au cours de l'année. Tout le territoire, — villes, villages et maisons isolées, — doit être visité régulièrement, et ce travail est organisé sous la direction de la congrégation. Il serait souhaitable que tout le territoire soit fait au moins tous les quatre mois. Lorsque les gens sont visités souvent, ils sont incités à considérer plus sérieusement le message du Royaume, et l'intérêt que les "brebis" portent à ce dernier peut être stimulé plus rapidement. C'est pourquoi les congrégations qui parcourent souvent leur territoire sont en

général celles qui connaissent le plus grand accroissement.

Pour faciliter la visite systématique du territoire de la congrégation, celui-ci est divisé en portions qui peuvent être attribuées à des groupes de proclamateurs du Royaume ou à des individus. Si vous désirez vous faire attribuer une de ces portions de territoire, le serviteur au territoire et aux périodiques se fera un plaisir de vous en confier une. Vraisemblablement vous trouverez qu'il est plus commode d'avoir un territoire situé près de votre domicile, cependant le serviteur sera heureux de vous en attribuer un n'importe où dans le territoire de la congrégation, à condition que cette portion de territoire n'ait pas déjà été remise à quelqu'un d'autre. La portion qui vous a été attribuée devient votre territoire personnel, et la responsabilité vous incombe désormais d'exercer votre ministère parmi les gens qui l'habitent. Visitez-les consciencieusement, avec un amour profond pour Jéhovah et pour les "brebis". — I Thess. 2 : 8, 9.

Autant que possible, efforcez-vous de contacter les habitants de chaque maison et de leur annoncer la bonne nouvelle. Pour ce faire, il faudra de la patience et de la persévérance. Tout d'abord, en parcourant le territoire, prenez soigneusement note des maisons où vous n'avez vu personne, puis revenez-y à un moment différent. Si les gens sont toujours absents, vous déciderez peut-être de glisser un tract sous leur porte; néanmoins, continuez d'essayer de les contacter personnellement. Après avoir essayé plusieurs fois de toucher les gens personnellement, certains proclamateurs rendent témoignage aux absents en leur écrivant une lettre; ou bien ils demandent à un proclamateur invalide, malade ou âgé d'écrire de telles lettres.

Outre les maisons particulières, votre territoire comportera probablement des immeubles, des maisons de commerce et d'autres bâtiments. Visitez-les tous. Si l'accès de certains immeubles est interdit, demandez au gardien si vous pouvez lui laisser des feuilles d'invitation ou des tracts pour chacun des occupants; ou bien,

essayez de noter les noms de ces derniers, afin de leur écrire des lettres personnelles. Choisissez des moments opportuns pour visiter les magasins et les autres maisons de commerce situés dans votre territoire. Le patron peut très bien être quelqu'un que vous trouverez difficilement chez lui; et, avec son autorisation, vous pourrez peut-être parler brièvement avec ses employés. Chaque fois que vous parcourez votre territoire, ne manquez pas de prendre note des maisons où résident plusieurs familles et celles où il y a des chambres en location. Tenez compte aussi du fait que, en règle générale, chaque famille comporte plusieurs personnes, et si vous visitez le territoire à des heures ou à des jours différents, vraisemblablement vous rencontrerez différents membres de chaque famille. Reconnaissant que le message dont vous êtes porteur peut sauver la vie de ceux qui l'acceptent, travaillez avec application pour donner à tous les habitants de votre territoire l'occasion de l'entendre. — Jean 17 : 3.

Avant de prêcher dans un territoire, assurez-vous que celui-ci vous a été attribué. Il n'y aura ainsi aucune confusion, on évitera d'agacer les gens, et tout le territoire de la congrégation sera visité systématiquement.

LE TÉMOIGNAGE EN GROUPE

La congrégation prend toutes les dispositions nécessaires pour aider ceux qui préfèrent participer au ministère du champ avec d'autres proclamateurs. Chaque lieu de réunion est considéré comme un rendez-vous pour le service du champ. Non seulement la Salle du Royaume, mais encore tous les lieux où se tiennent les études de livre sont autant d'endroits où vous pouvez réunir avec d'autres proclamateurs à divers moments de la semaine pour participer au témoignage en groupe. C'est pourquoi les lieux où se tiennent les études de livre sont aussi appelés des rendez-vous de service. Puisque l'étude à laquelle vous êtes rattaché est probablement située près de votre demeure, vous perdrez

VOTRE MINISTÈRE DANS LE CHAMP

sans doute moins de temps dans vos déplacements si vous travaillez avec ce groupe.

Votre serviteur à l'étude de livre s'efforcera d'organiser le témoignage en groupe à des moments qui conviennent à ceux qui assistent à son étude. Il se peut que de temps à autre il parle aux membres du groupe pour savoir exactement quand vous êtes libre et désireux de participer au témoignage en groupe, et peut-être certains proclamateurs pourront-ils modifier leur emploi du temps pour le faire coïncider avec celui des autres, afin de les aider. Si certains frères sont en mesure de participer au service pendant une heure ou davantage avant l'étude de livre, le conducteur sera heureux de faire le nécessaire. Il se peut que plusieurs proclamateurs puissent sortir un autre soir, soit de maison en maison, soit pour faire des visites ou conduire des études bibliques à domicile; dans ce cas, le serviteur à l'étude de livre se fera un plaisir de fixer un rendez-vous, même si tous les frères n'ont pas la possibilité d'y être présents. De même, il peut organiser le témoignage en groupe en semaine, si le besoin s'en fait sentir. Beaucoup de frères pourront participer au ministère du champ à la fin de la semaine, tandis que d'autres seront dans l'impossibilité de le faire. Le témoignage en groupe est organisé pour vous faciliter les choses.

Il faut aussi prendre en considération les possibilités de la maison qui sert de lieu de rendez-vous pour le service. En général, les études de livre se tiennent dans les maisons où le groupe peut se réunir régulièrement à des heures fixes pour participer au service. Mais parfois il s'avérera préférable de fixer certains rendez-vous ailleurs, et cela doit sûrement pouvoir se faire.

Lorsque quelques frères seulement peuvent participer au service à une heure déterminée, le surveillant de la congrégation peut associer plusieurs groupes de service, si cela n'entraîne pas de trop grands déplacements. A des occasions spéciales, et pour stimuler la congrégation, il peut même fixer un rendez-vous de service pour tous les frères à la Salle du Royaume, mais cela ne se fait pas régulièrement.

L'heure à laquelle il convient de commencer à visiter les maisons sera déterminée en fonction des conditions locales. Puisque les coutumes ne sont pas partout pareilles, et que le surveillant de la congrégation connaît les habitudes des gens de la région, il est bien placé pour décider du meilleur moment où le groupe peut commencer à rendre témoignage de porte en porte. Dans certains pays, il est possible de commencer le service du champ de très bonne heure, puisque dans ces parties de la terre les gens font leur travail avant qu'il ne fasse trop chaud. Dans bien des endroits, on peut commencer plus tôt en semaine que le dimanche, et on peut agir de la sorte si l'emploi du temps des proclamateurs le permet. Mais en ce domaine, il faut toujours faire preuve de bon jugement.

Lorsque vous vous réunissez avec un groupe pour participer au service, faites tout votre possible pour être à l'heure. En général, il y a une courte discussion destinée à vous équiper pour le service à accomplir, et vous ne voudrez pas la manquer. A la plupart des rendez-vous de service qui se tiennent le matin (et parfois à ceux se tenant l'après-midi), le responsable du groupe présidera à une discussion édifiante du texte du jour. Ensuite le groupe parlera de la meilleure façon d'aborder les gens de son territoire, de ce qu'il convient de dire, de la meilleure manière de répondre aux objections, d'une bonne méthode pour présenter les publications ou pour commencer une étude biblique, ou bien d'un autre sujet ayant une valeur pratique en rapport avec la tâche que le groupe doit accomplir. A l'occasion, on peut relater des faits de prédication encourageants. Le responsable fera aussi le nécessaire pour que tous les proclamateurs sachent où ils doivent travailler. Naturellement, il convient toujours de demander la bénédiction de Jéhovah sur nos efforts pour le servir, et cette prière est prononcée à la fin de cette petite réunion de service. D'ordinaire, le programme de cette réunion se limite à quinze minutes, après quoi vous voudrez vous rendre dès que possible dans le territoire.

En général, ce programme est plus court encore si le groupe se réunit pour prêcher le soir, quand son temps est limité, ou s'il participe au service aussitôt après l'une des réunions hebdomadaires de la congrégation. Même là, le travail sera distribué parmi les membres du groupe et l'on fera une prière, pourvu que le lieu de réunion s'y prête.

Le serviteur à l'étude de livre aura toujours à sa disposition un territoire où vous pouvez prêcher. En règle générale, ce territoire sera assez près du rendez-vous de service, ce qui évitera les grands déplacements et facilitera le travail des nouvelles visites. Ainsi, lorsque vous vous joignez au groupe pour participer au service, vous pouvez demander au serviteur une petite portion de territoire suffisante pour ce jour-là. Parcourez-la avec autant de soin que votre territoire personnel, et n'oubliez surtout pas d'informer votre serviteur à l'étude de livre de ce que vous avez fait, car il doit veiller à ce que tout le territoire soit visité avant qu'il ne soit rendu au serviteur au territoire et aux périodiques.

Si un certain nombre de proclamateurs se réunissent lors d'un rendez-vous de service, le serviteur à l'étude de livre peut les diviser en deux ou trois groupes et demander à quelqu'un de se charger de la conduite d'un groupe. Si, de temps en temps, il vous demande de vous charger d'un tel groupe, n'oubliez pas qu'il ne vous suffit pas de conduire les frères dans le territoire. L'efficacité du travail accompli dépendra dans une large mesure de votre façon de diriger le groupe. Si possible, attribuez assez de territoire à chaque membre du groupe pour l'occuper pendant tout le temps qu'il a prévu d'aller de maison en maison; ainsi, les frères n'auront pas à vous attendre pour savoir où ils peuvent travailler. Là où les maisons sont très dispersées, vous pourriez peut-être n'y envoyer que quelques proclamateurs, et diriger les autres vers les endroits où la population est plus dense. Si une partie du temps prévu pour le service doit être consacrée aux nouvelles visites, assurez-vous que ce travail est bien organisé. Certains proclamateurs

peuvent avoir des visites qu'ils veulent faire de bonne heure, et se proposer d'aller ensuite de maison en maison. D'autres préféreront faire leurs visites après être allés de maison en maison. Renseignez-vous d'avance quant aux projets de chacun, pour que vous puissiez collaborer avec tous. Souvenez-vous aussi que votre exemple de zèle, en restant dans le service pendant tout le temps prévu, encouragera les autres à faire de même. — I Pierre 5 : 2, 3.

Le témoignage en groupe est particulièrement profitable pour les nouveaux proclamateurs du Royaume, puisqu'il leur fournit l'occasion d'accompagner un autre proclamateur en vue de leur formation. Ainsi ils peuvent observer comment les proclamateurs expérimentés accomplissent le ministère, et recevoir des conseils et des suggestions constructives en allant d'une porte à l'autre. Jésus montra l'exemple sous ce rapport, s'occupant personnellement de la formation de ses apôtres ; et, plus tard, lorsqu'il envoya prêcher soixante-dix autres disciples, il leur dit d'aller deux par deux pendant quelque temps (Luc 8 : 1 ; 10 : 1). Au cours des années suivantes, la congrégation chrétienne ne cessa de reconnaître l'importance de former ceux qui prirent rang en son sein (Éph. 4 : 11, 12). Si vous sentez que vous avez besoin d'une telle formation, n'hésitez pas à le faire savoir. Le surveillant de la congrégation désire sincèrement voir tous les nouveaux proclamateurs recevoir une bonne formation dans le ministère, et il sera heureux de faire le nécessaire pour que vous soyez accompagné dans le service par un ministre mûr. Votre serviteur à l'étude de livre se fera également un plaisir de vous aider. En fait, puisqu'il est présent aux rendez-vous de service de l'étude que vous fréquentez, c'est avec joie qu'il vous désignera un compagnon en vue de votre formation, chaque fois que vous désirez profiter de l'aide mise à votre disposition.

Pendant que vous êtes formé au ministère, appliquez-vous sincèrement afin de faire des progrès, en songeant que cette formation vous permettra de louer Jéhovah avec plus d'efficacité. Préparez-vous bien avant de parti-

ciper au service; et lorsque vous avez pris rendez-vous pour travailler avec un autre proclamateur, ne manquez pas de montrer votre reconnaissance en étant à l'heure. Lorsque vous avez bien appris comment accomplir l'une des formes du service, demandez à recevoir une formation dans les autres parties du ministère. Travaillez dans le but d'être qualifié pour aider à la formation d'autres proclamateurs; vous trouverez de nouvelles joies quand vous pourrez prendre part à ce merveilleux privilège de service.

Même après être devenu un proclamateur expérimenté, il se peut que de temps à autre vous désiriez faire quelques portes avec un autre proclamateur capable, en vue d'augmenter l'efficacité de votre ministère. Mais, à moins qu'ils ne soient invités à instruire un proclamateur désireux d'être formé, ceux qui sont capables d'aller seuls aux portes sont généralement d'avis que beaucoup plus de travail peut être accompli dans le temps dont ils disposent pour le service s'ils prêchent individuellement. Certes, ils sont encouragés quand ils voient d'autres proclamateurs en train de prêcher de l'autre côté de la rue, cependant ils savent qu'un plus grand travail peut être effectué s'ils vont seuls aux portes. Néanmoins, le soir ou dans des quartiers dangereux, il peut être indiqué de travailler deux par deux ou l'un près de l'autre.

On voit donc qu'il y a des avantages à participer au témoignage en groupe. Lorsque vous avez la possibilité de travailler avec un groupe, vous constaterez que cela est édifiant pour vous et pour les autres. En revanche, il y aura peut-être d'autres moments où vous trouverez qu'il est plus avantageux de travailler seul, et il n'y a aucune objection à cela.

LA PRÉDICATION DE MAISON EN MAISON

Le moyen principal par lequel "cette bonne nouvelle du royaume" est "prêchée par la terre habitée tout entière en témoignage à toutes les nations", c'est la prédication de maison en maison (Mat. 24:14). Jésus-Christ et ses apôtres nous montrèrent l'exemple dans

ce domaine. Ayant appris de Jésus les meilleures méthodes pour accomplir le ministère, les apôtres poursuivirent leur prédication de maison en maison après l'effusion de l'esprit saint à la Pentecôte de l'an 33. A leur sujet, il est écrit dans Actes 5:42: "Chaque jour dans le temple et de maison en maison ils continuaient sans relâche d'enseigner et de déclarer la bonne nouvelle sur le Christ, Jésus." Des années plus tard, l'apôtre Paul rappela aux chrétiens mûrs d'Ephèse l'œuvre qu'il avait accomplie dans leur ville, en ces termes: "Je ne me suis pas retenu de vous dire toutes les choses qui étaient profitables ni de vous enseigner publiquement et de maison en maison." (Actes 20:20). Même aujourd'hui, c'est là la méthode la plus efficace pour accomplir notre œuvre. Elle nous permet de contacter personnellement les gens, de répondre à leurs questions et d'expliquer la vérité de manière à ce qu'ils puissent bien nous comprendre. C'est le type de travail qui correspond aux capacités de chacun d'entre nous, car il s'agit de parler à seulement une ou deux personnes à la fois, et, en même temps, c'est la meilleure manière de nous assurer qu'aucun de ceux qui ont faim et soif de justice n'a été négligé. — Mat. 5: 6.

Lorsque vous commencez à prêcher de maison en maison, il est toujours sage d'avoir quelque chose de bien précis à dire aux personnes que vous allez rencontrer. Il peut s'agir d'un seul passage biblique que vous vous proposez de lire et d'expliquer, ou bien de deux ou trois textes que vous êtes à même de lier les uns aux autres dans une présentation qui est commode pour vous et facile à suivre pour vos auditeurs. *Notre ministère du Royaume* nous donne régulièrement des suggestions pratiques. Lors de sa prédication, Jésus souligna le fait que "le royaume des cieux s'est approché", parce que lui, le Roi, était présent parmi les hommes (Mat. 4:17). Il déclara aussi que de nos jours le message du Royaume serait annoncé, et cela est fort à propos, puisque ce gouvernement céleste de Dieu exerce déjà ses fonctions. Il convient donc toujours d'expliquer aux hommes comment le Royaume de Dieu

les touche personnellement et quelles bénédictions il apportera à ceux qui mettent leur foi en lui. En outre, à la fin de son ministère terrestre, Jésus déclara à son Père qu'il avait fait connaître son nom, et il convient que vous aussi, en tant que témoin de Jéhovah, vous annonciez publiquement le nom de Jéhovah au moyen de votre prédication. — Jean 17: 6; Is. 43: 10-12, AC.

Pour exercer un ministère efficace, il est bon d'être souple dans votre présentation. Par exemple, si vous remarquez qu'il y a des enfants dans la maison où vous prêchez, intéressez-vous à eux et montrez aux parents l'importance de leur enseigner la Bible tant qu'ils sont encore jeunes (Mat. 18: 2, 3; 19: 13-15). Si quelqu'un a été très malade, montrez pourquoi l'humanité a souffert ainsi et comment le Royaume remédiera à cet état de choses (Jean 9: 1-3; Rév. 21: 4; Es. 35: 5, 6). Si vous avez des indices qu'une famille a des penchants religieux, cela pourra peut-être vous servir de tremplin pour stimuler son intérêt au message de la Bible (Actes 17: 22-31). Parfois, vous vous rendrez compte que le sujet que vous envisagiez d'expliquer n'intéresse pas la personne, mais ses propres remarques peuvent vous donner une idée de ce qui l'intéresse. Si vous avez appris plusieurs petits sermons sur une variété de thèmes, probablement vous pourrez vous adapter aux circonstances et poursuivre la discussion, mais en changeant quelque peu de sujet. — I Cor. 9: 20-23.

En règle générale, il est préférable d'ouvrir la Bible et de la citer aux personnes que vous rencontrez, parce que cela leur fera comprendre que le message que vous annoncez ne vient pas de vous-même mais de Dieu. Cependant, à ceux qui ne considèrent pas que la Bible est la Parole de Dieu, sans doute devrez-vous d'abord leur parler un peu pour les aider à voir pourquoi il est profitable de considérer les déclarations de la Bible. Dans certaines régions, les proclamateurs ont trouvé qu'ils font un meilleur travail s'ils se bornent à avoir un entretien amical avec les gens, citant ou paraphrasant d'une manière naturelle des passages bibliques, et

· évitant de sortir la Bible avant d'avoir amené la personne à une disposition d'esprit réceptive. Néanmoins, quelle que soit la méthode utilisée, nous devrions toujours attirer l'attention des gens sur la Parole de Dieu, la Bible. — I Thess. 2 : 13 ; II Tim. 3 : 16.

Le temps que vous passerez à chaque porte dépendra des circonstances. Dans certains pays, les gens donnent toujours l'impression d'être très pressés, et ne manifestent pas un grand intérêt pour la vérité ; dans ce cas, votre présentation peut parfois ne durer qu'une minute ou deux. Même en si peu de temps, cependant, vous pouvez dire avec amabilité quelque chose qui fera réfléchir la personne. Ailleurs, vous pourrez probablement parler pendant cinq ou dix minutes, voire plus longtemps encore, si les gens s'intéressent au message ou posent des questions. Toutefois, veillez à ne pas rester tellement longtemps qu'ils hésiteront à vous inviter à entrer la prochaine fois. Naturellement, lorsque vous rencontrez quelqu'un qui est réellement occupé et qui s'excuse de ne pas pouvoir vous recevoir, vous ferez preuve d'égards en étant bref et en suggérant peut-être de repasser plus tard le même jour ou à un autre moment qui convient. Les coutumes des habitants de votre pays détermineront aussi dans une certaine mesure la durée de vos visites. Si les gens sont hospitaliers de nature et s'attendent à ce que vous échangiez d'abord avec eux quelques mots amicaux sur la pluie ou le beau temps avant de leur expliquer le but de votre visite, vous aurez probablement plus de succès si vous tenez compte de cette coutume. En même temps, n'oubliez pas que votre temps est précieux, et ne prolongez pas inutilement vos visites chez ceux qui ne s'intéressent pas réellement à la Parole de Dieu.

Pour vous aider à accomplir votre ministère, la Société imprime de nombreuses publications, — Bibles, livres, brochures, périodiques et tracts, — à remettre aux personnes qui s'intéressent à la vérité. Sentez-vous en tout temps libre d'utiliser n'importe laquelle de ces publications pour aider votre prochain à connaître la

vérité. Certes, chaque mois *Notre ministère du Royaume* indique quelles publications vous pouvez offrir dans le service du champ, et il est utile de suivre cette suggestion. Les imprimeries de la Société s'organisent de façon à vous fournir ces publications au moment désigné, et le programme des réunions de service est conçu spécialement pour vous aider à les présenter avec efficacité. Les idées présentées dans les publications recommandées sont vitales pour le public, et notre désir est de les diffuser parmi le plus grand nombre de personnes possible. Cependant, si vous rencontrez quelqu'un qui possède déjà ces publications, ou si d'autres circonstances l'exigent, n'hésitez pas à faire un bon usage des autres publications qui ont été imprimées.

Nous vous conseillons, lorsque vous allez de maison en maison, de noter avec soin l'adresse des absents et des personnes qui témoignent de l'intérêt pour le message. Puis retournez à ces adresses. En accomplissant votre ministère dans un territoire, n'oubliez pas que Jésus déclara à ses apôtres: "Cherchez qui y est digne." Si vous agissez de la sorte, vous pourrez repasser voir ces personnes pour affermir leur foi et les aider à prendre rang parmi ceux qui font connaître la grandeur de notre Dieu. — Mat. 10:11; Ps. 145:6; Deut. 32:3, AC.

Au cours de votre prédication de maison en maison, il pourra arriver que quelqu'un vous demande une pièce d'identité. Pour ce qui est de l'autorisation d'accomplir l'œuvre, vous l'avez déjà reçue de Dieu. Comme nous l'avons vu dans les Ecritures, nous n'avons pas à demander aux hommes l'autorisation d'accomplir l'œuvre de Dieu (Actes 5:27-32). Cependant, parfois une simple carte d'identité signée par le surveillant de la congrégation s'avère utile, et vous pouvez vous en procurer une sur demande. Une telle carte sera remise à tout proclamateur voué et baptisé qui participe régulièrement au témoignage de maison en maison et qui est capable d'aller seul aux portes et de rendre un témoignage efficace.

LES NOUVELLES VISITES

Lorsque vous trouvez, en allant de maison en maison, une personne qui témoigne de l'intérêt pour les Ecritures, il est bien de la revisiter. Telle qu'elle est énoncée par Jésus, votre mission consiste à faire "des disciples de gens de toutes les nations, (...) les enseignant à observer toutes les choses que je vous ai ordonnées". (Mat. 28: 19, 20.) Or, il est impossible d'accomplir cette mission en une seule visite. Il faut repasser chez les gens de nombreuses fois pour cultiver l'intérêt qu'ils portent au message, ôter les obstacles et les aider à tenir bien ferme la Parole de vie.

Les nouvelles visites devraient occuper une place importante dans votre ministère. Si vous participez régulièrement à la prédication de maison en maison et que vous preniez note avec soin de ceux qui s'intéressent au message, vous aurez toujours de nouvelles visites à faire. Même si, pour une raison ou une autre, elles n'acceptent pas de publications, certaines personnes vous écouteront et témoigneront de l'intérêt pour les Ecritures. Ne serait-ce pas une bonne idée de les revisiter pour stimuler cet intérêt? D'autres n'accepteront qu'un tract, mais d'excellentes études bibliques à domicile ont été commencées à la suite du placement d'un tract. Quand une personne souscrit un abonnement à *La Tour de Garde* ou à *Réveillez-vous!*, il est toujours profitable de la revisiter pour lui remettre le dernier numéro en attendant que l'abonnement prenne effet, et de saisir l'occasion pour lui parler plus longuement du Royaume de Dieu. De même, si la congrégation reçoit une fiche indiquant le nom d'une personne à visiter et qu'on vous demande d'aller la voir, occupez-vous fidèlement de cette visite. Il faut aussi revisiter tous ceux qui acceptent des livres, des brochures ou des périodiques, car ils se sont montrés prêts à considérer davantage les choses dont vous avez parlé. Il est vrai que certaines de ces personnes n'ont peut-être témoigné que d'un faible intérêt, mais ce qu'elles liront peut changer entièrement leur point de vue. "La parole de Dieu est vivante et exerce un pouvoir", et c'est cette

Parole qui est examinée dans toutes les publications que nous offrons aux gens en accomplissant notre ministère (Héb. 4:12). Il est quantité de gens qui n'ont manifesté au début que peu d'intérêt pour le message, mais qui sont aujourd'hui des proclamateurs zélés, — parce que quelqu'un les a revisités.

N'oubliez pas que notre but est de chercher ceux qui manifestent les qualités caractéristiques de la brebis, pour les aider à entrer dans l'enclos, où ils pourront jouir de la protection bienveillante de notre grand Berger, Jéhovah Dieu, et de son Berger accompli, Jésus-Christ (Ezéch. 34:11-14, 31; Jean 10:11, 16; Rév. 7:16, 17). Lorsqu'un berger retrouve une brebis égarée, blessée et affamée, il ne l'abandonne pas de nouveau, se contentant de dire qu'il saura où la retrouver. Il lui prodigue des soins avec tendresse, et dès que possible il lui donne à manger et à boire afin de la fortifier. L'amour que nous éprouvons pour tous ceux qui sont susceptibles de louer Jéhovah nous incitera à prendre soin d'eux avec autant de dévouement qu'un berger. — Mat. 9:36-38.

Quand vous trouvez une "brebis" dans votre territoire, en général il est préférable de ne pas tarder à repasser la voir, — si possible dans la semaine qui suit. De cette façon vous pourrez garder vivant l'intérêt manifesté lors de votre visite précédente.

En revisitant les gens, soyez amical et naturel. Au lieu de prononcer un long discours, donnez à la personne l'occasion de s'exprimer. Ne pensez pas que vous devez connaître la réponse à toutes les questions que les gens sont susceptibles de poser; votre but est simplement de partager avec eux les bonnes choses que vous avez apprises. — Marc 5:18-20.

Bien entendu, vous accomplirez davantage dans vos visites si vous avez quelque chose de bien précis à dire. Pour vous y préparer, vous pourriez trouver quelques textes supplémentaires sur le sujet qui a intéressé la personne lors de votre dernière visite. Ou bien choisissez quelques paragraphes dans l'une des publications de la Société, que vous lirez et commenterez avec la personne.

Au cours de la discussion, vous pourriez lui suggérer de prendre sa propre Bible, si elle en possède une, pour y chercher les textes cités. Souvent cela crée une impression très favorable, car la personne est surprise de voir que les choses que vous dites se trouvaient déjà dans son propre exemplaire de la Bible.

Au début, il se peut que les gens vous écoutent passivement; mais dès qu'ils se mettent à poser des questions, souvenez-vous que ce sont ces dernières qui vous permettront de tenir leur intérêt éveillé lors des visites suivantes. Si vous connaissez la réponse biblique à une question, n'hésitez pas à la donner, quitte à abandonner le sujet que vous aviez préparé. Et même si quelqu'un vous pose une question à laquelle vous ne savez pas répondre sur-le-champ, dites-lui simplement que vous ferez des recherches et que ce sujet fera l'objet de la prochaine discussion. Aidez patiemment les gens à comprendre que les problèmes et les questions qui les préoccupent le plus dans la vie sont résolus dans la Bible. Avec le temps vous les amènerez peut-être à étudier régulièrement la Bible avec vous.

Bien souvent, vous trouverez qu'il faut beaucoup de patience pour aider quelqu'un à croître spirituellement (Jacq. 5:7). Il se peut que la personne soit désillusionnée par l'hypocrisie des chefs de la fausse religion et de ce fait sceptique même quant au motif de vos visites. D'autre part, ses amis et ses parents peuvent faire pression sur elle pour la détourner de la vérité. Ou bien elle est tellement occupée à satisfaire ses besoins et ses désirs matériels qu'elle a du mal à trouver le temps de s'asseoir et de parler des Ecritures. Grâce à votre aide patiente, il se peut que ces obstacles puissent être surmontés, ce qui permettrait à la personne de commencer à croître spirituellement. Dans cette œuvre, nous avons le privilège d'être des collaborateurs de Dieu; car, bien que notre tâche consiste à planter et à arroser, c'est Dieu qui fait croître. — I Cor. 3:6-9; Luc 8:11-15.

Pour obtenir les meilleurs résultats dans cette partie importante de notre œuvre, vous constaterez qu'il est

nécessaire d'y prendre part régulièrement. Nous vous suggérons de vous réserver du temps chaque semaine pour revisiter les personnes que vous avez réussi à intéresser à la vérité. Si vous prêchez dans le même territoire semaine après semaine, soit seul ou avec un groupe, il vous sera commode de faire ces nouvelles visites, car vous vous trouverez sur les lieux. Certains proclamateurs choisiront de faire leurs visites pendant la journée; d'autres trouveront qu'ils obtiennent de bons résultats le soir. Vous êtes libre de déployer cette activité à tout moment qui vous convient. Cependant, ne faites pas vos visites au hasard; organisez cette partie de votre activité.

LES ÉTUDES BIBLIQUES A DOMICILE

Si vous accomplissez fidèlement votre service du champ, en vous intéressant sincèrement à ceux qui vous écoutent, avec le temps vous aurez probablement la joie de conduire une étude biblique à domicile. C'est là le premier moyen utilisé pour aider les personnes à parvenir à une connaissance exacte de la vérité. La volonté de Dieu est que toutes sortes d'hommes acquièrent une telle connaissance, et vos efforts peuvent concourir à ce résultat (I Tim. 2:3, 4). A mesure que les gens avec qui vous étudiez progresseront dans la croissance spirituelle et changeront leur mode de vie, votre cœur débordera de gratitude envers Jéhovah pour le privilège qu'il vous a accordé de participer à cette œuvre. Et lorsqu'ils se joindront à vous en tant que serviteurs voués à Dieu, vous partagerez les sentiments de l'apôtre Paul, qui déclara au sujet de certaines personnes qu'il avait aidées à connaître la Parole de Dieu: "Quelle est, en effet, notre espérance, ou notre joie, ou notre couronne d'exultation? (...) Vous êtes assurément notre gloire et notre joie." — I Thess. 2:13, 19, 20.

Fixez-vous comme objectif de conduire au moins une étude biblique à domicile chaque semaine. Si vous avez des enfants avec qui vous pouvez étudier, n'hésitez pas à le faire. Mais, outre cela, essayez d'étudier avec

quelqu'un dans une autre maison, pour que cette personne puisse profiter à son tour des bonnes choses que vous pouvez partager avec elle. Naturellement, si vous êtes à même de diriger plus d'une étude, vous verrez qu'en récompense votre joie croîtra en conséquence.

Il existe quantité de façons de commencer des études bibliques. Beaucoup de proclamateurs ont obtenu de bons résultats en entamant une étude dès la première visite, c'est-à-dire en allant de maison en maison. Ils disent très simplement que le but de leur visite est d'aider leur prochain à comprendre la Bible et qu'ils se feraient un plaisir d'étudier cette dernière avec une seule personne ou avec toute la famille, et cela gracieusement chaque semaine au moment qui convient. D'autres proclamateurs prononcent d'abord un petit sermon puis, si la personne témoigne de l'intérêt, lui proposent de lui montrer comment étudier les Ecritures d'une façon instructive et agréable. Souvent, c'est lors d'une nouvelle visite qu'une étude est commencée, le proclamateur répondant aux questions de la personne à l'aide d'une des publications de la Société et de la Bible. Au début, il se peut que la personne ne se rende même pas compte qu'elle se livre à une étude biblique à domicile; elle prend simplement plaisir à participer à d'excellentes discussions sur la Bible. Dans beaucoup de pays, il est nécessaire de faire de nombreuses visites, de discuter d'une grande variété de sujets et de répondre à des questions avant qu'il ne soit possible de commencer une étude systématique. L'important est d'aider les amis de la vérité à passer régulièrement du temps à parler de la Parole de Dieu. Si possible, dès que l'étude se fait régulièrement, tâchez de la tenir chaque semaine pendant une heure entière.

Quelle publication faut-il utiliser pour votre étude? N'hésitez pas à commencer par n'importe quel chapitre ou n'importe quel article de l'une quelconque des publications de la Société, suivant ce qui est nécessaire pour maintenir l'intérêt de la personne. Si vous pensez que vous êtes mieux à même d'expliquer un sujet à l'aide d'une publication plutôt que d'une autre, il n'y

a aucune objection à ce que vous preniez celle qui vous convient le mieux. Toutes les publications ont été préparées pour votre usage. Chez certaines personnes, il vous faudra vous borner pendant plusieurs semaines à ne citer que leur exemplaire de la Bible, afin de gagner leur confiance, avant de diriger leur attention sur les guides bibliques imprimés par la Société Watch Tower. D'autres acceptent d'emblée l'emploi des publications de la Société, avec la Bible.

S'il n'y a pas de règle fixe sur la façon de diriger l'étude, ne manquez pas néanmoins de vous assurer que l'étudiant comprend réellement chaque point. Nous vous recommandons d'encourager la personne à étudier la leçon avant l'étude, en lui montrant peut-être comment se préparer. Il vous sera alors possible de poser les questions sur les paragraphes, de chercher les passages bibliques non reproduits puis de lire le paragraphe en guise de résumé. Aux nouvelles études, vous trouverez peut-être qu'il est avantageux de chercher dans la Bible tous les textes, qu'ils soient reproduits en entier ou non. De cette façon, vous attirerez l'attention de la personne principalement sur la Bible. Mais bientôt il devrait être possible de commenter simplement les passages imprimés dans les paragraphes, et de ne chercher que les textes dont seule la référence est donnée. Cela vous permettra d'avancer plus rapidement. Dès le début, il convient assurément de demander régulièrement la bénédiction de Jéhovah avant de vous rendre à chaque étude. Cependant, il vous faudra déterminer le moment où les progrès religieux de l'étudiant seront suffisants pour vous permettre de lui montrer l'importance de prier Jéhovah, au nom du Christ, afin qu'il bénisse l'étude. Dès ce moment-là, il conviendrait de commencer votre étude chaque semaine par une prière demandant la bénédiction de Jéhovah, et de la clore par une autre prière remerciant Dieu des bonnes choses apprises. — Ps. 25 : 4 ; Jacq. 1 : 5 ; Eph. 5 : 20.

Comme nous l'avons déjà vu, nous avons le privilège d'être des "collaborateurs" de Dieu, par notre participation au ministère. L'apôtre Paul joua un rôle impor-

tant dans cette œuvre. Il était appelé à devenir héritier du Royaume céleste avec le Christ, et il fut employé pour rassembler et préparer d'autres chrétiens en vue de cet appel céleste. Paul n'enseigna pas de manière à attirer l'attention sur lui-même ou à se faire considérer comme chef (I Cor. 1:13-15; 2:1-5; 3:5-7; Mat. 23:10). Il dirigea toujours l'attention de ses auditeurs vers Jéhovah Dieu et le salut que Celui-ci offrirait par son Fils Jésus-Christ. En harmonie avec la volonté divine déclarée, il posa le Christ comme fondement en enseignant la vérité à son sujet et en aidant ses semblables à accepter cette vérité comme une partie de leur vie. En outre, il souligna le fait que ce qui est bâti sur ce fondement doit se composer de matériaux à l'épreuve du feu, de choses ayant les qualités de l'or, de l'argent et des pierres précieuses. Autrement dit, des qualités chrétiennes durables doivent être édifiées dans la personne qu'on instruit dans la Parole de Dieu; sinon, toute la construction spirituelle pourra être détruite lorsqu'elle sera soumise à l'épreuve du feu (I Cor. 3:10-15). Assurément, personne ne voudrait que son œuvre disparaisse de la sorte.

Les mêmes principes de construction qui s'appliquaient à l'œuvre de Paul et de ses compagnons à propos des futurs membres du corps du Christ s'appliquent également à l'œuvre à laquelle vous avez le privilège de participer de nos jours. Les gens que vous enseignez ne doivent pas seulement être capables de répondre à certaines questions sur les doctrines fondamentales. Au contraire, vous devriez pouvoir leur dire avec Paul: "Vous devez être renouvelés dans la force qui actionne votre esprit, et (...) revêtir la nouvelle personnalité qui a été créée selon la volonté de Dieu dans la justice et la loyauté véritables." (Eph. 4:23, 24). Pour revêtir cette nouvelle personnalité et ses nombreuses qualités durables, il faut, entre autres, acquérir une connaissance exacte. Le fait est que les changements désirables ne se produisent pas quand une personne ne comprend pas clairement une certaine question. Aussi, expliquez avec patience chaque point aux per-

sonnes avec qui vous étudiez, en leur posant des questions pour vous assurer qu'elles ont compris. — Col. 3: 10.

Au cours des études, aidez les étudiants à comprendre les raisons bibliques des idées qui sont expliquées. Encouragez-les à inclure des passages bibliques dans leurs réponses et à chercher à dégager les principes bibliques quand il faut prendre une décision. Inculquez-leur ainsi un profond respect pour les principes énoncés dans les Écritures et une confiance totale en Jéhovah Dieu. — Prov. 3: 5, 6.

Lorsque vous lisez des récits bibliques qui font ressortir soit des défauts, soit des qualités désirables, soulignez dans l'esprit des personnes le point de vue de Jéhovah sur chaque situation. Cultivez avec patience chez elles le désir de plaire à Jéhovah en toutes choses. — Ps. 19: 13, 14, *Da* (14, 15 dans *Sg*).

Au lieu d'essayer d'étudier un grand nombre de paragraphes à chaque étude, choisissez des moments appropriés pour aider les étudiants à admirer les choses de Dieu (Ps. 27: 4). Vous affermirez ainsi le cœur spirituel de ceux que vous enseignez, et le vôtre aussi (Prov. 4: 23). Lorsque l'occasion se présente, soulignez les merveilleuses qualités de Jéhovah Dieu manifestées dans ses œuvres et ses desseins, afin d'aider les étudiants à s'approcher davantage de lui. Inculquez-leur un profond respect pour la sagesse de Jéhovah, pour qu'ils se laissent promptement diriger par sa Parole. Magnifiez sa justice, pour les fortifier contre les assauts des gens sceptiques. Aidez-les à reconnaître en Jéhovah celui qui aime ses serviteurs, qui en prend soin et vers qui ils peuvent se tourner en toute confiance (I Jean 4: 10; Mat. 6: 25-34). De cette façon, vous développerez progressivement chez eux un sentiment profond d'attachement et de fidélité envers Jéhovah. Si ces personnes aiment vraiment Jéhovah et ses voies, elles n'abandonneront jamais son service et ne deviendront pas indifférentes à l'égard de sa volonté. — I Chron. 28: 9.

En outre, il faut petit à petit apprendre à vos étudiants à apprécier l'organisation de Jéhovah. Cela

peut se faire tout naturellement, car en leur racontant ce que vous avez fait et les choses qui vous ont réjoui, vous parlerez forcément des réunions de la congrégation, des assemblées, etc. Expliquez-leur progressivement le fonctionnement de l'organisation. En examinant avec eux les divers aspects de l'organisation, vous trouverez sans doute bon de souligner les raisons bibliques de ces choses ; à d'autres moments, vous pouvez faire ressortir ce qui différencie le peuple de Jéhovah des gens du monde ; ou encore, vous pouvez mettre l'accent sur la grande joie que nous éprouvons à accomplir la volonté de Jéhovah. Parfois vous parlerez de l'organisation avant l'étude, ou alors vous le ferez après. Il y aura des semaines où la matière étudiée appellera d'autres explications à propos de la congrégation.

Dès que le moment sera opportun, invitez ces nouveaux amis de la vérité à vous accompagner à l'étude de livre ou à une autre réunion de la congrégation. Pour les mettre à l'aise, expliquez-leur d'avance le déroulement de la réunion ; dites-leur qu'il n'y a pas de quête et qu'ils ne seront pas invités à parler à moins qu'ils ne lèvent la main pour signifier qu'ils veulent donner une réponse. Lorsqu'ils acceptent votre invitation, présentez-les à d'autres assistants et faites en sorte qu'ils se sentent les bienvenus. A la Salle du Royaume, expliquez-leur l'activité de la congrégation et présentez-les progressivement aux différents serviteurs, en les renseignant sur les services qu'ils accomplissent. Ne vous contentez pas de leur donner une connaissance superficielle de l'organisation. Avec le temps, efforcez-vous sincèrement de les aider à bien la connaître, à comprendre qu'elle appartient à Jéhovah et à apprécier le privilège de la fréquenter et de participer à ses activités.

Tout en conduisant vos études chaque semaine, n'oubliez pas que l'étude biblique à domicile n'est pas une fin en soi. Son but est de produire d'autres gens qui loueront Jéhovah Dieu. Il faut donc aider les étudiants à comprendre qu'ils doivent se servir de ce qu'ils ont appris. Il est écrit dans Proverbes 4 : 7 (*Da n. m.*) :

“La sagesse est la principale chose ; acquiers la sagesse.” Dans ce passage, la sagesse désigne la faculté de faire un bon usage de la connaissance. Attirez avec tact l’attention des personnes sur la bonne façon d’employer ce qu’elles apprennent. Prenez le temps de bien expliquer les passages bibliques ayant trait à l’œuvre de prédication. Vous pourriez aussi poser certaines questions de manière à amener l’étudiant à expliquer un certain point comme s’il parlait à ses amis. Vous pouvez également relater certaines des joies que vous avez eues dans le champ, ou bien citer des rapports imprimés dans l’*Annuaire*. Dès que les personnes assisteront aux réunions de la congrégation, elles entendront parler du service du champ et elles apprendront quelles dispositions sont prises en vue de cette activité. Peu à peu, leur désir de prendre part à ce merveilleux privilège de service grandira en elles et dès qu’elles rempliront les conditions pour y participer, vous aurez peut-être le privilège réjouissant de les instruire aussi dans ce domaine.

Pour savoir combien de temps il convient d’étudier avec une personne, il faut tenir compte des circonstances. Il se peut qu’au début certaines personnes vous reçoivent parce qu’elles aiment votre compagnie, et non parce qu’elles s’intéressent réellement à la vérité. Néanmoins, cette affinité peut les conduire à voir et à apprécier les desseins bienveillants de Dieu. Cependant, si, au bout d’un certain temps, aucun progrès réel ne se manifeste chez elles, il se peut que vous puissiez passer votre temps plus avantageusement en visitant d’autres personnes. En revanche, si quelqu’un témoigne sa reconnaissance des choses apprises et fait certains progrès, vous voudrez continuer de l’aider à croître dans la connaissance et dans l’amour, et à apprécier son privilège de servir Jéhovah Dieu (Phil. 1 : 9-11). Aidez cet étudiant à devenir un chrétien mûr. Même quand il aura commencé à participer au service du champ, oui, même quand il sera voué et baptisé, en général il convient de continuer d’étudier avec lui pendant quel-

que temps, jusqu'à ce qu'il soit bien établi dans la voie de la vérité.

Avant de retourner auprès de son Père céleste, le Seigneur Jésus souligna l'importance d'accorder une aide bienveillante et personnelle aux "brebis". Il parla de ses "agneaux" et de ses "petites brebis", et engagea ses disciples à s'occuper avec tendresse de ces personnes qui commençaient seulement à croître spirituellement, tout comme un berger prend soin des agneaux de son troupeau. Par une série de trois questions qu'il posa à l'apôtre Pierre, Jésus souligna le fait que le désir spontané de participer à cette activité est en réalité une démonstration de notre amour pour lui, le Christ. — Jean 21 : 15-17.

Qui est qualifié pour prendre part à cette partie de notre service? Vous! N'oubliez pas que Dieu ne nous demande pas d'accomplir la tâche tout seuls. Il nous invite simplement à être ses collaborateurs. Nous plantons et arrosons, mais c'est Dieu qui fait croître. Même si vous êtes très instruit et savez parler de façon convaincante, vous ne réussirez pas à faire accepter la bonne nouvelle par des personnes dont le cœur n'est pas juste. Par contre, des proclamateurs ayant très peu d'instruction profane ont étudié avec des gens très instruits et ont obtenu d'excellents résultats. Le fait même qu'ils soient prêts à diriger une telle étude, ajouté à leur sincérité visible et à leur amour pour Dieu, a vivement impressionné des personnes au cœur honnête et, par suite, celles-ci se sont jointes à eux pour louer publiquement Jéhovah. Il est des proclamateurs physiquement aveugles qui conduisent des études en demandant à la personne ou à un autre proclamateur de faire la lecture. Il y a même des témoins qui étudient avec des personnes qui ne savent pas lire la langue du pays, en leur demandant de faire la lecture et en discutant avec elles dans la mesure du possible. Ces frères ont compris l'importance d'aider leurs semblables à connaître la vérité dès maintenant, alors qu'il en est encore temps. Ils sont *désireux* de servir Jéhovah de

cette façon. Et vous? Si vous l'êtes vous pouvez, vous aussi, participer à cette activité.

LA DIFFUSION DES PÉRIODIQUES

Une autre façon d'annoncer la bonne nouvelle du Royaume consiste à diffuser les périodiques *La Tour de Garde* et *Réveillez-vous!*. Cette activité produit de très bons résultats. Elle nous permet de toucher des gens qui ne s'intéressent que très peu au message du Royaume. Souvent ces personnes refusent d'écouter un sermon ou d'accepter une publication plus importante, mais parfois elles sont disposées à lire un périodique comportant des articles plus ou moins longs. Et avez-vous pensé que d'autres membres de la famille peuvent remarquer nos journaux et les lire? Il arrive que les périodiques touchent des gens que nous n'avons jamais rencontrés personnellement pour leur rendre témoignage.

La Tour de Garde dirige fidèlement l'attention de ses lecteurs sur le Royaume de Jéhovah. Chaque numéro contient des articles rédigés spécialement pour intéresser et aider le public, ainsi que des sujets préparés à l'intention de ceux qui étudient la Bible. *Réveillez-vous!*, qui est édité en de nombreuses langues, contient des articles instructifs et pratiques sur un grand nombre de sujets qui souvent plaisent aux gens qui ne se sentent pas attirés par les autres publications que nous éditons. Avec tact, ce journal les aide à comprendre comment les principes bibliques devraient influencer sur notre point de vue relatif à tous les aspects de notre existence, les incitant à approfondir leur connaissance de la Bible. L'un et l'autre périodique ont aidé beaucoup de personnes à s'affranchir de l'esclavage dans lequel Satan tient l'humanité. — II Tim. 2: 24-26; I Jean 5: 19.

Si possible, consacrez du temps chaque semaine à la diffusion des périodiques. Vous trouverez qu'il est avantageux de vous réserver du temps régulièrement pour cette activité, et c'est ainsi que vous obtiendrez les meilleurs résultats. Sans doute votre congrégation a-t-elle choisi un jour par semaine pour cette activité, et probablement vous pourrez y participer ce jour-là. Si-

non, sentez-vous libre de propager les périodiques à tout moment qui vous convient.

Vous vous apercevrez que dans cette forme de notre service, en général une très courte présentation suffit. Bornez-vous à attirer l'attention de la personne sur un article qui, à votre avis, l'intéressera tout particulièrement, puis offrez les périodiques pour la contribution courante. Souvent votre présentation durera moins d'une minute. Naturellement, notre but n'est pas simplement de placer des périodiques; nous cherchons les "brebis". Si quelqu'un témoigne d'un vif intérêt, peut-être jugerez-vous bon de lui parler un peu plus longuement et de prendre rendez-vous pour une nouvelle visite.

On peut propager les périodiques en allant de maison en maison, en visitant brièvement les maisons de commerce ou en abordant les gens sur la voie publique. En fait, à tout moment vous pouvez offrir les derniers numéros aux personnes que vous rencontrez en vous promenant dans la rue, en faisant vos courses ou pendant que vous attendez l'autobus. En outre, dans toutes les autres formes du service, il y aura des occasions où vous pourrez présenter avec profit les périodiques.

Il est bien de revisiter ceux qui vous prennent des périodiques. Là où la personne a montré un grand intérêt pour la vérité, il est particulièrement important de repasser la voir peu de temps après pour cultiver cet intérêt grâce à des discussions sur la Bible. Beaucoup d'excellentes études bibliques à domicile ont résulté des visites faites à la suite du placement d'un périodique. Si vous revisitez les autres personnes qui ont accepté un périodique, peut-être deux semaines plus tard, en leur apportant le dernier numéro, certaines d'entre elles apprécieront vos visites, et de cette façon vous pourrez établir une route de diffusion. Votre participation à la distribution des périodiques contribuera à garder le message du Royaume bien en vue pour les habitants de votre territoire.

AUTRES MANIÈRES DE RENDRE TÉMOIGNAGE

En tant que ministre de Dieu, vous voudrez toujours être prêt à partager avec vos semblables la connaissance que vous possédez sur ses merveilleux desseins. Cela peut se faire, non seulement en allant de maison en maison ou en participant à une des autres formes de notre ministère, mais en toutes circonstances. D'excellentes occasions vous sont offertes de rendre témoignage dans le train, dans l'autobus, là où vous travaillez ou à l'école à l'heure du déjeuner, aux livreurs, aux visiteurs et aux voisins que vous rencontrez lorsque vous sortez dans votre jardin. Peut-être déciderez-vous d'avoir toujours des tracts bibliques sur vous en prévision de telles occasions.

N'oubliez pas vos parents. Eux aussi ont besoin de l'espérance du Royaume. Lorsque André de Bethsaïda identifia le Messie, le premier à qui il en parla fut son frère Simon (Jean 1 : 35-42). Plus tard, lorsque Simon Pierre fut envoyé pour rendre témoignage à Corneille à Césarée, il trouva que Corneille, enthousiasmé, "avait convoqué ses parents et ses amis intimes", et eux aussi acceptèrent la vérité (Actes 10 : 24, 44). Ne serait-ce pas magnifique si vous pouviez aider vos parents de cette façon ?

Jésus nous montra le bon exemple pour ce qui est de rendre témoignage tout en vaquant à ses occupations quotidiennes. Lorsqu'il s'arrêta près d'un puits en Samarie, il profita d'une question posée par une femme pour engager avec elle une excellente discussion sur des questions spirituelles, et un nombre considérable de gens de cette région crurent en lui par suite de ce témoignage (Jean 4 : 5-42). Vous aussi, dans votre vie de tous les jours, vous remarquerez que souvent les gens posent des questions sincères ou s'expriment au sujet des conditions mondiales, et vous pouvez saisir l'occasion pour leur parler de la haute moralité de la Bible et de l'espérance du Royaume. Par ailleurs, si vous parlez librement des réunions auxquelles vous assistez, des allocutions d'élève que vous prononcez, des choses que vous lisez et ainsi de suite, cela peut produire un bon

effet et vous permettre de parler d'autres questions spirituelles. Vous constaterez que vos amis et vos parents sont en général plus disposés à parler de ces choses avec vous qu'avec un témoin qu'ils ne connaissent pas et qui se présente à leur porte. Profitez de cette situation pour leur procurer des bienfaits durables.

Les proclamateurs âgés et infirmes, et même ceux qui doivent rester chez eux pendant quelques jours à cause d'une maladie, peuvent accomplir beaucoup en prêchant au moyen du téléphone, des lettres et des conversations avec les visiteurs. Si notre cœur est débordant de gratitude pour les bonnes choses que Dieu a faites pour nous, nous trouverons sans difficulté des occasions de rendre témoignage.

CHAPITRE 5

Les rapports sur votre ministère

LA SOCIÉTÉ ainsi que la congrégation locale s'intéressent vivement au ministère du champ, et de ce fait elles désirent connaître quel travail est accompli de mois en mois et d'année en année. Les rapports sur notre ministère sont un encouragement pour nous tous, ils permettent de savoir qui a besoin d'aide spirituelle et ils rendent possible la bonne organisation de l'œuvre de la prédication (Actes 2:41; 4:4; 8:14; II Cor. 10:13). Aussi tous les témoins de Jéhovah sont priés de remettre à leur congrégation un rapport hebdomadaire sur leur participation à la prédication de la bonne nouvelle.

A la Salle du Royaume, vous pouvez vous approvisionner en formules de rapport qui vous permettront de noter chaque jour ce que vous avez fait dans la prédication. A la fin de la semaine, après avoir totalisé les colonnes, remettez votre rapport dans la boîte

prévue à cet effet. Lorsque vous établissez votre rapport, gardez présents à l'esprit les points suivants :

“Livres” : Sous cette rubrique, indiquez le nombre total de livres que vous avez placés personnellement aux personnes qui ne sont pas des témoins de Jéhovah baptisés, et à celles qui, bien que baptisées, n'ont pas remis un rapport de service depuis au moins six mois. Comptez tous les livres imprimés par la Société, y compris les Bibles. (Si, de temps à autre, vous passez des publications à un autre proclamateur qui va s'en servir dans le service du champ, n'indiquez pas ces publications sur votre rapport.)

“Brochures” : Total des brochures placées aux personnes qui ne sont pas des témoins de Jéhovah baptisés, et à celles qui, bien que baptisées, n'ont pas remis un rapport de service depuis au moins six mois.

“Heures de service” : Temps passé à prêcher la Parole de Dieu aux personnes qui ne sont pas des témoins de Jéhovah baptisés, soit le temps qui s'est écoulé entre le moment où vous êtes arrivé à la première porte et celui où vous quittez la dernière. Si deux proclamateurs travaillent ensemble, les deux peuvent compter les heures de service, à condition que l'un et l'autre rendent témoignage. Vous pouvez également indiquer sur votre rapport le temps que vous passez à témoigner aux personnes qui viennent à votre domicile ou à rendre témoignage en tout autre lieu. Vous pouvez encore inclure le temps consacré à écrire des lettres pour rendre témoignage à propos du Royaume de Dieu. En outre, vous pouvez compter le temps passé à conduire une étude biblique à domicile avec vos enfants non baptisés ou à enseigner toute autre personne non baptisée, même si elle participe au service du champ. Il en est de même du temps passé à conduire une étude biblique à domicile avec un autre proclamateur qui, bien que baptisé, participe irrégulièrement au service du champ (manquant des mois entiers) *et* assiste rarement aux réunions de la congrégation. Pareillement, vous pouvez compter le temps consacré à visiter quelqu'un qui, bien que baptisé, n'a pas remis un rapport

de service depuis au moins six mois, à condition que vous parliez de la Parole de Dieu et que vous encouragiez la personne à revenir aux réunions. (Le temps passé à enseigner des personnes baptisées, lorsque les circonstances le demandent, peut être rapporté jusqu'à ce qu'elles recommencent à remettre un rapport de service pendant deux mois consécutifs et qu'elles assistent de nouveau aux réunions.) Les orateurs peuvent compter le temps qu'ils passent à prononcer n'importe quel discours public.

"Nouveaux abonnements à *La Tour de Garde* et à *Réveillez-vous!*": Total des nouveaux abonnements placés aux personnes qui ne sont pas des témoins de Jéhovah baptisés, et à celles qui, bien que baptisées, n'ont pas remis un rapport de service depuis au moins six mois.

"Périodiques": Total des périodiques placés aux personnes qui ne sont pas des témoins de Jéhovah baptisés, et à celles qui, bien que baptisées, n'ont pas remis un rapport de service depuis au moins six mois.

"Nouvelles visites": Total des nouvelles visites faites aux personnes qui ne sont pas des témoins de Jéhovah voués mais qui ont témoigné de l'intérêt au message du Royaume lors de votre précédente visite, ou aux gens dont on vous a remis le nom avec prière de faire la visite pour stimuler l'intérêt déjà manifesté. Il faut contacter la personne ayant manifesté de l'intérêt, en vous efforçant de l'intéresser davantage à la Parole de Dieu. Même si la visite est assez courte, soit parce que la personne ne s'intéresse plus au message, soit parce qu'elle n'a pas le temps de vous inviter à entrer, vous pouvez néanmoins marquer une visite. Pour être comptée, elle doit avoir été faite dans le but de faire une nouvelle visite. Si deux proclamateurs vont ensemble, un seul comptera la visite. Vous pouvez aussi compter une visite lorsque vous écrivez une lettre rendant un témoignage supplémentaire à quelqu'un qui a déjà écouté le message du Royaume, ou lorsque vous rendez de nouveau témoignage à quelqu'un au téléphone. Vous inscrirez également une visite sur votre rapport si vous

revisitez un ami de la vérité pour lui remettre une publication, par exemple sur une route de diffusion des périodiques, ou bien si vous appelez au téléphone une personne non baptisée pour l'inviter à une réunion, ou encore si vous passez chez elle pour l'amener à une réunion de la congrégation. Si vous visitez un proclamateur non baptisé afin de l'inviter à vous accompagner dans le service ou pour l'emmener dans le champ ce même jour, vous pouvez compter une nouvelle visite, puisque la personne que vous visitez n'est pas encore un ministre ordonné. Il faut également marquer une nouvelle visite chaque fois que vous conduisez une étude biblique à domicile avec une personne non baptisée, et aussi avec quelqu'un qui, bien que baptisé, participe irrégulièrement au service du champ (manquant des mois entiers) *et* assiste rarement aux réunions de la congrégation. Une nouvelle visite peut aussi être comptée lorsque vous visitez, pour les aider spirituellement, des personnes qui, bien que baptisées, n'ont pas remis un rapport de service depuis au moins six mois.

“Rapport d'étude” : A la fin du mois, veuillez remplir un Rapport d'étude pour chacune de vos études, que celles-ci soient faites avec une seule personne ou avec une famille. N'oubliez pas de vous inclure, en tant que conducteur, dans le nombre d'assistants. Pour les nouvelles études, il ne faut faire de rapport que lorsqu'elles ont eu lieu deux fois après la visite où vous avez démontré pour la première fois la façon d'étudier, soit après trois études, et que vous avez lieu de croire que l'étude se poursuivra. Une étude conduite avec quelqu'un qui n'est pas un témoin de Jéhovah baptisé peut être comptée jusqu'à ce que la personne prenne le baptême. Il se peut aussi qu'il y ait des personnes qui, bien que baptisées, viennent rarement aux réunions de la congrégation *et* participent irrégulièrement au service du champ (manquant des mois entiers) ; ou bien elles sont devenues inactives, n'ayant remis aucun rapport de service depuis au moins six mois. Si vous étudiez régulièrement avec une telle personne, vous pouvez inclure cette activité dans votre rapport de service. Vous

pouvez compter une étude biblique à domicile et le temps passé à conduire l'étude, puisque vous aidez la personne à réintégrer l'organisation de Jéhovah. Vous pouvez compter cette étude jusqu'à ce que la personne participe au service du champ pendant deux mois consécutifs et recommence à assister aux réunions. Bien entendu, après cela il serait indiqué d'encourager la personne à continuer d'assimiler la nourriture spirituelle dispensée aux réunions de la congrégation, et il se peut que vous ayez encore besoin de l'aider personnellement, mais vous ne compterez plus une étude biblique à domicile, même si vous continuez d'en conduire une pendant quelque temps encore par amour pour votre frère voué ou votre sœur.

Naturellement, ces rapports sur le service du champ n'englobent pas tout ce que vous faites en tant que ministre de Dieu. Par exemple, vous ne comptez pas le temps que vous consacrez à l'étude personnelle, aux réunions, à visiter les malades et les nécessiteux, à étudier avec les nouveaux baptisés, à vous rendre dans le territoire où vous prêchez et à en revenir, à nettoyer la Salle du Royaume et à d'autres responsabilités qui vous incombent au sein de la congrégation. Le fait que vous ne comptez pas le temps passé à déployer ces différentes activités ne signifie pas que celles-ci ne sont pas importantes. Au contraire, elles sont toutes nécessaires et elles font partie de la vie que nous menons en tant que serviteur de Jéhovah Dieu. En fait, si nous devons rapporter tout le temps que nous consacrons à notre vie de chrétien, nous pourrions compter vingt-quatre heures par jour, car tous les aspects de la vie du chrétien mûr sont influencés par le fait qu'il est ministre de Dieu. Mais pour ce qui est des rapports sur le service du champ, les paragraphes précédents indiquent ce qui est demandé en rapport avec la prédication de la bonne nouvelle du Royaume aux personnes qui ne sont pas déjà des sujets voués à Jéhovah et à son Royaume. Ces rapports nous permettent de savoir dans quelle mesure la bonne nouvelle du Royaume est annoncée.

QUI PEUT ÊTRE COMPTÉ COMME PROCLAMATEUR ?

Bien que personnellement vous soyez qualifié pour remettre un rapport en tant que proclamateur du Royaume, l'examen de cette question vous aidera à savoir quand il convient d'inviter quelqu'un à vous accompagner dans le service du Royaume. Naturellement, tout le monde est libre de parler de ses croyances. Quand le cœur d'une personne est touché par les choses qu'elle a vues dans la Parole de Dieu, elle peut se sentir poussée à les partager avec ses semblables, et cela est louable (Mat. 9 : 24-26). Cependant, lorsqu'en tant que témoin de Jéhovah vous invitez quelqu'un à aller avec vous de maison en maison et à prendre part au témoignage, vous identifiez publiquement cette personne à l'œuvre des témoins de Jéhovah, et de ce fait la situation est différente. A présent, cette personne va se présenter aux portes au nom des témoins de Jéhovah, et les gens vont la considérer comme un exemple de ce que les témoins de Jéhovah représentent. Est-elle prête pour agir de la sorte ?

Pour déterminer la réponse, considérez les points suivants : Cette personne croit-elle que la Bible est la Parole inspirée de Dieu (II Tim. 3 : 16) ? Connaît-elle et accepte-t-elle au moins les enseignements fondamentaux des Écritures de façon que, lorsqu'on lui posera des questions, elle répondra en harmonie avec la Bible et non selon les enseignements des fausses religions (II Tim. 2 : 15 ; Mat. 7 : 21-23) ? Obéit-elle au commandement biblique lui ordonnant de fréquenter le peuple de Jéhovah aux réunions de la congrégation (si sa condition physique et les circonstances le lui permettent) ? (Héb. 10 : 24, 25 ; Ps. 122 : 1.) Applique-t-elle dans sa vie ce que la Bible déclare à propos de l'honnêteté (Eph. 4 : 25, 28) ? Sait-elle ce que la Bible dit au sujet de la fornication et de l'adultère, et vit-elle en harmonie avec ses principes (Héb. 13 : 4 ; Mat. 19 : 9) ? Respecte-t-elle la prohibition biblique relative à l'ivrognerie (Eph. 5 : 18 ; I Pierre 4 : 3, 4) ? A-t-elle rompu définitivement toute affiliation aux organisa-

tions de la fausse religion, et a-t-elle cessé d'assister à leurs réunions et de participer à leurs activités (Rév. 18: 4; II Cor. 6: 14-18)? S'est-elle complètement déga-gée des affaires politiques du présent monde (Jean 6: 15; 15: 19; Jacq. 1: 27)? Croit-elle à ce que la Bible déclare dans Esaïe 2: 4 à propos des affaires des nations, et vit-elle en harmonie avec cette déclaration? Enfin, désire-t-elle être un témoin chrétien de Jéhovah (Ps. 110: 3, *Liénart*)? Avant d'inviter quelqu'un à vous accompagner dans le service du champ, il serait sage de discuter de ces conditions avec lui. Vous n'avez pas besoin de vous ingérer dans ses affaires privées en lui posant des questions personnelles, mais assurez-vous qu'il comprend que celui qui veut avoir le privilège de participer au service du champ doit auparavant conformer sa vie à ces exigences bibliques. En agissant de la sorte, vous n'inciterez pas quelqu'un à prendre part au service avant qu'il ne soit réellement prêt.

Si celui que vous êtes en train de former au service du champ vous aide à rendre témoignage en participant à la conversation, vous pouvez l'inviter à remettre un rapport de service, même s'il n'est pas encore baptisé. La responsabilité vous incombe de lui expliquer comment et pourquoi nous remplissons nos rapports. Ne remettez jamais un rapport pour quelqu'un d'autre, à moins que la personne ne vous demande de le faire, peut-être à cause d'une incapacité physique ou parce qu'elle ne sait ni lire ni écrire.

Si vous avez des enfants, vous pouvez les emmener dans le service du champ, puisque la responsabilité vous incombe de vous en occuper. Naturellement, si vos enfants ne s'intéressent pas réellement à la prédication et ne vous accompagnent que parce que vous les y obligez, il ne faut pas les compter au nombre des proclamateurs du Royaume. Par contre, s'ils manifestent le désir de servir Jéhovah, il serait utile de les emmener dans le champ le plus souvent possible pour leur donner l'habitude de participer à l'œuvre. Cela produira un effet bienfaisant dans leur vie pendant des années (Deut. 6: 5-7; Prov. 22: 6). Quand l'un de vos enfants

acquiert une connaissance des vérités fondamentales de la Bible, comprend réellement ce qu'il fait dans le service de Jéhovah, manifeste le désir de participer régulièrement à son œuvre et est à même de faire une présentation dans l'une ou l'autre forme du service, au moins la présentation des périodiques, alors vous pouvez l'encourager à commencer à remettre un rapport comme proclamateur. N'oubliez pas qu'en tant que parents, la responsabilité vous incombe de faire en sorte que votre enfant puisse participer régulièrement au service du champ. Ne vous déchargez pas de ce soin sur d'autres proclamateurs. Evidemment, si votre enfant se montre désireux de participer souvent au service, vous pouvez faire le nécessaire pour qu'il sorte aussi avec d'autres proclamateurs, si cet arrangement convient à vous et à eux.

LA FICHE D'ACTIVITÉ DU PROCLAMATEUR

Dès qu'une personne qualifiée commence à prêcher la bonne nouvelle et à remettre à la congrégation des rapports sur son activité, une Fiche d'activité du proclamateur est établie à son nom et classée avec celles des autres membres de la congrégation. Chaque mois s'y inscrira l'activité qu'elle a déployée dans le service du champ. Votre congrégation possède une Fiche d'activité du proclamateur à votre nom. Elle n'est pas accessible à quiconque voudrait comparer son activité avec la vôtre. Elle est cependant consultée de temps à autre par les serviteurs de la congrégation, pour qu'ils puissent déterminer, le cas échéant, comment ils peuvent vous aider, parce qu'ils s'intéressent sincèrement à votre santé spirituelle. Si vous le désirez, vous aussi vous pouvez examiner votre fiche.

Ces fiches sont classées en trois catégories. L'une comprend celles des proclamateurs voués et baptisés et qui, par suite, sont reconnus par la congrégation comme des ministres ordonnés. La seconde catégorie se compose des fiches des proclamateurs qui, tout en n'étant pas encore baptisés, remplissent les conditions pour remettre un rapport en tant que proclamateurs et qui reçoivent

une formation en vue de devenir des ministres de Dieu. Dans la troisième catégorie se trouvent les fiches de ceux qui sont des pionniers ordinaires ou spéciaux au sein de la congrégation. Quand une fiche est complètement remplie, elle est classée dans le fichier permanent; ces fiches sont à conserver pendant huit ans.

Votre Fiche d'activité est un relevé de ce que vous avez fait dans le ministère. Aussi, si vous changez de congrégation, n'oubliez pas de demander à votre surveillant de vous remettre votre fiche courante ainsi que toutes les précédentes, puis donnez-les à votre nouveau surveillant dans la Salle du Royaume où désormais vous allez assister aux réunions. Bien entendu, si vous vous absentez de votre congrégation pour quelque temps seulement, vous enverrez vos rapports de service par la poste. Mais si vous pensez vous joindre à une autre congrégation pendant plus de trois mois, il est préférable que vous emportiez vos Fiches d'activité pour les remettre à la nouvelle congrégation.

Les proclamateurs qui participent au service du champ et remettent un rapport chaque mois pendant les six derniers mois, d'après le rapport indiqué sur leur Fiche d'activité, sont considérés comme des proclamateurs réguliers. Ceux qui n'ont pas encore prêché pendant six mois ou ceux qui pendant cette période ont laissé passer tout un mois sans prêcher sont comptés au nombre des proclamateurs irréguliers. Vous devriez avoir le ferme désir d'être un proclamateur régulier du Royaume. Quiconque considère que c'est un privilège de servir Jéhovah devrait pouvoir trouver le moyen chaque mois d'annoncer la bonne nouvelle à son prochain, afin de l'aider à parvenir à une meilleure connaissance de la Parole de Dieu. Nous vivons à une époque critique et il est indispensable que nous demeurions spirituellement éveillés et que nous ne laissions pas les soucis de la vie empiéter sur le service que nous devons à Dieu. — Luc 21: 34-36.

Il est vrai que certains laisseront refroidir leur amour pour Jéhovah, et cesseront de prendre part à la prédication du Royaume de Dieu. Les serviteurs feront tout

leur possible pour aider ces personnes, et vous aussi, vous pouvez leur proposer votre aide (Jacq. 5: 19, 20). Mais si quelqu'un devient complètement inactif et ne remet aucun rapport de service pendant six mois, il n'y a aucune raison de conserver sa fiche parmi celles des membres actifs de la congrégation. Nous espérons sincèrement que cela ne vous arrivera jamais, que vous garderez toujours un amour profond pour Jéhovah et que vous trouverez une joie réelle à le servir. — Phil. 1: 9-11; Ps. 35: 9.

LE RAPPORT DE LA CONGRÉGATION

Chaque mois, tous les rapports de service sont totalisés et tous les Rapports d'étude remis par les proclamateurs sont comptés, puis le rapport total sur l'activité de la congrégation est envoyé à la Société. Ce rapport est posté pas plus tard que le cinq du mois suivant. Il va de soi que pour faire un rapport complet, la congrégation a besoin de votre coopération. Votre surveillant sera très reconnaissant si vous donnez vos rapports de service régulièrement chaque semaine et si, à la fin du mois, vous remettez promptement le rapport sur l'activité que vous avez déployée au cours des derniers jours du mois, ainsi que vos Rapports d'étude.

Tous les rapports que reçoivent les filiales de la Société sont totalisés et le rapport mensuel est publié dans *Notre ministère du Royaume*, à l'intention de tous les membres de la congrégation. Le rapport mondial annuel sur la prédication des témoins de Jéhovah paraît dans l'*Annuaire des témoins de Jéhovah*, avec des récits intéressants sur la prédication dans chaque pays. Naturellement, pour que ces rapports encourageants puissent être publiés, chaque proclamateur du Royaume doit régulièrement remettre son rapport de service.

Ces rapports imprimés comportent également des chiffres qui ne figurent pas sur votre rapport de proclamateur, la plupart d'entre eux étant fournis par le surveillant de votre congrégation. Par exemple, sur la carte de rapport mensuel qu'il envoie à la Société, il indique le nombre de réunions publiques tenues par la congré-

gation au cours du mois, qu'elles aient eu lieu dans la Salle du Royaume ou ailleurs. Les enterrements sont à inclure dans ce chiffre. En revanche, la réunion publique organisée lors d'une assemblée de circonscription est indiquée sur le rapport du serviteur de district. Parfois il peut arriver que la congrégation ait besoin d'organiser un baptême. Dans ce cas, le surveillant indiquera au bas de la carte de rapport mensuel le nombre des baptisés, et, le cas échéant, il y indiquera séparément le nombre des rebaptisés. Cependant, la plupart des gens qui sont prêts pour symboliser l'offrande de leur personne à Dieu peuvent se faire baptiser aux assemblées de circonscription ou de district, et le nombre de ces baptisés est indiqué sur le rapport du serviteur de district. Quant à l'assistance aux différentes réunions de la congrégation, elle est indiquée sur un Rapport d'étude par celui qui est responsable de chaque réunion. En temps voulu, le serviteur de circonscription transmet ces renseignements à la Société. Ainsi donc, comme vous avez pu le voir, les rapports qui sont publiés à votre intention sont le fruit de la coopération de nombreuses personnes.

Quand le rapport a été envoyé à la Société, l'activité de la congrégation est également indiquée sur le tableau d'affichage dans la Salle du Royaume, pour le profit de tous les membres de la congrégation (Prov. 15:30). Ce rapport vous permet de comparer votre activité avec celle de toute la congrégation. Il est donc une source d'encouragement et de stimulation pour chacun de nous, et il fait apparaître immédiatement à quelle partie du ministère la congrégation tout entière doit accorder une attention spéciale. Nous devrions tous nous intéresser vivement au rapport de la congrégation, car il reflète le zèle que celle-ci déploie pour annoncer le message du Royaume, laquelle prédication est une partie vitale de la vie des témoins de Jéhovah. — Tite 2: 13, 14.

Tous les membres de la congrégation espèrent sincèrement qu'il y aura un accroissement du nombre de ceux qui louent activement Jéhovah au cours de l'année; et naturellement, s'ils continuent tous d'habiter dans le

territoire de la congrégation, cet accroissement sera reflété par le rapport de la congrégation. Une attention spéciale est accordée à cet aspect de notre œuvre en décembre et en avril de chaque année de service. Ces mois-là, tous les proclamateurs sont encouragés à examiner le cas de chacun de ceux avec qui ils étudient la Bible et qui assistent aux réunions, pour voir s'ils sont prêts pour participer au service. Si oui, notre désir est de les aider. C'est pourquoi nous faisons sous ce rapport un effort spécial durant certains mois, et cela est un bon stimulant pour nous tous, car ainsi nous n'oublions pas que nous préparons ceux avec qui nous étudions à devenir d'actifs chanteurs de louanges à Jéhovah (II Tim. 2:1, 2). Bien entendu, nous pouvons faire sortir dans le champ de nouveaux proclamateurs durant les autres mois. Mais au cours de l'année, il y a certaines périodes pendant lesquelles nous portons une attention particulière sur cet aspect de notre œuvre.

Dans certains pays l'accroissement est important, et cela nous réjouit beaucoup (Actes 15:3). Ailleurs, l'augmentation est moins spectaculaire, mais la fidélité de ceux qui persévèrent dans le service de Jéhovah n'est pas moins une source de joie pour Jéhovah et son peuple. Nous ignorons quel accroissement il y aura encore dans le nombre de serviteurs voués à Jéhovah pendant les années qui restent avant la fin du présent système de choses inique. Mais tant que nous en avons encore l'occasion, nous continuerons d'encourager tous ceux qui veulent bien nous écouter à se joindre à nous pour louer publiquement Jéhovah. — Ps. 150:1, 6; Héb. 13:15.

CHAPITRE 6

Des frères chrétiens mûrs pour vous aider

DANS la congrégation dont vous faites partie, vous trouverez des frères chrétiens mûrs qui seront heureux de vous aider. Ils aiment leurs frères et s'intéressent à leur santé spirituelle. Ils ont pris à cœur ce que Jésus déclara à ses disciples avant de les quitter : "Je vous donne un nouveau commandement, que vous vous aimiez les uns les autres ; tout comme je vous ai aimés, que vous aussi vous vous aimiez les uns les autres. A ceci tous reconnaîtront que vous êtes mes disciples, si vous avez de l'amour entre vous." (Jean 13 : 34, 35 ; 15 : 12, 13). Cela est vrai de tous les véritables disciples du Christ, cependant vous remarquerez que c'est particulièrement le cas chez ceux qui sont spirituellement mûrs. Parmi ceux-là figurent les serviteurs nommés au sein de la congrégation. A cause de l'amour chrétien qu'ils éprouvent à votre égard, il se peut que de temps à autre les serviteurs vous offrent des conseils bibliques ou des suggestions à propos de votre ministère. De votre côté, vous devriez vous sentir libre de les aborder pour leur demander de l'aide ou des conseils au sujet de votre ministère dans le champ, de vos participations aux réunions, des questions que vous n'arrivez pas à résoudre au cours de votre étude en particulier, ou de tout autre problème touchant le service que vous rendez à Dieu. Afin d'être à votre disposition, en général les serviteurs tâchent d'arriver à la Salle du Royaume au moins vingt minutes avant les réunions et d'y rester quelque temps après la fin de celles-ci.

A une certaine occasion au cours de son ministère terrestre, Jésus déclara : "Venez à moi, vous tous qui peinez et qui êtes lourdement chargés, et je vous soula-

gerai (...), car je suis de disposition douce et humble de cœur.” (Mat. 11: 28, 29). Ceux qui acceptèrent son invitation trouvèrent véritablement du soulagement. Lorsque Jésus remonta au ciel, il ne laissa pas ses disciples sans bergers attentifs et capables de prendre soin d’eux (Eph. 4: 8, 11). Ces bergers s’efforcent de marcher fidèlement sur les traces de leur Maître; ils essaient également de manifester l’“humilité d’esprit”; aussi, à leur contact, trouverez-vous un grand soulagement spirituel. — 1 Pierre 5: 5; Es. 32: 2.

Ces frères qui “vous dirigent” en tant que serviteurs nommés sont pleinement conscients de leur responsabilité envers chaque membre de la congrégation. A ce propos, nous lisons dans Hébreux 13: 17: “Ils veillent sans cesse sur vos âmes, comme devant en rendre compte.” Leur désir est de montrer le bon exemple au sein de la congrégation, et ils encouragent tous leurs frères à profiter pleinement de tout ce que fait l’organisation pour favoriser notre santé spirituelle. Toutefois, ce ne sont pas des patrons, et leur rôle ne consiste pas à organiser la vie des autres. Ils se souviennent des paroles de Jésus consignées dans Marc 10: 42-44, à savoir: “Vous savez que ceux qui paraissent diriger les nations dominent sur elles et leurs grands exercent sur elles l’autorité. Il n’en est pas ainsi parmi vous; mais quiconque veut devenir grand parmi vous doit être votre ministre, et quiconque veut être premier parmi vous doit être l’esclave de tous.” En accord avec ce principe, les serviteurs nommés au sein des congrégations des témoins de Jéhovah ne sont pas désignés par des titres qui les élèvent au-dessus des autres. Ce sont nos frères chrétiens. — Job 32: 21, 22; Mat. 23: 8-11.

Mais puisque ce sont nos frères, ils méritent de faire l’objet de l’amour de chacun d’entre nous. Et en tant que serviteurs nommés au sein de l’organisation de Jéhovah, ils sont en droit d’attendre de notre part un profond respect et une bonne coopération. Dans une lettre adressée à la congrégation des Thessaloniens, l’apôtre Paul donne ce conseil: “Nous vous demandons, frères, d’avoir des égards pour ceux qui travaillent dur

parmi vous, qui président sur vous dans le Seigneur et qui vous exhortent; et de leur accorder plus qu'une considération toute particulière dans l'amour, à cause de leur œuvre." (I Thess. 5:12, 13). Ce conseil est valable pour nous aussi. En outre, la Bible nous dit d'"imiter la foi" de ces frères qui nous annoncent "la parole de Dieu", d'être "obéissants" et "soumis". (Héb. 13: 7, 17.) "Que les aînés qui président d'une excellente manière soient jugés dignes d'un double honneur, surtout ceux qui travaillent dur à la parole et à l'enseignement." (I Tim. 5:17). Nous témoignons ainsi notre dévouement envers Jéhovah, que ces frères représentent en tant que surveillants, et nous sommes à même de profiter pleinement du service qu'ils accomplissent avec amour en notre faveur.

LA NOMINATION DES SERVITEURS

Ceux qui sont surveillants dans les congrégations des témoins de Jéhovah sont nommés théocratiquement. Ils sont choisis, non en tenant compte de leur succès dans les affaires du monde, mais en harmonie avec les conditions énoncées dans la Parole de Dieu, la Bible. On ajoute plus de prix à des années de service fidèle qu'à la vigueur de la jeunesse, plus de valeur à la spiritualité qu'aux facultés naturelles. Les hommes qui se qualifient pour être surveillants sont décrits en ces termes: "Le surveillant doit donc être irrépréhensible, mari d'une seule femme, modéré dans ses habitudes, d'esprit pondéré, ordonné, hospitalier, qualifié pour enseigner, non un buveur tapageur, ni porté à frapper, mais raisonnable, non batailleur, ni ami de l'argent, mais un homme qui préside sur sa maison d'une excellente manière, ayant des enfants dans la soumission avec un entier sérieux; (...) ni un homme fraîchement converti (...). De plus, il doit aussi avoir un excellent témoignage des gens du dehors." (I Tim. 3: 2-7; voir aussi Tite 1: 5-9). Le surveillant ou ministre responsable de chaque congrégation de témoins de Jéhovah est appelé le serviteur de congrégation. Il s'agit d'un homme spirituellement mûr vers qui vous devriez pouvoir vous tourner en

étant confiant que les conseils qu'il vous donnera seront complètement en accord avec la fidèle Parole de Dieu.

Il y a aussi dans chaque congrégation un certain nombre de serviteurs ministériels, et ce sont tous des adjoints au surveillant ou serviteur de congrégation. Il s'agit de l'adjoint au serviteur de congrégation, du serviteur aux études bibliques, du serviteur au territoire et aux périodiques, du serviteur aux publications, du serviteur aux comptes, du serviteur à l'étude de *La Tour de Garde*, du serviteur à l'École du ministère théocratique et des serviteurs aux études de livre. Eux aussi doivent remplir certaines conditions avant d'être nommés. La Bible énumère celles-ci en ces termes : "Les serviteurs ministériels doivent également être sérieux, non doubles dans leur langage, ni adonnés à beaucoup de vin, ni avides d'un gain déshonnête, gardant le saint secret de la foi avec une conscience pure. De plus, que ceux-ci soient d'abord éprouvés quant à l'aptitude, puis qu'ils servent comme ministres, lorsqu'ils ne sont pas sous le coup d'accusations. (...) Que les serviteurs ministériels soient maris d'une seule femme, présidant d'une excellente manière sur leurs enfants et leur propre maison. Car les hommes qui servent d'une excellente manière s'acquièrent un excellent rang et beaucoup de franc-parler dans la foi relativement à Christ Jésus." (I Tim. 3 : 8-10, 12, 13). Ces serviteurs sont, eux aussi, nommés d'une manière théocratique.

Lorsque le besoin de serviteurs se fait sentir, le comité de service local (le serviteur de congrégation, l'adjoint au serviteur de congrégation et le serviteur aux études bibliques) se réunit pour examiner l'affaire dans la prière (Luc 6 : 12, 13). La responsabilité incombe aux membres du comité de relire les conditions requises exposées dans la Bible et de recommander des frères qui les remplissent. Les hommes qu'ils recommandent devraient être choisis parmi ceux qui montrent qu'ils apprécient les réunions de la congrégation en y assistant et en y participant régulièrement, qui sont zélés dans le ministère du champ, qui se dépensent pour aider

d'autres proclamateurs et qui sont respectés dans la congrégation à cause de leur conduite chrétienne exemplaire. Les recommandations sont envoyées à la Watch Tower Bible and Tract Society of Pennsylvania, l'instrument juridique employé par le collège central des témoins de Jéhovah sur la terre.

En soumettant une recommandation à la Société, le comité indiquera le nom et le prénom du frère recommandé, son âge, les années de service, la date du baptême, s'il est du nombre des oints ou des "autres brebis", et également sa moyenne d'heures, de visites et d'études bibliques pendant les six mois écoulés. En outre, le comité ajoutera quelques remarques sur la spiritualité du frère, en comparant son comportement avec les conditions bibliques requises. Dans le cas d'un nouveau serviteur de congrégation ou d'un adjoint au surveillant, il faut aussi indiquer son adresse complète et son numéro de téléphone (le cas échéant). Si les membres du comité sont unanimes dans leur choix, il leur suffira de recommander un seul frère; cependant, si plus d'un frère qualifié est disponible, ils peuvent soumettre un premier et un second choix. La Société n'est pas tenue de suivre ces recommandations, mais elle est heureuse de les prendre en considération. Si elle les accepte, elle envoie une lettre de nomination à la congrégation. Cela est conforme au précédent établi par la congrégation primitive de Jérusalem, où des serviteurs étaient recommandés aux apôtres, puis ces membres du collège central chrétien priaient et revêtaient d'autorité les hommes dont répondaient les autres frères. — Actes 6:3-6.

Bien entendu, en faisant ces recommandations à la Société, il faut tenir compte des circonstances locales. Il y a parfois des problèmes. Comment faut-il les résoudre? Les conseils de la Parole de Dieu éclairent notre sentier. Certes, les frères disponibles localement peuvent ne pas manifester toutes les qualités désirées au même degré qu'ailleurs, mais les frères qui font preuve de la plus grande spiritualité sont ceux qui sont choisis pour occuper une position de service. S'ils se

montrent prêts à servir et qu'ils cherchent constamment la direction de Jéhovah, son esprit compensera ce qui leur manque. Et comme ce fut le cas dans la congrégation au premier siècle, d'autres frères responsables au sein de l'organisation théocratique leur offrent de l'aide et des conseils pour leur permettre d'accomplir leur tâche d'une façon agréable à Dieu. — Actes 20 : 17, 28 ; Phil. 1 : 1 ; II Tim. 1 : 6.

Néanmoins, les Écritures déclarent catégoriquement qu'aucun "homme fraîchement converti" ne devrait être nommé surveillant, et qu'avant d'être nommés serviteurs ministériels, les frères devraient être "évalués quant à l'aptitude". (I Tim. 3 : 6, 10.) C'est pourquoi, même lorsqu'il y a un manque de frères, un homme doit avoir fait un minimum d'une année de service exemplaire après son baptême, avant qu'on puisse envisager de lui confier une charge de serviteur. Mais là où c'est possible, on lui préférera quelqu'un qui est dans la vérité depuis plus longtemps. S'il n'y a pas assez de frères qualifiés pour remplir toutes les positions, on peut demander à ceux qui remplissent les conditions de s'occuper de plus d'une charge, et on peut leur donner des adjoints qui les aideront à faire le travail tout en recevant une formation.

S'il n'y a toujours pas assez de frères pour s'occuper des différents services, alors, sur la recommandation du comité de la congrégation, la Société peut demander à certaines sœurs mûres et humbles de prêter leur concours. Elles ne sont pas nommées serviteurs, mais on leur demande simplement de s'occuper du travail en tant que remplaçantes, en attendant qu'un frère qualifié soit disponible. Cela est en accord avec le fait que, lorsque Jésus remonta au ciel, il donna des "dons en hommes" pour exercer une surveillance sur la congrégation chrétienne. En outre, la Bible nous dit que les surveillants doivent être des "aînés" (au masculin) du point de vue spirituel, et, en conséquence, à propos des surveillants et des serviteurs ministériels qui sont mariés, il n'est question que de "maris". — Eph. 4 : 8 ; Tite 1 : 5 ; I Tim. 3 : 1, 2, 12.

Quiconque est recommandé par le comité pour être nommé serviteur "ne doit pas être sous le coup d'accusations". (Tite 1:7.) Les serviteurs doivent être "des exemples pour le troupeau" de Dieu (I Pierre 5:3). S'il existe une situation équivoque, la responsabilité incombe au comité de déterminer si la conduite de l'intéressé l'expose à l'accusation d'immaturité, de sorte que la congrégation n'aurait pas confiance en lui. Si oui, il ne devrait pas être recommandé. En revanche, il se peut qu'un frère ait été exclu il y a de nombreuses années à cause d'une conduite indigne d'un chrétien, mais qu'aujourd'hui il soit réintégré. N'aura-t-il jamais plus l'occasion d'être un serviteur nommé? Pas obligatoirement. S'il s'est repenti et qu'il soit réintégré depuis au moins dix ans, si encore il manifeste une bonne humilité chrétienne et qu'il approuve entièrement le point de vue de Jéhovah sur l'erreur qu'il avait commise, si enfin les autres frères le considèrent à présent comme un bon exemple pour le troupeau de Dieu, alors on peut envisager de le recommander pour un privilège de service. Un autre frère a pu avoir une mauvaise conduite et éviter l'exclusion en adoptant dès le début une attitude repentante et humble, mais il a été mis à l'épreuve. D'ordinaire, il n'est pas nécessaire d'attendre de nombreuses années avant de confier de nouveau une charge à une telle personne, cependant quelqu'un qui est recommandé comme serviteur ne doit pas être présentement mis à l'épreuve. Depuis sa faute, il doit avoir montré le bon exemple dans sa conduite chrétienne, de façon que maintenant il est considéré par la congrégation, non comme une personne de peu de maturité, mais comme un chrétien mûr, 'un exemple pour le troupeau'.

Naturellement, le comité de service ne devrait jamais recommander quelqu'un à la Société sans pouvoir certifier qu'il remplit les conditions pour servir dans la congrégation. Et même lorsque le comité recommande un frère, s'il a déjà été mis à l'épreuve ou exclu, la Société devrait en être informée, en précisant la raison de cette mesure, la durée de l'exclusion ou de la mise à l'épreuve et la date où elle a pris fin. En agissant de la

sorte, nous pourrions veiller à sauvegarder la santé spirituelle des congrégations.

Parfois il s'avère nécessaire de recommander qu'un serviteur soit relevé de ses fonctions. Il arrive que l'intéressé lui-même demande à en être déchargé à cause de sa situation personnelle. Ou bien, peut-être dans le passé remplissait-il les conditions bibliques mais à présent ce n'est plus le cas. Avant de faire une recommandation à la Société, une discussion a lieu avec l'intéressé et, si possible, il est aidé avec amour, pour lui permettre de remédier à la situation et de conserver son service. Là où un changement est recommandé, les raisons complètes et précises seront données dans une lettre adressée à la Société.

En s'acquittant de cette responsabilité de recommander des serviteurs, les membres du comité de service de la congrégation sont tenus de garder présent à l'esprit le sage conseil rédigé au premier siècle par un membre du collège central et adressé à un surveillant chrétien qui se trouvait à Ephèse, à savoir: "N'impose jamais les mains hâtivement à aucun homme; ne participe pas non plus aux péchés d'autrui; garde-toi chaste." (I Tim. 5:22). Les membres du comité doivent donc examiner ces questions très soigneusement, en se tournant vers Jéhovah par la prière. Lorsqu'ils soumettent des recommandations à la Société, tous les trois doivent y apposer leur signature, indiquant par là leur accord. Si des doutes subsistent dans leur esprit, ils devraient attendre la visite du serviteur de circonscription, discuter l'affaire avec ce frère puis lui laisser le soin de soumettre la recommandation à la Société comme une partie de son rapport sur la congrégation. En fait, si l'affaire ne presse pas, il est souvent préférable d'attendre la visite du serviteur de circonscription.

La Bible affirme clairement que ceux qui occupent des positions de surveillance au sein de la congrégation chrétienne ont été nommés par l'esprit saint. Paul déclara aux aînés de la congrégation d'Ephèse: "Faites attention à vous-mêmes et à tout le troupeau au milieu duquel l'esprit saint vous a établis surveillants, pour

paître la congrégation de Dieu." (Actes 20:28). A cette époque les nominations se faisaient par l'esprit saint, et il en est de même aujourd'hui. La Parole de Dieu, qui fut écrite sous la direction de l'esprit saint, établit les conditions à remplir. Ceux qui sont nommés sont eux-mêmes "pleins d'esprit saint", et doivent manifester dans leur vie les fruits de l'esprit de Dieu (Actes 6:3; Gal. 5:22, 23). Aussi bien ceux qui font la recommandation que ceux qui sont chargés de faire la nomination prient pour que l'esprit de Dieu préside à la décision. En outre, la nomination est faite sous la direction de la classe de l'"esclave fidèle et avisé" composée des chrétiens oints par l'esprit. Lorsque cette disposition est respectée sous tous les rapports, nous pouvons être confiants que les nominations sont effectivement faites par le moyen de l'esprit saint, étant complètement en harmonie avec la volonté de Jéhovah.

Puisque vous connaissez les règles très sévères appliquées dans le choix des surveillants et des serviteurs ministériels devant servir au sein des congrégations du peuple de Jéhovah, vous pouvez avoir confiance en ces frères. Ne méprisez jamais leurs conseils et gardez-vous de les dédaigner en tant qu'hommes, en ne considérant les choses que du point de vue humain (II Cor. 10:7-11; I Tim. 4:12; Actes 4:13). Apprenez à adopter le point de vue de Dieu, à apprécier chez ces serviteurs les qualités spirituelles qui ont du prix à ses yeux. De cette façon, vous pourrez profiter de l'aide à laquelle il a pourvu dans sa bonté, et vous serez béni.

Avec le temps, il se peut que vous aussi, si vous êtes du sexe masculin, puissiez vous qualifier pour une charge de serviteur dans la congrégation. Lors de votre baptême, vous avez en fait déclaré devant tous les témoins: 'Je me voue sans réserve à Jéhovah Dieu. Quelle que soit sa volonté, je suis prêt à l'accomplir.' En accord avec votre offrande personnelle, et si vous êtes du sexe masculin, nous vous encourageons à prendre à cœur ces paroles que Paul écrivit à Timothée: "Si quelqu'un recherche la charge de surveillant, il désire une œuvre excellente." (I Tim. 3:1). Il y a un grand

besoin d'hommes qualifiés prêts à assumer des responsabilités au sein de l'organisation théocratique, et Jéhovah bénit abondamment ceux qui se montrent disposés à accepter de tels services. Vous pouvez rechercher ces privilèges de service en vous appliquant fidèlement à remplir les conditions requises pour être serviteur et en vous montrant désireux d'aider vos frères. Puis, lorsqu'un privilège de service vous est offert, prouvez que vous avez le même esprit que le dévoué prophète de Dieu qui déclara: "Me voici, envoie-moi." — Es. 6: 8.

A présent, nous nous proposons de vous expliquer le travail de chaque serviteur dans la congrégation. Ils sont tous là pour vous aider.

LE SERVITEUR DE CONGRÉGATION

Le serviteur de congrégation est le ministre responsable, et il est chargé de la surveillance générale de la congrégation. Il s'intéresse sincèrement à tous ceux qui fréquentent la congrégation (II Cor. 11: 28, 29). Il sait, en outre, qu'il doit être "un exemple en parole, en conduite, dans l'amour, dans la foi, dans la chasteté". (I Tim. 4: 12.) Il ne se contente pas de dire aux autres ce qu'ils doivent faire, mais il participe lui-même à toutes les activités de la congrégation.

Entre autres, le serviteur de congrégation a le devoir de veiller à ce que toutes les réunions de la congrégation puissent se tenir et se dérouler convenablement. Il fait en sorte que des frères capables prononcent les discours publics que vous appréciez tant, et il désigne un président pour présenter l'orateur. Si ce dernier est venu d'une autre congrégation, le surveillant s'assure qu'on lui offre l'hospitalité (III Jean 5-8). La réunion de service lui donne beaucoup de travail: il doit organiser le programme un mois à l'avance, attribuer les participations à des frères capables et discuter avec eux la façon d'adapter les sujets aux besoins locaux, organiser des répétitions et préparer ses propres participations au programme. Il collabore étroitement aussi avec le serviteur à l'étude de *La Tour de Garde*, le serviteur à l'Ecole du ministère théocratique et les serviteurs aux

études de livre, en veillant à ce que les réunions présidées par ces frères soient dirigées en harmonie avec les instructions de la Société, pour le plus grand bien de tous les membres de la congrégation. Le surveillant est heureux de s'occuper de ces différentes tâches, mais il ne peut pas tout faire lui-même. Tous les membres de la congrégation peuvent le seconder en s'acquittant de leurs devoirs et en assistant assidûment aux réunions.

Comme tous les témoins de Jéhovah, le serviteur de congrégation s'efforce de participer régulièrement au ministère du champ. Il prend la tête dans cette activité, coordonne les dispositions prises en vue du témoignage en groupe et travaille personnellement avec d'autres proclamateurs pour les aider suivant ses possibilités. Afin de collaborer étroitement avec tous les proclamateurs dans l'accomplissement de leur ministère, il s'arrange pour visiter de temps à autre les études de livre et il participe au service du champ avec les différents groupes de proclamateurs. Lorsqu'il visite le groupe avec lequel vous prêchez, si vous avez l'occasion de travailler avec lui, ne manquez surtout pas d'en profiter.

En tant que berger du peuple de Jéhovah, le surveillant s'efforce sincèrement de s'occuper avec amour de chaque membre du troupeau, suivant les besoins personnels de chacun (Jér. 23:4). Dans la mesure du possible, il accueille personnellement les nouveaux membres de la congrégation, tout en complimentant et en encourageant ceux qui sont déjà d'actifs serviteurs de Dieu. Il désire aider chacun à devenir un chrétien mûr. Si certains sont malades ou abattus, il leur rend visite pour les fortifier (Mat. 25:37-40). Il garde présent à l'esprit ce conseil que l'apôtre Paul donna aux aînés de la congrégation primitive d'Ephèse: "Je vous ai montré qu'en toutes choses c'est en travaillant ainsi que vous devez assister ceux qui sont faibles", et il est heureux d'aider ses frères (Actes 20:35). Si un proclamateur devient irrégulier ou complètement inactif, ou s'il est souvent absent des réunions, le surveillant s'inquiète à son sujet. Il fait tout son possible pour l'aider à renouveler son amour pour Dieu et à redevenir

ferme dans la foi (Ezéch. 34 : 16). Ce sont là des choses que vous aussi vous pouvez faire, lorsque le besoin s'en fait sentir.

En veillant aux intérêts de la congrégation, le surveillant est également responsable de la bonne tenue des écritures de celle-ci. Certes, d'autres frères s'en occupent, néanmoins il doit les vérifier périodiquement. Toutes les lettres que la Société envoie à la congrégation lui parviendront par l'intermédiaire du surveillant, qui les lira devant la congrégation ou les transmettra aux serviteurs intéressés. Il doit signer toutes les commandes de publications et de feuilles d'invitation, les formules accompagnant les versements et les abonnements, et toutes les autres lettres que la congrégation envoie à la Société. (Bien entendu, les proclamateurs sont libres d'écrire personnellement à la Société, quand cela est nécessaire.) Le surveillant veillera à ce que certains documents, tels que les lettres de nomination de la Société et les rapports des serviteurs de circonscription, soient conservés dans un dossier permanent. En tout temps, il s'efforce de collaborer étroitement avec le collège central et ses représentants, en suivant ses instructions et en conseillant aux autres de faire de même, parce qu'il sait qu'en agissant ainsi la congrégation recevra la bénédiction de Jéhovah. — Actes 16 : 4, 5.

En vue de l'accroissement de l'organisation, vraisemblablement le surveillant trouvera qu'il est avantageux de former des frères serviables pour qu'un jour ils puissent se qualifier pour être nommés serviteurs (II Tim. 2 : 1, 2). Ces frères peuvent apprendre en observant et en aidant les serviteurs nommés pendant qu'ils s'occupent des écritures et des autres tâches. Surtout dans les grandes congrégations, certains serviteurs auront peut-être besoin d'aide pour s'acquitter de leurs devoirs ; dans ce cas, les services d'un adjoint seront doublement profitables. Le serviteur de congrégation devrait cependant approuver la désignation de ces adjoints avant qu'ils ne commencent à remplir cette fonction.

Le surveillant de la congrégation a lui aussi des obligations personnelles dont il lui faut s'acquitter.

Probablement il doit s'occuper d'un travail profane, afin de pourvoir à ses besoins et à ceux de sa famille, ce qui occupera beaucoup de son temps. S'il a une famille, il doit être "un homme qui préside sur sa maison d'une excellente manière, ayant des enfants dans la soumission avec un entier sérieux". (I Tim. 3:4.) Il est obligé de se réserver du temps pour s'occuper de leurs besoins physiques, affectifs et spirituels (I Tim. 5:8). Il lui faut aussi étudier en particulier. On voit donc qu'il ne peut pas consacrer tout son temps aux affaires de la congrégation. Mais il a eu l'amabilité d'organiser sa vie de manière à vous aider, suivant ses possibilités, vous et tous les autres membres de la congrégation.

A mesure que vous connaîtrez mieux votre serviteur de congrégation, vous vous apercevrez, nous en sommes sûrs, que sous beaucoup de rapports il ressemble à l'apôtre Paul, ce surveillant de la congrégation chrétienne primitive, qui écrivit: "Ayant une tendre affection pour vous, nous étions très heureux de vous communiquer, non seulement la bonne nouvelle de Dieu, mais aussi notre propre âme, parce que vous nous étiez devenus chers. (...) En harmonie avec cela, vous savez bien que, comme un père le fait pour ses enfants, nous n'avons cessé d'exhorter chacun de vous, et de vous consoler, et de vous rendre témoignage, pour que vous continuiez de marcher d'une manière digne de Dieu." — I Thess. 2:8, 11, 12.

L'ADJOINT AU SERVITEUR DE CONGRÉGATION

Après le surveillant, d'ordinaire l'adjoint au serviteur de congrégation est le frère le plus compétent de la congrégation. Spirituellement parlant, ce frère est un aîné, un chrétien mûr qui s'intéresse à la santé spirituelle de toute la congrégation. Si quelque chose devait arriver au surveillant, l'adjoint de ce dernier se chargerait de la surveillance de la congrégation. Il fait de même lorsque le serviteur de congrégation est absent.

La congrégation profite régulièrement du ministère de l'adjoint au surveillant. Ce serviteur participe aux

réunions et, dans la mesure de ses possibilités, il montre l'exemple dans le ministère du champ.

La responsabilité lui incombe également de s'occuper de certains des rapports de service de la congrégation. Chaque semaine, il totalise les rapports de service de tous les membres de la congrégation, porte les chiffres sur la feuille des totaux hebdomadaires fournie par la Société, et tient le serviteur de congrégation au courant des derniers résultats. A la fin du mois, il prépare la carte de rapport mensuel de la congrégation et la remet au surveillant, qui la signe et l'envoie à la Société au plus tard le cinq du mois suivant. Aussitôt que possible après que le rapport de service a été envoyé à la Société, l'adjoint au surveillant l'indique sur le tableau d'affichage de la congrégation dans la Salle du Royaume. Ensuite, une fois par mois, il porte sur les Fiches d'activité des proclamateurs le rapport de chacun d'eux, y compris celui des pionniers qui sont membres de la congrégation; dès qu'il a terminé son travail, il remet les Rapports d'étude au serviteur aux études bibliques.

Pourtant, le travail de l'adjoint au serviteur de congrégation ne consiste pas simplement à enregistrer les résultats obtenus. Les rapports qu'il reçoit reflètent le dévouement des fidèles serviteurs de Dieu, et révèlent comment les serviteurs nommés et d'autres membres mûrs de la congrégation peuvent aider avec amour leurs frères et sœurs. C'est pourquoi, vers le premier jour de chaque mois, alors qu'il porte les rapports sur les Fiches d'activité des proclamateurs, il prend note de ceux qui ont besoin d'aide pour présenter le message du Royaume. Il se peut que certains proclamateurs passent du temps dans le service mais ne placent pas de publications ou n'obtiennent pas de résultats dans leurs nouvelles visites. De temps à autre, l'adjoint au surveillant signale par écrit aux serviteurs aux études de livre les faiblesses des différents membres de leurs études, pour que ces serviteurs puissent aider les frères à mieux louer Jéhovah et à trouver davantage de joie dans son service.

Si l'adjoint au serviteur de congrégation remarque que certains proclamateurs n'ont remis aucun rapport de service pendant un mois, il en avisera immédiatement les serviteurs aux études de livre, pour que ceux-ci puissent visiter ces frères afin de les aider. Il est persuadé que tous ceux qui ont déjà remis un rapport en tant que proclamateurs du Royaume désirent réellement servir Jéhovah, et il se sent obligé de les aider à le servir régulièrement. Parfois un chrétien qui est malade, en butte à l'opposition des membres non croyants de sa famille, ou qui a des problèmes d'ordre personnel, se sent abattu et apprécie profondément l'intérêt que ses frères lui portent avec amour (I Thess. 5: 11, 14). Vraisemblablement avec un peu d'aide, ce chrétien sera heureux de participer de nouveau au service du champ. D'autre part, si certains qui n'ont pas remis de rapport ont aussi été absents des réunions de la congrégation et ont perdu leur désir de participer au service, ils ont besoin d'être aidés personnellement afin de renouveler leurs forces spirituelles pour rester sur le chemin de la vie (Mat. 7: 13, 14). Peut-être pourra-t-on prendre des dispositions qui les aideront à retrouver l'habitude d'assister régulièrement aux réunions. Il se peut même que certains aient de nouveau besoin d'une étude biblique à domicile. Les serviteurs seront heureux de les aider sous ce rapport, car ils ont les mêmes sentiments que Jéhovah, dont le Fils déclara: "Ce n'est pas une chose désirable auprès de mon Père qui est au ciel qu'un seul de ces petits périsse." — Mat. 18: 12-14.

Le quinze du mois également, l'adjoint au serviteur de congrégation remettra aux serviteurs aux études de livre les noms de ceux qui n'ont pas encore remis de rapport de service depuis le début du mois. Nous sommes sûrs que tous les proclamateurs désirent participer régulièrement au service et faire tout leur possible pour remettre un rapport chaque mois, mais il se peut que certains aient besoin d'aide; d'autres ont pu simplement oublier de remettre leur rapport. Il est évident qu'à cet égard vous pouvez réduire le travail de l'adjoint

au surveillant si vous pensez à remettre régulièrement, chaque semaine, votre rapport de service.

Quand un nouveau proclamateur participe au service du champ pour la première fois, cela nous réjouit beaucoup. Mais avant de compter son rapport, il est préférable de s'assurer que l'intéressé remplit les conditions pour être proclamateur et qu'il comprend ce qu'implique le fait de s'identifier publiquement avec les témoins de Jéhovah, en étant formé au ministère. A cet effet, l'adjoint au serviteur de congrégation en avise ce dernier, qui s'entretient en particulier avec la personne, en soulignant les justes exigences que Jéhovah impose à son peuple et toutes les dispositions que Dieu a prises pour nous garder spirituellement forts. Il félicite chaleureusement le nouveau proclamateur des progrès qu'il a faits jusque-là. Après cela, l'adjoint au serviteur de congrégation peut établir une Fiche d'activité au nom de ce nouveau proclamateur et la classer dans le fichier des membres actifs de la congrégation.

Compte tenu de ses devoirs, nous sommes certains que vous comprenez maintenant pourquoi ce frère est appelé l'adjoint au serviteur de congrégation. Il collabore étroitement avec le surveillant et s'efforce sincèrement de le seconder. N'oubliez pas cependant qu'il accomplit son service en votre faveur et en faveur de vos frères et de vos sœurs au sein de la congrégation. A présent que vous comprenez sa tâche, vous êtes à même d'en profiter et de coopérer avec ce serviteur pour aider d'autres personnes à louer régulièrement notre Dieu.

LE SERVITEUR AUX ÉTUDES BIBLIQUES

Le serviteur aux études bibliques participe à toutes les formes du service, cependant il s'intéresse tout particulièrement aux nouvelles visites et aux études bibliques, et son désir est de voir tous les proclamateurs prendre part à ces activités. Ce serviteur est un frère mûr qui a acquis beaucoup d'expérience dans le ministère, et il sera heureux de vous aider dans ces activités.

Lorsque la Société communique à la congrégation le nom de personnes à visiter, ce serviteur distribue ces

fiches parmi les serviteurs aux études de livre. Si le serviteur de votre étude de livre vous confie une de ces fiches, ne manquez pas de faire la visite promptement. Il se peut que plusieurs visites soient nécessaires pour contacter la personne, mais il est bien de persévérer, car cette dernière s'est intéressée à la vérité dans le passé, et maintenant elle a besoin d'être aidée de nouveau. Il en est de même des noms qui figurent sur votre propre liste de visites, ceux que vous avez inscrits en allant de maison en maison parce que les personnes avaient écouté avec intérêt votre sermon ou accepté une publication. La vie des gens est en jeu ; donnez-leur donc pleinement l'occasion d'accepter la vérité. Si vous avez besoin de l'aide de quelqu'un pour faire une visite, ou s'il vous faut simplement quelques suggestions sur la meilleure façon d'agir dans une certaine situation, n'oubliez pas que votre serviteur aux études bibliques sera heureux de vous aider.

Le serviteur aux études bibliques aimerait voir chaque proclamateur conduire, si possible, au moins une étude biblique à domicile. Il sait que ces études constituent l'un des moyens les plus importants pour rassembler les "brebis" au sein de l'organisation de Jéhovah. Il sait aussi combien de joies ces études procurent aux proclamateurs qui les conduisent. Etudiez-vous actuellement avec quelqu'un ? Si oui, vous êtes pleinement conscient que c'est surtout grâce à cette activité que d'autres gens se mettent à louer Jéhovah, et vous connaissez le contentement que nous procure notre participation à cette œuvre. Si vous ne conduisez pas d'étude, il se peut que le serviteur aux études bibliques vienne vous offrir son aide. De votre côté, si vous désirez réellement conduire une étude mais que vous ayez des difficultés pour en commencer une, n'hésitez pas à en parler au serviteur aux études bibliques.

Afin de permettre à ce frère de travailler avec les proclamateurs assez longtemps pour bien les initier à l'activité des nouvelles visites et des études bibliques, en général il collabore pendant un certain temps avec un groupe qui se réunit à un rendez-vous de service. Il se

peut même qu'il soit nommé serviteur à l'étude de livre, pour qu'il puisse concentrer son attention sur la tâche à accomplir dans cette localité. Puis, lorsqu'il a fait tout ce qui est en son pouvoir dans cette étude, vraisemblablement le serviteur de congrégation l'enverra dans une autre étude de livre pendant un certain temps, — peut-être quelques mois, voire même une année ou davantage.

Le serviteur aux études bibliques garde le fichier de toutes les études bibliques qui se tiennent dans le territoire de la congrégation. Son fichier comporte une Fiche d'étude séparée pour chaque étude, aussi bien pour celles des proclamateurs que pour celles des pionniers. Toutes ces fiches sont classées par ordre alphabétique, d'après le nom des étudiants. Dès que vous lui remettez un rapport sur une nouvelle étude biblique à domicile, il établit une Fiche d'étude et la classe dans son fichier. Puis, quand il reçoit chaque mois vos Rapports d'étude, il porte les indications nécessaires sur les Fiches d'étude. Naturellement, tous les étudiants ne persèverent pas ; si donc vous constatez qu'une personne ne s'intéresse plus à la vérité, n'oubliez pas de marquer en conséquence votre Rapport d'étude, pour que la fiche correspondante puisse être enlevée du fichier. Celui-ci comporte également un compartiment où sont classées les Fiches d'étude pour chaque réunion de la congrégation, sur lesquelles le serviteur aux études bibliques inscrit chaque mois les renseignements fournis sur les Rapports d'étude remis par les responsables de ces réunions, soit le nombre de réunions tenues et l'assistance moyenne. Dès que les indications sont inscrites sur les Fiches d'étude, les Rapports d'étude sont détruits. Le fichier des études permet au serviteur aux études bibliques d'offrir son aide aussi bien aux proclamateurs qu'aux personnes qui commencent à s'intéresser à la vérité.

Si vous conduisez une étude biblique à domicile, probablement le serviteur aux études bibliques viendra vous voir de temps en temps pour s'en enquérir. Il sera même heureux si vous l'abordez vous-même pour le tenir au courant des progrès réalisés, car il s'intéresse vivement à tous les futurs serviteurs de Dieu. Si des

problèmes surgissent en rapport avec votre étude, le serviteur sera heureux de vous offrir des conseils. Et dans la mesure du possible, il aime faire connaissance avec les personnes qui étudient, pour vous aider à les amener à fréquenter davantage la congrégation.

Si, à cause des circonstances, il vous est impossible de continuer de vous occuper d'une étude, n'hésitez pas à vous adresser au serviteur aux études bibliques, pour que quelqu'un d'autre puisse conduire cette étude. Ou bien, si vous obtenez d'excellents résultats dans cette forme du service, et que vous désiriez aider un autre proclamateur à commencer une étude, parlez-en à votre serviteur aux études bibliques. Cette activité est encore appelée à connaître un grand accroissement, et il y a besoin de travailleurs courageux.

LE COMITÉ DE LA CONGRÉGATION

Le serviteur de congrégation, son adjoint et le serviteur aux études bibliques forment ce qu'on appelle le comité de la congrégation. Certes, le serviteur de congrégation est pleinement responsable de la surveillance de celle-ci, néanmoins il peut se présenter des situations où il est avantageux que plusieurs frères mûrs examinent l'affaire ensemble (Prov. 15: 22). Le serviteur de congrégation fera fonction de président au sein de ce groupe.

Par exemple, certaines recommandations soumises à la Société doivent être faites par tous les membres du comité. Lorsqu'il est nécessaire de recommander un nouveau serviteur, le comité examine dans la prière quels frères remplissent les conditions bibliques pour être nommés par la Société. De même, le comité vérifie les demandes d'admission au service de pionnier ordinaire et à celui de pionnier de vacances et, s'il les approuve, il les soumet à la Société. C'est également au comité qu'incombe la responsabilité de juger de l'opportunité de diviser la congrégation en deux unités, avant d'en faire la demande à la Société. Toutes ces recommandations doivent être signées par les trois membres du comité.

Les orateurs publics qui parlent dans les congrégations ne sont pas nommés par la Société, mais comme ces frères portent une lourde responsabilité, ils sont choisis par les membres du comité.

Il existe d'autres questions relevant du comité qui sont soumises, non à la Société, mais à la congrégation locale. Il peut s'agir de changer l'heure des réunions pour qu'elle convienne à la majorité des proclamateurs. Il peut encore être question de choisir un lieu de réunion approprié. Qu'il s'agisse de trouver une meilleure salle à louer ou d'acheter un terrain et de bâtir une Salle du Royaume, la congrégation tout entière doit en supporter les frais; il est donc normal de lui soumettre la question. Il en est de même des contributions envoyées à la Société dans le but de faire avancer les intérêts du Royaume, et aussi des sommes d'argent que l'on peut décider de consacrer à certaines affaires légales touchant le droit de prêcher localement. Dans beaucoup de pays, l'Etat aide pécuniairement les personnes nécessiteuses, mais il peut y avoir des cas où des personnes qui en sont dignes auraient besoin de l'aide bienveillante de la congrégation; mais, évidemment, celle-ci doit décider ce qu'elle est en mesure de faire (I Tim. 5:3-16; Rom. 12:13). Quand il a pris une décision sur une affaire intéressant la congrégation, le comité la soumet à son approbation. Là surtout où il s'agit de dépenser l'argent de la congrégation, la recommandation du comité doit être présentée sous la forme d'une résolution écrite. Le serviteur de congrégation présente la résolution à la congrégation, et celle-ci est libre d'examiner la question sous tous les angles avant de passer au vote. Si, après avoir considéré tous les faits, la congrégation vote en faveur de la résolution, le comité peut donner suite au projet approuvé.

A l'occasion, le comité peut consulter d'autres proclamateurs mûrs, pour demander leur avis sur certaines questions. Mais c'est au comité qu'incombe la responsabilité de prendre les décisions et de rédiger les résolutions ou les recommandations à présenter soit à la congrégation, soit à la Société, suivant de quoi il s'agit.

Il est des circonstances où le comité est appelé à agir judiciairement pour aplanir certaines difficultés qui surgissent et pour garder la congrégation pure et acceptable aux yeux de Jéhovah (I Cor. 5:12 à 6:6). D'ordinaire, ce comité judiciaire se compose des trois frères qui forment le comité de service mentionné ci-dessus. Mais si trois frères qualifiés ne sont pas disponibles localement, ou si l'un des membres du comité se désiste pour une raison ou une autre, les deux autres membres du comité peuvent faire appel à un frère qualifié d'une autre congrégation. Autant que possible, ces frères cherchent à aider les personnes qui désirent sincèrement servir Jéhovah de façon acceptable, mais ils sont aussi pleinement conscients de leur devoir de ne pas perdre de vue les justes décisions judiciaires de Jéhovah (Gal. 6:1; Ps. 119:106). Les membres du comité encouragent toujours la congrégation à se laisser guider par les sages conseils renfermés dans la Parole de Dieu, et ils s'efforcent de montrer le bon exemple sous ce rapport.

LE SERVITEUR AU TERRITOIRE ET AUX PÉRIODIQUES

Le serviteur au territoire et aux périodiques s'est vu confier la tâche de vous fournir des exemplaires de *La Tour de Garde* et de *Réveillez-vous!* à diffuser, et de vous attribuer des territoires pour le service du champ. Il est toujours heureux de vous rendre service.

En général, chaque congrégation fixe un jour qu'elle réserve tout particulièrement à la diffusion des périodiques, et le serviteur au territoire et aux périodiques accorde à ce jour une attention spéciale. Il veille surtout à ce que des dispositions pratiques soient prises pour permettre aux proclamateurs de se réunir en vue de cette activité, et à cette fin il collabore étroitement avec le serviteur de congrégation. Peut-être vous a-t-il demandé si, lors de la Journée des périodiques, vous aimeriez travailler avec l'un des groupes de service. Si vous pouvez vous organiser de manière à y participer, nous sommes sûrs que vous ne le regretterez pas. Mais si ce

jour-là ne vous convient pas, choisissez le moment qui correspond à votre emploi du temps, et participez régulièrement à cette forme du service du Royaume.

Pour pouvoir diffuser des périodiques, il vous faudra passer une commande au serviteur au territoire et aux périodiques. Cette commande devrait être permanente. Le serviteur ajoutera le nombre d'exemplaires que vous demandez à la quantité qu'il reçoit déjà et, au besoin, il informera le surveillant s'il y a lieu d'augmenter la commande de la congrégation. Pour tout changement et pour toute commande spéciale de telle ou telle édition, on informera la Société en utilisant le bulletin de Commande de périodiques pour les diffuseurs. Pour les commandes de trente exemplaires ou davantage, les frères s'efforcent de les commander par dix, puisque cela aide le service d'expédition de la Société; de ce fait, il se peut que le serviteur puisse vous céder quelques exemplaires supplémentaires d'une certaine édition si vous avez placé plus vite que d'habitude le nombre que vous commandez régulièrement. Mais si vous pouvez utiliser un plus grand nombre d'exemplaires d'une certaine édition, n'hésitez pas à en faire la demande. Les frères sont heureux de les commander, et la Société les enverra le plus rapidement possible. Quelle que soit votre commande, n'oubliez pas de venir la chercher. La congrégation a obtenu les périodiques à crédit de la Société, et le serviteur au territoire et aux périodiques compte sur chacun de nous pour prendre les numéros commandés, afin que son compte ne devienne pas déficitaire.

Dès qu'il reçoit les périodiques de la Société, le serviteur au territoire et aux périodiques les compte, voit si le nombre correspond à celui indiqué sur l'étiquette du paquet et informe le serviteur aux comptes de la date de l'édition et du nombre d'exemplaires reçus. S'il y a une erreur, le serviteur de congrégation en avise la Société, pour que la rectification puisse être apportée au compte. A la première réunion qui suivra l'arrivée des périodiques, le serviteur au territoire et aux périodiques les met à votre disposition, et en général vous

remarquerez qu'il est présent dans la Salle du Royaume au moins vingt minutes avant et après les réunions, pour vous servir. Vous êtes prié de payer les périodiques dès la réception. Chaque semaine, ce serviteur remet cet argent au serviteur aux comptes (en indiquant le nombre de périodiques placés aux pionniers). Evidemment, pour permettre à ce serviteur de bien régler ses comptes, il importe que personne ne se serve de périodiques en son absence.

Le serviteur au territoire et aux périodiques est également responsable des territoires dans lesquels les membres de la congrégation accomplissent leur service du champ. Les proclamateurs, les pionniers et les serviteurs aux études de livre s'adressent tous à ce serviteur pour se procurer un territoire. Du moment qu'un territoire est disponible, chacun peut le choisir, si cela lui plaît d'y travailler. Mais prenez seulement un territoire suffisant pour vos besoins actuels. Si vous vous faites attribuer un territoire, n'oubliez pas qu'il faut le rendre dès qu'il a été fait une fois, ou après quatre mois s'il n'a pas été fait entièrement. Si vous vous occupez bien d'un territoire, vous pouvez vous le faire attribuer de nouveau si vous le désirez, mais le serviteur responsable a besoin de votre coopération pour enregistrer avec exactitude le travail accompli.

L'ensemble du territoire attribué à une congrégation est divisé en portions comportant environ 200 ou 300 foyers, et chacune de ces portions de territoire reçoit un numéro. Cependant, l'importance de chaque portion de territoire sera déterminée en fonction de la physionomie de la région et des conditions locales. Le plus souvent, les limites et les numéros de ces portions sont indiqués sur une carte montrant l'ensemble du territoire de la congrégation. Cela vous permet de choisir facilement le territoire qui vous convient.

Lorsque vous demandez un territoire, il se peut que le serviteur au territoire et aux périodiques suggère que vous en preniez un qui a particulièrement besoin d'être visité. Bien entendu, vous êtes libre de choisir le territoire qui vous plaît, mais le serviteur sait quelles sont

les portions qu'il faudrait faire en premier lieu, et il s'efforce de veiller à ce que l'ensemble du territoire de la congrégation soit visité systématiquement avec des sermons bibliques, l'offre courante et la diffusion des périodiques. Si certains territoires ne sont pas visités régulièrement par les proclamateurs, ce frère peut encourager les serviteurs aux études de livre à les prendre pour y organiser le témoignage en groupe, par exemple lors de la Journée des périodiques. Il serait souhaitable que l'ensemble du territoire soit fait tous les quatre mois, et si possible plus souvent encore.

Si le territoire d'une congrégation comporte un grand nombre de communes rurales ou plusieurs villes très dispersées, parfois les réunions publiques sont organisées ailleurs que dans la Salle du Royaume, pour permettre aux proclamateurs de concentrer leurs efforts sur les localités qui ne sont pas visitées régulièrement. Que ces réunions soient tenues dans la Salle du Royaume ou ailleurs, la distribution de feuilles d'invitation annonçant ces discours attire continuellement l'attention du public sur l'œuvre du Royaume. Le serviteur au territoire et aux périodiques est responsable de la diffusion des invitations, et autant que possible il veille à ce qu'elles soient toutes distribuées. S'il constate qu'elles seront bientôt périmées, il peut suggérer que certains proclamateurs parcourent rapidement une portion de territoire, en glissant des feuilles sous les portes. C'est là une tâche que même les enfants peuvent accomplir et qu'ils aiment faire.

D'autres moyens d'annoncer le message du Royaume font partie du travail du serviteur au territoire et aux périodiques. Par exemple, si votre Salle du Royaume a une devanture, en général c'est ce serviteur qui s'occupe de l'étalage. De même, si vous trouvez un avis dans votre journal local annonçant les réunions de la congrégation, la visite du serviteur de circonscription, ou bien un article sur des proclamateurs qui vont assister à une assemblée, vraisemblablement c'est en partie grâce à lui.

Avant d'entreprendre quelque chose de nouveau, ce serviteur consulte toujours le serviteur de congrégation, ensuite il s'occupe des détails pour mener la tâche à bonne fin. Ce qui l'intéresse surtout, c'est de garder le message du Royaume bien présent dans l'esprit de tous les habitants du territoire de la congrégation; et naturellement, vous aussi, vous participez à cette œuvre.

LE SERVITEUR AUX PUBLICATIONS

Dans votre congrégation il y a un serviteur dont la tâche spéciale consiste à vous fournir, à vous, aux autres proclamateurs et aux pionniers, des livres, des brochures, des Bibles et des tracts employés dans le ministère du champ. Il s'agit du serviteur aux publications.

Pour s'assurer qu'il y a toujours assez de publications disponibles, ce serviteur vérifie régulièrement le stock de la congrégation et ce qui est annoncé dans *Notre ministère du Royaume* relatif aux offres futures. En consultant ses inventaires des années passées, il peut calculer ses commandes de sorte qu'il y ait suffisamment mais pas trop de publications en stock. Si vous désirez vous procurer une certaine publication, peut-être dans une langue étrangère que le serviteur n'a pas sur ses rayons, il sera heureux de l'inclure dans la prochaine commande qu'il passera à la Société. La plupart des congrégations attendent la fin du mois, et ne font qu'une seule commande mensuelle, qu'elles envoient au début du mois suivant. Pour votre commodité, le serviteur aux publications s'arrange pour que les publications soient à votre disposition à la Salle du Royaume environ vingt minutes avant et après les réunions. Personne ne devrait se permettre de se servir de publications en l'absence du serviteur responsable.

La plupart des publications en stock appartiennent à la Société, puisque la congrégation les a reçues à crédit. Aussi le serviteur aux publications est-il conscient que la responsabilité lui incombe de les conserver propres et en bon état, et de tenir soigneusement ses écritures. Chaque fois qu'il vous fournit des publications, il a soin

d'en indiquer la quantité sur la Feuille de débit des publications. Au moins une fois par semaine, il fait le total de tout ce qu'il a sorti de son stock et remet au serviteur aux comptes un exemplaire de la Feuille de débit des publications, avec la somme correspondante. Si, de temps à autre, il doit céder de petites quantités de publications à crédit, il porte les indications voulues sur un Bulletin de dette du proclamateur, en demandant à l'intéressé de le signer. Mais il n'accorde pas d'autre crédit avant que les publications déjà cédées aient été réglées. Dès qu'il a reçu cet argent, le serviteur inscrit ces sorties de publications sur la Feuille de débit des publications qu'il remplit pour la semaine en cours.

Les pionniers aussi se fournissent en publications auprès de la congrégation et les paient au tarif de pionnier. Etant donné que pour les aider à couvrir leurs frais, les pionniers reçoivent les publications contre une contribution inférieure au prix de revient, tout ce qui leur est cédé doit être inscrit séparément. Ces publications sont inscrites sur une autre Feuille de débit des publications, et à la fin du mois la congrégation demande à la Société de porter au crédit de son compte la somme correspondant à la différence des tarifs.

A l'arrivée des envois de la Société, le serviteur aux publications ouvre les cartons dès que possible et vérifie si le contenu correspond à la facture. Après avoir écrit sur la facture la mention "approuvé" ou après y avoir apporté les corrections nécessaires, il la remet au serviteur de congrégation, qui la vérifie puis la donne au serviteur aux comptes pour qu'il la classe. S'il y a des erreurs, le surveillant écrit immédiatement à la Société.

Toutes les publications reçues de la Société sont inscrites sur la feuille Inventaire progressif par le serviteur aux publications, et à la fin du mois il inscrit sur la même feuille la quantité totale de chaque publication qu'il a sortie de son stock. Cela lui permet de calculer exactement ce qu'il a en stock. Il utilise une feuille d'inventaire pour chaque langue dans laquelle il a des publications. En outre, chaque année, au

1^{er} septembre, il procède au comptage effectif de tout son stock, et le résultat de cet inventaire est envoyé à la Société sur la formule qu'elle fournit à cet effet. Vous voyez donc que les serviteurs s'efforcent de s'occuper de leurs charges d'une façon très ordonnée, comme il sied au peuple de Jéhovah.

LE SERVITEUR AUX COMPTES

Au serviteur aux comptes incombe la responsabilité de garder en lieu sûr l'argent que vous et les autres proclamateurs avez donné pour faire avancer l'œuvre du Royaume, ainsi que tous les autres fonds détenus par la congrégation. Il note soigneusement toutes les sommes reçues et dépensées, et il ne sort de l'argent de sa caisse qu'avec l'approbation du surveillant de la congrégation. La Société a envoyé à chaque congrégation des instructions détaillées sur le système de comptabilité à utiliser.

Aux réunions du peuple de Jéhovah, on ne fait jamais de quêtes et il n'y a aucune cotisation à payer. Les dépenses de la congrégation sont couvertes par des contributions volontaires (I Chron. 29 : 1, 2, 5, 9). Pour votre commodité, le serviteur aux comptes fait placer des boîtes à contributions dans la Salle du Royaume et dans tous les lieux où se tiennent des études de livre. — II Rois 12 : 9, 10.

Les tâches du serviteur aux comptes sont nombreuses. Il doit s'occuper de plusieurs choses après chaque réunion; d'autres détails exigent son attention une fois par semaine. Par exemple, après chaque réunion, il inscrit les contributions recueillies sur un Reçu, dont il remet le double au serviteur de congrégation. Le serviteur aux comptes porte le montant reçu sur la Feuille de comptes. Au moins une fois par semaine, il reçoit encore de l'argent du serviteur aux publications et du serviteur au territoire et aux périodiques. Il leur délivre un Reçu, en gardant un double pour lui-même, puis il inscrit ces sommes sur la Feuille de comptes.

Lorsque vous abonnez quelqu'un à l'un de nos périodiques, ou quand vous renouvez votre propre abonnement, assurez-vous que le bulletin est rempli lisiblement

et correctement, puis remettez-le au serviteur aux comptes, qui s'en occupera sans tarder. Après chaque réunion, ce serviteur fait un Reçu pour le montant total de l'argent qu'on lui a remis pour les abonnements. Il garde le Reçu dans son dossier et inscrit la somme sur la Feuille de comptes. Ensuite, une fois par semaine, il inscrit tous les abonnements reçus cette semaine-là sur le Bordereau d'abonnements, qu'il remet au surveillant avec les bulletins d'abonnement, une formule Versement - Prière de créditer dûment remplie et la somme d'argent correspondante. Le surveillant les vérifie et les envoie à la Société. Le serviteur aux comptes garde dans son dossier un double du Bordereau d'abonnements.

D'autres tâches sont à accomplir une fois par mois. Par exemple, au plus tard le cinq de chaque mois, les sommes reçues pour les publications et les périodiques au cours du mois précédent sont envoyées à la Société, en demandant à celle-ci de porter sur les comptes un crédit pour les publications cédées aux pionniers. A cet effet, le serviteur remplit une formule Versement - Prière de créditer, qui est signée par le serviteur de congrégation. Le serviteur aux comptes solde ses comptes du mois et prépare le rapport de leur état qui est lu devant la congrégation.

Pour assurer l'exactitude des comptes et dans l'intérêt de la congrégation et du serviteur aux comptes, le surveillant veille à ce que les comptes soient vérifiés tous les trois mois: au début de mars, de juin, de septembre et de décembre. Certains papiers, — factures, doubles des formules Versement - Prière de créditer, étiquettes des paquets de périodiques, — sont conservés dans un dossier "provisoire" jusqu'à ce que mention en soit faite sur les relevés de compte envoyés par la Société; ensuite ils sont rangés dans un dossier permanent. Les étiquettes et les Feuilles de débit des publications ne sont conservées que jusqu'à la vérification trimestrielle. En revanche, les Feuilles de comptes, les Reçus, les Factures, les Notes de crédit, les relevés de compte, les formules Versement - Prière de créditer, les Bordereaux d'abonnements, les quittances, les relevés

de compte bancaires, les talons de chèque et les chèques annulés sont conservés dans le dossier permanent pendant sept ans, ou pendant la période requise par la loi de prescription de votre pays.

Certaines congrégations trouvent qu'il est commode d'ouvrir un compte en banque, afin d'y déposer leurs fonds chaque semaine. Il n'y a aucune objection à cela. Dans ce cas, le compte est ouvert au nom de la "Congrégation des témoins de Jéhovah de". S'il y a plusieurs congrégations dans la ville, le compte est ouvert au nom de la "Congrégation des témoins de Jéhovah de, Unité " Tous les chèques tirés sur ce compte sont signés par le serviteur aux comptes et contresignés par le serviteur de congrégation. Il y a des congrégations qui préfèrent effectuer les transferts de fonds par mandat, d'autres par virement ou par une autre méthode sûre. Quoi qu'il en soit, les sorties d'argent sont toujours approuvées par le surveillant.

Grâce à tous ces soins apportés au maniement des fonds de la congrégation, vous pouvez être sûr que tout l'argent sera utilisé comme vous le désirez: pour faire progresser les intérêts du Royaume.

LE SERVITEUR A L'ÉTUDE DE "LA TOUR DE GARDE"

Ce serviteur dirige l'étude hebdomadaire de *La Tour de Garde*, laquelle est la publication principale éditée par la classe de l'"esclave fidèle et avisé". (Mat. 24: 45-47.) Sa tâche consiste à aider les membres de la congrégation à profiter pleinement de cette nourriture spirituelle que Jéhovah donne à son peuple.

Conscient de ses responsabilités, ce serviteur tâche de se réserver du temps pour étudier en profondeur chaque leçon. Quand il le peut, il examine attentivement le sujet plusieurs fois pour que les idées soient claires dans son esprit. En outre, il essaie de bien comprendre le but général de l'article et les points principaux qui y sont développés, afin d'aider les membres de la congrégation à les comprendre à leur tour. Cette bonne compréhens-

sion de la matière lui permet de savoir quels points il faut répéter et souligner au cours de l'étude, quelles sont les idées clés qui doivent être discutées en profondeur, et quels détails sont relativement moins importants compte tenu du sujet examiné. Sa tâche ne consiste pas simplement à poser les questions d'une façon routinière. Il désire aider tous les assistants à bien comprendre la matière et à savoir comment l'appliquer dans leur vie de témoin chrétien de Jéhovah. — Prov. 4:7.

Ce serviteur s'intéresse à la croissance spirituelle de tous les membres de la congrégation, et il sait que l'assistance assidue à l'étude de *La Tour de Garde* est un facteur important pour progresser dans la maturité chrétienne. Aussi, si certains n'y assistent pas régulièrement, il s'efforce de les visiter personnellement; il s'assure également le concours des serviteurs aux études de livre pour encourager les frères à être présents chaque semaine, dans la mesure du possible.

Il désire également voir les assistants profiter pleinement de l'étude. Or, il sait que ceux qui y participent activement retirent un plus grand profit de la réunion et y trouvent beaucoup plus de plaisir que ceux qui se bornent à écouter passivement. C'est pourquoi, suivant ses possibilités, il parle à ceux qui ont besoin d'aide sous ce rapport, en se proposant de les aider à préparer une réponse ou en leur expliquant comment trouver et souligner les idées clés, et comment les employer pour répondre. Si vous vous rendez compte que vous ne participez pas activement à l'étude chaque semaine et que vous désiriez être aidé, pourquoi ne pas en parler à votre serviteur à l'étude de *La Tour de Garde*? Il considérera que c'est un privilège de vous aider. — Héb. 10:23-25.

D'autre part, si vous participez activement à la réunion, il y a beaucoup de choses que vous pouvez faire pour aider les autres à y participer également. Avez-vous pensé aux membres de votre famille, à ceux chez qui vous conduisez des études et qui assistent maintenant aux réunions à la Salle du Royaume, ou aux pro-

clamateurs avec qui vous collaborez étroitement dans le service du champ? Assistent-ils tous régulièrement à l'étude et donnent-ils des réponses? Aimeriez-vous les aider? Pourquoi ne pas vous intéresser à l'un d'entre eux et l'encourager avec patience? Dès que vous verrez les bons résultats de votre soutien, nous sommes certains que vous désirerez en aider d'autres encore. De cette façon, vous pouvez collaborer avec le serviteur à l'étude de *La Tour de Garde* pour permettre à vos frères de profiter pleinement de l'abondante nourriture spirituelle que Jéhovah met actuellement à notre disposition par l'intermédiaire de son organisation.

LE SERVITEUR A L'ÉCOLE DU MINISTÈRE THÉOCRATIQUE

Ce frère préside l'École du ministère théocratique. En général, il est l'un des frères de la congrégation qui possède une connaissance particulièrement profonde aussi bien de la vérité biblique que de la langue du pays, et il est capable de bien s'exprimer. Il s'intéresse vivement aux progrès de chaque membre de la congrégation pour ce qui est de l'art de parler et d'enseigner.

Les sujets à examiner à l'École du ministère théocratique sont annoncés dans un programme imprimé par la Société, et le serviteur à l'école suit ce programme en attribuant des allocutions aux inscrits. D'ordinaire, le serviteur se fait un devoir de vous informer au moins trois semaines à l'avance que vous avez une allocution à faire, pour que vous ayez largement le temps de vous préparer.

Si dans votre congrégation il y a de nombreux inscrits à l'école, il se peut que celle-ci soit divisée en deux groupes ou davantage lors des allocutions d'élève. Cette disposition a pour but de donner à chaque élève l'occasion de prononcer une allocution au moins tous les trois mois. Le serviteur de congrégation désigne des frères capables comme adjoints au serviteur à l'école, et ces frères donnent des conseils aux élèves des autres groupes.

S'ils veulent donner de bons conseils, le serviteur à l'école et ses adjoints éventuels doivent bien se préparer

chaque semaine. Il faut qu'ils se familiarisent avec le sujet de chaque élève et qu'ils examinent les qualités de l'art oratoire sur lesquelles celui-ci doit porter son attention. En donnant des conseils, ils relèvent toujours les bonnes qualités, afin d'encourager l'élève, et pour permettre à celui-ci de progresser, ils peuvent lui expliquer comment s'améliorer sous d'autres rapports et lui dire sur quelles qualités de l'art de parler il doit porter son attention lors de sa prochaine allocution. Pendant la réunion, ces frères ne disposent que de deux minutes pour conseiller chaque élève, aussi s'efforcent-ils d'utiliser ce court espace de temps pour dire des choses qui sont profitables aussi bien pour l'orateur que pour les autres assistants. Au besoin, après la réunion ils peuvent parler en particulier aux élèves pour donner davantage de détails sur les points à améliorer. Ces frères s'efforcent toujours de faire des suggestions avec la bienveillance sincère et l'amour qui caractérisent le chrétien ; de ce fait, vous devriez trouver leur aide vraiment édifiante. — I Cor. 14 : 12.

Le serviteur à l'école lui-même peut, à l'occasion, prononcer des allocutions d'élève ainsi que des discours d'instruction. Dans ce cas, le serviteur de congrégation ou un autre frère désigné par celui-ci, lui donnera des conseils. Vous voyez donc que nous pouvons tous continuer d'apprendre, et nous devrions tous désirer développer au maximum nos capacités en tant que serviteurs de Dieu.

Comme nous l'avons vu dans le cas des autres serviteurs, de même le serviteur à l'école s'intéresse à vous et désire vous aider, non seulement sur l'estrade, mais aussi personnellement. Si vous éprouvez le besoin d'être aidé pour préparer une allocution, pour en choisir le cadre, ou pour vous perfectionner dans un aspect particulier de l'art oratoire, n'hésitez pas à parler à ce serviteur. C'est un frère mûr et expérimenté, et il pourra vous donner des conseils pratiques.

L'École du ministère théocratique de votre congrégation possède également une bibliothèque qui est à votre disposition. Le serviteur à l'école s'occupe de cette

bibliothèque, qui contient en général toutes les publications de la Société encore disponibles, peut-être un choix de traductions bibliques, une concordance complète et quelques autres ouvrages de référence utiles. Sentez-vous libre de vous servir de toutes ces publications dans la Salle du Royaume, avant ou après les réunions. Si vous désirez en ramener une chez vous pendant quelques jours, parlez-en au serviteur à l'école; sans doute sera-t-il heureux de vous en donner l'autorisation. La bibliothèque a été créée pour votre usage.

LES SERVITEURS AUX ÉTUDES DE LIVRE

Les serviteurs aux études de livre jouent un rôle important dans la croissance spirituelle de chaque congrégation. Ils ont un triple devoir: celui de diriger les études de livre de la congrégation, celui de prendre la tête du ministère du champ, enfin celui de s'occuper personnellement de chaque assistant, afin de favoriser la santé spirituelle de tous. Etant donné que les serviteurs aux études de livre sont désignés pour s'occuper d'un groupe de proclamateurs relativement petit, ils sont à même d'entretenir des relations suivies avec chacune des "brebis" du Seigneur qui leur ont été confiées.

Tout comme les autres serviteurs, chaque serviteur à l'étude de livre est nommé par la Société. Puis un groupe d'étude de livre lui est attribué par le serviteur de congrégation, qui lui communique le nom et l'adresse de tous les proclamateurs fréquentant cette étude. Le nombre des serviteurs aux études de livre correspond à celui des groupes d'étude organisés actuellement au sein de la congrégation. Ensuite, lorsque des dispositions bien précises ont été prises en vue de la création d'un nouveau groupe d'étude, un frère qualifié et capable de s'en occuper est recommandé à la Société. En attendant, le surveillant désigne des frères susceptibles de devenir serviteurs comme adjoints aux serviteurs aux études de livre, à la fois pour les former et pour qu'ils s'occupent de l'étude et des rendez-vous de service quand le servi-

teur nommé ne peut être présent. Partout où cela est possible, chaque serviteur à l'étude de livre a un adjoint.

S'il veut diriger l'étude d'une façon vraiment instructive chaque semaine, en général le serviteur à l'étude de livre est obligé de consacrer plus de temps que les autres proclamateurs à la préparation de la réunion. Il ne lui suffit pas de connaître la réponse aux questions imprimées ; il lui faut encore savoir pour quelles raisons ces réponses sont données et reconnaître la valeur des idées présentées. Puisque le groupe est relativement peu important, lors de l'étude le serviteur peut accorder une attention personnelle à chaque assistant. Son but n'est pas de parcourir le plus grand nombre de pages possible, mais il désire aider tous les assistants à bien assimiler les connaissances qui permettront à chacun de prendre des décisions d'ordre personnel et d'enseigner son prochain. Le serviteur sait qu'une étude vraiment instructive qui est fréquentée assidûment est un facteur important de croissance spirituelle et un encouragement à participer au service du champ.

L'endroit où se tient l'étude de livre est également un lieu de rendez-vous pour le service du champ, et le serviteur à l'étude de livre prend la tête dans cette activité. Il s'efforce d'accompagner de temps en temps dans le service chaque membre du groupe, afin d'aider les proclamateurs inexpérimentés et d'encourager ceux qui prêchent bien. Reconnaissant combien il est important de participer régulièrement au ministère, il encourage tous les assistants à prendre part au service chaque semaine, si possible. Il organise des rendez-vous pour le témoignage en groupe à des heures qui conviennent aux proclamateurs, et il y est présent lui-même le plus souvent possible. Quand il a un empêchement, il veille à ce qu'un adjoint s'occupe du groupe et dispose de suffisamment de territoire. S'il y a des proclamateurs nouveaux ou d'autres qui sont susceptibles de devenir de meilleurs enseignants, il prend toutes les dispositions nécessaires pour qu'ils aient un compagnon de service qualifié et à même de leur donner des conseils pratiques.

Un serviteur d'étude de livre vraiment mûr est avant tout un berger rempli d'amour. Il s'intéresse personnellement et chaleureusement à la santé spirituelle de tous ceux qui fréquentent son groupe d'étude. Il observe s'ils sont présents aux réunions tenues dans la Salle du Royaume, les félicite quand ils participent à l'étude de *La Tour de Garde*, et il prête son concours à ceux qui ont besoin d'aide pour préparer leurs allocutions pour l'Ecole du ministère théocratique. Il n'estime pas qu'il s'est acquitté de sa responsabilité à leur égard dès qu'ils ont remis un rapport de service au cours du mois. Prennent-ils part au service régulièrement, chaque semaine? Participent-ils à toutes les formes du service qui soient à leur portée? Peut-il les encourager à rechercher d'autres privilèges de service? Voilà autant de questions qui se présentent à l'esprit du conducteur d'étude de livre quand il pense à la santé spirituelle de chacune des "brebis".

En tant que berger, il aime à entretenir des relations étroites avec chaque membre du "troupeau". Il se peut que de temps à autre votre serviteur à l'étude de livre vous rende visite à votre domicile. Il est animé des mêmes sentiments que l'apôtre Paul, qui écrit à ses frères dans la foi: "Je désire ardemment vous voir, afin que je puisse vous communiquer quelque don spirituel, pour que vous soyez affermis; ou, plutôt, pour qu'il y ait un échange d'encouragement entre vous, chacun par la foi de l'autre, et la vôtre et la mienne." — Rom. 1: 11, 12.

Parmi nos frères du premier siècle qui se soucièrent particulièrement des autres chrétiens, citons Stéphanas. Au sujet de ce chrétien et de sa maison nous lisons: "Ils se sont mis au service des saints. (...) Ils ont réconforté mon esprit et le vôtre." Ces chrétiens s'intéressaient à leurs frères, tout comme votre serviteur à l'étude de livre. Les Ecritures nous exhortent à accepter l'aide de telles personnes, en nous disant: "Que vous vous soumettiez aussi sans cesse à des personnes de ce genre et à quiconque coopère et travaille!" — I Cor. 16: 15-18.

Il arrive que certains de ceux qui fréquentent une étude de livre commencent à assister irrégulièrement aux autres réunions et à ne plus participer au service du champ. Périodiquement, le serviteur à l'étude de livre reçoit une note de l'adjoint au serviteur de congrégation, indiquant quels sont ceux qui ont besoin d'aide. Le serviteur à l'étude de livre se soucie de ces frères, car il ne veut pas qu'ils s'égarant du troupeau de Dieu à cause de sa propre négligence (Jean 17:12). C'est pourquoi il leur rend visite, non pas pour les rappeler à l'ordre, mais parce qu'il les aime. Peut-être sont-ils malades et ont-ils besoin d'aide. Il se peut qu'ils aient des problèmes d'ordre personnel qui les ont découragés. Le serviteur essaie de les reconforter en discutant avec eux de questions spirituelles, et en leur proposant l'aide qui lui semble nécessaire pour qu'ils participent de nouveau régulièrement aux réunions et au service avec le peuple de Jéhovah.

Naturellement, les serviteurs aux études de livre ont d'autres responsabilités qui les préoccupent et leur demandent du temps. Le plus souvent ce sont des frères qui ont un travail profane, sans parler de leurs affaires personnelles qui exigent leur attention. Tout comme les autres serviteurs ministériels nommés au sein de la congrégation, s'ils ont une famille, ils doivent présider "d'une excellente manière sur leurs enfants et leur propre maison". (I Tim. 3:12.) C'est dire qu'ils doivent passer du temps avec leur famille. Pourtant, leur attachement à Jéhovah et l'amour qu'ils éprouvent pour les autres membres de la congrégation les incitent à se dépenser de bon cœur pour leurs frères. Assurément, nous pouvons dire à propos de ces serviteurs, tout comme un apôtre de Jésus-Christ déclara au sujet de son frère chrétien Epaphrodite: "Ne cessez de chérir des hommes de cette sorte." — Phil. 2:25, 29.

LES ORATEURS PUBLICS

Dans chaque congrégation, c'est au comité qu'incombe le soin de déterminer quels frères peuvent être employés comme orateurs publics. Certes, savoir parler en public

est important ; mais cela ne suffit pas. Plusieurs facteurs entrent en ligne de compte. Le frère est-il voué et baptisé ? Possède-t-il une connaissance exacte de la vérité biblique ? Est-il un bon enseignant, capable d'expliquer clairement la Parole de Dieu ? Quand il parle, sait-il retenir l'attention de l'auditoire ? Est-il un proclamateur régulier et zélé dans le ministère du champ ? Assiste-t-il assidûment aux réunions ? Montre-t-il le bon exemple dans sa vie de chrétien ? Est-il spirituellement mûr ? Pour qu'un frère puisse être désigné pour prononcer des discours publics, la réponse à chacune de ces questions doit être affirmative.

Seuls les très bons orateurs sont inscrits sur la liste de ceux qui peuvent prononcer des discours publics dans d'autres congrégations. Toutefois, il se peut qu'il y ait d'autres frères qui sont spirituellement qualifiés et qui parlent assez bien. Vraisemblablement, les frères locaux les écouteront avec plaisir ; on peut donc leur confier des discours à prononcer dans leur propre congrégation, même s'ils ne sont pas encore envoyés ailleurs. Bien que le comité décide qui est qualifié pour donner un discours public, c'est au serviteur de congrégation qu'incombe la responsabilité d'attribuer les différents sujets aux orateurs.

Pour avoir une variété de discours, il est souvent nécessaire de demander des orateurs aux congrégations voisines. Ces dispositions doivent toujours être approuvées par le surveillant de la congrégation de l'orateur. Dès que son approbation a été obtenue, on peut écrire à l'orateur lui-même pour confirmer le sujet du discours et lui indiquer l'adresse et l'heure de la réunion, ainsi que les renseignements utiles à propos des rendez-vous pour le service du champ.

Normalement, les frères qui ont été nommés serviteurs dans une congrégation ne se déplacent qu'une fois par mois pour donner des discours publics dans d'autres congrégations, pour que ces déplacements ne les empêchent pas de s'acquitter de leurs devoirs dans leur propre congrégation. Cependant, afin de présenter régulièrement des discours publics dans certaines congré-

gations, il est parfois nécessaire de demander à certains orateurs de se déplacer plus d'une fois par mois. Il n'y a pas d'objection à cela, pourvu que l'orateur accepte de remplir cette tâche supplémentaire et que celle-ci ne le gêne pas outre mesure dans l'accomplissement du service auquel il est nommé dans sa propre congrégation. Si un frère est désigné pour prononcer un discours dans une congrégation assez éloignée, il décidera peut-être de voyager assez tôt pour pouvoir se joindre aux frères dans le service le jour du discours. Si, par contre, la congrégation est tout près, soit dans la même ville ou à proximité de celle-ci, l'orateur préférera peut-être prêcher ce jour-là avec sa propre congrégation, et se rendre dans l'autre congrégation seulement à l'heure de la réunion.

Si un orateur doit parcourir une distance considérable, devant voyager la veille du discours, les frères de la congrégation locale ont le privilège de lui offrir l'hospitalité chrétienne. Même s'il n'arrive que le jour du discours, il serait certainement aimable de leur part de l'inviter à leur table (Rom. 12: 13). D'ordinaire, le serviteur de congrégation s'occupe de ce détail, mais si vous lui faites savoir que vous seriez heureux de l'aider sous ce rapport, vraisemblablement vous aurez l'occasion de profiter chez vous de la compagnie édifiante de certains de ces frères mûrs.

CHAPITRE 7

La formation de nouvelles congrégations

A MESURE que la prédication de la bonne nouvelle s'accomplit et que les "brebis" sont rassemblées au sein de l'organisation de Jéhovah, le nombre des congrégations ne cesse d'augmenter (Actes 14: 21-23). Parfois un groupe de proclamateurs voués

et baptisés qui poursuivent leur ministère dans une localité isolée des autres congrégations est organisé pour former une nouvelle congrégation. Ou bien, une congrégation déjà existante est peut-être devenue très importante, ou encore, il se peut que les dimensions de la Salle du Royaume ou la distance que certains frères doivent parcourir pour assister aux réunions soient telles qu'il est préférable de former une autre congrégation.

Quoi qu'il en soit, toute nouvelle congrégation doit être formée d'un groupe de ministres, de serviteurs de Jéhovah Dieu voués et baptisés, qui aiment sincèrement Jéhovah et désirent faire progresser les intérêts du vrai culte. Il faut aussi qu'il y ait assez de personnes qualifiées pour s'occuper du travail en tant que serviteurs nommés. Il n'est pas bon de former à la hâte une congrégation qui sera trop faible pour fonctionner convenablement. Les membres du groupe doivent comprendre que l'organisation d'une nouvelle congrégation comporte non seulement des privilèges, mais aussi des responsabilités.

L'opportunité de constituer une nouvelle congrégation doit être discutée en profondeur par les intéressés, soit par le groupe de proclamateurs isolés, soit par le comité, s'il s'agit de diviser une congrégation. Ensuite, avant d'envoyer à la Société une demande de formation d'une nouvelle congrégation, il est généralement préférable d'en parler avec le serviteur de circonscription.

Suivant le précédent biblique, nous appelons nos congrégations par le nom de la commune ou de la ville où elles sont situées (I Cor. 1:2; I Thess. 1:1). S'il y a plus d'une congrégation dans une ville, chaque unité se désigne en outre par un nom géographique indiquant sa situation. Par exemple: congrégation de Boulogne-Billancourt, unité Ouest; ou congrégation de Paris, unité Grenelle.

La Société considère chaque unité comme une congrégation indépendante. Elle traite directement avec elle et l'unité lui adresse ses rapports mensuels. Cependant, la Société nomme l'un des serviteurs de congrégation à la fonction de serviteur de ville. Ce serviteur n'a pas

d'autorité sur d'autre unité que la sienne. Il se peut toutefois que de temps à autre la Société veuille lui demander son concours pour organiser une assemblée ou à propos d'autres questions. En cas de besoin spécial, les surveillants des autres unités peuvent aussi lui demander conseil.

LES PETITES CONGRÉGATIONS ET LES PROCLAMATEURS ISOLÉS

Qu'elles soient constituées récemment ou de longue date, les petites congrégations s'efforceront d'organiser le même programme d'activités théocratiques que les congrégations plus importantes. Elles reçoivent les mêmes imprimés que les autres pour organiser leurs réunions, et la même responsabilité leur incombe d'annoncer publiquement la "bonne nouvelle" éternelle, tout comme leurs frères n'importe où ailleurs. — Rév. 14 : 6.

Même s'il n'y a que peu d'assistants aux réunions de ces congrégations, il peut y avoir un échange d'encouragement. Une discussion des matières fournies par la Société sera toujours édifiante. En outre, Jésus déclara : "Là où deux ou trois sont réunis en mon nom, je suis là au milieu d'eux." (Mat. 18 : 20). On voit donc que les réunions n'ont pas moins d'importance simplement parce que l'assistance est relativement faible.

Peu importe l'importance de la congrégation, l'étude de *La Tour de Garde* et l'étude de livre peuvent se dérouler suivant la même méthode d'étude qu'ailleurs. Quant à la réunion de service, s'il n'y a pas suffisamment d'assistants pour préparer toutes les parties prévues, ceux qui sont présents peuvent au moins lire et discuter les sujets proposés. Il peut en être de même de l'École du ministère théocratique. Si possible, il serait bon que chaque semaine le discours d'instruction soit prononcé comme un discours modèle, qu'au moins une des allocutions d'élève soit faite et que des conseils soient donnés. Mais, au besoin, les autres allocutions d'élève peuvent être présentées avec moins de formalités, sous forme de comptes rendus, d'entretiens entre deux sœurs, de discussions par questions et réponses ou d'une simple

lecture de la publication proposée comme source des matériaux. Quant aux réunions publiques, de temps en temps, les frères locaux peuvent sans doute faire des discours; vraisemblablement, il sera parfois possible de faire venir d'ailleurs des orateurs, et ces visites ne manqueront pas de stimuler le groupe. Quand bien même il n'y aurait aucun orateur disponible, le groupe pourrait lire l'un des plans détaillés fournis par la Société, en cherchant les passages bibliques cités. Ainsi, quelle que soit leur importance, toutes les congrégations peuvent profiter pleinement de la nourriture spirituelle donnée "en temps voulu" par le moyen de l'"esclave fidèle et avisé". — Mat. 24:45.

Si une congrégation se compose entièrement de sœurs, celles qui sont spirituellement mûres et humbles seront désignées comme remplaçantes pour s'occuper du travail accompli normalement par des serviteurs nommés, en attendant qu'il y ait des frères qualifiés. Naturellement, par respect envers l'ordre théocratique, les sœurs qui, à défaut d'un frère qualifié, prient ou président aux réunions de la congrégation, doivent se couvrir (I Cor. 11:3-16). La tête couverte convenablement, les sœurs désignées par la Société président aux différentes réunions, — le plus souvent simplement assises devant le groupe. Aucune sœur ne prononce un vrai discours, mais elles lisent et commentent, assises à leur place, les sujets fournis par la Société. Pour plus de variété, deux d'entre elles peuvent traiter certaines matières sous forme d'entretiens, ou bien les sœurs peuvent présenter des démonstrations. Lorsqu'elles doivent conseiller d'autres sœurs à l'École du ministère théocratique, généralement celle qui conduit cette réunion se borne à lire des extraits des publications de la Société, laissant ainsi à ces dernières le soin d'enseigner. Mais si quelqu'un du sexe masculin se fait inscrire à l'école, elle laisse au serviteur de circonscription le soin de lui donner des conseils. Quand un frère *qualifié* devient disponible au sein de la congrégation, le serviteur de circonscription en avise la Société, et ce frère est nommé serviteur de congrégation, serviteur à l'étude

de *La Tour de Garde*, serviteur à l'École du ministère théocratique et serviteur à l'étude de livre. Cependant, en attendant qu'il y ait d'autres frères qualifiés, les sœurs peuvent continuer de s'occuper du travail effectué normalement par les autres serviteurs nommés. Ainsi, ceux qui fréquentent la congrégation auront tout ce qu'il leur faut pour accomplir leur ministère.

Quand la Société est informée de la présence d'un proclamateur ou d'un groupe de proclamateurs dans un territoire qui n'est pas attribué à une congrégation, elle fait le nécessaire pour s'occuper de leurs besoins spirituels. Si possible, ce territoire sera attribué à une congrégation proche, afin que ces frères isolés fassent partie d'une congrégation du peuple de Jéhovah. Si les congrégations sont trop éloignées, ces frères peuvent organiser toutes les réunions tenues régulièrement dans les congrégations, ou tout au moins certaines d'entre elles, et la Société leur fournira des publications et recevra leurs rapports, tout comme elle le fait pour les congrégations. Avec le temps, peut-être sera-t-il possible d'organiser une congrégation. Où que nous soyons sur la terre, nous avons besoin de rester en rapport étroit avec l'organisation de Jéhovah et de demeurer actifs dans l'œuvre consistant à faire des disciples. Le Seigneur est avec nous lorsque nous accomplissons sa volonté, aussi devrions-nous persévérer dans l'œuvre, en mettant toute notre confiance en lui. — II Tim. 4: 7.

CHAPITRE 8

Les surveillants itinérants

POUR stimuler la croissance spirituelle de toutes les congrégations des serviteurs de Jéhovah, la Société organise des visites périodiques par des surveillants itinérants. Certains de ces derniers visitent les congrégations, d'autres visitent les circonscriptions,

d'autres encore visitent les filiales de la Société et les maisons de missionnaires. Ces visites fournissent même à ceux qui sont surveillants une excellente occasion de recevoir des conseils et des encouragements, et de parler de leurs problèmes éventuels avec ces représentants mûrs de la Société. Vous aussi vous recevez des bienfaits lors des visites de ces surveillants itinérants. Par exemple, voyez combien cela est vrai de la visite du serviteur de circonscription.

LE SERVITEUR DE CIRCONSCRIPTION

Pour aider toutes les congrégations, les grandes et les petites, ainsi que les proclamateurs isolés, la Société les fait visiter régulièrement par les serviteurs de circonscription, qu'elle nomme à cet effet. Ces "aînés" spirituels ont la même attitude que l'apôtre Paul, qui, après avoir collaboré avec les frères dans de nombreuses villes, déclara: "Avant toutes choses, retournons visiter les frères dans chacune des villes où a été annoncée la parole de Jéhovah, pour voir comment ils vont." Et c'est exactement ce qu'il fit, "affermissant les congrégations" lors de ses visites (Actes 15 : 36, 41). De même aujourd'hui, en visitant les congrégations, les serviteurs de circonscription les affermissent. Ils accomplissent cette tâche principalement en s'occupant des besoins spirituels des frères, en travaillant avec eux dans le ministère du champ et en vérifiant l'organisation de la congrégation.

Les congrégations et les groupes isolés visités par ces serviteurs constituent une circonscription (I Sam. 7 : 15, 16). Le serviteur de circonscription organise son itinéraire de façon à visiter chaque congrégation une fois tous les quatre mois environ, chacune de ces visites durant à peu près une semaine. Il se réserve du temps également pour visiter les proclamateurs, les pionniers, les pionniers spéciaux et les missionnaires qui n'habitent pas dans le territoire d'une congrégation. Il se peut qu'il puisse aider certains proclamateurs isolés lors de son passage dans une congrégation voisine. Si deux

groupes de proclamateurs isolés sont peu éloignés l'un de l'autre, le serviteur décidera peut-être de partager entre eux sa semaine. Mais si les isolés sont des pionniers, des pionniers spéciaux ou des missionnaires, il leur consacre une semaine entière, tenant des réunions, aidant ces frères à améliorer leur ministère personnel et les fortifiant spirituellement en vue de l'œuvre qui reste à accomplir.

Avant la visite du serviteur de circonscription dans votre congrégation, votre surveillant a de nombreux préparatifs à faire pour permettre à tout le monde de profiter pleinement de la visite. Quand, environ deux mois à l'avance, le surveillant est informé de la prochaine visite du serviteur de circonscription, il décidera peut-être qu'il est nécessaire de passer une commande supplémentaire de périodiques à diffuser pendant la semaine d'activité spéciale, en tenant compte du nombre d'exemplaires que le serviteur de circonscription a demandé pour son propre usage. Le surveillant commande également les feuilles d'invitation pour le discours public du serviteur. Il doit aussi choisir les rendez-vous pour le service du champ et prévoir les endroits où le serviteur de circonscription et sa femme, s'il est marié, pourront loger et prendre leurs repas. Tout cela lui demande beaucoup de temps. Ensuite, pendant les semaines précédant la visite du serviteur de circonscription, le surveillant rappelle aux proclamateurs les rendez-vous qu'ils ont pris pour accompagner le serviteur dans le service du champ; il choisit les territoires à faire pendant la visite; il informe les pionniers, les serviteurs et toute la congrégation de l'heure et du lieu des réunions spéciales; il réunit les écritures de la congrégation pour permettre au serviteur de circonscription de les vérifier; enfin, il prend des dispositions pour que le serviteur de circonscription et lui-même puissent visiter certains proclamateurs ayant besoin d'aide spirituelle et d'encouragement.

Lorsque le serviteur de circonscription visite votre congrégation, toutes les réunions habituelles se tiennent,

et il y a aussi des réunions spéciales. C'est une semaine de festins spirituels. Au début de sa visite, le mardi soir, ont lieu sous une forme quelque peu abrégée (quarante-cinq minutes chacune) l'École du ministère théocratique et la réunion de service, suivies de quarante minutes de conseils bibliques édifiants donnés par le serviteur de circonscription à l'intention de toute la congrégation. Ce serviteur annonce également aux frères les heures et les lieux des rendez-vous de service prévus pour la semaine. Le jeudi soir est réservé aux études de livre. Samedi soir, une réunion spéciale se tient pendant une heure et quart environ. A cette réunion, le serviteur de circonscription parle de la condition spirituelle de la congrégation, de son ministère, et fait part de ce qu'il suggère en vue d'une amélioration. Une partie du programme est consacrée à une révision stimulante des points nouveaux traités au cours des derniers mois dans les colonnes de *La Tour de Garde*, et une autre partie consiste en un discours de service basé sur les Ecritures. Ce programme est surtout pratique. Le dimanche, à l'heure annoncée par la congrégation, le discours public est prononcé (normalement par le serviteur de circonscription), après quoi il y a l'étude de *La Tour de Garde* puis un édifiant discours de clôture de trente minutes, fait par le serviteur de circonscription. Les bienfaits spirituels procurés par ces visites sont une preuve que Jéhovah pourvoit généreusement aux besoins de son peuple, conformément à ses promesses. — Es. 65 : 13, 14 ; Mal. 3 : 10.

Ordinairement, pendant la visite du serviteur de circonscription les réunions habituelles de la congrégation sont dirigées par les serviteurs nommés à cet effet, et le serviteur de circonscription peut leur donner des conseils en particulier. Toutefois, de temps à autre la Société peut demander au serviteur de circonscription de diriger une certaine réunion pendant une ou deux tournées des congrégations de sa circonscription, pour permettre aux serviteurs locaux de profiter de son

exemple. Il est informé bien à l'avance de toute modification de ce genre.

La visite du serviteur de circonscription dans une congrégation est également une semaine d'activité accrue dans le champ, et ce serviteur sera heureux de vous accompagner. Aimerez-vous améliorer votre ministère, celui que vous accomplissez en allant de maison en maison ou en faisant de nouvelles visites? Voudriez-vous conduire une étude biblique à domicile, ou aimerez-vous recevoir des suggestions sur celle que vous conduisez? Nous sommes persuadés que le serviteur de circonscription pourra vous aider, et c'est là une des raisons principales pour lesquelles il visite votre congrégation.

En règle générale, le serviteur de circonscription compte passer au moins vingt-cinq heures dans le service pendant son séjour dans votre congrégation. Mercredi, jeudi et vendredi sont des journées bien remplies, au cours desquelles il consacre environ six heures par jour au ministère du champ. Samedi et dimanche, il passe trois ou quatre heures par jour dans le service. Un jour peut être réservé pour la diffusion des périodiques, mais les autres jours les heures de prédication sont généralement partagées à parts égales entre le service de maison en maison et celui des visites ou des études bibliques. Afin d'accomplir le plus de travail possible, le groupe se met à l'œuvre de bonne heure chaque matin, l'heure étant fixée suivant les conditions locales. Vous serait-il possible de faire de cette visite une semaine spéciale de service en compagnie du serviteur de circonscription? Permettez-nous de vous le conseiller. Nous sommes certains que Jéhovah bénira abondamment vos efforts.

Si le serviteur de circonscription est marié et que sa femme voyage avec lui, elle aussi participera au service du champ. D'habitude, elle est pionnier. Aucun programme de travail n'est prévu pour elle, mais elle sera sans doute heureuse d'accompagner les sœurs ou d'autres

proclamateurs, et dans ce cas, son mari prendra les dispositions nécessaires.

Pendant la semaine de sa visite, le serviteur de circonscription accorde une attention spéciale aux serviteurs nommés et aux pionniers, et il se réserve beaucoup de temps pour s'acquitter de cette tâche. D'abord, le mardi après-midi, il vérifie toutes les écritures de la congrégation, pour s'assurer qu'elles sont bien tenues et aussi pour recueillir des renseignements qui lui permettront d'aider la congrégation. De bonne heure le mardi soir, il tient une réunion d'une demi-heure avec les serviteurs, afin d'examiner avec eux ce qui a été accompli dans la congrégation depuis la dernière visite du serviteur de circonscription, et pour annoncer le programme de la semaine. Le vendredi soir, ou à un autre moment qui convient, les membres du comité se réuniront avec le serviteur de circonscription pendant une heure ou deux pour examiner en détail les besoins de la congrégation, y compris la recommandation de serviteurs, le cas échéant. De bonne heure le samedi soir, tous les serviteurs se réuniront avec le serviteur de circonscription pour écouter ses remarques sur les besoins de la congrégation et sur ce qu'ils auront à faire, en tant que serviteurs, pour améliorer la condition spirituelle de celle-ci dans les mois à venir.

Le samedi après-midi, le serviteur de circonscription tient une réunion avec les pionniers et les pionniers spéciaux (les pionniers de vacances sont également les bienvenus, s'ils désirent y assister), pour les aider à résoudre leurs problèmes et leur donner des conseils et des suggestions utiles. Le serviteur de circonscription se fait un devoir de travailler dans le champ avec chaque pionnier pendant la semaine. La Société s'intéresse beaucoup à ces frères et sœurs qui passent une si grande partie de leur temps dans le ministère du champ.

Le serviteur de circonscription s'intéresse vivement à la formation des proclamateurs et des pionniers, pour qu'ils puissent aider leurs frères à devenir plus capables en tant que ministres de la bonne nouvelle. C'est pour-

quoi, au cours de la semaine de sa visite, il observe les capacités de chacun et prend des dispositions bien précises pour que les proclamateurs capables puissent aider personnellement ceux qui ont besoin de s'améliorer dans l'une quelconque des formes du service. Il prend note également des noms de ceux qui n'ont pas pu s'organiser de façon à passer au moins dix heures chaque mois dans le service du champ. Lorsque l'occasion se présente, il aborde cette question avec eux individuellement, d'une manière aimable et constructive. Si possible, il les aide à se tracer un emploi du temps qui leur convient et leur permettra de participer davantage à la prédication du message du Royaume. Le serviteur de circonscription s'intéresse également à tous ceux qu'il peut aider à devenir pionniers de vacances, pionniers ordinaires, missionnaires ou membres d'une famille du Béthel. Il est toujours heureux de parler avec eux des possibilités qui s'offrent dans ces domaines et de les aider, le cas échéant, à surmonter les obstacles. Si vous aimeriez goûter à l'un de ces privilèges de service, parlez-en à ce serviteur. L'expérience qu'il a acquise dans son service spécial et ses rapports constants avec ceux qui jouissent de tels privilèges font qu'il possède une somme de connaissances pratiques d'où il peut puiser des suggestions utiles pour vous.

Certes, le programme d'activité du serviteur de circonscription est bien rempli; néanmoins, il n'est pas occupé au point de ne pouvoir prendre du temps pour aider une "brebis" qui s'est égarée du troupeau ou est tombée spirituellement malade. Avant tout, ce serviteur est un berger du troupeau de Dieu. En règle générale, il consacre une soirée par semaine à visiter ceux qui ont besoin de son aide. Outre cela, il peut prendre un peu de temps pendant la journée pour visiter d'anciens proclamateurs, s'il y a des raisons de penser qu'ils se laisseront ranimer, ainsi que des proclamateurs irréguliers qui ont besoin d'être affermis. Parfois l'intérêt que le serviteur porte à la santé spirituelle de ses frères l'incite à visiter aussi d'autres proclamateurs. Même si

ces visites diminuent quelque peu le nombre d'heures qu'il peut consacrer au ministère du champ, il prend le temps de les faire, car il se soucie sincèrement de tout le peuple de Jéhovah.

A la fin de sa visite, le serviteur de circonscription envoie à la Société son Rapport sur la congrégation, dont il remet le double au surveillant, à l'usage de tous les serviteurs nommés. Il laisse aussi dans la congrégation une feuille résumant les autres suggestions qu'il a faites aux serviteurs pendant la semaine, ce qui permet à ces frères de consulter cette feuille et de mettre ces conseils en pratique. Ainsi, les bienfaits procurés par la visite du serviteur ne cessent pas après son départ.

Etant donné que le serviteur de circonscription visite chaque semaine une congrégation différente, d'habitude il ne possède pas une demeure fixe. Sous ce rapport, il ressemble à Jésus qui, bien qu'accueilli dans les foyers de nombreux amis de la vérité, ne possédait aucune maison à lui où il pouvait "reposer la tête" à la fin de la journée (Mat. 8:20; Marc 10:29, 30). La congrégation locale a le privilège de pourvoir au logement et aux repas du serviteur et de sa femme, si possible. Bien loin d'être un fardeau pour la congrégation, ces derniers s'efforcent d'être une source de bénédictions. Gardant cette pensée présente à l'esprit, ils invitent ceux qui les reçoivent à leur table à se souvenir de ce qui est écrit dans Luc 10:38-42. Il n'est nullement nécessaire de préparer des repas compliqués; vous choisirez "la bonne portion" si vous mettez l'accent sur les questions spirituelles. Les serviteurs de circonscription ont un programme chargé à observer au cours de la semaine, et ils ont besoin d'une bonne nuit de repos s'ils veulent accomplir convenablement leur tâche. Aussi ne peuvent-ils pas se permettre de passer beaucoup de temps à table. Néanmoins, ils apprécient l'hospitalité de leurs frères chrétiens, et ils s'efforcent de leur procurer une abondante récompense spirituelle.

A la fin du mois, lorsque le serviteur de circonscription et sa femme envoient à la Société leurs rapports

de service, ils font aussi un rapport sur leurs frais, pourvu que ceux-ci n'aient pas été couverts par les congrégations. La Société accepte de rembourser le serviteur de circonscription de ses frais de transport pour ses voyages d'une congrégation à l'autre, mais non pour ses déplacements dans le territoire de chaque congrégation. La Société lui paiera également son logement et sa nourriture, si certaines congrégations ne sont pas à même de les fournir. En outre, il reçoit une petite allocation mensuelle pour couvrir ses frais personnels, et puisqu'il obtient ses publications au tarif de pionnier, ses placements lui procurent un peu plus d'argent pour l'aider à continuer son service. Ces serviteurs sont confiants que, conformément à la promesse de Jésus, s'ils cherchent sans cesse à servir les intérêts du Royaume de Jéhovah, leurs besoins matériels seront satisfaits. — Luc 12 : 31.

L'excellent service accompli par ces frères mûrs est partout grandement apprécié par le peuple de Jéhovah. Grâce à ce service, nous sommes tous mieux à même de louer Dieu, d'entretenir des rapports étroits avec la Société et de nous tenir fermes dans la foi.

LE SERVITEUR DE DISTRICT

Le serviteur de district est un autre surveillant itinérant des témoins de Jéhovah. Un certain nombre de circonscriptions forment un district. En tant que surveillant, le serviteur de district visite régulièrement les serviteurs de circonscription et collabore avec eux dans le ministère. Ce serviteur est également l'orateur principal aux assemblées de circonscription.

Le serviteur de district s'intéresse vivement au ministère du champ et, bien qu'il consacre beaucoup de temps à des questions d'organisation, il passe quatre-vingt-cinq heures par mois dans l'œuvre consistant à aller de maison en maison, à faire de nouvelles visites et à conduire des études bibliques. Il se peut que certains mois il y consacre moins de temps, si de nombreux proclamateurs spirituellement faibles requièrent une attention spéciale ;

néanmoins, ce serviteur s'efforce toujours d'être un exemple de zèle dans le ministère du champ. S'il est marié, sa femme annonce, elle aussi, le message du Royaume, au même titre que tous les autres témoins de Jéhovah. D'ordinaire, elle est pionnier, consacrant au moins cent heures par mois au service du champ.

La Société prévoit que le serviteur de district passe deux semaines dans chaque circonscription. Pendant une semaine, il collabore avec le serviteur de circonscription pendant que celui-ci accomplit sa visite normale dans une congrégation. Il passe l'autre semaine dans la ville où doit se tenir l'assemblée de circonscription. Ses frais de logement et autres sont couverts de la même manière que ceux du serviteur de circonscription.

Si votre congrégation est celle qui doit être visitée par le serviteur de circonscription pendant la semaine où celui-ci est accompagné du serviteur de district, votre surveillant sera informé à l'avance, pour qu'il puisse prendre toutes les dispositions nécessaires. Cette semaine-là, le serviteur de circonscription vérifie les écritures de la congrégation plus tôt que d'habitude puis, le mardi après-midi, lui et sa femme ont l'occasion de s'entretenir avec le serviteur de district au sujet de leur ministère et d'éventuels problèmes qu'ils ont à résoudre. C'est là une disposition prévue pour l'édifier, pour que lui, à son tour, puisse continuer de vous procurer des bénédictions. Pendant cette visite, le serviteur de district assiste aux réunions tenues avec la congrégation, les serviteurs et les pionniers. Il observe le serviteur de circonscription pendant que celui-ci remplit sa tâche, afin de lui faire des suggestions constructives en vue d'améliorer son service. Cependant, le serviteur de district n'est pas seulement présent pour vérifier le travail du serviteur de circonscription ; il est un collaborateur de ses frères dans le service de Dieu, et il est prêt à faire tout ce qui est nécessaire pour les édifier spirituellement et les encourager (Actes 11 : 23 ; Deut. 3 : 28). Le serviteur de district participe pleine-

ment à l'activité ministérielle prévue pour la semaine. Il se réserve du temps pour travailler avec le serviteur de circonscription et sa femme, mais vous et d'autres proclamateurs pouvez également être formés par le serviteur de district, tout comme vous pouvez l'être par le serviteur de circonscription. Vers la fin de la semaine, le serviteur de district parle devant la congrégation, prononçant le discours de clôture d'une demi-heure le samedi soir et un autre discours de trente minutes après l'étude de *La Tour de Garde* le dimanche.

En règle générale, la première partie de l'autre semaine que le serviteur de district passe dans la circonscription est consacrée à la congrégation dans le territoire de laquelle doit se tenir l'assemblée de circonscription semestrielle. Le mardi soir, le serviteur de district fait un discours de service d'une heure devant la congrégation locale, et pendant les deux jours suivants il sort dans le champ avec les frères. Au cours des soirées, il peut projeter l'un des films de la Société dans des congrégations voisines. Pendant ce temps-là, normalement le serviteur de circonscription est très occupé par les préparatifs de l'assemblée.

Durant cette semaine-là, le serviteur de district aussi suit de près les affaires de l'assemblée, car il en est le président. Le mardi après-midi, il examine avec le serviteur de circonscription les Rapports d'analyse envoyés par les congrégations de cette circonscription. Ces rapports indiquent les résultats obtenus dans le service, l'assistance aux réunions, etc. Ces renseignements lui permettent de donner des conseils constructifs à toute la circonscription. D'ordinaire, le programme de l'assemblée proprement dite commence le vendredi soir et se termine le dimanche en fin d'après-midi. Le programme prévoit une réunion des serviteurs de congrégation avec les serviteurs de district et de circonscription le samedi après-midi, suivie d'une réunion stimulante tenue avec les proclamateurs qui s'intéressent au service de pionnier. Du début à la fin, l'assemblée est un temps

de rafraîchissement spirituel, et elle fait l'objet d'une bonne publicité pour que le public y soit invité.

Au cours de l'assemblée, le serviteur de district a l'occasion d'observer la façon dont elle a été organisée et de donner des suggestions. La responsabilité incombe principalement au serviteur de circonscription d'organiser l'assemblée, de louer la salle, de prévoir une piscine pour le baptême, etc. Toutefois, pour l'aider dans cette tâche et sur sa recommandation, la Société nomme des frères comme personnel permanent, à savoir: un serviteur d'assemblée, un adjoint au serviteur d'assemblée et un serviteur aux relations publiques. Ces frères collaborent étroitement avec le serviteur de circonscription en s'occupant de l'organisation de l'assemblée, pour permettre à ce serviteur de concentrer davantage son attention sur le programme. D'autres frères capables sont désignés par le serviteur de circonscription pour s'occuper de divers services, et si vous aimeriez lui prêter votre concours, des volontaires sont toujours nécessaires pendant l'assemblée pour accomplir tout le travail qu'il y a à faire lors de ces rassemblements.

Les fonds nécessaires pour organiser ces assemblées et couvrir d'autres frais de la circonscription viennent des frères, et à cet effet des boîtes à contributions sont placées dans la salle de l'assemblée. Le serviteur de circonscription désigne un serviteur chargé des comptes de la circonscription, et ce frère inscrit le montant des contributions et paie les factures approuvées par le serviteur de circonscription. S'il n'y a pas assez d'argent en caisse pour couvrir les premiers frais de l'assemblée, le serviteur de circonscription peut informer les congrégations de sa circonscription de leur privilège de participer aux frais. Mais en général, après la première assemblée tenue dans une circonscription, l'argent en caisse suffit pour faire face aux dépenses initiales de l'assemblée suivante. En attendant la assemblée, les fonds de la circonscription sont souvent mis en dépôt au bureau de la Société. Si, par contre, il y a un déficit à la fin de l'assemblée, la responsabilité

incombe aux surveillants des congrégations de décider quelle contribution leurs congrégations respectives peuvent envoyer à la caisse de la circonscription pour combler ce déficit.

Quant à l'achat de matériel pour la circonscription, aux dons faits à la Société ou à d'autres frais exceptionnels, ce sont là des questions que les surveillants des congrégations doivent régler lors de la réunion qu'ils tiennent le samedi après-midi de l'assemblée. Ces frères sont à même de prendre en considération le montant des fonds disponibles dans la circonscription, les frais occasionnés par l'assemblée, etc. Ils savent aussi si leur propre congrégation peut contribuer à couvrir des frais supplémentaires. De telles dépenses supplémentaires doivent toujours être approuvées sous forme d'une résolution écrite que seuls les surveillants ont besoin d'adopter. Pour tenir les frères au courant de l'état des comptes et de l'usage qui a été fait de l'argent qu'ils ont donné, à chaque assemblée un bref rapport des recettes et des dépenses est rédigé et remis au serviteur de circonscription, qui en donne lecture devant tous les frères.

A présent que vous connaissez quelques détails sur l'organisation des assemblées de circonscription, sans doute appréciez-vous davantage ces rassemblements. Le but de ces assemblées est de vous garder spirituellement fort. Ne manquez pas d'en profiter pleinement.

LE SERVITEUR DE ZONE

Même les serviteurs de filiale, qui sont chargés de la surveillance des congrégations et de toute l'œuvre de prédication dans un pays, voire dans un groupe de pays, sont visités et aidés par d'autres serviteurs responsables au sein de l'organisation de Jéhovah. Le président de la Société visite périodiquement toutes les filiales pour les inspecter et résoudre leurs problèmes. Mais outre ses visites, la Société, agissant par l'intermédiaire du président, désigne certains frères pour qu'ils visitent les bureaux et les imprimeries de la Société, ainsi que

toutes les maisons de missionnaires. Ces frères sont appelés serviteurs de zone.

Les serviteurs de zone vérifient les écritures de chaque filiale, voient si une bonne surveillance est exercée sur les congrégations et analysent le travail accompli dans le service du champ. Ils assistent aux réunions et travaillent avec les frères dans le ministère du champ. Le plus souvent, les serviteurs de zone sont eux-mêmes des serviteurs de filiale, et de ce fait ils comprennent les problèmes qui surgissent et peuvent aider les frères qu'ils visitent à les résoudre. Par la suite, lorsqu'ils rentrent dans le pays où ils remplissent les fonctions de serviteurs de filiale, un autre serviteur de zone vient leur rendre les mêmes services. On voit donc qu'il y a véritablement un échange d'encouragement. Chaque membre de l'organisation, le proclamateur de congrégation au même titre que le surveillant responsable, est fortifié par ce sentiment d'interdépendance, tout comme les différentes parties du corps humain contribuent à la santé de tout le corps. A mesure que chaque membre de l'organisation collabore plus étroitement avec ses compagnons de service dans l'unité et l'amour, il s'unit plus étroitement à Jésus-Christ, le chef de la congrégation chrétienne, et à Jéhovah Dieu, dont l'organisation tout entière est imprégnée de son esprit et guidée par sa Parole, pour qu'elle fonctionne en harmonie avec ses justes desseins. — I Cor. 12:12-31; Eph. 1:22, 23; Prov. 3:5, 6.

CHAPITRE 9

Comment l'œuvre de la prédication est financée

SOUVENT les personnes qui commencent à fréquenter les témoins de Jéhovah leur posent cette question : Qui fournit l'argent nécessaire pour accomplir votre œuvre ? La réponse est simple : Ce sont les témoins de Jéhovah de partout qui en supportent les frais.

Il n'est jamais fait de demande d'argent, mais les frères sont conscients de l'œuvre immense accomplie par la Société pour annoncer la bonne nouvelle du Royaume par toute la terre ; ils savent que pour ce faire il faut de l'argent, et ils désirent participer à ces frais. Ils sont libres d'envoyer des contributions volontaires à la filiale de la Société Watch Tower la plus proche. En cela, ils ressemblent aux serviteurs de Dieu des temps anciens, parmi lesquels tous ceux "qui étaient disposés de cœur à contribuer à tout l'ouvrage (...) apportèrent à Jéhovah des offrandes volontaires". (Ex. 35 : 20-29, AC.) Ces dons sont modiques pour la plupart, mais leur montant global constitue une somme suffisante pour soutenir l'œuvre (Luc 21 : 1-4). Certains témoins de Jéhovah font dans leur testament un legs pour soutenir l'œuvre.

C'est un privilège de participer de cette façon à l'expansion de l'œuvre jusqu'aux confins de la terre, et personne ne devrait penser que ce qu'il peut offrir est trop peu pour être utile. Il est écrit dans II Corinthiens 8 : 12 : "Si l'empressement est là d'abord, il est particulièrement agréable selon ce que quelqu'un a, non selon ce que quelqu'un n'a pas." La Société reçoit des contributions des particuliers, des congrégations

et des circonscriptions. Elle est reconnaissante de ces dons, et elle en accuse toujours la réception.

L'argent reçu n'est jamais utilisé pour enrichir un homme quelconque; il est employé intégralement pour faire avancer la prédication de la bonne nouvelle du Royaume. Il sert à bâtir et à faire fonctionner des imprimeries où sont éditées des publications bibliques; ceux qui travaillent à plein temps dans ces imprimeries reçoivent "la nourriture et le vêtement" ainsi qu'une petite allocation pour couvrir leurs frais personnels (I Tim. 6:8). D'autres témoins qui consacrent au ministère tout leur temps et toute leur énergie en tant que missionnaires, pionniers spéciaux, serviteurs de circonscription et serviteurs de district sont également aidés pécuniairement, pour leur permettre de se nourrir et de se loger pendant qu'ils remplissent leur tâche. En outre, les publications sont cédées à un tarif au-dessous du prix de revient à tous ces travailleurs à plein temps, ainsi qu'aux pionniers et aux pionniers de vacances, pour les aider à couvrir leurs frais. Cela peut se faire grâce aux contributions que vous-même et vos frères du monde entier envoyez à la Société.

Outre ces contributions envoyées à la Société, les membres de chaque congrégation supportent les frais qu'entraîne leur Salle du Royaume, et les autres dépenses locales. Il n'y a jamais de quête, mais il y a des boîtes à contributions dans nos lieux de réunion, pour que chacun puisse participer aux frais "comme il l'a résolu dans son cœur". — II Cor. 9:7.

Par ailleurs, vous donnez généreusement de votre temps et de vos forces pour prêcher dans votre territoire. Vous êtes prêt à supporter les frais qu'entraîne cette prédication, et vous ne vous attendez pas à être payé par ceux que vous aidez à étudier la Bible. Comme tous les autres témoins de Jéhovah, vous mettez en pratique les instructions de Jésus-Christ, qui déclara: "Vous avez reçu gratuitement, donnez gratuitement." (Mat. 10:8). Voilà également l'attitude des serviteurs nommés au sein de votre

congrégation. Bien qu'ils accomplissent de nombreuses tâches supplémentaires dans l'intérêt de la congrégation, ils ne reçoivent aucun salaire. Ils travaillent par amour pour Jéhovah et pour ses "brebis". Comme vous, ils sont heureux de se dépenser dans le service de Jéhovah. Oui, le peuple de Jéhovah trouve le bonheur en donnant. — Actes.20 : 35.

CHAPITRE 10

Préservons la pureté de l'organisation

NON seulement les serviteurs nommés, mais tous les témoins de Jéhovah, devraient désirer sincèrement préserver la paix et l'unité de la congrégation (I Pierre 3:10, 11). Il est de toute première importance que nous soyons en paix avec Dieu et que nous démontrions activement notre amour pour lui (II Jean 6). Mais la Bible déclare sans détours que "celui qui n'aime pas son frère, qu'il voit, ne peut pas aimer Dieu, qu'il ne voit pas". (I Jean 4:20.) Ainsi, nous ne pouvons prétendre honnêtement aimer Jéhovah Dieu si nous gardons de l'animosité contre nos frères et sœurs chrétiens. Jésus-Christ affirma: "A ceci tous reconnaîtront que vous êtes mes disciples, si vous avez de l'amour entre vous." (Jean 13:35). Celui qui ne manifeste pas cette qualité ne marche pas sur les traces de Jésus.

Même si quelqu'un nous offense, l'amour devrait nous inciter à lui pardonner. A. ce sujet, voici le conseil donné dans les Ecritures: "Continuez de vous supporter les uns les autres et de vous pardonner librement l'un l'autre, si quelqu'un a un sujet de plainte contre l'autre. De même que Jéhovah vous a librement pardonné, faites pareillement." (Col. 3:13). Cela ne veut pas dire que

les chrétiens approuvent le mal, mais ils se rendent compte qu'ils sont tous imparfaits, et ils agissent avec bonté les uns envers les autres, comme ils désirent que Dieu agisse à leur égard. — Mat. 6: 12, 14, 15; 18: 21-35.

Aussi, lorsque des difficultés surgissent entre certains membres de la congrégation, les chrétiens mûrs ne cherchent pas à se venger, à rendre le mal pour le mal (I Pierre 3: 8, 9). Ils ne refusent pas avec froideur de parler à l'offenseur (I Cor. 13: 4, 5; Eph. 4: 26). Si possible, ils passent tout simplement sur les offenses, surtout quand ils s'aperçoivent qu'elles ont été commises sans malice. — Eph. 4: 32; Prov. 19: 11.

Mais que devez-vous faire s'il s'agit d'un péché sérieux? Que faire si la faute commise a créé un sérieux différend entre vous et l'offenseur, ou si vous pensez qu'en oubliant simplement l'incident, vous risquez d'exposer au danger d'autres membres de la congrégation? Quelles démarches devriez-vous entreprendre?

Colporter l'affaire n'est pas une solution; cela ne ferait qu'aggraver la situation. En outre, d'après la Bible, la première démarche ne consiste pas à demander à votre surveillant chrétien de parler à l'offenseur. Cette responsabilité vous incombe. Dans Matthieu 18: 15 il est écrit: "Si ton frère commet un péché, va exposer sa faute [reprends-le] entre toi et lui seul. S'il t'écoute, tu as gagné ton frère." Naturellement, si l'offenseur sait qu'il a commis une faute, se montre repentant et fait ce qu'il faut pour régler l'affaire, en général cette démarche n'est pas nécessaire. Mais s'il n'agit pas ainsi, la Bible conseille à celui contre qui le péché a été commis de parler à l'offenseur. Il faut le faire, non pas sous le coup de la colère, mais dans le but de 'gagner votre frère'. Si vous abordez l'offenseur avec amabilité, en général vous n'aurez pas de mal à vous réconcilier avec lui. Vous aurez ainsi aidé le fautif à conformer de nouveau sa vie à la Parole de Dieu. Mais que devez-vous faire si la difficulté subsiste et qu'il ne vous semble pas possible de l'oublier?

Passer à la démarche suivante, celle qui est expliquée dans Matthieu 18:16 en ces termes: "S'il n'écoute pas, prends avec toi un ou deux autres, afin que de la bouche de deux ou trois témoins toute l'affaire soit établie." Il ne s'agit pas là de chercher des partisans, des personnes sur qui vous pensez pouvoir compter pour défendre votre cause. Cherchez plutôt l'aide de frères chrétiens mûrs. Alors que jusque-là l'offenseur avait tendance à considérer l'affaire comme sans importance ou bien même à continuer d'agir contrairement aux principes chrétiens, il se peut que maintenant il comprenne combien la situation est sérieuse. Les frères mûrs que vous prenez avec vous peuvent lui donner de bons conseils bibliques, et peut-être cela produira-t-il sur lui un bon effet. Tous les intéressés seront heureux que l'affaire soit réglée. En revanche, si l'offenseur se montre agressif et rejette les conseils des Ecritures, si encore il se dit décidé à poursuivre sa ligne de conduite non chrétienne, il y aura deux ou trois témoins pour l'attester. Dans un tel cas, lorsque la personne refuse d'écouter, dédaigne tous les efforts déployés en vue d'une réconciliation et repousse les conseils de la Parole de Dieu, alors Jésus vous conseille de parler "à la congrégation" (Mat. 18:17), c'est-à-dire aux "aînés" qui sont des serviteurs responsables au sein de la congrégation.

Cependant, il sera rarement nécessaire d'aller jusque-là. Normalement, les deux personnes impliquées dans un différend parviennent à régler l'affaire. Si vous acceptez la responsabilité de résoudre vos problèmes de cette façon bienveillante, vous contribuerez à la santé spirituelle de la congrégation.

Il existe également d'autres moyens importants qui vous permettront de contribuer personnellement à la santé spirituelle de la congrégation. Vous pouvez aider l'organisation à rester moralement pure et libre de toutes les influences qui pourraient la corrompre. C'est là une tâche à laquelle nous pouvons tous participer, et nous avons le devoir de le faire, au lieu de penser

que ce problème ne concerne que le surveillant. Si nous maintenons l'excellence de notre conduite, ceux qui nous observent sont incités à glorifier Dieu. Mais si une personne a une conduite dissolue, on parle en mal de la voie de la vérité (I Pierre 2:12; II Pierre 2:2). Lorsque vous résistez à la tentation d'agir mal, vous contribuez à maintenir la pureté morale de l'organisation. Il en est de même quand vous refusez de nourrir votre esprit d'idées qui créent des désirs mauvais. Les parents qui forment et corrigent convenablement leurs enfants pour que ceux-ci marchent dans les sentiers de la justice, contribuent à l'excellente réputation de l'organisation de Jéhovah. Cela est également vrai des jeunes chrétiens qui obéissent à leurs parents et refusent d'imiter le monde et ses voies. Lorsque, avant que vos étudiants ne se fassent baptiser, vous vous donnez la peine de leur enseigner les principes élevés de la morale biblique, vous aidez l'organisation à préserver sa pureté. Ce sont là des choses importantes qu'il faut faire pour que l'esprit de Dieu continue d'agir librement au sein de la congrégation. — I Cor. 5:5.

DE L'AIDE POUR CEUX QUI SE SONT LAISSÉS SURPRENDRE PAR LE PÉCHÉ

Néanmoins, il peut arriver qu'un témoin de Jéhovah voué et baptisé commence à se conduire d'une façon peu chrétienne ou fasse des choses qui peuvent facilement lui créer des difficultés. Il se peut même qu'il ne se rende pas compte de la gravité de la situation. Que peut-on faire pour l'aider? Nous lisons dans Galates 6:1, 2: "Frères, même si un homme fait un faux pas avant qu'il s'en rende compte, vous qui avez des qualifications spirituelles essayez de rétablir un tel homme dans un esprit de douceur, te surveillant toi-même, de crainte que tu ne sois aussi tenté. Continuez de porter les fardeaux les uns des autres, et accomplissez ainsi la loi du Christ." Ainsi, les serviteurs nommés et peut-être d'autres chrétiens spirituellement mûrs essaieront avec amour d'aider le fautif à voir les choses

comme Jéhovah les voit et à rendre droits les sentiers pour ses pieds.

Le plus souvent, cependant, le chrétien baptisé connaît les principes bibliques sur la conduite qui est agréable à Dieu, et s'il a fait quelque chose qui est condamné dans les Ecritures, il s'en rend parfaitement compte. Certes, il a pu agir sans préméditation ; il a pu se laisser surprendre par la tentation. Mais à présent qu'il se met à réfléchir, il se rend compte qu'il a offensé Jéhovah. Que doit-il faire ? Il doit prier Dieu humblement, par Jésus-Christ, lui confesser sa faute et chercher son pardon (Ps. 32 : 5 ; I Tim. 2 : 5). Ensuite, il devrait faire le nécessaire pour éviter de se trouver dans une situation qui l'amènerait à répéter sa faute. Nous sommes tous imparfaits et nous ne parvenons pas à remplir toutes les exigences de la justice de Dieu (Rom. 3 : 23). C'est pourquoi, en enseignant à ses disciples comment prier, Jésus leur dit d'inclure dans la prière qu'ils adressent à Dieu la demande suivante : "Remets-nous nos dettes, comme nous aussi nous avons remis à nos débiteurs." — Mat. 6 : 12.

Si, toutefois, de sérieuses difficultés surgissent, il est également sage de chercher les conseils d'un frère chrétien mûr. On peut consulter le surveillant de la congrégation ou l'un des autres membres du comité. Dans certaines congrégations, il y a d'autres frères d'une maturité comparable à celle des frères précités, et on peut aussi leur parler en toute confiance lorsqu'on a besoin d'aide. Jéhovah, qui connaît nos faiblesses, a prévu dans son amour que nous puissions trouver du secours auprès de ces frères lorsque nous sommes en danger. A ce sujet, notez ce qui est dit dans Jacques 5 : 14-16 : "Quelqu'un parmi vous est-il [spirituellement] malade ? Qu'il appelle auprès de lui les aînés de la congrégation, et qu'ils prient sur lui en l'oignant d'huile au nom de Jéhovah. Et la prière de la foi rétablira celui qui est indisposé, et Jéhovah le relèvera. De plus, s'il a commis des péchés, il lui sera pardonné. Confessez donc ouvertement vos péchés l'un à l'autre et

priez l'un pour l'autre, afin que vous soyez guéris. La supplication d'un homme juste, quand elle est à l'œuvre, a beaucoup de force."

L'aide que les frères mûrs peuvent nous apporter est une disposition que Jéhovah a prise pour notre bien; ces frères n'ont pas été désignés pour s'ingérer dans les affaires de tous les autres. Mais il est évident que lorsqu'une personne commet des péchés graves, elle montre par là même qu'elle est spirituellement faible. Elle a donc besoin d'aide pour résoudre ses difficultés, et elle fera preuve de sagesse si elle réclame de l'aide.

Il est très dangereux de ne pas demander à être secouru. Si un frère en butte à des difficultés refuse de se faire aider, il se peut qu'il s'habitue à marcher dans la voie du péché au point de devenir irréformable. Ou bien, même s'il ne répète pas sa faute, il risque de s'éloigner de l'organisation de Jéhovah de peur que son péché soit découvert (Prov. 18:1). Ne serait-il pas préférable que le fautif reconnaisse humblement qu'il y a des moments où il a besoin d'aide, et qu'il profite des dispositions bienveillantes que Jéhovah a prises à cet effet?

N'oubliez pas ce qui est écrit dans Proverbes 28:13: "Celui qui cache ses transgressions ne prospère point, mais celui qui les avoue et les délaisse obtient miséricorde." Par conséquent, si quelqu'un est tombé dans le péché et le regrette sincèrement, il prouve son repentir, non pas en cachant sa transgression, mais en la confessant, en cherchant de l'aide, et en évitant soigneusement désormais de se trouver dans une situation qui pourrait l'amener à répéter sa faute. De cette façon, il peut être rétabli spirituellement et connaître de nouveau l'approbation de Jéhovah.

Bien qu'un frère mûr puisse aider spirituellement quelqu'un qui a des problèmes, il y a des cas qui doivent toujours être signalés à l'attention du comité de la congrégation. Il s'agit du mensonge, du vol, de l'ivrognerie et d'autres péchés graves qui ont été *commis à maintes reprises*. La répétition d'un péché est une chose

sérieuse, mais si le fautif s'est confessé volontairement et désire sincèrement faire ce qui est juste aux yeux de Jéhovah, il se peut qu'on puisse l'aider.

Certains autres cas qui ne concernent pas un péché répété devraient aussi être signalés à l'attention du comité. Entre autres, il y a les cas d'impureté sexuelle impliquant d'autres personnes, que la faute ait été commise par des adultes ou par des mineurs voués et baptisés, et d'autres péchés graves qui sont devenus notoires ou qui risquent de devenir un sujet de discussion au sein de la congrégation.

AUDITIONS DEVANT LE COMITÉ

Les serviteurs de chaque congrégation qui ont la responsabilité d'entendre de telles causes constituent le comité de la congrégation. D'ordinaire, ce comité judiciaire, dont tous les membres sont du sexe masculin, se compose du serviteur de congrégation, de l'adjoint à ce dernier et du serviteur aux études bibliques. Cependant, afin d'assurer l'impartialité des décisions, il peut arriver que l'un de ces frères demande à se désister lorsqu'il faut examiner une certaine affaire, et dans ce cas les deux autres frères choisiront un troisième frère mûr pour compléter le comité. Ces frères qualifiés sont désireux d'aider à se rétablir spirituellement quiconque a trébuché à cause de son imperfection mais se repent sincèrement de sa faute; d'autre part, ils sont pleinement conscients de leur devoir de protéger l'organisation contre tous ceux qui "changent la bonté imméritée de notre Dieu en excuse pour se conduire de manière dissolue" et qui cherchent à corrompre le peuple de Dieu, qui est pur et peu méfiant. — Jude 4.

S'il vous arrive d'être témoin d'une faute grave commise par un chrétien voué et baptisé, membre de la congrégation, ou si vous apprenez qu'il a commis un tel péché, votre fidélité à Jéhovah et à son organisation devrait vous inciter à signaler le fait à l'attention des serviteurs responsables (Ps. 31:24, AC). En cachant la conduite non chrétienne du fautif, vous ne faites pas

réellement preuve de bonté à son égard ; il se peut qu'il s'endurcisse au péché, à tel point qu'il ne pourra plus changer de conduite, ce qui l'amènerait à la destruction éternelle. Et il est certain qu'on ne démontre pas son amour pour Jéhovah Dieu ou pour son peuple lorsqu'on se rend complice de l'iniquité en cachant ceux qui la pratiquent. Celui qui aime la justice et qui est vraiment fidèle à Dieu aura le courage de dévoiler la conduite pécheresse du fautif et de dire sans crainte la vérité devant le comité, quand il sera invité à s'exprimer. — Lévi. 5 : 1 ; Eph. 4 : 24 ; Luc 1 : 74, 75.

Lorsque l'accusation d'un péché grave est portée contre quelqu'un, le comité judiciaire de la congrégation fait le nécessaire pour tenir une audition. L'accusé est informé par écrit de l'heure de la réunion, de l'objet de celle-ci et de ce dont on l'accuse. L'accusé est traité avec bonté. S'il ne vient pas à la date fixée par le comité, celui-ci fait preuve de considération en s'efforçant de lui demander quelle date lui convient. Les membres du comité lui donnent pleinement l'occasion de s'expliquer et de présenter ses témoins, tout comme ils sont disposés à entendre d'autres témoins et ceux qui portent les accusations. Si l'accusé refuse d'assister à l'audition, même la deuxième fois, cela n'empêchera pas le comité de prendre une décision si les preuves sont clairement établies. — Nomb. 16 : 12-14, 25-33.

Quand on juge des affaires touchant la vie de chrétiens voués qui servent Jéhovah, on assume une lourde responsabilité. Aussi le comité a-t-il le devoir de s'assurer qu'il a réuni tous les faits avant de rendre sa décision (I Tim. 5 : 21 ; Prov. 18 : 13 ; Deut. 13 : 12-14). Il faut deux ou trois témoins pour établir un fait (I Tim. 5 : 19 ; Deut. 19 : 15). Ces témoins ne sont pas des personnes qui ne font que colporter des propos venus à leurs oreilles ; il faut qu'ils aient été témoins des choses qu'ils affirment. Aucune mesure n'est prise s'il n'y a qu'un seul témoin ; non pas que les frères mettent en doute le témoignage du témoin unique, mais la Bible exige que dans les affaires sérieuses les faits

soient attestés par deux ou trois témoins, à moins que le fautif confesse son péché.

Cependant, si un frère ou une sœur confesse une faute commise avec un autre frère ou sœur et qu'il n'y ait pas de témoin pour confirmer ses dires, cette confession n'oblige-t-elle pas le comité à considérer comme coupable l'autre personne qui est accusée d'avoir pris part au péché? Dans un tel cas, les membres du comité conseillent à celui ou à celle qui a confessé la faute d'agir d'abord selon Matthieu 18: 15-17, et ils s'assurent que chacune des démarches expliquées dans ce passage a été tentée. Si l'accusé nie systématiquement les faits qui lui sont reprochés, et qu'il n'y ait pas d'autres preuves de sa culpabilité, les Écritures n'autorisent pas ceux qui jugent l'affaire à le déclarer coupable. Il se peut bien qu'il soit coupable, mais dans ce cas Jéhovah le sait, et avec le temps la vérité deviendra manifeste (I Tim. 5: 24). D'autre part, si l'on observe la règle biblique, on évitera de commettre une injustice. Mais qu'en est-il de celui ou de celle qui a confessé son péché? Cette personne est coupable soit d'avoir commis le péché confessé, soit d'avoir menti et d'avoir porté un faux témoignage contre un autre chrétien. Mais en cas de repentir, le coupable sera mis à l'épreuve.

Si, au cours de l'audition devant le comité, il y a le nombre requis de témoins et qu'il soit établi indubitablement que l'accusé a commis un péché sanctionné par l'exclusion, le comité s'efforce de déterminer s'il existe des raisons valables de faire preuve de miséricorde. Faute de quoi les Écritures obligent le comité à exclure le coupable (I Cor. 5: 9-13). Il se peut que les membres du comité aient pitié de lui, mais ce n'est pas là une bonne raison pour lui témoigner de la miséricorde. La seule raison valable est le repentir sincère du fautif (II Chron. 7: 14; Es. 55: 7). Peut-être celui-ci prétend-il regretter sa faute, mais a-t-il vraiment le cœur déchiré à cause de son péché et, par amour pour Jéhovah et son organisation, désire-t-il sincèrement éviter toute répétition de sa mauvaise conduite (Ezéch. 18: 30, 31)?

Si une personne se montre indifférente à l'égard de la situation, ou prétend se repentir tout en persistant dans sa mauvaise conduite, on ne peut éluder les exigences de la justice divine.

L'EXCLUSION

Lorsque quelqu'un est exclu de la congrégation chrétienne, le comité judiciaire rédige une résolution et en donne lecture à la congrégation, l'informant que la personne a été exclue pour conduite indigne d'un chrétien. Il n'est pas demandé à la congrégation de procéder à un vote sur cette résolution. Au comité incombe la responsabilité d'agir au nom de la congrégation tout entière, car c'est lui qui a fait l'enquête. Ceux qui aiment la loi et la justice de Jéhovah accepteront la décision et ne murmureront pas contre ceux qui l'ont prise (Nomb. 16:41-50; Ps. 119:29, 30, *Da*). Le comité informe la Société de cette décision, en précisant la date de l'exclusion, le motif et les preuves, et chaque membre du comité signera la lettre. La Société envoie alors à la congrégation une fiche d'exclusion, qui est conservée dans le dossier de la congrégation. Naturellement, si un exclu croit non motivée la mesure du comité, il peut en faire appel à la Société, mais il doit remettre le double de sa lettre au comité de la congrégation qui l'a exclu.

L'exclusion est une chose sérieuse. Celui qui est exclu est chassé de la congrégation; il ne fait plus l'objet de la fraternité chaleureuse des fidèles chrétiens, et il n'est plus reconnu comme membre de la congrégation. C'est pourquoi les membres de la congrégation qui sont fidèles cessent de "fréquenter" une telle personne (I Cor. 5:11, 13). Toute personne baptisée qui choisit délibérément de suivre une ligne de conduite impure montre par là qu'elle rejette les enseignements de la Bible au même titre que celui qui enseigne publiquement des choses qui sont contraires à ce que les Ecritures nous apprennent sur l'identité de Dieu, la rédemption, la résurrection, etc. (Tite 3:10, 11.) Au sujet de telles

personnes, la Parole de Dieu nous donne le conseil suivant: "Quiconque se porte en avant et ne demeure pas dans l'enseignement du Christ n'a pas Dieu. (...) Si quelqu'un vient à vous et n'apporte pas cet enseignement, ne le recevez pas chez vous ni ne lui dites de salutation. Car celui qui lui dit une salutation participe à ses mauvaises œuvres." (II Jean 9-11). Par fidélité envers Dieu, aucun membre de la congrégation ne devrait saluer de telles personnes lorsqu'il les rencontre en public, et il ne devrait pas non plus les recevoir chez lui. Même les parents naturels de l'exclu qui ne vivent pas sous le même toit que celui-ci, devraient attacher plus de prix aux relations spirituelles qu'à la parenté charnelle et éviter autant que possible tout contact avec lui. Quant à ceux qui vivent sous le même toit qu'un exclu, ils doivent cesser toute communion spirituelle avec celui-ci. Ainsi, on oblige le coupable à se rendre pleinement compte de l'énormité de sa faute et, en même temps, Jéhovah protège la bonne réputation de son organisation ainsi que la santé spirituelle des membres de celle-ci.

Si un exclu désire assister aux réunions afin de se rétablir spirituellement, il ne lui est pas interdit de venir aux réunions ouvertes au public et tenues dans la Salle du Royaume, pourvu qu'il se conduise convenablement. Bien entendu, personne ne le saluera, et il n'a pas le droit d'assister aux réunions tenues dans les demeures privées. La congrégation refusera de lui attribuer un territoire pour prêcher, et elle n'acceptera pas non plus ses rapports de service. Si toutefois l'exclu désire lire les publications de la Société, il peut s'en procurer des exemplaires pour son usage personnel. Peut-être ce qu'il lira l'aidera à corriger ses pensées, à adoucir son cœur et à revenir à Jéhovah.

LA RÉINTÉGRATION

Si un exclu revient à la raison, se repent de ses péchés et le montre au point qu'il n'est pas raisonnablement permis d'en douter, et cela pendant une certaine période,

il peut demander par écrit sa réintégration au serviteur de congrégation. Aucune demande de réintégration ne sera prise en considération pendant au moins une année après l'exclusion, et dans certains cas pendant une période plus longue encore. Cependant, dès le terme d'une période suffisante, le comité peut convoquer l'exclu et écouter sa requête. Si les membres du comité acquièrent la conviction que depuis longtemps un changement s'est opéré dans son cœur, s'ils croient que Jéhovah Dieu lui a pardonné en raison de son cœur contrit, et si encore ils voient que l'exclu désire humblement faire la volonté de Jéhovah, alors les Ecritures les autorisent à envisager sa réintégration. Si, en revanche, l'exclu n'a changé sa conduite que tout récemment, ou bien s'il cherche constamment à se justifier et ne manifeste pas un esprit d'humilité, alors il n'y a aucune raison valable de le réintégrer.

Là où le comité décide que les Ecritures l'autorisent à réintégrer une personne, il rédige une résolution à cet effet et en donne lecture à la congrégation, pour informer celle-ci que l'intéressé a été réintégré. Il en avisera également la Société en lui renvoyant la fiche d'exclusion portant la date de la réintégration et la signature du serviteur de congrégation. On pourra alors accueillir de nouveau l'exclu au sein de la congrégation et le considérer comme un frère (II Cor. 2 : 6-8). Cependant, pour s'assurer qu'il est digne de réintégrer la congrégation et afin de le fortifier spirituellement, le comité le mettra à l'épreuve, en général pendant au moins un an, en l'assujettissant à certaines restrictions raisonnables concernant sa conduite. Pendant la durée de l'épreuve, l'intéressé peut participer librement à toutes les formes du ministère du champ et il peut répondre aux réunions, si le conducteur juge bon de l'inviter à parler. Toutefois, jusqu'au terme de la période d'épreuve, il ne pourra pas monter sur l'estrade aux réunions, sauf pour prononcer une allocution d'élève, et il ne sera pas invité non plus à prononcer une prière en tant que représentant de la congrégation. On l'infor-

mera quand sa mise à l'épreuve aura pris fin, mais cela ne sera pas annoncé à la congrégation.

Celui qui est exclu est retranché, non seulement de la congrégation locale où il assistait aux réunions, mais de toutes les congrégations du peuple de Jéhovah, partout où elles se trouvent. Puisque la congrégation ayant infligé l'exclusion connaît mieux que quiconque les circonstances qui l'ont amenée à prendre cette mesure, c'est elle qui doit procéder à la réintégration, même si l'exclu est allé dans une autre congrégation. La congrégation fréquentée présentement par l'exclu peut écouter sa demande de réintégration et faire une recommandation motivée à la congrégation qui a jugé l'affaire en premier lieu, mais c'est à l'actuel comité de cette dernière congrégation qu'incombe la responsabilité de prendre une décision. De même, la congrégation qui impose une mise à l'épreuve est aussi celle qui met un terme à la mesure.

LA MISE A L'ÉPREUVE

Les fautes qui sont signalées à l'attention du comité n'entraînent pas toutes l'exclusion. Parfois il suffit de donner quelques bons conseils. Même si une personne vouée et baptisée commet un péché grave, le comité peut décider de la mettre simplement à l'épreuve, s'il peut trouver des raisons de faire preuve de miséricorde, à cause de l'aveu spontané et du repentir sincère du fautif, surtout s'il s'agit d'une première faute. D'ordinaire, les mises à l'épreuve ne sont pas annoncées, à moins que la faute ne soit généralement connue. Il appartient au comité de décider s'il convient d'annoncer cette mesure. Cependant, s'il s'agit d'une personne nommée par la Société, soit comme serviteur, soit comme pionnier, il faut en aviser la Société.

Les mises à l'épreuve durent en général un an. Pendant ce temps, le comité observe la conduite de l'intéressé et lui fournit l'aide nécessaire pour le fortifier spirituellement. Si la personne est mise à l'épreuve pour avoir commis un acte d'impureté sexuelle avec quelqu'un

d'autre, ou si cette mesure est annoncée à la congrégation, ses privilèges de service seront limités pendant la durée de la mise à l'épreuve. Jusqu'à la fin de celle-ci, le frère ne peut plus exercer la charge de serviteur au sein de la congrégation, et il ne doit pas non plus monter sur l'estrade aux réunions, sauf pour prononcer des allocutions d'élève; enfin il ne sera pas invité à prononcer une prière en tant que représentant de la congrégation. Cependant, il peut participer au ministère du champ et répondre aux réunions, si le conducteur juge bon de l'inviter à parler. La mise à l'épreuve ne comporte jamais des restrictions concernant le manger et le boire ni l'obligation de remplir certaines exigences de service. Toutefois, le comité peut donner à l'intéressé des conseils appropriés, et si de mauvaises compagnies l'ont entraîné au mal, il est légitime de les lui interdire, afin de lui épargner des situations susceptibles de le faire retomber dans le péché (I Cor. 15: 33; II Cor. 6: 17). Si la mise à l'épreuve n'a pas pour motif l'impureté sexuelle et que cette mesure ne soit pas annoncée à la congrégation, il se peut qu'il ne soit pas nécessaire de limiter les privilèges de service de l'intéressé, mais c'est là une chose que le comité doit décider. Pendant la période de la mise à l'épreuve, des dispositions sont prises pour que l'un des membres du comité passe du temps chaque mois avec l'intéressé pour lui donner des conseils bibliques appropriés à son cas, en vue de l'éduquer spirituellement. — I Thess. 5: 14.

Si une personne qui fréquente régulièrement la congrégation, mais qui n'est pas un témoin voué et baptisé, a une conduite qui est absolument contraire aux principes chrétiens, le comité ne peut fermer les yeux sur ses méfaits. Puisque le fautif non baptisé n'est pas à proprement parler un membre de la congrégation, il ne peut être officiellement exclu ou mis à l'épreuve. Néanmoins, on ne peut permettre à quiconque cherche à corrompre le peuple de Jéhovah d'agir sans entrave. Si la personne ignore tout simplement les exigences bibliques, il suffira peut-être de lui donner avec amabilité

des conseils pour qu'elle rende droits ses sentiers. Si, par contre, le fautif n'aime pas la justice et ne se repent pas, une communication peut être faite à la congrégation, la mettant en garde contre lui.

Si les membres du comité apprennent qu'un membre de la congrégation qui est baptisé, mais qui n'assiste plus aux réunions, se comporte ouvertement d'une façon répréhensible, ils ont le devoir de s'enquérir de la situation. Une personne ne cesse pas de devoir répondre de sa conduite simplement parce qu'elle ne fréquente plus le peuple de Jéhovah; lorsqu'on se voue à Dieu et se fait baptiser, on se charge pour la vie de certaines obligations. Il s'ensuit que celui qui choisit délibérément de vivre dans l'impureté, par exemple, ou de pratiquer une fausse religion, jette l'opprobre sur l'organisation de Jéhovah et la présente sous un faux jour aux yeux de ses amis et des gens qui savent qu'il a été un témoin baptisé. C'est pourquoi le comité a le devoir de prouver que la congrégation n'est pas complice de la mauvaise conduite de cette personne, en prenant des dispositions bien précises pour chasser cette dernière de son sein. — II Cor. 7: 11.

Si un enfant mineur commet une faute et que ses parents soient voués et baptisés, ce sont ces derniers qui ont le devoir de régler l'affaire; le père, en particulier, doit assumer cette responsabilité (Eph. 6: 4; Col. 3: 20). Il leur appartient de décider ce qu'il convient de faire pour réparer le tort que l'enfant a fait. S'ils sont d'avis que pendant un certain temps il faut imposer des restrictions à l'enfant, c'est à eux de s'en occuper (Héb. 12: 9). Cependant, si l'inconduite d'un enfant a jeté le discrédit sur la congrégation, les parents ont le devoir d'informer le comité des mesures qu'ils ont prises pour remédier à la situation. Tant que les parents assument leurs responsabilités, le comité n'interviendra pas, même s'il s'agit de mineurs voués et baptisés. En revanche, si les parents permettent à leurs enfants voués d'avoir une conduite dissolue et n'arrivent pas à les maîtriser, le comité de la congrégation peut s'enquérir de la

situation, en s'efforçant toutefois de s'assurer le concours des parents, et en encourageant ceux-ci à assumer leurs responsabilités vis-à-vis de leurs enfants. Si les parents ne parviennent pas à se rendre maîtres de la situation, même après avoir reçu des conseils bienveillants, alors le comité de la congrégation prendra les mesures qui s'imposent à l'égard des enfants, afin de préserver la pureté de l'organisation. De même, si un mineur voué et baptisé persiste à commettre une faute grave, et refuse de se soumettre à la mise à l'épreuve imposée par ses parents, la congrégation procédera à l'exclusion de ce mineur qui s'obstine dans le péché.

On voit donc que dans le cas d'un mineur dont les parents (ou l'un des deux) sont membres de la congrégation, la mise à l'épreuve peut dans une large mesure se faire dans le cadre de la famille. Si la faute commise est grave, les parents doivent informer régulièrement le comité des mesures qu'ils ont prises, mais tant qu'ils ont la situation en main et que l'enfant se soumet à la mise à l'épreuve, il convient qu'on leur laisse le soin de s'occuper de l'affaire. Il en est de même d'une personne mariée qui pèche contre son conjoint en commettant l'adultère (et seulement dans le cas de cette faute). Si par faiblesse le conjoint fautif s'est laissé surprendre par le péché mais que maintenant, en proie aux remords, il confesse sa faute et demande au conjoint innocent de lui pardonner, une période de mise à l'épreuve peut lui être imposée. Le comité devrait examiner l'affaire pour décider si le fautif est vraiment repentant et s'il y a des raisons de faire preuve de miséricorde en lui imposant une mise à l'épreuve. Si de telles raisons existent, le conjoint fidèle peut instituer et surveiller la mise à l'épreuve, tandis que l'un des membres du comité se bornera à offrir de temps en temps son aide, dans le but d'édifier spirituellement le conjoint fautif.

En apprenant dès maintenant à vivre en harmonie avec les exigences de Jéhovah et à maintenir la pureté de notre enseignement et de notre conduite, nous nous préparons pour la vie dans le nouveau système de

choses promis par Dieu. C'est pourquoi il est indispensable que chacun de nous imprègne son esprit et son cœur des justes préceptes de Dieu. Une connaissance exacte de la loi de Dieu nous protégera, et nous éviterons ainsi d'attirer beaucoup de chagrin sur nous-mêmes et sur nos semblables à cause de notre ignorance. Notre amour pour ce qui est droit aux yeux de Jéhovah nous incitera à agir en harmonie avec ses justes principes.

CHAPITRE 11

Occasions d'avoir part à des privilèges de service spéciaux

QUICONQUE fait vraiment de Jéhovah ses "délices" se réjouit à la perspective de recevoir d'autres privilèges de service (Ps. 37:4; Is. 58:14; AC). Il trouve un plaisir véritable à accomplir la volonté de Dieu et il est heureux d'assumer des responsabilités supplémentaires. Pour lui, ces dernières ne sont pas une corvée désagréable. Elles constituent un travail que, plus que toute autre chose, il désire accomplir. — Ps. 40:8, *Da*.

L'importance d'aller de l'avant, de chercher à accroître notre connaissance, et d'améliorer la qualité du service que nous offrons personnellement à Dieu, est souvent soulignée dans les Ecritures. L'apôtre Pierre engagea ses frères dans la foi à continuer "de croître dans la bonté imméritée et la connaissance de notre Seigneur". (II Pierre 3:18.) Les Hébreux chrétiens reçurent comme conseil de se presser "vers la maturité". (Héb. 6:1.) "Elargissez-vous", telle fut l'exhortation que reçurent les frères de Corinthe, pour démontrer par leurs actes qu'ils se souciaient de leurs semblables (II Cor. 6:13). Paul déclara aux Philippiens que le

ministère qu'il exerçait en leur faveur était "pour votre progrès", et il encouragea Timothée à s'appliquer au ministère, "afin que tes progrès soient manifestes à tous". (Phil. 1:25; I Tim. 4:15.) En apprenant les grands progrès que certains chrétiens avaient réalisés, le même apôtre fut incité à écrire ce qui suit à la congrégation des Thessaloniens: "Il nous faut constamment rendre grâces à Dieu à votre sujet, frères, comme il convient, parce que votre foi croît beaucoup et que l'amour de chacun d'entre vous, l'un pour l'autre, augmente." — II Thess. 1:3.

Dans une de ses paraboles, Jésus souligna fortement la nécessité de faire fructifier tout ce qui nous a été confié. Il parla d'un certain homme de naissance noble qui allait partir à l'étranger pour s'assurer le pouvoir royal et qui appela ses serviteurs pour leur confier une mine, en leur disant de l'employer pour faire des affaires. "Dans la suite, quand il revint, après s'être assuré le pouvoir royal, il ordonna d'appeler auprès de lui les esclaves auxquels il avait donné l'argent, pour s'enquérir de ce qu'ils avaient gagné à faire des affaires. Alors le premier se présenta, disant: 'Seigneur, ta mine a rapporté dix mines.' Et il lui dit: 'C'est bien, bon esclave! Parce que dans une très petite chose tu t'es montré fidèle, aie autorité sur dix villes.' Le second vint, disant: 'Ta mine, Seigneur, a produit cinq mines.' Il dit encore à celui-là: 'Toi aussi, aie la charge de cinq villes.'" Un autre esclave n'avait pas perdu sa mine, cependant il ne l'avait pas fait fructifier. Il fut jugé infidèle, et ce qu'il avait lui fut enlevé (Luc 19:12-26). Jésus-Christ est celui à qui Jéhovah a confié le pouvoir royal et il a accordé à tous ses disciples le privilège de participer au ministère en tant que témoins du Royaume. Il leur dit: "Allez donc et faites des disciples de gens de toutes les nations." — Mat. 28:19.

Par cette parabole, Jésus montra que nous pouvons obtenir son approbation, non en nous contentant de conserver ce qui nous a été confié, mais en l'employant pour le faire fructifier. Pourquoi? C'est que cette

productivité indique que nous avons un cœur honnête et bon. Dans la parabole du semeur, Jésus a expliqué cela en ces termes : “Quant à celui qui est semé dans le sol de qualité, c’est celui qui entend la parole et en saisit le sens, qui porte vraiment du fruit et produit, celui-ci cent fois autant, celui-là soixante, l’autre trente.” (Mat. 13:23). Celui dont le cœur se révèle être un “sol de qualité” reçoit la Parole de Dieu et accepte d’être guidé par son organisation. Il en résulte que Dieu bénit l’œuvre de ses mains et la fait croître.

Pour être productifs, il nous faut travailler avec application, chercher à croître dans la connaissance de la vérité biblique, profiter de l’aide qui nous est offerte pour augmenter nos capacités, et participer avec zèle au ministère du champ. Nous ne devrions jamais devenir indifférents, ni en venir à penser que nous avons fait notre devoir et que désormais nous laisserons aux autres le soin de porter le fardeau. Il se peut que nos possibilités physiques soient limitées, mais si nous débordons de gratitude envers Dieu, nous continuerons de le servir de tout notre cœur. Les nouvelles occasions qui nous sont offertes de faire progresser les intérêts du culte pur seront toujours à nos yeux, dans toute l’acception du terme, des *privileges de service*. Nous écouterons ce conseil biblique : “Restez éveillés, demeurez fermes dans la foi, continuez comme des hommes, devenez forts. Que toutes vos affaires se fassent dans l’amour.” — I Cor. 16:13, 14.

Chaque témoin de Jéhovah, qu’il vienne seulement de se faire baptiser ou qu’il possède des années d’expérience dans le ministère, devrait désirer étendre ses privilèges de service. Ayant une attitude positive, chacun fera bien de travailler dans un but, — un but qu’il peut atteindre dans un délai raisonnable et qui lui servira de tremplin pour progresser encore dans le ministère.

La régularité est fondamentale si l’on veut réellement progresser. Participez-vous au ministère du champ chaque semaine? C’est là un but que chacun de nous

devrait s'efforcer d'atteindre. Nous ne pouvons nous permettre de brûler cette étape et penser que nous pourrions atteindre facilement les autres buts que nous nous sommes fixés dans le ministère sans réaliser d'abord celui-là. La régularité mérite de faire l'objet de toute votre attention et d'une bonne organisation personnelle. Votre emploi du temps devrait prévoir chaque semaine des heures consacrées au ministère du champ. Ayant atteint ce but, vous constaterez que les autres sont plus faciles à réaliser, et la joie que vous éprouverez dans le service augmentera à mesure que vous les poursuivrez.

Il existe de nombreuses formes de service dans lesquelles vous pouvez vous engager, et votre désir sera de les inclure toutes progressivement dans votre programme d'activité hebdomadaire. Si vous en êtes physiquement capable, sans doute participez-vous à la prédication de maison en maison, à l'exemple de Jésus et de ses apôtres (Actes 20: 20; I Cor. 11: 1). Mais revisitez-vous tous ceux qui manifestent de l'intérêt pour la bonne nouvelle? Conduisez-vous régulièrement une étude biblique à domicile? Vraisemblablement c'est grâce à une telle étude que vous êtes parvenu vous-même à une connaissance de la vérité, et cela devrait vous aider à comprendre combien il est important de participer chaque semaine à ces formes du service, afin d'aider vos semblables à trouver le chemin de la vie. Aucun cultivateur ayant ensemencé son champ ne l'abandonne aux mauvaises herbes. Il le cultive avec patience et arrache les mauvaises herbes, après quoi il travaille dur pour rentrer la récolte (Jacq. 5: 7; I Cor. 3: 9). Il devrait en être de même de votre ministère. Après avoir parlé à quelqu'un à propos des desseins de Dieu, en lui laissant une publication à lire, votre devoir consiste à cultiver l'intérêt qu'il a manifesté, à ôter patiemment les obstacles qui l'empêchent de croître spirituellement et à l'aider à produire "du fruit de justice, qui est par Jésus-Christ, à la gloire et à la louange de Dieu". (Phil. 1: 11.) Si vous ne participez pas régulièrement à

ces parties importantes du ministère, faites-en mention dans les prières que vous adressez à Dieu, demandez à l'un des serviteurs nommés de vous aider et faites vous-même des efforts soutenus. Si vous avez déjà part à ces privilèges de service, réfléchissez pour voir si vous ne pouvez pas améliorer votre efficacité, dans le but d'accomplir davantage pendant le temps que vous pouvez consacrer au ministère du champ. A mesure que vos progrès deviendront manifestes, vous connaîtrez en récompense la joie que procure un ministère productif. — Mat. 25: 23.

Il y a un grand besoin de ministres mûrs qui soient prêts à assumer d'autres responsabilités. Combien parmi ceux qui fréquentent votre congrégation font peu de cas du service du champ, et de ce fait n'y consacrent que quelques heures par mois, sans produire beaucoup de fruit? Ils ont besoin de l'aide amicale d'un chrétien zélé qui soit prêt à s'asseoir avec eux pour étudier, pour préparer des sermons, pour leur montrer comment résoudre les problèmes que nous rencontrons en allant de maison en maison, et qui soit disposé à faire de nouvelles visites avec eux et à les aider à commencer une étude biblique à domicile. Ils ont besoin d'encouragement et d'être instruits individuellement. "Nous donc, qui sommes forts, nous devrions supporter les faiblesses de ceux qui ne sont pas forts, et non pas nous plaire à nous-mêmes. Que chacun de nous plaise à son prochain en ce qui est bon pour son édification." (Rom. 15: 1, 2). Etes-vous prêt à étendre votre ministère pour qu'il englobe ce privilège de service spécial?

Grâce à un ministère du champ productif, le nombre des congrégations a augmenté, ce qui crée d'autres occasions de saisir des privilèges de service spéciaux. Dans l'espace de quelques années, il est nécessaire de trouver des milliers de nouveaux surveillants de congrégation et des dizaines de milliers de serviteurs ministériels. Mais outre cela, dans presque chaque congrégation des frères mûrs ont la possibilité d'étendre leurs privilèges en acceptant la charge de serviteur, car

beaucoup de frères nommés actuellement remplissent deux ou trois fonctions. L'apôtre Paul félicite ceux qui recherchent de tels privilèges de service, en ces termes : "Si quelqu'un recherche la charge de surveillant, il désire une œuvre excellente." (I Tim. 3:1). Ces frères ne cherchent pas les honneurs; ils désirent travailler dans une œuvre excellente; ils désirent accomplir davantage dans le service de Jéhovah et rendre des services plus grands à leurs frères chrétiens.

Comme nous l'avons déjà vu dans la parabole des mines, une personne se montre digne de se voir confier d'autres responsabilités en se révélant fidèle et en faisant fructifier ce qu'elle a déjà reçu. Le frère qui s'applique à augmenter ses capacités dans le service de maison en maison et dans les nouvelles visites, conduit des études bibliques productives, prend part régulièrement à toutes les formes de service possibles, participe aux réunions de la congrégation d'une façon édifiante, se donne du mal pour rendre service à ses frères et manifeste dans tout ce qu'il fait les fruits de l'esprit de Dieu, ce frère-là montre par sa fidélité qu'il remplit les conditions pour recevoir d'autres privilèges de service. Au bout d'un certain temps, il se peut qu'il soit nommé serviteur ministériel, et quand il aura acquis de l'expérience dans chaque service accompli par les serviteurs ministériels, peut-être, lorsque l'occasion se présentera, sera-t-il nommé surveillant de congrégation. Il se peut même que des frères de ce genre qui sont spirituellement qualifiés et dont la situation le permet, se voient attribuer les fonctions de serviteurs de circonscription ou de district. Ces frères ne sont pas nommés parce qu'ils se sont concilié les faveurs d'un frère qui occupe une position très en vue, mais parce qu'ils ont gagné l'approbation de Dieu. Ils se sont montrés fidèles dans ce qui est très peu, et Dieu les bénit en leur confiant des responsabilités plus grandes (Ps. 75:6-8; Luc 16:10). Par votre façon d'accomplir le ministère, montrez-vous que vous recherchez de tels privilèges de service?

Il existe d'autres occasions de recevoir des privilèges de service spéciaux. Pendant que nous les examinons ensemble, peut-être vous apercevrez-vous qu'ils sont à votre portée.

POUR SERVIR LÀ OÙ LE BESOIN EST ENCORE PLUS GRAND

Quel que soit l'endroit où vous habitez, il y a du travail à faire dans le service de Jéhovah. Bien que certains territoires soient visités continuellement, cette prédication soutenue fait bien connaître le nom du vrai Dieu et aide ceux qui soupirent et gémissent à cause des abominations commises au sein de la chrétienté à profiter des dispositions que Jéhovah a prises en vue de notre salut (Ezéch. 9:4; II Pierre 3:15). Aussi les ministres de Dieu qui habitent de tels territoires n'ont-ils aucune raison de se relâcher dans leur service.

Il existe cependant des endroits où le besoin de prédicateurs du Royaume est encore plus grand qu'ailleurs. Dans certaines régions, le territoire n'est même pas fait une fois par an. Les gens qui y habitent n'ont pas pleinement eu l'occasion d'entendre la Parole de Dieu. Comme le révèle l'*Annuaire des témoins de Jéhovah*, dans certaines villes il y a tellement de personnes désireuses d'étudier la Bible que les proclamateurs locaux n'arrivent pas à satisfaire à toutes les demandes. Lorsque nous considérons ces régions, nous sommes incités à dire avec Jésus: "Oui, la moisson est grande, mais les ouvriers sont peu nombreux. Suppliez donc le Maître de la moisson d'envoyer des ouvriers dans sa moisson." (Mat. 9:37, 38). L'appel pour des ouvriers prêts à travailler dans la moisson retentit partout. Aucune autre activité déployée sur la terre n'est aussi importante et urgente que cette œuvre de témoignage que Jéhovah fait accomplir sous la direction des anges.
— Rév. 14: 6, 7.

Beaucoup de chrétiens ont répondu à l'appel. Ils ont les mêmes sentiments que Paul et ses compagnons, lorsque l'apôtre reçut une vision d'un Macédonien qui

le suppliait en ces termes : "Passe en Macédoine et aide-nous." Le récit ajoute : "Or dès qu'il eut vu la vision, nous cherchâmes à partir pour la Macédoine, tirant la conclusion que Dieu nous avait appelés pour leur déclarer la bonne nouvelle." (Actes 16: 9, 10). De même aujourd'hui, ceux qui ont répondu à l'appel sont d'avis que c'est Dieu qui leur a lancé l'appel et que c'est lui qui, par l'intermédiaire de son organisation, leur a montré une porte ouverte donnant accès à un privilège plus grand.

Certains de ceux qui jouissent de ce privilège n'ont pas quitté leur congrégation, et durant les mois d'été ils consacrent des week-ends entiers à la prédication dans des territoires que la Société signale comme ayant particulièrement besoin d'être visités. Des familles entières peuvent organiser leurs affaires de façon à passer leurs vacances chaque année dans un territoire où le besoin est grand, en consacrant une partie de chaque journée au ministère du champ. Nombre de frères qui ont fait cela affirment que ce sont là les vacances les plus délassantes et les plus agréables qu'ils aient jamais eues. Il y a même des frères et des familles qui sont allés habiter dans ces régions, afin de faire progresser les intérêts du Royaume là où le besoin est particulièrement grand. Ces frères ressemblent à l'apôtre Paul qui, ayant travaillé dur pour prêcher dans une région et y édifier des congrégations, était prêt à aller ailleurs pour défricher d'autres territoires. — Rom. 15: 23, 24.

Etes-vous à même de servir là où le besoin est grand dans le pays où vous vous trouvez actuellement? Si oui, n'hésitez pas à écrire au bureau de la Société pour lui demander de vous indiquer où vous pourriez être utile. Dans la lettre que vous adressez à la Société, précisez le nom de votre congrégation, votre âge, la date de votre baptême, quelle charge de serviteur vous remplissez dans votre congrégation, et indiquez aussi si vous êtes marié et si vous avez des enfants. Si vous désirez vous rendre dans une certaine région, n'oubliez pas de le mentionner. Au cas où vous voudriez servir dans un autre pays,

écrivez directement à la filiale responsable du territoire qui vous intéresse. De tels changements exigent une bonne organisation et une grande confiance en Jéhovah, mais ils peuvent aussi vous apporter d'abondantes bénédictions.

LE SERVICE DE PIONNIER ORDINAIRE

Le service de pionnier ordinaire est un autre privilège qui s'offre aux ministres qualifiés. Dans ce service, on consacre une centaine d'heures ou davantage chaque mois au ministère du champ. Est-ce dans vos possibilités? Ce service n'est vraiment pas difficile. Il suffit de vous réserver chaque jour en moyenne trois heures vingt minutes pour le service du champ, et vous pouvez employer le reste de la journée pour vous acquitter de vos autres devoirs. Vous pouvez servir dans le territoire de votre congrégation ou ailleurs. Grâce à une bonne organisation personnelle, des milliers de témoins de Jéhovah ont réussi à entreprendre ce service et ils se réjouissent de pouvoir exprimer aussi complètement leur amour pour Jéhovah.

C'est là un champ d'activité auquel chaque jeune chrétien devrait songer sérieusement. Quand le jeune témoin a complété ses études profanes obligatoires, que va-t-il faire de sa vie? Aime-t-il vraiment Jéhovah et s'est-il voué à lui sans réserve? Alors, il ne devrait pas être dans le doute. Il se mettra entièrement au service de Jéhovah.

Certes, il y a des jeunes chrétiens qui doivent assumer de lourdes responsabilités à cause d'une situation difficile qui s'est développée chez eux; d'autres ont de sérieux handicaps physiques (I Tim. 5:4). Ils peuvent axer leur vie sur le ministère, mais leur situation limite dans une certaine mesure le temps qu'ils peuvent consacrer directement au ministère du champ. Toutefois, qu'il soit jeune ou âgé, le chrétien qui aime vraiment Dieu ne reléguera pas le ministère à une place secondaire afin de consacrer le plus clair de son temps et ses meilleures forces à une autre activité qu'il préfère (Mat.

6 : 24, 33 ; I Jean 2 : 15). Lorsqu'il se fit baptiser pour symboliser l'offrande de sa personne à Dieu, le chrétien déclarait à tous les observateurs qu'il aime Jéhovah de tout son cœur, de tout son esprit, de toute son âme et de toute sa force, et que, plus que toute autre chose, il désire se vouer au service de Dieu. Mais à présent, prouve-t-il sa profession de foi par ses œuvres? — Luc 10 : 25-28 ; Ps. 40 : 9.

Le service de pionnier n'est cependant pas l'apanage des jeunes. Dans les rangs des pionniers il y a des proclamateurs jeunes et âgés, célibataires et mariés, certains physiquement forts et d'autres dont la santé limite les possibilités. La plupart d'entre eux ont eu des obstacles à surmonter pour devenir pionniers. Mais un amour profond pour Jéhovah, une confiance totale en lui et une bonne organisation personnelle ont permis à des dizaines de milliers de témoins de connaître les joies du service de pionnier. Certes, notre vie de chrétien ne se limite pas au ministère du champ, et nous n'avons pas le droit de négliger d'autres obligations bibliques parce que nous préférons le service du champ. Néanmoins, ceux qui, après avoir examiné leur situation, constatent qu'ils peuvent arranger leurs affaires pour devenir pionniers, et qui le font par amour, recevront de Dieu d'abondantes bénédictions.

Êtes-vous qualifié pour être pionnier? Il y a certaines conditions à remplir au préalable. Il faut être un ministre baptisé depuis au moins six mois et proclamateur régulier, ayant remis un rapport de service chaque mois pendant les six mois écoulés. Pendant cette période, il faut avoir fait en moyenne dix heures et six nouvelles visites par mois, et au moment de la demande il faut avoir au moins une étude biblique à domicile. Il est également nécessaire d'avoir une bonne réputation, une excellente conduite chrétienne.

Si vous remplissez ces conditions, vous pouvez vous procurer une demande d'admission au service de pionnier auprès de votre surveillant, du serviteur de circonscription ou de la Société. Lisez cette formule attentive-

ment et répondez à toutes les questions. Puis, au moins trente jours avant la date à laquelle vous projetez de commencer votre service de pionnier, remettez-la à votre serviteur de congrégation pour examen par le comité. Le surveillant vérifiera l'exactitude des renseignements fournis, et le comité remplira la partie de la formule réservée à sa recommandation. Si vous remplissez les conditions exposées dans le paragraphe précédent, le comité vous recommandera à la Société. Si, par contre, le postulant est actuellement assujéti à une mise à l'épreuve à cause de sa mauvaise conduite, fait usage de tabac ou n'a pas la réputation d'être un chrétien qui montre le bon exemple, le comité l'informe aimablement qu'il ne peut le recommander et il n'envoie pas sa demande à la Société. Il peut y avoir des situations où les membres du comité sont dans le doute; dans ce cas, ils envoient la demande à la Société avec un rapport indiquant les facteurs à prendre en considération, en laissant à la Société le soin de prendre la décision. Si la Société n'accepte pas une demande d'admission au service de pionnier, elle en informera directement l'intéressé. Mais si vous êtes nommé pionnier ordinaire par la Société, celle-ci en informera votre surveillant, qui annoncera votre nomination à la congrégation et vous remettra les imprimés qu'il aura reçus à votre intention.

En demandant à devenir pionnier, vous montrez que vous êtes prêt à assumer les responsabilités que comporte ce service spécial. Les pionniers doivent consacrer chaque mois en moyenne 100 heures au ministère du champ, soit 1200 heures par an. Et comme ils passent un si grand nombre d'heures dans le service, ils sont encouragés à se fixer comme but de placer au moins 100 périodiques chaque mois, de faire 35 nouvelles visites par mois et de conduire 7 études bibliques à domicile chaque semaine. A la fin du mois, chaque pionnier remplit promptement sa carte de rapport, qu'il remet au serviteur de congrégation. Celui-ci fait inscrire les chiffres sur votre Fiche d'activité du proclamateur qui est

classée dans le fichier de la congrégation, ensuite il signe votre rapport et l'envoie à la Société au plus tard le troisième jour du mois suivant. Si, pour une raison ou une autre, vous êtes dans l'impossibilité de faire les 100 heures requises, indiquez-en la raison sur votre carte de rapport, puis organisez-vous pour rattraper le temps perdu, pour qu'à la fin de l'année de service, qui commence le 1^{er} septembre et se termine le 31 août, vous ayez fait un total d'au moins 1200 heures. Quant à vos Rapports d'étude, remettez-les chaque mois à votre congrégation, pour que le fichier des études bibliques soit tenu à jour. Cependant, la congrégation ne comptera pas ces études dans son rapport, puisqu'elles figurent sur la carte que vous avez envoyée à la Société.

Les pionniers qui prêchent dans un territoire isolé envoient leurs rapports directement à la Société, en y ajoutant le nombre des réunions publiques tenues dans leur territoire ainsi que le nombre de personnes qui y ont été baptisées au cours du mois. Ces pionniers devront garder au moins un an leurs feuilles des totaux hebdomadaires, pour que le serviteur de circonscription puisse les consulter pendant sa visite.

Le service de pionnier ne consiste pas simplement à participer au ministère du champ et à remettre régulièrement des rapports. Comme tous les témoins de Jéhovah, les pionniers doivent collaborer étroitement avec l'organisation de Jéhovah, coopérer avec les serviteurs nommés et profiter pleinement de toutes les réunions. En outre, ayant été nommés par la Société, chaque pionnier devrait se rendre pleinement compte de ses responsabilités et avoir une conduite chrétienne exemplaire. Il doit s'abstenir de toute activité qui pourrait jeter l'opprobre sur le nom de Dieu et sur la congrégation de son peuple (II Cor. 6 : 3, 4). Tout pionnier qui commet un acte d'impureté sexuelle avec une autre personne sera enlevé des rangs des pionniers pendant au moins un an, même s'il n'est pas exclu, et il en sera de même du pionnier dont la conduite nécessiterait qu'il soit relevé de ses fonctions s'il était serviteur nommé

au sein de la congrégation. Les pionniers doivent être des ministres exemplaires.

Chaque pionnier doit décider lui-même combien de temps il peut consacrer à un travail profane afin de subvenir à ses besoins matériels. L'apôtre Paul nous montra un excellent exemple en travaillant de ses mains, pour ne pas être un lourd fardeau pour la congrégation où il accomplissait son service (Actes 18: 2-4; 20: 33, 34; II Thess. 3: 7, 8). Cependant, le ministère était sa première préoccupation, et il ne fabriquait des tentes que dans la mesure où il le fallait pour pourvoir aux nécessités de l'existence. Les pionniers feront bien de suivre son exemple, en cherchant "d'abord, sans cesse, le royaume", et en comptant sur Dieu pour bénir leurs efforts en vue d'obtenir la nourriture et les vêtements nécessaires (Mat. 6: 33). Pour aider les pionniers à couvrir leurs frais, la Société leur cède des publications à un tarif inférieur au prix de revient.

Si un pionnier désire changer de territoire, parce qu'il a déménagé ou qu'il se rend ailleurs pour plus de trois mois, il renverra à la Société sa fiche d'affectation, en lui en demandant une nouvelle. Il procédera de la même façon quand une congrégation est scindée en deux et qu'il se trouve dans le territoire d'une nouvelle congrégation. Mais s'il ne se déplace que pendant trois mois, ou moins encore, aucun changement n'est nécessaire. Il lui suffit, à la fin de chaque mois, d'envoyer sa carte de rapport à sa congrégation, qui la transmettra à la Société. Les pionniers qui se rendent dans un autre pays et se proposent d'y faire un séjour de plus de trois mois demanderont à la Société de transférer leur fiche de pionnier à la filiale qui s'occupe de ce pays, puis ils demanderont à cette filiale de leur attribuer un territoire dans la région où ils désirent prêcher.

Si quelqu'un se voit dans l'obligation de quitter les rangs des pionniers, il renverra à la Société sa fiche d'identité et d'affectation. Il y a parfois des situations qui obligent quelqu'un à cesser son service. Mais nous encourageons tous les pionniers, si possible, à faire de

ce ministère leur carrière et à y persévérer, tout comme Jésus continua de prêcher à plein temps jusqu'à sa mort.

LE SERVICE DE PIONNIER DE VACANCES

Il y a de nombreux témoins de Jéhovah qui, après avoir examiné honnêtement leur situation personnelle, constatent qu'ils ne peuvent entreprendre le service de pionnier ordinaire. Mais de temps à autre ils peuvent être pionniers de vacances. Certes, cela exige une bonne organisation et des efforts supplémentaires, mais leur amour pour Jéhovah les incite à accomplir ce service chaque fois qu'ils en ont la possibilité. Beaucoup d'entre eux y prennent part chaque année, pendant le mois d'avril, mois où les congrégations se livrent à des activités spéciales. D'autres y participent durant les mois où le serviteur de circonscription visite leur congrégation, pendant les vacances ou à des intervalles réguliers tout au long de l'année. Pour eux, ce sont les mois de l'année les plus heureux et les plus stimulants du point de vue spirituel.

Avez-vous envisagé de vous faire inscrire comme pionnier de vacances? Les conditions ne sont pas difficiles à remplir. Pour être nommé, il vous suffit d'être baptisé et d'être un proclamateur régulier (autrement dit, d'avoir remis un rapport de service chaque mois pendant les six mois écoulés). Le comité de la congrégation doit aussi pouvoir vous recommander. Pour faire une demande d'admission à ce service, on procède de la manière décrite ci-dessus pour les pionniers ordinaires.

On peut se faire inscrire comme pionnier de vacances pour deux semaines consécutives, ou pour un, deux ou plusieurs mois. Les postulants acceptent de consacrer au moins 100 heures au service du champ pour chaque mois plein où ils sont pionniers de vacances, tandis que ceux qui font ce service pendant deux semaines s'engagent à passer au moins 75 heures dans le champ pendant le mois de leur service. Ces objectifs sont faciles à atteindre si chaque jour du mois on fait quatre heures

de service ou si chaque semaine on fait trois ou quatre fois des journées de huit heures.

A la fin du mois, les pionniers de vacances remplissent une carte de rapport qu'ils remettent à leur surveillant. Celui-ci fait inscrire les chiffres sur la Fiche d'activité de chacun d'eux, sur laquelle on indique que le proclamateur en question était pionnier de vacances. Puis le surveillant signe les cartes de rapport et les envoie à la Société au plus tard le troisième jour du mois suivant.

Si vous n'avez jamais été pionnier de vacances, nous vous encourageons à essayer. Il s'agit là d'un privilège de service spécial qui est à la portée de presque chaque ministre chrétien au cours de l'année. La plupart des proclamateurs qui l'entreprennent une fois sont désireux de recommencer.

LE SERVICE DE PIONNIER SPÉCIAL

Les pionniers dont les rapports révèlent que leur ministère produit des résultats et qui sont libres d'accepter n'importe quel territoire où le besoin est grand peuvent se voir invités par la Société à devenir pionniers spéciaux. Certains d'entre eux sont affectés à des congrégations qui ne parviennent pas à visiter régulièrement leur territoire, mais en règle générale les pionniers spéciaux sont envoyés dans des territoires isolés pour y prêcher et y organiser de nouvelles congrégations.

Pour obtenir les meilleurs résultats, ils choisissent une portion de territoire ayant une population dense et ils la visitent systématiquement, à plusieurs reprises. Ils revisitent ceux qui s'intéressent au message et conduisent avec patience des études, tout en maintenant régulièrement leur activité de maison en maison. Peu à peu, ils s'efforcent de faire en sorte que les personnes chez qui ils conduisent des études bibliques à domicile fassent connaissance les unes avec les autres. Avec le temps, l'une de ces personnes sera peut-être disposée à proposer son foyer pour une étude à laquelle d'autres personnes pourront assister. Cela permettra d'organiser

une réunion semblable aux études de livre tenues dans toutes les congrégations. Pour inciter ceux qui commencent à s'intéresser à la vérité à se réunir, les pionniers organisent périodiquement des réunions publiques. Puis, à mesure que le groupe se montre prêt à progresser, une étude de *La Tour de Garde* peut être organisée, et petit à petit les autres réunions peuvent commencer à se tenir, l'une après l'autre. Les pionniers s'appliquent tout spécialement à faire connaître à ces gens l'organisation de Jéhovah et son fonctionnement. Ils attirent continuellement l'attention de ces personnes sur le privilège de participer au service du champ, et dès qu'elles remplissent les conditions, ils les forment à l'œuvre de prédication. Cela exige de la patience et de la persévérance. Lorsque des hommes qui fréquentent le groupe se font baptiser, les pionniers leur accordent une attention spéciale, afin de les former en vue d'assumer des charges de serviteurs dans la future congrégation. Après l'établissement de cette dernière, les pionniers spéciaux demeurent dans le territoire pour fortifier la nouvelle congrégation, jusqu'à ce qu'elle soit solidement établie et à même de progresser, grâce à la bénédiction de Jéhovah. — Actes 20 : 17-21, 31 ; 19 : 1, 8-10.

De ce qui précède il ressort nettement que pour faire le service de pionnier spécial il faut savoir rendre productives les études bibliques à domicile, posséder une excellente connaissance de l'organisation de Jéhovah et être prêt à rester dans un territoire jusqu'à ce que la tâche assignée soit accomplie. Ce sont là des aptitudes que nous devrions tous posséder car, quel que soit notre territoire, elles nous permettent d'exercer un ministère productif.

Ceux qui acceptent de servir comme pionniers spéciaux s'engagent à consacrer 150 heures chaque mois au ministère du champ, et ils s'efforcent de placer 150 périodiques par mois. Ils attachent aussi beaucoup d'importance aux nouvelles visites, essayant d'en faire 50 par mois, et chaque semaine ils tâchent de conduire 10 études bibliques à domicile.

Ce programme de service, bien rempli, laisse peu de temps pour faire un travail profane; c'est pourquoi la Société donne une petite allocation aux pionniers spéciaux qui passent 150 heures dans le service du champ et font 50 nouvelles visites dans le mois, pour leur permettre de se procurer "la nourriture et le vêtement" qui leur sont nécessaires (I Tim. 6: 8). En outre, tout comme les autres pionniers, ils reçoivent leurs publications à un tarif inférieur au prix de revient. De plus, vers le 1^{er} novembre de chaque année, les pionniers spéciaux reçoivent une aide pécuniaire pour s'acheter des vêtements. Ces ministres zélés travaillent dur, et parfois ils ont besoin d'un changement; aussi ont-ils droit à deux semaines de congé chaque année, et s'ils ont été actifs dans l'une ou l'autre branche du service de pionnier pendant vingt ans sans discontinuer, ils ont droit à trois semaines de vacances.

La Société s'intéresse vivement au travail de ces frères et elle reste en rapport avec eux par des lettres et par les visites que leur rend régulièrement le serviteur de circonscription. Chaque fois qu'il parcourt sa circonscription, ce serviteur passe une semaine entière avec les pionniers spéciaux, pour les aider à analyser et à organiser leur travail. Pendant la semaine de sa visite, il les accompagne dans chaque forme du service, étudie avec eux en particulier et tient chacune des réunions organisées par les congrégations. De cette façon, ces pionniers sont fortifiés et encouragés à persévérer dans leur ministère. Leur travail consistant à défricher de nouveaux territoires et à y organiser des congrégations leur procure une joie intense. Ce fut ce genre de travail qui faisait le bonheur de l'apôtre Paul, et le récit de son ministère continue à être une source d'inspiration pour tous ceux qui saisissent ce privilège de service. — Rom. 15: 20-24.

LE SERVICE DE MISSIONNAIRE

Au premier siècle, les chrétiens étaient pleinement conscients du besoin de missionnaires disposés à porter

le message de salut aux pays étrangers. Après sa résurrection, Jésus n'avait-il pas dit devant ses disciples réunis: "Allez donc et faites des disciples de gens de toutes les nations." (Mat. 28: 19). Et aussitôt avant son ascension au ciel, n'avait-il pas déclaré: "Vous serez mes témoins et à Jérusalem et dans toute la Judée et à Samarie et jusqu'à la partie la plus lointaine de la terre." (Actes 1: 8). Obéissant à ces ordres, l'apôtre Pierre se rendit en Orient, jusqu'à Babylone; l'apôtre Jean accomplit son service dans la province romaine d'Asie; et Paul et ses proches collaborateurs pénétrèrent en Europe au cours de leurs voyages missionnaires.

Aujourd'hui encore, il y a un grand besoin de missionnaires, et il est réconfortant de savoir que des jeunes hommes et des jeunes femmes sont prêts à entreprendre cette carrière. Ceux qui s'engagent dans le service de missionnaire et qui y persévèrent ne sont pas de ceux qui se disent nonchalamment qu'après tout Dieu n'a pas besoin d'eux pour accomplir cette tâche. Au contraire, leur amour profond pour Jéhovah les incite à se porter volontaires, animés du même esprit que le fidèle prophète Esaïe, qui déclara: "Me voici, envoie-moi." (Es. 6: 8). Ils savent que la bonne nouvelle du Royaume doit être prêchée "par la terre habitée tout entière", et ils sont heureux de se mettre à la disposition de Dieu et de participer pleinement à cette œuvre (Mat. 24: 14). Grâce à leur foi, ils sont convaincus que, où qu'ils soient sur la terre, Jéhovah prendra soin d'eux dès lors qu'ils sont occupés à accomplir sa volonté.

Il y a des missionnaires qui sont actifs depuis dix, quinze ou vingt ans, et ils aiment leur service. Mais il reste beaucoup de travail à faire, et ils sont heureux d'accueillir dans leur territoire de nouveaux missionnaires. Pouvez-vous vous joindre à eux?

Avant d'envoyer quelqu'un dans le service de missionnaire, la Société lui donne d'abord une formation spéciale à Galaad, l'Ecole biblique de la Watchtower, située à Brooklyn, New York. Là, le futur missionnaire se livre à une étude approfondie de la Bible, reçoit une

formation en matière d'organisation et une connaissance de base de la langue du pays où il doit se rendre.

Les futurs missionnaires invités à l'école de Galaad sont choisis parmi les témoins qui remplissent les conditions suivantes : baptisés depuis au moins trois ans ; pionniers pendant les deux années écoulées ; d'ordinaire, âgés de 21 à 40 ans ; célibataires, ou mariés depuis au moins deux ans et sans enfant à charge. Ils doivent connaître la langue anglaise. Les postulants doivent jouir d'une bonne santé et être prêts à servir n'importe où ; ils devraient avoir l'intention de rester dans leur territoire comme missionnaires, et d'en faire leur demeure. On peut obtenir les formules de demande d'admission à ce service en écrivant directement à la Société, ou à l'occasion de réunions spéciales organisées lors de la plupart des assemblées de district.

Les missionnaires accomplissent leur tâche de la même manière que les pionniers spéciaux, et il leur est demandé d'atteindre les mêmes objectifs que ces derniers. Cependant, si possible, la Société leur fournit une maison de missionnaires pour loger un groupe de ces prédicateurs, et elle pourvoit également à leur nourriture. En outre, une fois par an chaque missionnaire reçoit une aide pécuniaire pour se procurer des vêtements, et chaque mois où il atteint les objectifs fixés, il touche une petite allocation pour couvrir ses frais personnels. Tout comme les pionniers spéciaux, les missionnaires ont des vacances annuelles. Étant donné qu'ils consacrent tout leur temps et tous leurs efforts à l'avancement des intérêts du Royaume de Dieu, Jéhovah, par l'intermédiaire de son organisation, pourvoit avec amour à leurs besoins matériels. — Luc 12 : 22-31.

Au début, les coutumes et la nourriture du nouveau pays peuvent sembler étranges, mais petit à petit le missionnaire s'y habitue. Son désir bienveillant d'aider les gens à connaître la vérité à propos de Dieu et de son Royaume lui fait oublier les inconvénients d'un nouveau mode de vie. Quand il voit la vérité de la Parole de Dieu apporter des changements dans la vie des gens, il

remercie humblement Jéhovah du privilège qu'il lui a accordé d'avoir part à cette œuvre. Combien les missionnaires sont réjouis de voir des congrégations naître dans leur territoire et de savoir que des personnes avec qui ils ont étudié sont devenues des proclamateurs, des pionniers, des surveillants de congrégation, voire même des serviteurs de circonscription! Incontestablement, Jéhovah les a bénis parce qu'ils ont travaillé dur à son service et qu'ils l'ont fait de bon cœur.

Etes-vous à même de participer à cette œuvre urgente? Remplissez-vous les conditions? Votre cœur vous incite-t-il à y prendre part? Nous vous encourageons à considérer sérieusement cette possibilité.

LE SERVICE AU BETHEL

Afin de pouvoir fournir aux témoins de Jéhovah du monde entier des Bibles et des publications bibliques pour l'étude en particulier, les réunions des congrégations et le ministère du champ, la Société est obligée d'avoir des Bêthels, des bureaux et des imprimeries. Tous ceux qui travaillent dans ces établissements sont des ministres ordonnés. Certains d'entre eux sont au Béthel depuis de nombreuses années.

Les membres du personnel des Bêthels doivent accomplir toutes sortes de tâches. Certains d'entre eux travaillent dans les bureaux, d'autres dans les imprimeries en tant que compositeurs, conducteurs de presses ou relieurs, et d'autres encore s'occupent de l'expédition des publications. En outre, il faut du personnel pour faire le ménage, le blanchissage, la cuisine et pour servir les repas. Toutes ces tâches sont accomplies dans le but de faire progresser les intérêts du Royaume.

Nombre de ces travaux ressemblent aux tâches accomplies par certains des premiers chrétiens mentionnés dans la Bible. Par exemple, Tertius et Silvain faisaient fonction de scribes et rédigèrent certaines pages de la Bible, sous la direction des apôtres Paul et Pierre (Rom. 16 : 22 ; I Pierre 5 : 12). De nos jours, certains frères dans les Bêthels ont le privilège d'imprimer et

de relier des exemplaires de la Bible en de nombreuses langues, et d'autres font marcher des presses sur lesquelles des conseils bibliques donnés par l'"esclave fidèle et avisé" sont reproduits à l'intention du peuple de Dieu dans le monde entier (Mat. 24: 45-47). D'autres membres des Béthels remplissent des tâches semblables à celle d'Etienne et de ses compagnons, qui distribuaient "la nourriture aux tables" des premiers chrétiens qui travaillaient ensemble à Jérusalem. La Bible nous informe cependant qu'Etienne était aussi un prédicateur hardi de la Parole de Dieu. — Actes 6: 1-10.

Les membres d'une famille du Béthel commencent de bonne heure leurs activités quotidiennes. Réunis à table le matin, ils examinent en profondeur le texte biblique du jour et les commentaires. Après le petit déjeuner, ils vaquent à leurs travaux respectifs, qui les occupent un minimum de 8 heures 40 minutes par jour pendant cinq jours, et quatre heures le samedi. Le lundi soir, les membres de la famille étudient ensemble la leçon prévue pour la semaine dans *La Tour de Garde* et assistent à l'École du ministère théocratique organisée pour la famille. Les autres soirs, ainsi que le samedi après-midi et le dimanche, ils assistent aux réunions de leurs congrégations, participent au ministère du champ et s'occupent de leurs affaires personnelles. Nombre de frères au Béthel servent en tant que surveillants de congrégation ou serviteurs ministériels, et ceux d'entre eux qui sont des orateurs qualifiés ont aussi le privilège de faire des discours publics dans les congrégations voisines. Leur emploi du temps est bien rempli, mais il leur procure d'abondantes récompenses spirituelles.

Les candidats au service du Béthel doivent être des ministres voués et baptisés depuis au moins un an, et la préférence est donnée aux pionniers. Pour servir au Béthel, il faut avoir une bonne santé, pouvoir travailler dur et être prêt à remplir la tâche assignée, quelle qu'elle soit. La plupart de ceux qui sont invités à vivre et à travailler au Béthel sont des frères célibataires, âgés de dix-sept à trente-cinq ans; il arrive cependant

que des sœurs et des couples sans enfant à charge soient invités à y travailler. Quiconque demande à servir au Béthel doit aimer profondément Jéhovah, sa Parole et son organisation, et désirer sincèrement travailler en faveur de ses frères chrétiens. Celui dont la demande est acceptée s'engage à servir au Béthel pendant au moins quatre années, mais il est encouragé à y rester plus longtemps encore et à faire du service au Béthel sa carrière. Si vous remplissez ces conditions et désirez servir au Béthel, vous pouvez obtenir une formule de demande d'admission auprès de votre serviteur de circonscription, de la Société ou lors d'une des réunions organisées à la plupart des assemblées de district à l'intention des candidats au Béthel.

La Société prend bien soin des membres de la famille du Béthel. Elle leur fournit une chambre confortable et une bonne nourriture. Elle leur donne une petite allocation mensuelle pour couvrir leurs frais personnels, et chaque année elle les aide pécuniairement pour qu'ils puissent se procurer ce qu'il leur faut comme vêtements. Elle leur accorde également deux semaines de vacances, et ceux qui servent à plein temps depuis vingt ans ou plus ont droit à trois semaines de vacances. Il est possible de leur donner les choses matérielles nécessaires grâce aux contributions que les témoins de Jéhovah du monde entier envoient à la Société Watch Tower, et la famille du Béthel en est reconnaissante.

Le Béthel est un endroit merveilleux pour servir Dieu. L'ambiance théocratique qui règne au sein des Béthels fournit à ceux qui en sont membres une occasion excellente de croître spirituellement. C'est une expérience enrichissante que de travailler toute la journée en compagnie d'autres chrétiens qui aiment Jéhovah, et de savoir que le travail que l'on fait est utile pour un si grand nombre des serviteurs de Jéhovah.

Naturellement, tous les membres de l'organisation de Jéhovah ne sont pas à même de servir au Béthel, pas plus qu'ils ne peuvent tous être pionniers. Mais chacun peut marcher sur les traces de Jésus-Christ, dont

la vie tout entière fut vouée à l'accomplissement de la volonté de son Père. Notre amour pour Dieu nous incite à accorder la première place au service de Jéhovah et à axer toute notre vie sur son service. Si notre participation à l'œuvre de la prédication est plutôt limitée, assurons-nous que c'est pour des raisons indépendantes de notre volonté et non à cause de notre indifférence. Si l'on nous a confié des tâches spéciales, veillons à ce qu'elles ne deviennent pas une routine, mais au contraire, considérons-les comme des privilèges accordés par Dieu. Quelle que soit notre position de service, nous ne pouvons nous permettre d'être nonchalants, en pensant que l'essentiel est de participer tant soit peu au service de Jéhovah. Le service qui plaît à Dieu est celui qui est accompli de toute notre âme. C'est pourquoi il convient que chacun de nous examine le service qu'il offre à Dieu et sonde son cœur. Ecoutez ce conseil biblique: "Ne cessez d'éprouver pour voir si vous êtes dans la foi, ne cessez d'examiner pour voir ce que vous êtes vous-mêmes." — II Cor. 13: 5.

CHAPITRE 12

Pour obtenir la vie éternelle, vous avez besoin d'endurance

AYANT laissé la Parole de Dieu éclairer votre sentier, vous vous êtes voué à Jéhovah Dieu et vous avez symbolisé votre offrande par l'immersion dans l'eau. Avec cette Parole pour guide, vous êtes devenu un ministre de Dieu ordonné, et à présent vous avez devant vous la perspective de vivre éternellement et de vous complaire toujours dans le service de Dieu. Mais le premier ennemi de Dieu et de l'homme ne veut pas que vous remportiez ce prix. En effet, l'apôtre

Pierre écrivit à ses frères membres de la congrégation chrétienne: "Votre adversaire, le Diable, rôde comme un lion rugissant, cherchant à dévorer quelqu'un." (I Pierre. 5: 8). Cet ennemi voudrait détruire votre spiritualité, vous obliger à cesser de servir Jéhovah et vous amener ainsi à la ruine. C'est donc à juste titre que la Bible nous donne cet avertissement: "Vous avez besoin d'endurance, pour que, après avoir accompli la volonté de Dieu, vous receviez l'accomplissement de la promesse." — Hébr. 10: 36.

Pour endurer, vous ne devez jamais perdre de vue le fait que la guerre que vous menez est spirituelle. Vos ennemis principaux sont des "forces spirituelles mauvaises qui sont dans les lieux célestes". Si donc vous voulez remporter la victoire, il vous faut utiliser pleinement tout ce que Jéhovah met à votre disposition. Vous devez continuer "d'acquérir de la puissance dans le Seigneur et dans la puissance de sa force". (Eph. 6: 10-13.) Comment pouvez-vous y parvenir?

Jéhovah vous a donné sa Parole écrite, et si vous l'étudiez et la méditez journellement, elle vous aidera à fortifier votre esprit et votre cœur. Grâce à elle, les pensées de Dieu seront toujours présentes dans votre vie, et vos décisions seront en harmonie avec la volonté divine. Si vous tenez compte de ce que vous apprenez dans la Bible, vous entretiendrez aussi des rapports étroits avec l'organisation de Jéhovah et vous assisterez régulièrement aux réunions, en y prenant part. Vous éviterez ainsi de vous isoler et de devenir une proie facile pour l'ennemi. Il est important également de participer régulièrement au ministère du champ. Si vous voulez endurer, vous ne pouvez certainement pas vous permettre de devenir indifférent à l'égard de l'œuvre que Dieu a confiée à son peuple.

C'est cependant ce qu'ont fait certains. Dans le passé, ils avaient peut-être participé de temps en temps au service du champ, mais ils n'avaient pas pris l'habitude d'assister à toutes les réunions de la congrégation. Ils étaient spirituellement faibles. Lorsqu'on leur proposait

de l'aide, ils ne coopéraient pas pleinement. De là à l'inactivité il n'y avait qu'un pas. N'ayant pas continué "d'acquérir de la puissance dans le Seigneur", ces personnes n'ont pas tardé à céder aux pressions exercées par l'Adversaire.

Il y a d'autres personnes qui ont eu une part considérable au ministère dans le passé, mais qui se sont relâchées en se figurant que la prédication n'est pas tellement vitale, étant donné que Dieu va de toute façon ressusciter l'immense majorité des hommes. Mais en agissant ainsi ces personnes marchent-elles vraiment sur les traces de Jésus-Christ? Adoptent-elles la même attitude que lui? Lors de son séjour terrestre, Jésus était pleinement conscient du fait que la majorité des hommes à qui il prêchait seraient ressuscités au Jour du Jugement (Mat. 11: 20-24). En arriva-t-il pour autant à la conclusion que sa prédication était sans importance? Pas du tout! Il y consacra tout son temps, et ses apôtres firent de même. Pourquoi? Dans une prière qu'il adressa à son Père la dernière nuit de sa vie en tant qu'homme, Jésus déclara: "Je t'ai glorifié sur la terre, ayant fini l'œuvre que tu m'as donnée à faire." (Jean 17: 4). Voilà pourquoi Jésus prêchait, — pour glorifier son Père! Est-ce pour cette raison-là que vous participez à l'œuvre de la prédication? Si oui, le fait que Dieu va ressusciter les morts ne diminue en rien l'importance de la prédication; au contraire, c'est une raison de plus de louer publiquement le nom de Dieu. "Louez Jéhovah, car il est bon, car sa miséricorde est éternelle." (Ps. 118: 1, AC). Votre amour profond pour Dieu et votre désir sincère de voir son nom magnifié devraient vous stimuler et vous inciter à persévérer dans son service.

Il ne faut pas non plus sous-estimer l'importance de l'œuvre de la prédication par rapport au salut de ceux à qui nous prêchons actuellement. La présente génération verra l'effondrement de Babylone la Grande et la guerre d'Harmaguédon. Jéhovah a fixé un délai, et c'est actuellement que les gens ont l'occasion de prendre

fait et cause pour lui sur la question de la souveraineté universelle! Aucun texte de la Parole de Dieu ne promet une résurrection à ceux qui seront détruits par l'Exécuteur des jugements divins à la clôture du présent système de choses inique, maintenant si proche. S'ils ne tiennent pas compte de la ruine imminente, ils ne seront pas sauvés, et leur destruction sera éternelle (Mat. 24: 38, 39; II Thess. 1: 6-10). Si les hommes veulent être délivrés, ils doivent écouter dès maintenant le message d'avertissement, y croire et invoquer avec foi le nom de Jéhovah. — Joël 2: 32, AC; Rom. 10: 13-15.

Bien entendu, tous les hommes n'écouteront pas avec intérêt. Nombre d'entre eux seront indifférents; certains seront peu aimables. A cause de leur attitude, vous aurez besoin d'endurance, afin de ne pas vous laisser décourager et de ne pas abandonner. Vous serez aidé si vous vous rappelez régulièrement les excellents exemples d'endurance des hommes fidèles mentionnés dans la Bible. Votre territoire est-il aussi difficile que celui de Noé? Pendant toutes les années qu'il prêcha avant le déluge, seuls sa femme, ses fils et leurs femmes se joignirent à lui pour faire la volonté de Dieu. Le monde se moqua de lui, mais Noé "exécuta tout ce que Dieu lui avait ordonné". Jéhovah préserva Noé et sa maison lorsque ce "monde d'impies" fut détruit, et il vous préservera à la fin du présent système de choses, si vous endurez à l'exemple de Noé. — Gen. 6: 22; II Pierre 2: 5, 9.

Le prophète Jérémie eut, lui aussi, une tâche difficile à accomplir. Pendant quarante ans, il prêcha à des gens qui prétendaient servir le vrai Dieu, mais qui ne suivaient pas ses commandements. Ils n'approuvaient pas l'œuvre de Jérémie, mais celui-ci eut l'approbation de Jéhovah (Jér. 1: 7, 8). Jérémie manifesta sa foi en Jéhovah, et fit preuve d'endurance. La foi en Dieu vous permettra, à vous aussi, d'endurer. Ne laissez donc pas l'attitude indifférente des hommes être cause d'un ralentissement dans le service que vous offrez à Dieu. Certains écouteront avec intérêt le message dont vous

êtes porteur, d'autres le rejetteront. Mais vous aurez la bénédiction de Jéhovah si, à présent que vous avez entendu la Parole de Dieu, vous la reprenez et portez "du fruit avec endurance". — Luc 8 : 15.

Votre attachement à Dieu et au Christ pourra être encore plus sévèrement éprouvé par les membres de votre famille. Jésus nous donna cet avertissement: "Je suis venu causer la division entre l'homme et son père, entre la fille et sa mère, entre la jeune femme et sa belle-mère. En fait, les ennemis de l'homme seront ceux de sa propre maison." Il savait que souvent les autres membres d'une famille s'opposeraient à celui qui adopterait ses enseignements. En est-il ainsi de vos parents? Si oui, cela constitue pour vous une épreuve. Quel lien est le plus fort, le plus vital pour vous? Celui qui vous lie à Dieu dépend-il de l'attitude de votre famille? Ou, au contraire, votre amour pour Dieu et pour le Christ détermine-t-il votre attitude à l'égard de votre famille (Mat. 10 : 32-37)? Il n'y a qu'une bonne réponse à ces questions. Si vous abandonnez Dieu, vous n'apporterez des bienfaits à personne. Non seulement vous vous perdriez vous-même, mais vous enlèveriez de votre maison l'excellente influence qui aurait pu aider les autres membres de votre famille à obtenir le salut (I Cor. 7 : 16). Si vous manifestez les fruits de l'esprit de Dieu en faisant face aux situations difficiles, vous pourrez endurer plus facilement; n'oubliez pas que Jésus déclara à ses disciples: "Par de l'endurance de votre part, vous acquerrez vos âmes." — Luc 21 : 19.

Même si vos parents charnels ne vous encouragent pas à servir Dieu, vous êtes loin d'être seul. En tant que témoin de Jéhovah, vous vous trouvez au sein d'une grande famille dirigée avec amour par Jéhovah Dieu. Le psalmiste David écrivit: "Car mon père et ma mère m'ont abandonné, mais Jéhovah me recueillera." (Ps. 27 : 10, AC). Et Jésus lui-même affirma: "Nul n'a quitté maison ou frères ou sœurs ou père ou mère ou enfants ou champs à cause de moi et à cause de la bonne nouvelle qui ne reçoit cent fois autant maintenant,

dans cette période, maisons et frères et sœurs et mères et enfants et champs, avec des persécutions, et dans le système de choses à venir la vie éternelle." (Marc 10 : 29, 30). Si vous fréquentez régulièrement vos frères et sœurs spirituels, vous serez fortifié. Votre foi sera affermie et cela vous aidera à endurer, avec la perspective de vivre éternellement.

Puisque nous vivons dans un monde où règne un puissant esprit de nationalisme, nous devons nous attendre à ce que notre foi soit également mise à l'épreuve par ce moyen. En fait, après avoir décrit en termes symboliques comment Dieu voit la situation actuelle, le livre de la Révélation déclare: "C'est ici qu'est l'endurance pour les saints, ceux qui observent les commandements de Dieu et la foi de Jésus." (Rév. 14: 9-12). La foi des "saints" a été maintes fois mise à l'épreuve sur cette question, et à présent, leurs compagnons, les "autres brebis", sont appelés à leur tour à endurer fidèlement cette épreuve. Ces "brebis" prennent-elles réellement à cœur ce que Jésus déclara à ses disciples, à savoir: "Vous ne faites pas partie du monde." (Jean 15 : 19). Croient-elles réellement que tous les royaumes du monde gisent au pouvoir du mauvais, Satan le Diable (Luc 4 : 5-8; I Jean 5 : 19; Rév. 13 : 1, 2)? Placent-elles entièrement leur confiance dans le Royaume de Dieu, à présent établi dans les cieux sous la direction de Jésus-Christ? Si elles possèdent pareille foi, elles seront assez fortes pour endurer sans transiger lorsqu'elles seront mises à l'épreuve; car "voici la victoire qui a vaincu le monde: notre foi". — I Jean 5 : 4.

D'autres épreuves peuvent venir à cause de guerres, de révolutions; de persécutions ou d'interdictions, autant de situations qui pourraient vous mettre dans l'impossibilité de pratiquer le culte chrétien dans tous ses détails tels qu'ils sont exposés dans le présent ouvrage. Il se peut qu'il soit impossible de tenir de grandes réunions au sein de la congrégation. Tout contact avec la Société pourrait être provisoirement rompu. Il est possible que les visites des serviteurs de circonscription soient mo-

mentanément interrompues. Vous ne recevrez peut-être plus de publications nouvelles. Dans ce cas, que devriez-vous faire? La réponse est la suivante: Faites tout ce qu'il vous est possible de faire dans de telles circonstances pour pratiquer le culte pur. Vraisemblablement, vous pourrez étudier en particulier. En général, les frères peuvent se réunir en petits groupes dans un foyer pour étudier. Des publications que vous avez étudiées dans le passé, avec la Bible, peuvent fournir des matières pour les réunions. L'expérience a prouvé que même dans les temps difficiles il est possible de pratiquer d'une façon ou d'une autre notre culte; ne vous inquiétez donc pas. Le plus souvent, il ne faut pas beaucoup de temps pour que le contact soit rétabli avec l'organisation visible de Jéhovah, car la Société cherche toujours des moyens de rester en relations avec les frères. Cependant, même si vous vous trouvez isolé de tous vos frères chrétiens, n'oubliez jamais que vous n'êtes pas coupé de Jéhovah. Il peut toujours entendre vos prières et vous fortifier par son esprit. Tournez-vous vers lui pour qu'il vous guide. Souvenez-vous que vous êtes ministre et, lorsque des occasions de rendre témoignage se présentent, profitez-en. Jéhovah bénira vos efforts, et probablement d'autres personnes se joindront bientôt à vous pour l'adorer. — Phil. 1: 27-30; 4: 6, 7; II Tim. 4: 16-18; Actes 4: 13-31; 5: 27-42.

C'est lorsque notre vie est menacée par les ennemis du culte pur que nous nous rendons particulièrement compte que ce n'est pas par notre propre force mais grâce à notre confiance en Jéhovah que nous pouvons tenir ferme contre les pressions exercées par Satan. Parlant par expérience, l'apôtre Paul écrivit à cet égard à la congrégation de Dieu située à Corinthe: "Nous ne désirons pas que vous ignoriez, frères, à propos de la tribulation qui nous est survenue dans le district d'Asie, que nous étions pressés à l'extrême, au-delà de notre force, au point que nous étions fort incertains même de notre vie. En fait, nous sentions en nous-mêmes que nous avions reçu la sentence de mort. C'était pour que

nous mettions notre confiance, non en nous-mêmes, mais en Dieu qui ressuscite les morts. D'une si grande chose que la mort, il nous a sauvés et nous sauvera ; et notre espérance est en lui, qu'il nous sauvera encore." — II Cor. 1 : 8-10.

Et vous, mettez-vous toute votre confiance en ce "Dieu qui ressuscite les morts" ? Vous avez tout lieu de le faire, car Dieu a ressuscité le Christ d'entre les morts, et par lui il a prévu la résurrection d'autres hommes. Les menaces de mort ont été l'une des premières méthodes employées par Satan pour asservir les hommes, mais le Christ est mort "pour qu'il pût affranchir tous ceux qui par crainte de la mort étaient tenus en esclavage toute leur vie". (Héb. 2 : 15.) Votre foi dans la résurrection peut vous aider à endurer même l'opposition la plus sévère. — Luc 21 : 19.

Que votre foi soit éprouvée par de grandes ou de petites épreuves, n'oubliez jamais que Jéhovah est toujours près de vous pour vous soutenir. Tournez-vous vers lui pour qu'il vous guide et vous donne la force de tenir ferme. Au lieu de vous demander : "Pourrai-je endurer ?", priez Jéhovah en ces termes : "Donne-moi la force d'endurer, à cause de ton nom." Jésus adressa à son Père des prières ferventes lorsqu'il était dans l'épreuve, et il encouragea ses disciples à faire de même. — Hébr. 5 : 7 ; Luc 22 : 40.

Examinez attentivement l'excellent exemple laissé par Jésus-Christ. Dans Hébreux 12 : 2, 3, il est écrit : "Pour la joie qui lui était proposée, il endura un poteau de torture, méprisant la honte, et s'assit à la droite du trône de Dieu. Oui, examinez bien celui qui a enduré de tels propos contradictoires de la part des pécheurs, contre leurs propres intérêts, afin que vous ne vous lassiez pas et ne renonciez pas dans votre âme." Jésus n'a pas fait quelque chose qui est au-delà de vos possibilités. Les Ecritures montrent qu'il vous a laissé un modèle à suivre lorsque vous souffrez, pour que vous marchiez attentivement sur ses traces (I Pierre 2 : 21). Lorsque Jésus était durement éprouvé, il gardait pré-

sente à l'esprit l'issue de la situation. Il savait que sa fidélité honorerait Jéhovah, et cette pensée lui procurait de la joie. Il se rendait également compte que sa fidélité dans l'épreuve donnerait à ses disciples la force d'endurer, et il se souciait de leurs intérêts (Jean 16 : 33). Par ailleurs, il se réjouissait à la perspective des privilèges de service futurs qu'il recevrait au sein de l'organisation de Jéhovah en récompense de son intégrité (Jean 17 : 4, 5). Ces mêmes pensées vous fortifieront également.

La Bible révèle clairement que notre foi n'est pas éprouvée uniquement par l'opposition. Le Diable emploie d'autres méthodes encore, et il nous faut nous tenir sur nos gardes si nous voulons obtenir la vie éternelle. Nous ne désirons sûrement pas manifester les traits de caractère qui sont comparables à ceux du Diable. Pourtant, nous retrouvons ces défauts partout autour de nous dans le monde, et si nous ne faisons pas attention, nous risquons de les adopter. Comme le Diable serait content ! Il est lui-même orgueilleux, obstiné et rebelle, et lorsque certains hommes développent ces mêmes défauts, il peut les employer comme ses instruments (I Tim. 3 : 6 ; Eph. 2 : 2). C'est pourquoi la Parole de Dieu nous donne ce conseil : "Cessez de vous façonner sur ce système de choses, mais soyez transformés en renouvelant votre esprit, afin d'examiner pour vous-mêmes quelle est la bonne et l'agréable et la parfaite volonté de Dieu." — Rom. 12 : 2.

Si nous suivons ce conseil, nous aurons soin d'éviter de devenir orgueilleux (Jacq. 4 : 16). Nous nous gardons de critiquer ou de murmurer, soit à propos des choses que Jéhovah donne à son peuple, soit au sujet de notre propre sort (Nomb. 11 : 1 ; I Cor. 10 : 10 ; Jude 16). Nous n'adopterons jamais un esprit d'obstination ou de rébellion (II Pierre 2 : 10 ; I Sam. 15 : 23). Au contraire, en cherchant l'aide de l'esprit de Jéhovah et en faisant des efforts sincères pour suivre sa direction, nous cultiverons les qualités qui sont agréables aux yeux de Dieu (Eph. 5 : 8-18). Nous apprendrons à

compter entièrement sur Jéhovah, et nous nous montrons prêts à obéir aux conseils donnés dans sa Parole (Prov. 3:5; Jacq. 3:17). Etant humbles, nous ne penserons pas plus de nous-mêmes qu'il n'est nécessaire de penser et nous n'attacherons pas une trop grande valeur à nos opinions (Prov. 22:4; Rom. 12:3). Nous coopérerons avec tous nos frères et nous nous soumettrons à la direction de l'"esclave fidèle et avisé" et des surveillants avec qui nous avons affaire (Mat. 24:45-47; Hébr. 13:17; I Cor. 16:16; II Cor. 9:13). Cette attitude nous protégera. Elle nous gardera près de Jéhovah et de son organisation. Elle rendra notre service joyeux, et cela nous aidera à endurer.

Le matérialisme est un autre piège du Diable. Certains frères qui ont tenu bon dans les persécutions ont cédé par la suite à des désirs matérialistes. La Bible nous donne cet avertissement: "L'amour de l'argent est la racine de toutes sortes de choses mauvaises, et en recherchant cet amour certains se sont égarés loin de la foi et se sont transpercés partout de bien des douleurs." Mais vous pouvez éviter que cela ne vous arrive si vous reconnaissez le danger et agissez en accord avec le conseil suivant donné dans la Bible: "Toi, ô homme de Dieu, fuis ces choses." Ne jouez pas avec elles. Ne vous abusez pas en vous laissant dominer par des désirs matérialistes tout en prétendant servir Dieu. "Là où est ton trésor, là sera aussi ton cœur. (...) Vous ne pouvez travailler comme un esclave pour Dieu et pour la Richesse." Au lieu de laisser l'amour des biens matériels s'emparer de votre cœur, "poursuis la justice, le pieux dévouement, la foi, l'amour, l'endurance, la douceur de caractère. Combats l'excellent combat de la foi, saisis fermement la vie éternelle à laquelle tu as été appelé et en vue de laquelle tu as fait l'excellente déclaration publique devant de nombreux témoins". — I Tim. 6:10-12; Mat. 6:21, 24.

Chaque fois que vous sortez victorieux d'une épreuve de votre endurance, vous êtes plus fort pour faire face à d'autres épreuves. Evitez cependant de devenir trop

sûr de vous-même. N'oubliez pas que, même après la délivrance des Israélites d'Égypte, "pour la plupart d'entre eux, Dieu n'a pas exprimé son approbation, car ils tombèrent dans le désert". Ils ne moururent pas tous pour la même raison. Ils avaient passé de longues années dans le désert, mais juste avant de traverser le Jourdain et d'entrer en Terre promise, un grand nombre d'entre eux tombèrent dans le piège de Satan et moururent. Ils commirent l'impureté sexuelle. A ce propos, Paul écrit: "Ne pratiquons pas non plus la fornication, comme certains d'entre eux ont commis la fornication, seulement pour tomber, vingt-trois mille d'entre eux en un seul jour. (...) Or ces choses leur arrivaient comme exemples, et elles ont été écrites pour nous servir d'avertissement, à nous sur qui sont arrivées les fins des systèmes de choses." (I Cor. 10: 5, 8-12). Si nous voulons endurer, nous ne pouvons nous permettre de relâcher notre vigilance. Nous devons sans cesse chercher, non seulement le Royaume de Dieu, mais aussi sa justice. — Mat. 6: 33.

L'assistance assidue aux réunions de votre congrégation vous aidera énormément à garder fort votre amour de la justice. Ces réunions vous permettront de demeurer près de Jéhovah et actif dans son service. Afin d'endurer fidèlement, prenez au sérieux le conseil biblique nous engageant à ne pas abandonner les réunions de la congrégation chrétienne, qui font partie de notre culte. Autant que possible, préparez-vous en vue d'assister et de participer à ces réunions. Qu'elles fassent régulièrement partie de votre programme d'activité. Si vous projetez d'aller habiter dans une autre commune, demandez à l'avance l'adresse de la congrégation la plus proche et l'heure des réunions. Avec la vie éternelle en perspective, restez près de ceux qui marchent sur le sentier qui conduit à cette récompense. Peu importe depuis combien de temps vous assistez aux réunions de votre congrégation, les Ecritures vous exhortent à continuer d'y aller "d'autant plus que vous voyez approcher le jour". — Hébr. 10: 24, 25.

Il nous faut être fidèles à Jéhovah non seulement cette année, mais l'année prochaine et l'année suivante, oui, "dès maintenant et à jamais". (Ps. 115: 18, AC.) Nous nous sommes voués à son service, non pour quelques années seulement, mais pour toujours. Répondant à l'appel de Jéhovah, Abraham quitta les commodités d'Ur en Chaldée pour vivre sous la tente dans un autre pays. Il ne se lassa pas au bout de cinq ou dix ans, et il ne retourna jamais à la vie qu'il avait laissée derrière lui. Il fit preuve d'endurance, vivant pendant cent ans comme un résident temporaire, en attendant avec foi "la ville ayant des fondations réelles, ville dont Dieu est le constructeur et le créateur". (Héb. 11:10.) Avez-vous enduré aussi longtemps que lui? Non. Néanmoins, l'endurance que vous avez manifestée à cause de votre amour pour Dieu est agréable à ce dernier, et si vous continuez fidèlement, vous aurez l'heureux privilège de prouver votre intégrité envers Dieu, non seulement pendant cent ans, voire même mille ans, mais éternellement.

Vous avez donc besoin d'endurance. Mais vous n'êtes pas venu au monde doué de cette qualité, et personne ne peut vous la donner. L'endurance est le résultat de la mise à l'épreuve de votre foi. C'est pourquoi le disciple Jacques écrivit: "Considérez cela comme une joie complète, mes frères, quand vous êtes en butte à diverses épreuves, sachant que cette qualité éprouvée de votre foi produit l'endurance. Mais que l'endurance complète son œuvre, afin que vous soyez complets et sains à tous égards, n'étant dépourvus en rien." (Jacq. 1: 2-4). Il s'ensuit que les épreuves par lesquelles Satan espère démolir votre foi peuvent, en fait, l'affermir. Bien loin de vous amener à la ruine, elles peuvent produire en vous une qualité qui vous vaudra de recevoir l'approbation de Jéhovah. Dès lors, on comprend pourquoi Paul écrivit: "Exultons tandis que nous sommes dans les tribulations, sachant que la tribulation produit l'endurance; l'endurance, de son côté, une condition d'approbation." (Rom. 5: 3, 4). Quel heureux renversement de la situation!

Par conséquent, il est évident que pour endurer nous devons toujours nous laisser guider par la Parole inspirée de Dieu. Il nous faut collaborer étroitement avec l'organisation que Dieu emploie pour accomplir sa volonté. Nous devons aussi profiter pleinement du privilège de la prière. Si nous agissons ainsi, nous persévérons dans l'œuvre que Jésus-Christ ressuscité confia à ses disciples en ces termes: "Allez donc et faites des disciples de gens de toutes les nations, les baptisant au nom du Père et au nom du Fils et au nom de l'esprit saint, les enseignant à observer toutes les choses que je vous ai ordonnées." (Mat. 28: 19, 20). Si nous nous appliquons de tout notre cœur à accomplir cette œuvre à l'époque actuelle, nous serons bénis et nous aurons l'occasion de servir Jéhovah éternellement dans l'ordre nouveau et juste qu'il a promis. Voilà la belle perspective que vous pouvez avoir devant vous si vous persévérez et montrez dès maintenant par votre ligne de conduite que vous faites vôtres ces paroles qu'un psalmiste adressa à notre Dieu Jéhovah: "Ta parole est une lampe pour mon pied, une lumière sur mon sentier." — Ps. 119: 105, *Dhorme*.

DECLARATION DU BAPTÊME CHRÉTIEN

En tant que témoin chrétien de Jéhovah, je reconnais que la sainte Bible est la Parole écrite de Dieu et qu'elle doit être "une lampe pour mon pied, une lumière sur mon sentier". (Ps. 119:105, Dhorme.) Je suis fermement convaincu que "Jéhovah est juste dans toutes ses voies", et je désire sincèrement vivre en plein accord avec sa volonté, telle qu'il l'a révélée à ses serviteurs (Ps. 145:17, AC). C'est pourquoi je me suis voué sans réserve à Jéhovah Dieu, par Jésus-Christ, afin de lui appartenir et de faire sa volonté dès maintenant et à jamais.

J'ai étudié attentivement les "Enseignements fondamentaux de la Bible" énumérés dans le présent ouvrage, [Nom]

.....
les ayant revus avec moi pour s'assurer que je les comprends, et je suis pleinement d'accord avec ces enseignements. A présent, je désire continuer de croître dans la connaissance, car je crois à cette déclaration de Jésus-Christ consignée dans Jean 17:3: "Ceci signifie la vie éternelle, c'est qu'ils absorbent la connaissance de toi, le seul vrai Dieu, et de celui que tu as envoyé, Jésus-Christ." Je désire également collaborer étroitement avec l'organisation visible de Jéhovah.

En accord avec l'exemple et le commandement de notre Seigneur Jésus-Christ, le [Date],
à [Lieu],
j'ai été baptisé dans l'eau (Mat. 3:13-17; 28:19). Maintenant, je suis un ministre ordonné de Jéhovah Dieu et, grâce à sa bénédiction, je contribuerai le plus possible à aider mes semblables à le reconnaître comme le vrai Dieu, pour qu'eux aussi puissent l'aimer et le servir.

.....
(Signature personnelle)

.....
(Surveillant de la congrégation)

..... (Nom de la congrégation)

..... (Date)

INDEX

- Abonnements** 86, 102, 138, 139
Adjoint au serviteur d'assemblée 164
Adjoint au serviteur de congrégation 124-127
 fournit des renseignements aux serviteurs aux études de livre 125, 126, 147
 qualités requises 114-116, 124, 190
 s'occupe des rapports 125, 126
Adjoints aux serviteurs 123, 144
Aide pour ceux qui se sont laissés surprendre par le péché 172-175
Aide spirituelle pour les proclamateurs irréguliers et inactifs 122, 126, 147, 159, 160
Année de service 196
"Annuaire" 65, 109
Assemblée de circonscription 62, 63
 baptême 6, 62, 110, 164
 frais 164, 165
 personnel 63, 164
 préparatifs 163, 164
 réunion des serviteurs de congrégation 163
Assemblée de district 62, 63
Assemblées 62, 63, 163-165
Attitude à l'égard des privilégiés de service 186, 187, 193, 194, 207
Baptême
 connaissance préalable 5, 6
 déclaration du baptême 220
 occasions de se faire baptiser 62, 110
 ordination 68
 rapport sur le nombre de baptisés 110, 196
 réunions préliminaires avec les candidats 6, 7
Béthel 204-207
Bible 5, 11, 37, 38, 64-66
Bibliothèque 143, 144
Carte d'identité 85
Changement de congrégation 108, 197, 217
Circonscription
 serviteur aux comptes 164
Collège central 39, 40
Comité 130-132
 auditions 175-178
 comité judiciaire 131, 132, 175
 demandes d'admission au service de pionnier 130, 195, 198
 fautes qu'il faut signaler au comité 174, 175
 recommandations de serviteurs 115-121, 130
Compte en banque 140
Comptes
 rapport mensuel 139
 vérification trimestrielle 139
Confession d'une faute 173-177
Congrégations
 accroissement 110, 111
 formation de nouvelles c. 130, 149, 150, 199, 200
 noms des c. 150
Contributions 61, 131, 138, 167-169
Différends
 comment les régler 169-171
Ecole du ministère théocratique
 allocutions d'élève 54, 55, 142, 143
 bibliothèque 143, 144
 conseils 54, 55, 142, 143
 discours d'instruction 55
 divisée en groupes 142
 inscription 54
 petites congrégations 151, 152
 révision écrite 55
Endurance 207-219
Enfants
 parents doivent conduire avec eux une étude biblique 64, 65, 89
 rapports de service 106, 107
Enterrements 61, 110
"Esclave fidèle et avisé" 38, 39
Etude de "La Tour de Garde"
 lecteurs 43-46
 méthode d'étude 44, 45, 141
Etude de livre 55-58
 conduite de l'étude 56, 57
 importance du groupe 58
 lecteurs 57
 rendez-vous de service 58, 76, 77, 145
 visitée par le surveillant 122
Etude en famille 64, 65
Etude en particulier 64-66, 208, 213
Etudes bibliques 89-97
 aide pour en commencer une 128, 157
 comment commencer des é. 90
 comment diriger l'attention des étudiants vers l'organisation 93, 94, 200
 comment préparer l'étudiant pour participer au service 94, 95, 105-107, 110, 111, 200
 façon de les conduire 91-93
 importance de cette activité 188, 189
 prières aux études 91

- publications à étudier 90, 91
rapports 103, 104, 129, 196
- Exclusion** 178, 179
appel de la décision 178
audition 175-178
informer la congrégation et
la Société 178
mise à l'épreuve 181-185
miséricorde 177
personnes vouées qui n'assis-
tent plus aux réunions 183
réintégration 179-181
relations avec l'exclu 178, 179
- Fautes graves**
les signaler 175, 176
- Feuilles d'invitation** 43, 61, 135
- Fiche d'activité du proclama-
teur** 107-109
changement de congrégation
108
classement 107, 108
consultée par les serviteurs
107, 125
nouveaux proclamateurs 127
pionniers 108
- Fichier des études et des réu-
nions** 129
- Filiales** 40
- Formation**
futurs serviteurs 123, 144
nouveaux proclamateurs 80,
81, 158, 159
- Galaad** 202, 203
- Immeubles inaccessibles** 75, 76
- Inventaire des publications**
137, 138
- Lettres adressées à la Société**
123
- Lettres de témoignage** 75, 76,
100, 101, 102
- Maisons de commerce**
comment les visiter 75, 76,
98
- Mariages** 61, 62
- Ministère du champ** 66-100
conduite et tenue des minis-
tres 72
emploi de la Bible 69, 83,
84, 88, 91, 93
fait partie de notre emploi
du temps 68, 69, 73, 88,
89, 159
importance de l'œuvre 67,
68, 73, 74, 209, 210
moments les plus commodes
59, 78, 157
participation régulière 108,
187, 188, 208
qui peut y participer? 105-
107
rapports 100-111
- Mise à l'épreuve**
après l'exclusion 180, 181
au lieu de l'exclusion 181-183
conjoint du fautif 184
responsabilité des parents
183, 184
- Miséricorde** 177
- Mission de prêcher** 66-69
- Missionnaires** 201-204
aide matérielle 203
formation 202, 203
qualités requises 203
- Nominations des serviteurs**
114-121
- Notes prises aux portes** 75,
76, 85, 86
- "Notre ministère du Royaume"**
50, 51, 85
- Nouvelles visites** 86-89
aide pour les faire 128, 129
combien de temps après la
première visite? 87
comment les compter 102,
103
comment les faire 87, 88, 90
obstacles, comment les sur-
monter 88
participation régulière à
cette activité 89, 188, 189
qui faut-il revisiter? 86, 87,
98
- Orateurs publics** 147-149
des congrégations voisines
48, 148, 149
hospitalité offerte aux o.
venus de l'extérieur 121,
149
nomination 131, 148
qualités requises 53, 54,
147-149
- Ordination** 68, 69
- Organisation (instructions)**
37, 38
- Parents**
leur rendre témoignage 99,
100
- Périodiques à diffuser** 97, 98
comment s'approvisionner
132-134
Journée des p. 132
méthodes de diffusion 98
nouvelles visites 86, 98
présentations 98
routes de diffusion 98, 103
se réserver du temps pour
cette activité 97, 98, 132,
133
utilité 97
- Persécutions** 72, 73, 210-214
- Personnes nécessitées** 131
- Pionniers de vacances**
demande d'admission 130, 198
objectifs 198, 199
rapports de service 199
- Pionniers (ordinaires)** 193-197
cessation du service 197, 198
changement de territoire
197
conditions requises 194
demande d'admission 130,
194, 195

- fiches d'activité 108, 195
 objectifs 193, 195
 publications 137
 rapports mensuels 195, 196
 réunion avec le serviteur de circonscription 154, 155, 158, 197
 travail profane 197
Pionniers spéciaux 199-201
 fiches d'activité 108
 méthode de travail 199, 200
 objectifs 200
 qualités requises 199, 200
 visités par le s. de circ. 154, 155, 201
Placeurs 61, 63
Prédication de m. en m. 81-85
 autorisation 85
 comment aborder les gens 82, 83
 durée des visites 84
 emploi de la Bible 83, 84
 heure où l'on peut commencer 78, 157
 importance 73, 74, 81, 82, 209, 210
 publications à offrir 84, 85
 souplesse des présentations 83
 territoire 74-76
 territoire difficile 210
 utile, malgré l'indifférence des gens 71, 72
 visite systématique du territoire 74-76
Président 47, 163
Prière 12, 64, 70, 73, 91, 213
Proclamateurs
 aide aux nouveaux 111
 qui peut remettre un rapport? 105-107
Proclamateurs irréguliers 108
Proclamateurs isolés 153-155
Proclamateurs réguliers 108
Publications
 cédées à crédit 137
 cédées aux pionniers 137, 139
 commandes 123, 136
 comment s'approvisionner 136
 inventaire 137, 138
 offres 84, 85
 pourquoi nous les propageons 69, 86
 rapport des placements 101, 102
Publicité 60, 61, 135
Rapport d'analyse 163
Rapports 100-111
 affiché au tableau 110
 assistance aux réunions 110, 163
 baptisés, nombre des 110, 196
 comment établir votre r. de service 100-104
 du procl. ou du pion. en déplacement 108, 197
 enfants 107
 envoyé à la Société 109, 110, 125
 envoyé promptement 109
 nouveaux proclamateurs 105-107, 127
 pionniers 195, 196
 pion. de vacances 199
 raisons des r. 100, 109
 réunions publiques 102, 109, 110, 196
 serviteur de circ. 160, 161
Réintégration 179-181
Rendez-vous de service 58, 61, 76, 77, 145
 petites réunions de service avant la prédication 78, 79
Résolutions 131, 165, 178
Responsabilité individuelle 72, 73, 212-214
Réunion de service 49-53
 méthodes de présentation 52
 petites congrégations 151
 programmes 50, 51
Réunions 41-66
 aidons d'autres personnes à y assister 43, 43, 58, 94, 103
 annoncées dans les journaux 60, 135
 assiduité 41, 42, 217
 bienfaits 43, 44, 46, 47, 49, 50, 53, 54, 56, 57, 62, 63, 151, 208, 217
 heures 58, 59, 131
 lieux de réunion 56-59
 préparation 44, 51, 54, 57
 rapport de l'assistance 110, 129, 163
 réponses 42, 45, 51, 53, 56, 57, 141, 142
Réunions publiques 46-49
 lieux appropriés 48, 135
 orateurs 48, 147-149
 petites congrégations 152
 président 47
 publicité 135
 rapports 103, 109, 110, 196
 sujets 46, 47
"Réveillez-vous!" 66, 97, 132
Salle du Royaume 59-62
 but et utilité 59, 60, 61
 comment annoncer les réunions 43, 60, 61, 135
 écriteau et devanture 60, 135
 frais 61, 131, 168
 genre de salle utilisée 59, 60
 nettoyage 60
 placeurs 61
Serviteur à l'Ecole du ministre théocratique 115, 142-144
Serviteur à l'étude de "La Tour de Garde" 44, 45, 115, 140-142

- Serviteur au territoire et aux périodiques** 75, 115, 132-136
Serviteur aux comptes 138-140
Serviteur aux études bibliques 127-130
 aide les frères à commencer des études 128, 130
 fichier 129
 qualités requises 114, 115
Serviteur aux publications 115, 136-138
Serviteur aux relations publiques 164
Serviteur d'assemblée 164
Serviteur de circonscription 154-161
 emploi du temps pendant la semaine de l'assemblée 163
 frais 160, 161
 fréquence de ses visites 154
 logement 155, 160
 préparatifs pour sa visite 155
 programme de travail dans les congrégations 156-160
 visite les proclamateurs isolés 154, 155, 201
Serviteur de congrégation 121-124
 ministère du champ 122
 préside le comité 130
 qualités requises 115, 189, 190
 réunions 50-52, 121, 122
 s'intéresse à chaque proclamateur 122
 vérifie les écritures 123
Serviteur de district 110, 161-165
Serviteur de filiale 165
Serviteur de ville 150, 151
Serviteur de zone 165, 166
Serviteurs 112-166
 adjoints 123, 144, 145
 bonne attitude à leur égard 113, 114, 120
 nomination 114-121
 qualités requises 114-116, 190
 recommandés à la Société 115-119, 130
 relevés de leurs fonctions 119
 sœurs 117, 152
Serviteurs aux études de livre 144-147
 conduite de l'étude 56, 57, 145
 ministère du champ 145
 qualités requises 115, 190
 s'intéressent à chaque proclamateur 56, 125, 126, 144-147
Serviteurs ministériels 115, 190
Sœurs
 remplaçantes, mais non serviteurs 117, 152
Surveillant
 qualités requises 115, 190
Tabac 195
Téléphone
 pour rendre témoignage 100, 102
 " Témoins de Jéhovah " dans l'annuaire 61
Témoignage en groupe 76-81
 formation de nouveaux proclamateurs 80, 81
 heures des rendez-vous 77
 lieux de rendez-vous 77
 organisation du travail 79, 80
 rendez-vous de service 77, 78
 territoire 79
Témoignage (occasions de rendre) 99, 100
Territoire 74-76
 attribution 75, 134, 135
 divisé en portions 134
 fait le plus souvent possible 74, 75
 vérification 134
 visité systématiquement 74-76, 85
Territoire où le besoin est grand 191-193
"Tour de Garde" 43, 44, 66, 97, 132
Unités 150, 151
Urgence du ministère 72, 73, 209, 210
Vérification des comptes 139, 140
Versements faits à la Société 123, 139
Volontaires aux assemblées 63, 164
Watch Tower Bible and Tract Society 39-41
"Yearbook" 65, 109